
U d'/of OTTAWA
39003004562988

Reclam

L'ITALIE

ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

L'Europe et la politique britannique (1882-1909). 2e édition. 1910. *Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.* 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . . . . 10 fr.

Naples, Notes historiques et sociales. 4e édition. 1911. (Plon-Nourrit et Cie) . . . . 3 fr. 50

Naples, Ville d'Art. (Collection des Villes d'art célèbres). 1912. (Laurens). . . . . 4 fr.

La Seconde Conférence de la Paix (La Haye 1907). 2e édition. 1908. (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence) . . 20 fr.

La Conférence navale de Londres (Londres 1909-1910). 1910. (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence) . . . . . 4 fr.

POUR PARAITRE :

Partis et Figures politiques en Italie.

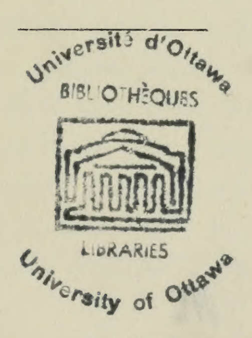
L'ITALIE

ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(1861-1912)

PAR

ERNEST LÉMONON

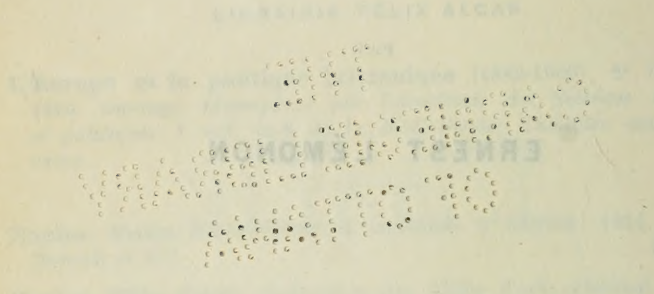


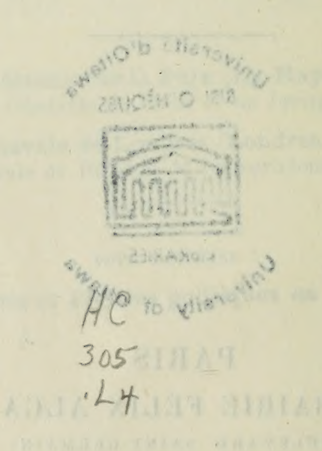
PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1913





A

MONSIEUR HENRI JOLY

Membre de l'Institut.

En témoignage de ma respectueuse gratitude.

E. L.

Sur la nouvelle façade du Parlement italien, on placera bientôt, de chaque côté de la grande porte d'entrée, deux groupes de marbre dus au ciseau du maître florentin Trentacoste. L'un représente un homme vigoureux, aux muscles puissants, qui s'éveille à l'appel d'une Victoire : c'est l'Italie avant l'unité, l'Italie, jadis forte, que le sommeil avait terrassée, dont l'activité, qui avait dans l'antiquité produit tant de grandes œuvres, s'était arrêtée et endormie. Mais un jour vint où la péninsule tout entière fut secouée d'un frisson : des événements de 1860 un peuple nouveau naquit, et c'est bien son image que le sculpteur a reproduite, sur le second groupe qu'il a modelé, dans les traits de cet homme jeune, rajeuni plutôt, vivifié peut-être par le lourd sommeil dont il vient de s'arracher, qui, la tête haute, le regard fixé droit devant lui, le corps souple et athlétique, s'élance avec courage, avec audace même, vers l'avenir.

C'est l'histoire économique et sociale des cinquante premières années de la « troisième Italie » que ce livre a essayé de fixer.

Florence, août 1912.

L'ITALIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(1861-1912)

PREMIÈRE PARTIE

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE

INTRODUCTION

L'Italie a célébré en 1911 le cinquantenaire de son unité. A cette occasion, on a maintes fois montré par des aperçus d'ensemble les progrès économiques qu'elle avait réalisés depuis 1861. Mais on aurait tort de croire qu'elle a atteint le point où elle se trouve aujourd'hui par une marche régulière et ininterrompue. Elle a connu des périodes d'activité et des périodes de dépression. Celles-là ont produit des crises qui ont engendré celles-ci. Ce sont ces périodes différentes du mouvement économique italien que nous voudrions essayer de fixer dans les pages qui suivent. Pour comprendre l'étendue de ce mouvement, il ne suffit pas de comparer ce qu'il était en 1861 à ce qu'il est en 1912, il faut encore en déterminer et en suivre les diverses phases.

Le mouvement économique italien ne s'est pas déroulé suivant une loi particulière. Il a suivi une loi générale,

qui est celle du rythme. Cette loi est générale, comme l'ont établi les belles études de M. Clément Juglar, parce qu'elle commande, en tous pays, les phénomènes sociaux, et en particulier les phénomènes économiques. En Italie, comme ailleurs, le mouvement économique a eu lieu selon une courbe ondulée. Dans la période que nous étudierons, 1866-1912, nous trouverons des points culminants, et par conséquent des montées et des descentes. Ces points culminants seront les crises, que précédera toujours une période de progrès économique et que suivra une période de dépression.

Ces crises ne sont pas, comme certains le pensent, des phénomènes anormaux : ce sont au contraire des phénomènes normaux de l'activité économique. Et, ajoutons de suite, des phénomènes nécessaires. Il est possible d'avancer, de retarder ou d'atténuer une crise. Mais tôt ou tard celle-ci se produira, parce qu'elle ne peut pas ne pas se produire.

On a beaucoup discuté sur les causes des crises économiques. Leurs causes occasionnelles, immédiates, sont infiniment variables. Une coupe trop pleine peut déborder sous l'effet de causes multiples. Mais leurs causes profondes sont immuables : c'est le mouvement économique lui-même qui engendre les crises. Elles viennent toujours à la suite d'une ère de prospérité. Celle-ci cesse tout d'un coup, souvent par l'effet d'un événement en lui-même insignifiant. Survient alors une période de malaise, de dépression, qui, d'elle-même, par le seul fait du jeu des forces économiques, engendrera une nouvelle ère de progrès.

Le mouvement économique d'un pays ne se développe pas isolément de celui des autres. On peut même dire

qu'il n'y a pas dans le monde *des* mouvements économiques, mais *un* mouvement économique. C'est nous qui, pour les facilités de l'étude, les séparons. Le mouvement italien n'est qu'une partie du mouvement général. Nous verrons que certaines crises se sont produites en Italie par l'effet de causes extérieures au pays : la crise italienne ne sera en quelque sorte que le complément de la crise générale. D'autres fois, la crise italienne naîtra à la suite de phénomènes purement internes. Mais ses effets se feront sentir au dehors. Tous les mouvements économiques se tiennent et s'enchevêtrent.

Nous commencerons l'étude du mouvement italien en 1866. Pour être complète, cette étude devrait débuter en 1861, car dès cette époque l'unité italienne était faite. Mais les statistiques pour la période 1861-1866, et même 1870, font défaut, ou presque : les chiffres qu'on trouve sont insuffisants, beaucoup sont douteux. Bien plus, même après 1870 et jusqu'en 1878, certaines statistiques sont seulement partielles, et laissent des vides difficiles à combler. Afin de n'apporter que des éléments capables de former un tout, et dont l'authenticité soit certaine (1) il nous a semblé préférable de ne faire partir notre travail que de l'année de l'annexion de la Vénétie à l'Italie.

1866 a du reste été pour le nouveau royaume le début d'un cycle économique. La condition du pays, durant les années qui s'étaient écoulées depuis la formation de l'unité, avait été très difficile ; 1866 elle-même fut marquée par des événements politiques et économiques d'une extrême

(1) Les chiffres très nombreux qui seront cités sont extraits des 14 Annuaires officiels statistiques italiens, publiés par le ministère de l'Agriculture du Commerce et de l'Industrie en 1878, 1881, 1884, 1887, 1888, 1891, 1893, 1896, 1897, 1898, 1900, 1904, 1908, 1911.

gravité. Mais durant les sept années postérieures (1866-1873) une tendance au relèvement se manifesta très nette : le gouvernement et le pays s'employèrent à porter remède aux maux dont tous souffraient.

Cependant en 1873 une crise économique frappa tous les marchés d'Europe : l'Italie en ressentit les effets, et vit commencer pour elle une ère nouvelle de difficultés. De 1873 à 1878, période de dépression ; de 1878 à 1887, période de prospérité ; de 1887 — année de crise — à 1897, période de dépression ; de 1897 à 1907, période de prospérité ; enfin, depuis 1907 — qui fut une année de crise — période de dépression, où se manifestent déjà les symptômes d'un relèvement prochain ; telles sont les diverses phases du mouvement économique italien depuis l'unité, Mais ajoutons de suite que ces phases, bien que très distinctes, séparées les unes des autres par des crises, ne sont pas cependant aussi tranchées qu'on pourrait au premier abord le supposer. La liquidation de la crise de 1873 n'a pas pris fin juste en 1878, de même qne la période de prospérité qui l'a suivie n'a pas commencé exactement en 1879. Les deux périodes chevauchent en quelque sorte l'une sur l'autre : la renaissance commence *dans* la période de dépression, et la dépression finit *dans* la période de renaissance.

Les symptômes qui dénotent chaque période, — ce que M. de Foville a si justement appelé la météorologie économique — sont extrêmement nombreux. Ce n'est pas seulement, comme certains le croient, le commerce extérieur d'un pays qui indique son état économique. Le commerce extérieur est l'un des éléments de cet état, mais ce n'est pas le seul. Pour connaître exacte-

ment l'état économique, il faudrait étudier toutes les manifestations de la vie du pays, de quelque ordre, de quelque nature qu'elles soient, car toutes concourent directement ou indirectement à former sa condition. Nous nous bornerons cependant, et n'examinerons que les indices les plus topiques, ceux qui dénotent à notre sens le plus manifestement le mouvement que nous voulons suivre.

Quand il réalisa l'unité, le gouvernement italien n'eut pour faire face à des dépenses très lourdes que des revenus insuffisants : il en résulta des déficits budgétaires annuels considérables. Comme il fallait quand même trouver de l'argent, on eut recours au cours forcé et au papier-monnaie. Mais à peine ces deux mesures avaient-elles été édictées que le gouvernement comprit tout le dommage qu'elles causaient au pays et qu'il s'efforça de les faire cesser. L'abolition du cours forcé devant être impossible tant que les budgets resteraient en déficit, il n'eut d'abord en vue qu'un but : l'équilibre budgétaire. Il diminua les dépenses et augmenta les recettes. Quand celles-ci furent devenues supérieures à celles-là, le cours forcé fut aboli. Une fois aboli, le gouvernement essaya de consolider et d'améliorer le crédit public. Celui-ci passa par des phases diverses : les progrès et les aggravations qu'il manifesta durant les cinquante années que nous étudierons ont été parmi les plus sûrs indices de l'état économique de l'Italie.

Il en fut de même de la situation budgétaire ; de même encore de la production agricole et industrielle et des échanges avec l'extérieur. Mais d'autres symptômes doivent également être étudiés : le mouvement des transports par chemin de fer et par eau, celui des correspondances

postales et télégraphiques, celui des escomptes et des avances faites par les banques d'émission, le développement des sociétés de crédit, les cours des actions des sociétés industrielles ou commerciales, les bilans des chambres de compensation, qui sont directement liés à l'état des affaires, ont témoigné avec elles très nettement de la situation prospère ou difficile du pays.

Celle-ci a été encore établie par beaucoup d'autres éléments d'ordre et de nature très divers : le cours de la rente en hausse ou en baisse, l'augmentation ou la diminution de la richesse privée, de la consommation individuelle, de la population, de l'instruction, de la criminalité, ont dénoté eux aussi une amélioration ou une aggravation de l'état économique (1).

Toute période de progression économique est en effet, en tout pays, caractérisée par les manifestations suivantes : l'agriculture et l'industrie montrent un développement chaque jour croissant ; on améliore les productions anciennes, et on en crée de nouvelles. Les banques font de larges avances au commerce, les actions des sociétés industrielles et commerciales atteignent des cours élevés, les bilans des chambres de compensation accusent des sommes annuellement plus fortes. Les échanges avec l'extérieur se multiplient : on en trouve la preuve dans le mouvement des transports et des correspondances qui augmente, dans les totaux du commerce extérieur.

(1) En France, voici les « indices » que la Commission des crises économiques, instituée au ministère du Travail, suit avec le plus d'attention : le mouvement du portefeuille commercial de la Banque de France et les états de son encaisse métallique, le mouvement général des prix, le cours des prix de la fonte, le mouvement du commerce extérieur, la consommation de la houille, le trafic des chemins de fer, le mouvement des chômages.

L'argent afflue : l'examen de la richesse privée, de la moyenne possédée par chaque habitant, établit des augmentations notables. Mais si chacun est riche, personne n'épargne. L'argent gagné est pour partie dépensé, pour partie remis dans les affaires afin d'en accélérer le mouvement et de trouver de nouveaux gains. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les dépôts dans les caisses d'épargne sont très peu importants dans les périodes de prospérité économique.

Cet afflux d'argent a encore d'autres effets ; il fait augmenter le prix de la vie. Cette hausse entraîne elle-même une augmentation des salaires ouvriers. Malgré le haut prix de la vie, et parce que beaucoup d'argent circule, on consomme beaucoup. On se marie plus aussi. Le nombre des naissances augmente. Celui des décès baisse, parce qu'il y a plus de bien-être. Pour la même raison, l'instruction se développe, la criminalité diminue.

La prospérité générale influe sur les budgets publics. Ceux-ci s'établissent plus facilement dans les périodes de prospérité qu'aux époques de crise ou de dépression, et cela parce que les recettes peuvent être plus facilement obtenues. Les fonds publics ont des tendances à la hausse, le change un cours favorable ; le crédit public s'améliore.

Les progrès des affaires, sans cesse facilités par les banques, aboutissent à un résultat opposé à celui espéré. Le mouvement est si vif que les banques elles-mêmes se voient peu à peu contraintes, en élevant le taux de l'escompte, de l'enrayer. Chacun sent la crise imminente. On essaie de la retarder, ou de la rendre moins désastreuse. Un peu plus tôt, un peu plus tard, elle se produit, fatalement, par l'effet d'une événement quelconque. Elle ne

dure d'ordinaire que peu de temps, mais sa liquidation est toujours longue et difficile. C'est l'époque des désastres financiers et commerciaux. Les faillites, rares naguère, se multiplient. Aucune banque nouvelle ne se crée ; il ne se fait aucune émission de valeurs nouvelles. Les affaires chôment : on le voit aux Clearing houses, dont les chiffres baissent. Les escomptes sont moins nombreux ; l'agriculture et l'industrie restent stationnaires, ou déclinent ; le mouvement des transports, le commerce extérieur sont en baisse. Chez tous l'argent est rare. On place ce qu'on a, prudemment, aux caisses d'épargne, parce qu'on craint les placements d'affaires, qui du reste sont assez peu nombreux. Le prix de la vie, les salaires, diminuent. On constate une baisse dans la consommation, dans le nombre des mariages, dans celui des naissances ; par contre, une hausse des décès. On s'instruit moins, parce que les temps sont durs, mais on vole, ou on tue plus. L'État n'est guère plus heureux : les budgets ne s'équilibrent pas. La dépression générale influe sur les fonds publics, qui déclinent, sur le change, sur le crédit.

Mais peu à peu, les effets de la crise s'éloignent et diminuent : les affaires reprennent, et une nouvelle période de prospérité commence.

Qu'on ne croie pas cependant que les divers indices de l'état économique que nous venons de mentionner, présentent tous le même aspect en même temps. Normalement, ainsi que nous l'avons dit, dans les périodes de prospérité économique, les mariages et les naissances — ce sont deux exemples que nous prenons au hasard — doivent augmenter. Mais il peut se faire qu'il n'en soit pas ainsi, que ni les mariages, ni les naissances n'augmentent, ou

que les mariages augmentent, les naissances restant stationnaires. On trouve parfois, et même souvent, dans telle période des indices qui normalement ne devraient pas s'y rencontrer, qui normalement appartiennent à une autre. Ces anomalies s'expliquent aisément. Tous les phénomènes économiques ne se produisent pas en même temps, ni de même manière. Et cela, parce que tous sont influencés par des causes étrangères qui peuvent les gêner ou les faciliter. Si les mariages diminuent, alors qu'ils devraient normalement augmenter, la cause peut en être dans des mesures législatives. Les mesures douanières, la température, qui amène de bonnes ou de mauvaises récoltes, les épidémies, agissent puissamment sur la production et le commerce, et, en temps de prospérité économique, peuvent gêner le développement industriel et agricole, ou, en temps de dépression, le faciliter. Il ne faut donc pas s'étonner si dans telle période, tel indice est moins topique qu'il ne devrait être. La cause doit en être cherchée dans des phénomènes externes.

Ces réserves étant faites, on peut affirmer que dans toute période économique on trouvera les symptômes que nous venons de signaler. Ce seront ces symptômes, considérés moins isolément que d'ensemble, qui permettront de découvrir, selon leur orientation, le caractère de progrès ou de dépression, de la période envisagée. Leur étude comporte, bien entendu, un très grand nombre de chiffres qui pourront paraître au premier abord assez arides ; mais ils s'éclaireront et prendront leur véritable signification si on considère la courbe entière qu'ils dessinent. Le chiffre des naissances, dans la période 1887-1898, par exemple, n'est intéressant et topique que si on le rapproche de celui

de la période précédente et de celui de la période suivante ; d'autre part, il faut, ainsi que nous le venons de le dire, le rapprocher aussi des chiffres fournis par les autres éléments économiques étudiés durant la période envisagée.

L'étude que nous essayons dans les pages qui suivent du développement économique de l'Italie ne comprend que de très courts aperçus sur son mouvement politique : nous n'avons mentionné celui-ci que quand les faits économiques nous y ont obligés, et pour les expliquer. D'autre part, nous n'avons pas commenté dans tous leurs détails un certain nombre de faits économiques connus, dont l'histoire a déjà été écrite : la rupture commerciale avec la France, pour ne citer que celui-là, a déjà fait l'objet de nombreux travaux ; on ne s'étonnera donc pas de la voir seulement mentionnée ici dans des considérations d'ensemble. Pour les faits connus, nous avons en effet moins cherché à en donner un commentaire détaillé qu'à en exposer les causes et les conséquences. Enfin, il n'est nulle part question, dans la première partie de cet ouvrage, du mouvement social, qui est cependant l'un des éléments — et non des moins importants — du mouvement économique. Ce mouvement social fera l'objet d'une étude distincte. Quand on connaîtra les diverses phases par lesquelles est passé le mouvement économique italien, les crises qu'il a traversées, les courants qu'il a remontés et vaincus, on pourra apprécier à leur valeur les progrès qu'a réalisés le pays depuis son unité, et l'avenir qui lui est réservé.

CHAPITRE PREMIER

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DE 1866 A 1873

SOMMAIRE. — Une étude du développement économique de l'Italie contemporaine doit commencer en 1866. — 1866 marque pour l'Italie le début d'une période d'activité économique.

I. La situation économique de la péninsule entre 1861 et 1866. — En 1861, dans la plupart des États, l'agriculture, l'industrie, le commerce végétaient. Par contre les finances étaient prospères.

En 1866, la situation commerciale ne s'était pas beaucoup améliorée, mais la situation financière avait notablement empiré.

II. La situation financière en 1866. — Le cours forcé. — Le papier monnaie. — Leurs conséquences funestes. — Le gouvernement se préoccupe de rétablir une situation monétaire normale.

Ses efforts sont contrariés par une crise commerciale, qui se produisit en 1873. — Nécessité de distinguer pour l'étude de l'activité économique de l'Italie, la période postérieure à cette crise de la période antérieure.

III. La situation budgétaire de 1866 à 1873. — Elle a tendance à s'améliorer. — Réduction des dépenses. — Les dépenses de chemins de fer. — Augmentation des recettes : aggravation des impôts existants et nouveaux impôts. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. — Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

IV. La situation économique de 1866 à 1873. — L'agriculture : son développement. — L'industrie : son développement. — Le commerce : les importations et les exportations : leur développement.

V. Symptômes divers dénotant encore l'activité économique de l'Italie de 1866 à 1873. — Le cours de la rente. — La richesse privée. — La consommation individuelle. — Le mouvement de la population. — L'instruction publique. — La criminalité.

Dans la période 1866-1873, l'état économique de l'Italie a eu tendance à s'améliorer.

Le royaume d'Italie a été constitué le 20 septembre 1870 ; mais dès 1861 l'unité était virtuellement faite. Le jour où le premier parlement italien réuni à Turin proclama *Roi d'Italie* Victor Emmanuel II et étendit au *royaume d'Italie* le statut de Charles-Albert du 4 mars 1848, ce jour-là la

péninsule cessa d'être une agglomération d'Etats, elle devint une nation. Les Italiens d'aujourd'hui comprennent encore si bien que le 14 mars 1861 a été le premier jour de leur vie nationale, que c'est en 1911 qu'ils ont célébré le cinquantenaire de l'unité du royaume.

Si les statistiques le permettaient, ce serait donc plutôt de 1861 que de 1870 qu'il faudrait faire partir l'étude du mouvement économique de l'Italie contemporaine. Mais les documents officiels font défaut. Le premier annuaire statistique publié par la Direction générale de la statistique italienne a porté sur l'année 1878 (1) ; pour les années antérieures, on ne trouve que des renseignements incomplets.

Nous utiliserons cependant ces renseignements, au moins pour les années postérieures à 1866. L'année 1866 a marqué, en effet, pour l'Italie, le début d'une période d'activité, qui dura environ sept années. 1870 a été une grande date politique, mais si l'on veut avoir une vue d'ensemble des premières années du royaume, c'est d'un peu plus haut qu'il faut regarder.

I

Pour apprécier le mouvement économique commencé en 1866, il est nécessaire de savoir quelle était à cette date la condition de la péninsule. L'absence de statistiques précises et complètes oblige à ne donner que des indications générales.

(1) Les 13 autres Annuaires dont nous avons à l'Introduction indiqué les dates de publication, portent sur les années 1881, 1884, 1886, 1887-88, 1889-90, 1892, 1895, 1897, 1898, 1900, 1904, 1905-07, 1907-1911.

On peut cependant affirmer qu'en 1861, à l'issue de la guerre contre l'Autriche, la condition économique des Etats qui composaient alors la péninsule était, sinon mauvaise, du moins difficile : le Piémont faisait exception. Cavour avait constamment aidé à son développement. Entre 1850 et 1859, le produit des impôts sur la richesse mobilière et immobilière y était passé de 27 millions à 48 et demi; celui des monopoles (sel et tabac) de 23 à 33 millions ; celui des services publics (les produits des chemins de fer compris) de 4.800.000 lires à 21. Le revenu des taxes de consommation, malgré l'augmentation de la population, avait au contraire diminué : il était tombé de 26 millions et demi à 25. Ces chiffres témoignent, on l'a dit justement, des bons effets de la vigoureuse politique financière et de la sage politique économique et sociale qu'avait pratiquées Cavour. « Le déficit dans la partie ordinaire du budget, dans un état jaloux de son honneur, avait-il dit à la Chambre en 1857, est un fait qu'un gouvernement et un parlement animés de la conscience de leurs propres devoirs ne peuvent pas tolérer. » Une autre fois, il avait encore déclaré que « le bon ordre des finances et le progrès économique étaient deux conditions indispensables pour que le pays put assumer, aux yeux de l'Europe, la charge de revendiquer les droits de l'Italie ». Ses efforts n'avaient pu cependant empêcher que le service de la dette publique absorbât chaque année un plus grand nombre de millions : 52 en 1859 (1), au lieu de 25 en 1850.

Les autres Etats étaient dans une situation beaucoup moins favorables que le Piémont. Les Deux-Siciles, mal-

(1) Dont 16 pour les dépenses de la guerre de 1859.

gré les difficultés politiques au milieu desquelles elles se débattaient, faisaient encore illusion à certains : leur rente était la plus estimée de la péninsule. Mais à maints indices on pouvait juger de la dépression matérielle du pays. L'augmentation de la dette, de même que dans les autres Etats, y avait été moins forte que dans le Piémont, mais aucun progrès économique n'avait été réalisé, ni même tenté : le budget des travaux publics se chiffrait en dépenses par 4 millions et demi, et celui de l'instruction publique, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, seulement par 22.500 lires ! Le budget général accusait cependant 23 millions de déficit. En Toscane, dans les duchés, en Lombardie, recettes et dépenses s'équilibraient à peu près, mais tous ces Etats comme les Deux-Siciles végétaient misérablement. La grande industrie était inconnue ; l'agriculture et le commerce déclinaient. Dans la péninsule tout entière, en 1861, 10 millions d'hectares étaient consacrés à la culture des céréales, mais donnaient à peine 60 millions d'hectolitres de grains. Les vignobles fournissaient 28 millions d'hectolitres de vins, mais de qualité très inférieure ; les olives, 2 millions d'hectolitres d'huiles. La production de soies n'était que de 15 millions de kilogrammes. Les importations et exportations s'élevaient ensemble, surtout par la vente de ce dernier article, à 1.250 millions (1).

Cinq années plus tard, en 1866, la situation de la péninsule s'était encore aggravée. L'agriculture et le commerce n'avaient que fort peu progressé. Le nouveau gouvernement (2) les avait en effet écrasés d'impôts de toutes

(1) Voir aussi sur l'état économique de l'Italie en 1861, *Infra* chap. VII.

(2) Le gouvernement eut de bonne heure des adversaires nombreux.

sortes. Le baron Saverese pourra dire, en 1868, dans ses *Lettere di un contribuente a un uomo di stato* : « Chaque pays d'Europe paie ses taxes spéciales, nous payons les taxes spéciales de tous les pays d'Europe. L'Italie qui avant 1860 était le Musée des Beaux-Arts est devenu le Musée des taxes. » Ces taxes grossirent les budgets annuels, dont les recettes passèrent de 500 à 700 millions. Mais les dépenses furent de beaucoup supérieures. Annuellement, des déficits se produisirent (1) : celui de 1866 fut de 721 millions. La dette publique se chiffrait à cette époque par 245 millions de rente... C'est que le nouveau gouvernement avait dû, pour l'organisation même du royaume, engager d'énormes dépenses. Son activité politique, durant les cinq années qui s'écoulèrent entre 1861 et 1866, fut considérable : l'étude des lois de toutes sortes qu'il promulgua pour régler et unifier la vie de la péninsule tout entière, qui en France n'a pas encore été tentée, serait attachante et instructive (2). Mais l'argent est le nerf de tous les progrès. Longtemps, le gouvernement en

« L'opposition », la gauche, comprit au lendemain même de 1861 tous les mécontents. L'unité n'avait pas en effet calmé tout à fait le mouvement libéral révolutionnaire. Beaucoup, Garibaldi notamment, accusèrent le nouveau gouvernement de manquer à ses promesses : ils lui reprochèrent de ne pas réaliser assez vite l'indépendance totale de la péninsule. La discussion célèbre qui eut lieu à la séance de la Chambre du 13 avril 1861 entre Cavour et Garibaldi a été l'une des premières manifestations de la puissance de la gauche.

La gauche est arrivée au pouvoir en 1876 ; elle s'y est depuis constamment maintenue.

(1) Les déficits furent en 1862, 1863, 1864, 1865 de 446, 382, 367, 271 millions.

(2) Citons simplement ici, parce qu'elles se rapportent à la question financière qui fut l'une des plus importantes que le gouvernement ait eu à résoudre, les lois relatives à l'unification de la dette (lois des 10 juillet et 4 août 1861) et au système monétaire (loi du 24 août 1862 et convention de l'Union latine du 23 décembre 1865. Des conventions du 29 octobre 1897 et 4 novembre 1908 élevèrent la somme de monnaie divisionnaire accordée à chacun des pays de l'Union).

trouva. Quand le Trésor était vide, la Banque nationale d'Italie — une des cinq banques d'émission qui fonctionnaient alors (1) — le remplissait : elle avait, avant 1866, prêté au gouvernement 141 millions. Mais l'encaisse de la Banque ne lui permettait plus de nouvelles avances : sa circulation fiduciaire dépassait 116 millions, et la présentation de ses billets à l'échange rendait sa situation très précaire. Celle de la Banque nationale Toscane n'était guère meilleure : sa circulation fiduciaire était d'environ 24 millions. Les émissions faites par le Banco de Naples, et le Banco de Sicile s'élevaient ensemble à plus de 133 mil-

(1) La Banque Nationale d'Italie s'était appelée jusqu'en 1861 Banque Nationale Sarde. Elle avait été constituée par la fusion opérée en 1849 de la Banque de Gênes et de la Banque de Turin. Son capital était en 1866 d'environ 100 millions. Sa circulation était libre pourvu qu'elle ne dépassât pas trois fois l'encaisse métallique.

Les autres banques d'émission étaient la Banque Nationale Toscane, le Banco de Naples, le Banco de Sicile, la Banque Toscane de Crédit.

La Banque Nationale Toscane, qui avait un capital de 10 millions, pouvait émettre des billets jusqu'au triple de son capital, à condition que la circulation ne dépassât pas quatre fois l'encaisse métallique.

Le Banco de Naples, qui est l'une des plus vieilles institutions de crédit de l'Europe, — il remonte à 1575 — n'émettait pas de billets au porteur, mais seulement des « certificats de dépôt » nominatifs et endossables. En 1861, le gouvernement lui retira, puis lui rendit, son caractère de Banque d'État. En 1866, quand le cours forcé fut déclaré, le Gouvernement donna l'ordre au Banco de mettre en réserve tout son numéraire et d'échanger les titres de dépôt contre des billets de la Banque Nationale. Mais comme ces billets, qu'on n'avait pas eu le temps de préparer, manquaient et que d'autre part le numéraire était rare, le Banco créa sans autorisation des types de papier-monnaie en petites coupures. Quelques mois plus tard, le 11 août 1866, la situation du Banco fut régularisée ; on lui permit officiellement d'être une banque d'émission. L'article 26 du décret-loi fixa l'émission de papier au triple du numéraire en caisse.

Le Banco de Sicile ne fut, au début, qu'une succursale du Banco de Naples : en 1843, celui ci établit à Palerme et à Messine deux filiales. En 1850, ces filiales furent déclarées autonomes, sous le nom de *Banco Regio dei Reali Dominial di la del Faro*. Le Banco émettait des titres analogues à ceux du Banco de Naples. En 1866, il commença d'émettre des billets au porteur. En 1867, il prit le nom de Banco di Sicilia et reçut une organisation analogue à celle du Banco de Naples. Il fut reconnu comme banque d'émission par la loi du 30 avril 1874.

La Banque Toscane de Crédit, qui fut fondée en 1860, n'émettait que des « bons de caisse », en quantité très restreinte.

lions. Il y avait ainsi dans tout le royaume une quantité considérable de billets qui n'avaient que des garanties illusoires.

Le gouvernement, quand la guerre qui devait donner au pays la Vénétie, fut décidée, eut besoin d'une somme importante de monnaie métallique. Ne sachant où la trouver, il employa le seul moyen qui lui restait : le 1er mai 1866, il décréta le cours forcé qui devait sauver les Banques du désastre, et lui permettre en même temps de se procurer auprès d'elles l'argent qui lui manquait.

II

Le cours forcé fut d'abord décrété pour les billets de la Banque nationale d'Italie; il fut ensuite appliqué aux billets des quatre autres banques. La Banque toscane de Crédit, le Banco de Naples et le Banco de Sicile avaient été autorisés à émettre des billets au porteur, analogues à ceux de la Banque d'Italie et de la Banque nationale toscane, au lieu de leurs « bons de caisse » et de leurs « certificats de dépôts ». En 1870, une nouvelle banque, la Banque romaine, fut à son tour admise à émettre des billets. Tous ces établissements usèrent et abusèrent de la faculté qui leur avait été donnée. A la fin de 1871, leur circulation fiduciaire atteignait 577 millions et demi; en 1873, elle dépassait 664 millions.

A côté de cette circulation connue, existait une circulation clandestine considérable; les communes, les provinces, les caisses d'épargne, même les simples particuliers, émettaient de petites coupures pour les besoins des tran-

sactions commerciales. Dans aucun pays on ne vit autant de billets inconvertibles qu'en Italie, entre 1866 et 1874.

Le gouvernement n'avait pas eu recours seulement au cours forcé des billets au porteur de ses banques ; il avait mis aussi en circulation un papier d'État, un papier-monnaie, ayant lui aussi cours forcé. Il avait d'abord emprunté à la Banque d'Italie 250 millions, d'autres emprunts suivirent, encore plus considérables. A chaque emprunt correspondit une émission équivalente de billets, billets d'État : ces billets représentaient 679 millions à la fin de 1871, et 790 millions en 1873.

Si bien qu'à cette dernière date la circulation fiduciaire du royaume — billets des banques et billets d'État réunis — se chiffrait par un total de 1454 millions.

Le cours forcé et les billets d'État sauvèrent momentanément le Trésor ; mais, comme on commit la faute de ne pas les faire cesser dès la fin de la guerre de 1866, ils furent pour tout le pays la cause d'extrêmes dommages. Le gouvernement, à peine les avait-il décrétés, dut prendre l'engagement de rembourser ses emprunts et d'en payer les arrérages en or. De là, des pertes annuelles considérables qui dépassèrent souvent 15 millions, car l'agio dès 1867 atteignit un taux très élevé : la moyenne de cette année-là fut de 7,81 p. 100 ; celle de 1873, de 14,21 p. 100. A mesure, en effet, qu'un plus grand nombre de billets était mis en circulation et que les ressources pour y faire face devenaient plus incertaines, l'agio, ainsi que de coutume, avait monté (1).

(1) Le change de Rome sur Paris fut à peu près égal à l'agio sur l'or à Rome. Son cours moyen fut en 1871 de 105.44, en 1873 de 112.44. Jusqu'en 1883, il est resté au-dessus du pair.

Mais ce ne fut pas seulement le Trésor qui souffrit du cours forcé et du papier-monnaie, le pays tout entier en supporta les conséquences. Quand un Italien achetait des produits à l'étranger, il était contraint soit d'en acquitter le prix en or, soit de subir l'agio. Quand il était vendeur, on le payait au contraire avec sa propre monnaie.

Le cours forcé, le papier-monnaie et l'agio ont duré pendant dix-sept ans. Si l'on accepte le taux de 10 p. 100 comme moyenne de l'agio pendant cette période, on peut admettre que l'agio a coûté bien près de 200 millions à l'État et de 2 milliards au pays, le commerce d'importations de 1866 à 1883 ayant été supérieur à 20 milliards.

Le gouvernement ne tarda pas à se rendre compte des maux très graves que causaient le cours forcé et le papier-monnaie. On ouvrit des enquêtes pour étudier les moyens de rétablir une situation monétaire normale. Mais on dut se rendre compte que rien ne pourrait être tenté tant que les budgets ne seraient pas annuellement en équilibre (1). Ce fut donc à faire disparaître les énormes déficits qui se retrouvaient dans chaque exercice que le gouvernement au lendemain de 1866 porta ses efforts.

(1) Sella, qui fut ministre des Finances, dans le cabinet Rattazzi, de 1862 à 1864, eut, plus que tout autre, une vue très nette des difficultés de la situation financière. « Obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires pour l'année qui vient (1864), disait-il en 1863, est pour l'Italie une question de vie ou de mort. » Minghetti qui, après un bref ministère Farini, succéda à Sella et resta au pouvoir — il était en même temps président du Conseil — jusqu'en 1864, — puis Sella qui dans le ministère Lamarmora revint aux affaires (1864-1865) — enfin Scialoja (1865-1867), s'efforcèrent tous de ramener l'ordre dans les finances, en supprimant les gaspillages, et aussi en créant des taxes nouvelles, dont le taux fut constamment élevé. Certaines, comme la taxe sur la mouture des céréales, celle qu'on appelait, le prix du sel étant déjà lui-même très haut, la taxe de la faim ou la taxe du désespoir, furent cependant, malgré les efforts de Sella, annuellement repoussées. Les déficits budgétaires, malgré les mesures adoptées, allèrent en augmentant.

*
* *

Ainsi que nous le verrons, il parvint au but qu'il s'était proposé. Il l'atteignit, à force d'énergie et de persévérance, et malgré tout un ensemble de circonstances défavorables.

Si en effet on jette un regard d'ensemble sur l'histoire économique de l'Italie pendant environ les dix années qui suivirent 1866, on aperçoit que cette période a été marquée par une crise commerciale, qui est survenue en 1873. Entre 1866 et 1873, on constate une amélioration certaine de la condition économique de l'Italie, amélioration qui favorisa les efforts faits par le gouvernement pour rétablir l'équilibre financier. Mais la crise de 1873 étant survenue — crise qui ne fut pas spéciale à l'Italie, mais qui frappa à peu près tous les pays d'Europe, — le progrès économique se ralentit notablement. Jusqu'en 1878, le contrecoup de la crise de 1873 fut ressenti, et ce fut seulement à partir de 1879 qu'un nouvel essor économique se manifesta. Ce fut cependant, comme on le verra, au cours de la liquidation de la crise de 1873, en 1875, que le gouvernement parvint à trouver l'équilibre budgétaire Mais les excédents de recettes qu'il encaissa ne furent pas pendant longtemps suffisants pour lui permettre de supprimer le cours forcé et de rétablir une situation monétaire normale. Il ne put le faire qu'en 1883, alors que depuis quatre années le pays était entré dans une nouvelle ère de prospérité économique.

L'étude du développement économique de l'Italie doit donc d'abord porter sur la période qui s'étend entre 1866

et 1873, période qu'on peut qualifier d'ascendante puisqu'elle comporte un progrès notable. Ce progrès, on le constatera dans la situation budgétaire, qui eut tendance à s'améliorer, dans la situation commerciale, et dans divers autres phénomènes sociaux.

III

Le déficit budgétaire pour l'année 1866 avait été de 721 millions. En 1867, le déficit ne fut plus que de 214. Les années suivantes, il fut encore de 245, 148, 214. En 1871, il tomba à 47 millions; il fut de 83 en 1872, de 89 en 1873, de 13 en 1874. En 1875, pour la première fois, il disparut; le budget se solda cette année-là par un excédent de recettes de 13.870.000 lires.

« Maintenant que l'Italie est constituée, avait dit Victor Emmanuel, le 27 novembre 1871, en ouvrant à Rome, la session parlementaire, il faut penser à l'équilibre de ses finances. » Pour obtenir ce résultat, le gouvernement employa un double moyen : il s'efforça d'abord de réduire, autant qu'il lui fut possible, les dépenses (1). Les charges de chaque service public furent minutieusement contrôlées (2); les traitements d'un très grand nombre de fonctionnaires réduits. Mais ce fut surtout dans les budgets de la guerre et de la marine qu'après 1866 des réductions

(1) De 1867 à 1870, les finances italiennes furent gérées par Ferrara d'abord (1867), puis par Cambray-Digny (1867-69). Sella revint aux affaires en 1870 (ministère Menabrea). Le système d'*economia sino all' osso* fut plus que jamais appliqué.

(2) La loi sur l'administration du patrimoine et la comptabilité générale de l'Etat du 22 avril 1869 a été le premier pas qui ait été fait dans la voie de la réorganisation administrative-financière.

importantes furent opérées. On évita avec soin pendant plusieurs années les achats dispendieux ; les équipements, le matériel, ne subirent que les transformations indispensables ; le contingent d'hommes annuel fut notablement réduit (30.000 soldats) au lieu de 40.000 ; la flotte resta composée de quelques mauvaises unités impropres à tout service de guerre (1). Le résultat fut que de 1866 à 1867 les dépenses militaires et navales (dépenses ordinaires et extraordinaires réunies) diminuèrent de 382 millions. Elles s'étaient chiffrées en 1866 par 572 millions, elles ne furent plus en 1867 que de 190. Si on compare le chiffre de 1867 non plus à celui de 1866 — qui fut très élevé à cause de la guerre contre l'Autriche — mais à la moyenne des années 1861-1865, qui fut de 300 millions, on constate encore une différence de près de 110 millions. Et dans les années qui suivirent 1867, les dépenses des budgets de guerre et de marine diminuèrent encore, ou au moins restèrent à peu près stationnaires. Elles furent seulement de 189 millions en 1868, de 181 en 1869. En 1870, elles se relevèrent à 211 millions par suite de l'expédition de Rome, mais dès l'année suivante elles retombèrent à 174 ; elles furent de 193 millions et de 206 en 1872 et en 1873 (2).

(1) En 1861, la marine italienne se composait de 97 unités de 112.700 tonnes : 30 étaient à hélice, 41 à roues, 2 à voiles. Jusqu'en 1870, les constructions nouvelles de cuirassés furent peu importantes, et faites sans plan d'ensemble. Le 16 mai 1869, le ministre Riboty présenta à la Chambre un « plan organique du matériel naval » que la situation financière fit repousser. En 1871, Riboty obtint cependant du Sénat un vote favorable : par l'adoption d'un ordre du jour Cialdini Menabrea (séance du 3 juin 1871), le Sénat exprima la nécessité d'une « forte organisation de la marine ». Le 12 décembre suivant, un vaste plan organique fut présenté d'après lequel la flotte italienne devait se composer de 73 unités, dont 12 de ligne, 3 frégates, 7 corvettes, 12 canonnières, etc. Ce plan, pas plus que le précédent, ne fut suivi, et approuvé par le Parlement.

(2) En 1871, durant l'administration du général Ricotti (qui resta ministre de la guerre jusqu'en 1873), et au lendemain de la guerre franco-alle-

Le souci d'économie n'empêcha cependant pas le gouvernement d'engager les dépenses qui lui semblaient indispensables au développement économique du pays. Le budget de l'Instruction publique fut annuellement augmenté ; les communications par terre et par mer améliorées et développées. Il y avait 130.000 kilomètres de routes en 1872, au lieu de 95.000 en 1866. On avait commencé d'aménager les grands ports du nord de la péninsule. En 6 ans (1866-1872), 5.000 kilomètres de lignes télégraphiques nouvelles avaient été établis.

Mais ce fut surtout à étendre le réseau des voies ferrées existant que le gouvernement porta ses efforts. Le premier chemin de fer avait été construit en 1836 entre Naples et Castellammare. Ce fut par la suite surtout dans le Nord que des lignes furent établies : Turin avait été relié d'un côté à Gênes, de l'autre à Arona ; l'Autriche avait mis en communication Milan et Venise, Vérone et Mantoue, Mestre et Cormons. En Toscane, dans les États pontificaux, dans les duchés de Parme et de Modène, peu à peu des voies ferrées avaient été construites. La plupart avaient été concédées à l'industrie privée : quelques-unes seulement appartenaient à l'État. En 1860, il y avait 2.189 kilomètres ouverts à l'exploitation, dont 850 dans le Piémont (1).

mande, une commission présidée par le prince de Carignano présenta un plan complet de défense de l'État qui exigeait une dépense de 400 millions. Le gouvernement, par souci d'économie, réduisit le projet, et ne demanda que 152 millions de crédit.

Au lendemain de la guerre franco-allemande, l'Italie modifia cependant complètement son armée. De 1871 à 1873, le général Ricotti fit voter tout un ensemble de lois et de décrets qui transformèrent l'armée soit quant à son recrutement (loi du 19 juillet 1871), soit quant à son organisation. Dans les années suivantes, on fit les perfectionnements que l'expérience ou la nécessité imposaient (le service personnel obligatoire, par exemple, édicté par la loi du 7 juin 1875).

(1) Dans le Piémont, l'exploitation était faite sur certaines lignes par

Aucune des sociétés concessionnaires n'était prospère, l'exploitation par l'État ne donnait pas non plus d'heureux résultats. La condition économique difficile de la péninsule, où le commerce végétait, était l'une des causes de l'état de détresse de la plupart des voies ferrées ; une autre cause était le prix très élevé qu'avait atteint la construction de plusieurs d'entre elles. En 1865, le gouvernement essaya d'améliorer le régime en vigueur. Des diverses compagnies alors existantes, il fit quatre groupes : la société de la Haute-Italie, qui reçut toutes les lignes du Nord de la péninsule ; la société des Chemins de fer méridionaux (1.750 kilomètres) ; les chemins de fer romains (1.730 kilomètres) ; et la société Victor-Emmanuel (1.260 kilomètres). Mais la situation de la plupart des lignes était si mauvaise que la combinaison ne donna pas les résultats qu'on espérait. En 1866 et en 1867, l'État dut faire à plusieurs compagnies des avances. En 1868, la société Victor-Emmanuel, qui exploitait le groupe ferré calabrais-sicilien, périclita. Les chemins de fer romains qui avaient entrepris la construction de lignes trop coûteuses, eurent le même sort ; les uns et les autres furent rachetés par l'État en 1873 et en 1875. Peu à peu, l'État devint ainsi propriétaire de toutes les voies ferrées du royaume.

La situation difficile où s'étaient trouvées les compagnies concessionnaires et les secours que l'Etat avait dû leur donner, créèrent au Trésor, déjà lourdement obéré, des

l'Etat, sur d'autres par une société concessionnaire : la Société Vittorio Emmanuele. En Lombardie et Vénétie, elle était exercée par la Societa delle F. F. dell'Austria Centrale ; en Toscane par la Societa delle F. F. Livornesi et par la Societa delle F. F. Centrali Toscane ; dans les états pontificaux par la Societa Generale delle F. F. Romane ; enfin dans le Napolitain sur la ligne Naples-Nocera par la Société Bayard et sur les autres par l'Etat.

charges nouvelles ; le gouvernement assuma celles-ci sans défaillance (1). Il avait en effet compris que, quelles qu'elles fussent, il était indispensable de doter le pays d'un réseau ferré complet, qui permît les communications rapides et facilitât les opérations commerciales. Malgré les fortunes diverses que connurent les sociétés constituées en 1865, le réseau ferré de la péninsule s'accrut en 5 années (1865-70) de plus de 2.000 kilomètres. C'est à cette époque que furent construites notamment les lignes liguriennes et le tunnel du Mont-Cenis (inauguré en septembre 1871), qu'on a appelés, en raison des difficultés qu'il fallut vaincre, les deux gloires des ingénieurs italiens.

La politique d'économie adoptée au lendemain des événements de 1866 ne consista pas seulement dans la réduction des dépenses inutiles. Pour améliorer la situation du Trésor, il était indispensable de lui assurer aussi des recettes nouvelles. Le gouvernement entra dans cette voie résolument (2).

Le budget italien se compose de quatre parties : d'une part, les recettes et dépenses effectives (ordinaires et extraordinaires) — de l'autre, les constructions de chemins de fer (budget extraordinaire) — en troisième lieu, le mouvement des capitaux [opérations de trésorerie] (budget extraordinaire) — enfin, les *partite di giro*, c'est-à-dire les paiements d'un ministère à un autre (budget ordinaire).

(1) Les dépenses de chemins de fer ont été l'une des causes de l'augmentation de la dette publique. La dette consolidée, qui coûtait en 1861 environ 112 millions d'intérêts, atteignit en 1873, 318 millions L'autre cause de l'augmentation fut la nécessité d'amortir les déficits budgétaires annuels.

(2) Sella, notamment, présenta le 12 décembre 1871 un projet très complet de réorganisation financière qui devait embrasser cinq années (1872-76), mais qui ne fut que partiellement approuvé. Le Parlement vota surtout des mesures successives, selon les besoins immédiats.

Les recettes effectives ordinaires, qui figurent dans la première partie du budget, proviennent de cinq sources principales : les revenus du patrimoine de l'État, les impôts directs, la taxe sur les affaires, les taxes de consommation, les monopoles et les services publics.

Les impôts directs sont en Italie au nombre de trois : l'impôt sur la propriété bâtie, l'impôt sur la propriété non bâtie, qui constituent l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus de la richesse mobilière, ou plus simplement l'impôt sur le revenu.

Afin d'obtenir de ces trois impôts un rendement plus élevé, le gouvernement, dès qu'il aperçût la gravité de la situation financière, prit le parti d'en élever le taux.

L'impôt sur la propriété bâtie, qui avait été fixé d'abord à 12,50 p. 100 du revenu imposable, fut porté en 1868, par l'effet de 3 décimes additionnels, à 16,25 p. 100. Il produisait 33 millions en 1866 ; il en produisit 37 en 1868 et 52 en 1873.

L'impôt sur la propriété non bâtie, qui, contrairement à l'impôt sur la propriété bâtie, lequel est un impôt de quotité, est un impôt de répartition, produisait 93 millions en 1866 ; il en produisit 115 en 1868, 125 en 1869, 124 en 1873. En 1867, on avait en effet ajouté à l'impôt principal deux décimes, et en 1869 un troisième décime. La suppression de ces décimes additionnels fut ultérieurement décidée, et s'opéra en 1886 et 1887.

L'impôt sur les revenus de la richesse mobilière, créé en 1864, fut d'abord un impôt de répartition. En 1866, on le transforma en impôt de quotité : le taux en fut fixé à 8 p. 100 du revenu imposable. Dès 1867, il rapporta 85 millions au lieu de 31 en 1866. Peu à peu, d'une part

le revenu imposable fut étendu, de l'autre le taux de l'imposition fut augmenté. En 1871, celui-ci fut porté à 13,20 p. 100 : il devait être stipulé de 20 p. 100 en 1894 ! Entre 1867 et 1873, le rendement de l'impôt augmenta de 79 millions : il passa de 85 millions à 164.

Au total, entre 1866 et 1873, le rendement des trois impôts directs (impôt foncier et impôt sur le revenu) augmenta de 183 millions : ces trois impôts produisaient 157 millions en 1866, ils en produisirent 340 en 1873.

Le rendement des autres impôts suivit une progression identique. La taxe sur les affaires, laquelle comprend divers droits, qui constituent en France des impôts distincts, notamment les droits de succession, de main-morte, d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, produisit en 1873 141 millions au lieu de 74 en 1866 : nous verrons plus loin la cause de cette augmentation. Le produit des taxes de consommation augmenta également durant la même période de 126 millions : il passa de 94 millions en 1866 à 221 en 1873.

Ces taxes de consommation se composent de quatre impôts : les droits sur les céréales, les taxes de fabrication, les douanes et droits maritimes, les octrois.

Les droits sur la mouture des céréales furent établis en 1868. Cinq ministères avaient déjà essayé de faire admettre cette imposition, mais celle-ci était si impopulaire que leurs efforts avaient été vains. M. Cambray Digny, ministre des Finances en 1868, invoqua la nécessité de trouver des ressources, et obtint le vote d'un droit de 2 lires par quintal de blé, de 1 lire par quintal de maïs et de seigle, de 1 l. 20 par quintal d'avoine, de 0 l. 50 par quintal de légumes secs et de châtaignes. L'impôt dont on

avait espéré 90 millions, ne produisit la première année, en 1869, que 17 millions 1/2. Pour obtenir un rendement meilleur, on modifia son mode de perception : en 1870, on obtint plus de 26 millions, en 1871 46, en 1872 58, en 1873 62.

Les taxes de fabrication se composaient en 1873 de droits sur la fabrication et la vente des alcools, sur la fabrication de la bière, des eaux gazeuses, des poudres et autres matières explosives. Ces taxes produisirent cette année-là 1.770.000 lires au lieu de 1.258.000 en 1871. — Les droits sur les alcools, la bière et les eaux gazeuses avaient été établis en 1864 ; ceux sur les poudres en 1869. Les droits sur l'alcool furent primitivement fixés à 20 lires par hectolitre fabriqué (1). Nous verrons qu'ils furent par la suite considérablement augmentés.

Le produit des douanes et des droits maritimes a augmenté de 1866 à 1873 de 30 millions : de 66 millions, il est passé à 96 ; nous indiquerons plus loin la cause de cette augmentation. — Celui des octrois s'est lui aussi accru de 32 millions, passant de 27 à 59. Ce produit n'entre pas tout entier dans les caisses des communes ; en vertu de la loi du 3 juillet 1864, qui a unifié les taxes d'octroi, une partie en est dévolue à l'État. Primitivement les vins, les vinaigres, les alcools, les liqueurs, les viandes, les bières, les eaux gazeuses étaient seuls imposés. Peu à peu, d'autres produits furent taxés, comme les farines, les huiles, les riz, les beurres, les suifs, les saindoux, les sucres, etc.

Les monopoles ont, comme les impôts directs et les taxes de consommation, produit entre 1866 et 1873 un

(1) Plus une taxe équivalente, à l'importation.

revenu chaque année plus élevé. Le sel, dont le prix fut fixé à un chiffre très haut : 0 fr. 55 le kilogramme, d'après le tarif du 28 juin 1868, qui rapportait 56 millions en 1866, produisit 76 millions en 1873. — Les revenus du lotto passèrent de 48 millions à 70. — Seul, le monopole du tabac donna en 1873 (72 millions) un rendement moins important qu'en 1866 (85 millions). La cause en fut dans le système de régie cointéressée qui fut adopté en 1868, et dont les résultats, au moins durant les premières années, furent assez défavorables.

Enfin les services publics donnèrent en 1873 un revenu supérieur de 14 millions à celui de 1866. Alors qu'ils avaient produit cette dernière année 31 millions, ils en produisirent en 1874, 45. Le produit des postes et des télégraphes, notamment, accusa une augmentation importante.

Les diverses augmentations que nous venons de relever dans le produit des « recettes effectives » se chiffrèrent en 1873 par un total de 430 millions. Alors qu'en 1866, le produit des recettes effectives s'était élevé à 617 millions, ce produit atteignit en 1873, 1.047. C'est cette augmentation de recettes en même temps que la diminution des dépenses, qui permit peu à peu de rétablir l'équilibre du budget.

IV

Si, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, entre 1866 et 1873, la taxe sur les affaires, les taxes de fabrication, les douanes et droits maritimes, les octrois, les postes et les télégraphes ont donné des produits annuellement plus élevés, ce fut parce que les conditions économiques

proprement dites du pays s'améliorèrent constamment.

L'agriculture, qui était alors la principale, presque la seule source de richesses de la péninsule, prit un développement rapide. La condition dans laquelle elle se trouvait, l'avenir qui pouvait lui être réservé, avaient fait au lendemain de l'unité l'objet d'une vaste enquête (*Relazione intorno alle condizioni dell' agricoltura nel quinquennio*, 1870-74). Cette enquête, qu'il faut encore consulter aujourd'hui si l'on veut connaître exactement ce qu'est et ce que peut être l'agriculture italienne, avait établi à merveille les diverses zones dont se composait le pays et les cultures variées qui pouvaient y prospérer. « L'Italie agricole, devait dire plus tard le sénateur Jacini, dans la *Relazione finale dell' inchiesta agraria*, ordonnée par le Parlement en 1885, offre une telle variété de conditions de fait que bien loin de présenter une unité économique, on peut dire qu'elle réunit, plus qu'aucun autre pays d'Europe, tout ce qu'il y a de disparate, d'Edimbourg ou de Stockholm à Smyrne ou à Cadix. On y trouve des latifondi avec la culture la plus extensive qui soit, et ailleurs on rencontre la culture intensive très perfectionnée ; on trouve de la petite agriculture spécialisée, et aussi l'agriculture appliquée aux produits les plus variés. Ici le revenu d'un hectare cultivé est de 5 lires, là de 2.000. » Aussi comprit-on de bonne heure que la prospérité agricole du pays devrait se faire plutôt à l'aide de mesures locales que de mesures générales. Cependant les mesures générales par lesquelles, au lendemain même de l'unité, l'État s'efforça de faciliter le développement de l'agriculture eurent, surtout au début, de salutaires effets. L'institution du crédit foncier dû aux lois des 14 juin 1866 et 15 juin 1873, celle du crédit agraire dû à la loi du

21 juin 1869, notamment, ont certainement contribué à l'accroissement de la richesse agricole de la péninsule. Celui-ci a été également facilité par l'extension des moyens de transport, et par suite d'exportation, qui furent donnés aux producteurs.

D'après la *Relazione* de 1870, l'enquête Jacini, et aussi un annuaire statistique établi en 1864 par Correnti et Maestri, les cultures pratiquées en Italie, au moment de l'unité, étaient, à raison même de la très grande diversité des zones, extrêmement variées. On pratiquait à peu près toutes les cultures alimentaires et arborescentes : le blé, le maïs, la vigne, les agrumes (1), le riz, l'avoine, la pomme de terre, l'orge, le seigle, le châtaignier, l'olivier. Les cultures industrielles, notamment le lin, le chanvre, le coton, le tabac étaient également répandues. L'élevage du bétail au contraire était relativement peu important.

La moyenne annuelle pour la période 1870-74 fut pour le froment de 50.800.000 hectolitres récoltés, pour le maïs de 31.100.000, pour le vin de 27.500.000, pour le riz de 9.700.000, pour l'avoine de 7.400.000, pour la pomme de terre de 7.000.000, pour l'orge et le seigle de 6.600.000, pour les châtaignes de 5.700.000, pour l'huile d'olive de 3.300.000. On récolta également une moyenne annuelle de 26.013.000 centaines de fruits.

On se rendra compte de l'importance de ces chiffres et du développement agricole qu'ils témoignent en les comparant à ceux relevés dans l'année 1866. Cette année-là, la production de froment avait été de 34.300.000 hecto-

(1) On entend par *agrumes* les oranges, les citrons, etc.

litres, celle de vin de 24.000.000, celle de maïs de 16.300.000, celle d'orge et d'avoine de 7.400.000, celle de châtaignes de 5.300.000, celle de seigle de 2.700.000, celle d'huile d'olive de 1.500.000, celle de riz de 1.400.000.

La situation industrielle du pays s'améliora aussi notablement après 1866. L'unité, par les ressources nouvelles qu'elle mit à la disposition de tous, facilita le développement des industries déjà existantes, et permit en même temps l'éclosion d'un grand nombre d'industries nouvelles, notamment de beaucoup d'industries chimiques.

Des causes diverses avaient, avant 1861, retardé le développement de l'industrie italienne. Le manque de capitaux, le manque de connaissances techniques, plus encore le manque de charbons, le haut prix des machines, — celles-ci valaient en Italie à peu près moitié plus cher qu'en Angleterre, — le coût et la difficulté des transports par voie ferrée, l'excessivité des impôts, l'éloignement des grands marchés de matières premières, tout avait contribué à la stagnation des industries. L'Italie était restée, selon l'appellation de Virgile, *magna parens frugum*, grand'-mère des moissons, essentiellement agricole.

La situation industrielle qu'elle occupe aujourd'hui commença de se dessiner dès le lendemain de l'unité.

La production totale des minerais, qui était en 1871 de 41.900.000 lires, s'éleva à 54.700.000 en 1873. La production du soufre, qui était la matière minérale dont l'exploitation était la plus importante — on sait que les gisements de soufre occupent la majeure partie du sous-sol sicilien — passa de 200.000 tonnes en 1871 à 274.000 en 1873.

Les industries métallurgiques se développèrent notable-

ment, ainsi qu'en font foi notamment les importations de fer et d'acier qui furent alors opérées.

Les industries textiles, notamment celle de la soie, qui fut de tous temps très florissante en Italie, firent des progrès importants. La production de la soie eut plutôt tendance à diminuer par suite des maladies dont furent atteints les vers, mais l'industrie de ce produit s'accrut, comme l'attestent les exportations de soies traitées grèges qui furent opérées chaque année. — De même, celle de la laine et des peaux dont les importations augmentèrent sensiblement.

Les industries alimentaires prirent aussi un certain essor. Les pâtes de froment s'exportèrent en grande quantité. — L'industrie des chapeaux de paille — « la paille d'Italie » provient d'un blé spécial dont le centre de production est la vallée de l'Arno — se développa elle aussi notablement.

Le commerce d'exportation se ressentit du développement de la production : il passa de 1.074.589.526 lires en 1871 à 1.131.395.367 en 1873 (1).

Les exportations consistèrent principalement en produits agricoles ou en dérivés de l'agriculture. Les exportations de vins passèrent de 243.121 hectolitres en 1871 à 608.899 en 1872, et à 308.563 en 1873. — Celles d'huiles d'olives diminuèrent mais restèrent encore élevées (841.106

(1) Il convient de noter que si on compare les chiffres des exportations et des importations, on constate qu'en 1871, celles-là furent supérieures à celles-ci de 113 millions : ce qui indique que les produits italiens commençaient déjà de trouver au dehors des débouchés. Les années postérieures, les importations furent supérieures aux exportations. Ce fait ne prouve pas que les produits italiens eussent peine à s'écouler ; il prouve seulement que la production nationale était insuffisante et qu'elle cherchait à se développer.

quintaux en 1871 et 602.605 en 1873). — De même celles de riz (84.599 tonnes en 1871 et 65.944 en 1873). — De même celles d'agrumes (877.943 quintaux en 1871 et 836.226 en 1873). — De même encore celles de bestiaux (521.995 en 1871 et 287.022 en 1873).

Les exportations de chanvres, lins et jutes grèges tombèrent de 492.103 quintaux à 294.798 (1). Celles de soies grèges passèrent au contraire de 32.551 quintaux à 33.359 ; celles de chapeaux de paille de 32.106.000 à 35.710.000 ; celles de pâtes de froment de 73.103 à 79.002.

Les exportations de minerais métalliques augmentèrent très notablement (246.368 tonnes au lieu de 117.017) ; de même celles de soufres (203.051 tonnes au lieu de 172.471) et de marbres (64.149 tonnes au lieu de 58.143).

La diminution que nous avons relevée dans l'exportation de certains produits alimentaires tint pour les uns à l'insuffisance des récoltes, pour les autres à l'amélioration de la condition économique des populations. A toutes les époques en effet où l'activité commerciale est importante, la consommation individuelle augmente, parce que la vie est pour chacun plus aisée.

Le commerce d'importation témoigna, comme celui d'exportation, par le développement qu'il prit, d'une part de l'activité commerciale du pays, de l'autre de l'accroissement du bien-être général. Ce commerce d'importation est passé de 961.456.026 lires en 1871 à 1.261.170.834 en 1873.

Les importations consistèrent surtout — l'industrie étant relativement peu importante — en produits fabriqués, et en matières premières nécessaires à l'industrie,

(1) De 1871 à 1873.

et d'autre part — la production agricole ne suffisant pas aux besoins du pays — en produits alimentaires.

Les importations de filés de coton passèrent de 85.804 quintaux en 1871 à 109.313 en 1873, — celles de tissus de coton de 100.921 quintaux à 105.949, — celles de tissus de soie de 38.225.000 lires à 49.989.000, — celles de laine grège de 43.696 quintaux à 52.498, — celles de peaux brutes de 113.703 quintaux à 181.434. — Les importations de tissus de laine tombèrent de 42.222 quintaux à 38.046 ; celles de coton en flocons ou en masse de 272.340 à 239.004. Mais ces diminutions eurent pour cause non un rétrécissement de l'industrie, mais au contraire une amélioration et une extension de la production purement nationale.

Le développement industriel fut accusé très nettement par l'augmentation des importations d'une part de houille, de l'autre de machines. Les importations de houille furent de 791.389 tonnes en 1871, de 1.037.409 en 1872, de 959.532 en 1873. Le sous-sol italien est en effet entièrement dépourvu de charbons ; les seuls combustibles minéraux qu'il possède sont des lignites en Toscane, et des tourbes également en Toscane, dans la zone alpestre, en Piémont et en Lombardie. — Les importations de machines et chaudières sont passées de 94.526 quintaux en 1871 à 132.985 en 1872 et 183.513 en 1873.

Les importations de produits alimentaires consistèrent surtout en sucres, cafés, pétroles, poissons préparés, fromages. Les importations de sucres grèges et raffinés passèrent de 711.177 quintaux en 1871 à 807.763 en 1873 ; celles des fromages de 56.942 quintaux à 60.108. Les importations de cafés diminuèrent légèrement : elles tombèrent de 131.124 quintaux à 129.598. De même celles des

pétroles qui passèrent de 427.910 quintaux à 344.018, et celles des poissons préparés qui passèrent de 382.329 quintaux à 340.366. Mais ces diminutions furent dues les unes à une augmentation de la production nationale, les autres à des changements, à des substitutions dans la consommation.

En résumé, si on fait masse des importations et des exportations, on constate qu'en deux années 1871-1873 le commerce spécial de l'Italie augmenta de 357 millions. De 2.036.000.000 lires il passa à 2.393.000.000. Les importations furent inférieures aux exportations de 113 millions en 1871, et supérieures de 20 millions en 1872 et de 130 en 1873.

Les exportations se firent principalement vers la France (447.649.000 lires) (1) ; l'Autriche-Hongrie (221.640.000) ; la Suisse (159.677.000) ; la Grande-Bretagne (110.553.000) ; l'Amérique du Sud (57.444.000) ; les États-Unis (29.264.000) ; l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Egypte, etc. 23.663.000) ; la Belgique et la Hollande (19.943.000) ; la Grèce (17.481.000) ; la Russie (16.697.000) ; l'Allemagne (13.815.000).

Les importations vinrent principalement de France (386.862.000 lires) (2) ; de Grande-Bretagne (302.306.000) ; d'Autriche-Hongrie (225.371.000) ; de Belgique et Hollande (59.346.000) ; d'Amérique du Sud (51.658.000) ; d'Amérique du Nord (49.726.000) ; de Russie (48.502.000) ; de Turquie (43.623.000) ; de Suisse (40.977.000) ; d'Afrique du Nord (36.703.000) ; d'Allemagne (23.710.000).

Ce commerce extérieur se faisait selon des traités qui

(1) et (2) En 1873. Les exportations et importations de métaux précieux sont comprises dans ce chiffre, et dans les suivants.

avaient été conclus en 1863. Les droits qui étaient stipulés dans ceux-ci avaient un caractère purement fiscal. Jusqu'en 1878, époque à laquelle des mesures protectionnistes furent édictées, l'Italie vécut ainsi sous le régime du libre échange mitigé.

Le développement commercial de l'Italie entre 1866 et 1873 est attesté encore par deux indices distincts, de nature différente, mais également probants : d'une part l'augmentation du mouvement des transports, de l'autre l'augmentation du mouvement bancaire.

Entre 1866 et 1873, le trafic des chemins de fer, le mouvement de la marine marchande, les échanges postaux et télégraphiques se sont notablement accrus.

En ce qui concerne les chemins de fer, les statistiques ne remontent pas au delà de 1872. Entre 1872 et 1873 on constate une augmentation de 724.017 voyageurs transportés, de 48.918 tonnes transportées en grande vitesse et de 849.877 en petite vitesse.

Relativement à la marine marchande, les statistiques ne sont complètes qu'à partir de 1881. Pour la période antérieure, on peut seulement donner les indications suivantes : le mouvement général de la navigation a augmenté de 1866 à 1878 de 9 millions de tonneaux : il est passé de 16 à 25 millions. Il fut en 1871 de 23.203.000 tonnes. On peut encore mentionner qu'en 1873, il existait 76 chantiers de constructions navales au lieu de 29 en 1871 ; le tonnage net des navires à vapeur lancés en 1871, fut de 106 tonneaux, en 1872 de 142, en 1873 de 114. Les statistiques n'indiquent pas le tonnage des navires à voile lancés durant ces trois années.

Les mouvement des échanges postaux et télégraphiques s'est notablement accru entre 1871 et 1873. Les timbres-poste et cartes postales vendus en 1871 représentaient une valeur de 16.572.046 lires, soit 0 l. 62 par habitant ; en 1873, ils représentèrent une valeur de 19.184.859 lires, soit 0 l. 71 par habitant. En 1871, le nombre des télégrammes expédiés avait été de 2.583.890, soit 0,10 par habitant ; en 1873, il fut de 4.508.392, soit 0,17 par habitant.

Aussi les recettes de l'administration des postes passèrent-elles de 19.350.945 lires en 1871 à 22.401.136 en 1873 ; celles de l'administration des télégraphes passèrent de 6.451.852 à 8.605.154.

Les bilans des banques d'émission indiquent aussi très nettement les progrès de l'activité commerciale entre 1871 et 1873. Les escomptes sont passés de 1.186.60.5063 lires en 1871 à 1.855.527.346 en 1873, les avances de 362.008.585 à 542.532.070. — Le nombre des sociétés ordinaires de crédit augmenta notablement : il passa de 55 à 143. Le capital versé des 55 sociétés existantes en 1871 était de 102.904.404 lires ; celui des 143 existantes en 1873 se chiffra par 365.653.234 lires.

V

La situation économique d'un pays n'est pas établie seulement pas l'état de son agriculture, de son industrie, de son commerce. D'autres indices, très nombreux, et d'ordre divers, permettent encore d'apprécier sa prospérité ou sa décadence.

Quand l'état économique est favorable, les fonds publics ont tendance à monter. La situation monétaire et budgétaire de l'Italie étant très difficile, sa rente resta entre 1871 et 1873 à un prix très bas : le cours moyen du consolidé 5 p. 100 fut en 1871 à Paris de 60 l. 84 et à Rome de 62.83, et en 1873 à Paris de 63,03 et à Rome de 70,75. Cependant, comme on voit, entre 1871 et 1873 une légère amélioration se produisit. L'amélioration apparaît plus notable encore si on compare les chiffres de 1871 et de 1873 à ceux de 1866 et de 1868. En 1866, la rente italienne était tombée à Paris à 36 (cours minimum) ; en 1868, elle était tombée à 41,80 (cours minimum). Son cours moyen avait été en 1866 de 51,33 et en 1868 de 50,15 (1).

La richesse privée, la consommation individuelle reflètent aussi très nettement la condition économique.

Relativement à la richesse privée italienne entre 1866 et 1873, c'est-à-dire la somme nette de capitaux mobiliers et fonciers appartenant aux particuliers, on ne peut guère donner que le renseignement suivant : la moyenne annuelle des trois années 1872-1874 fut de 36.011.926.877 lires ; ce qui, à raison du chiffre de la population (27.049.924 habitants) représentait une richesse de 1331 lires par habitant. Mais comme aucun relevé ne fut fait pour les années antérieures à 1872, on ne peut savoir si les chiffres ci-dessus cités représentent une augmentation ou une diminution.

La prospérité commerciale a entre autres conséquences celle d'amener une hausse des salaires. Les statistiques établissent en effet que de 1871 à 1873 le salaire moyen

(1) Voir *supra*, p. 18 le cours défavorable du change, dû comme celui de la rente aux difficultés financières.

par heure de travail augmenta de 0l.012. Ce salaire moyen qui était en 1871 de 0l.171 fut en 1873 de 0l.183. Mais ces mêmes statistiques démontrent également que le prix de la vie augmenta plus vite encore que celui du travail. Cette augmentation se chiffra par 5l.60 sur un quintal de blé et 2l.35 sur un quintal de maïs. En 1871 un quintal de blé coûtait 31l.36, et un quintal de maïs 18l.28 ; en 1873, les prix furent de 36,96 et 20,63. Aussi pour acheter un quintal de blé fallut-il travailler 202 heures en 1873, au lieu de 183 en 1871. Le prix de la vie ayant augmenté plus que celui du travail, on devrait normalement constater, malgré l'accroissement des salaires, entre 1871 et 1873, une diminution dans la consommation, spécialement dans les produits qui ne sont pas de première nécessité (1). Malheureusement les statistiques relatives à la consommation individuelle n'établissent que des moyennes de plusieurs années : la première moyenne de consommation d'alcool porte sur la période de 1871-78, et est de 0l,473 par habitant ; la première moyenne de consommation de sucre porte sur la période 1871-74 et est de 2 kg. 70 par habitant. Les statistiques contiennent d'autres moyennes de consommation de bière, de café, de sel, de tabac, mais aucune n'est annuelle ni antérieure à 1871. Il n'est donc pas possible de savoir exactement quelle a été la consommation individuelle en 1871 et en 1873.

L'amélioration de la condition économique d'un pays agit également sur le mouvement de sa population, sur le développement de l'instruction, sur la marche de la criminalité.

(1) Il faut toutefois remarquer que la consommation ne dépend pas seulement du prix de la vie et des salaires. Elle est influencée par beaucoup d'autres causes, notamment les mesures fiscales, qui l'accélèrent ou la restreignent.

Plus l'état économique est prospère, et plus les mariages et les naissances ont tendance à augmenter. A l'inverse, les décès diminuent, parce que l'hygiène et le bien-être prolongent d'ordinaire la vie. Il est à peine besoin de dire que ce ne sont pas là des règles immuables, et que des exceptions peuvent se manifester.

D'autre part, l'Italie étant un pays à population très dense — en 1871, la population était de 26.801.154 habitants, ce qui représentait une moyenne de 93,50 par kilomètre carré — l'émigration y a été de tous temps importante. Cependant, l'émigration est directement influencée par l'état économique : quand cet état est difficile, quand la vie est pénible, l'émigration en règle générale s'accroît ; elle diminue au contraire quand les conditions d'existence s'améliorent.

Les statistiques de l'émigration italienne ne commencent qu'en 1876, on ne peut donc la chiffrer avec précision avant cette date. En ce qui concerne le mouvement de l'état civil, les statistiques partent de 1872 : on constate qu'en 1873, il y eut plus de mariages qu'en 1872 (7,94 par 1.000 habitants au lieu de 7,53), mais qu'il y eut moins de naissances (36,42 au lieu de 37,97). Le chiffre des décès s'abaissa également (30,09 au lieu de 30,78), mais moins que celui des naissances, ce qui eut pour résultat de diminuer l'excédent des naissances sur les décès. Cet excédent fut de 7,19 en 1872 et de 6,33 en 1873.

L'instruction se reçoit plus facilement dans les périodes de prospérité économique que dans celles de dépression. Les « analphabets » doivent donc en règle générale être moins nombreux pendant celles-là que pendant celles-ci. De même la criminalité a d'autant plus tendance à aug-

menter que les conditions économiques sont plus défavorables. Ces faits se vérifieront au cours des chapitres suivants. Mais les statistiques ne permettent pas de les contrôler pendant la période 1866-1873.

*
* *

Il résulte, sinon de tous, du moins de la plupart des faits que nous avons étudiés dans les pages qui précèdent que postérieurement à 1866, et plus spécialement — puisque les statistiques sont rares pour la période antérieure à 1870 — que postérieurement à cette dernière date l'état économique de l'Italie a eu tendance à s'améliorer. La crise générale de 1873 interrompit momentanément ce mouvement ascendant.

CHAPITRE II

LA CRISE DE 1873 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE DE 1873 A 1878.

Sommaire. — La crise commerciale. qui s'est produite en 1873 sur tous les marchés d'Europe, s'est fait sentir en Italie jusque vers 1878. — D'où ralentissement du mouvement économique entre 1873 et 1878. — Cependant les budgets se sont soldés par des excédents, et la circulation fiduciaire a été améliorée.

I. La situation économique de 1873 à 1878. — L'agriculture et l'industrie, leur développement modéré. — Le commerce : la baisse des exportations et des importations.

II. Autres symptômes de la situation économique. — Le cours de la rente : son amélioration. — La richesse privée : son accroissement. — La consommation individuelle : son augmentation. — Le mouvement de la population. — L'instruction primaire. — La criminalité.

III. La situation budgétaire. — Les excédents à partir de 1875. — Les dépenses. — Les dépenses militaires. — Les dépenses de travaux publics. — Les dépenses de chemins de fer. — Les recettes : leur augmentation modérée. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

IV. La situation financière. — La loi de 1874 et le consortium des banques d'émission. — L'agio et le change.

Dans la période 1873-1878, l'activité économique de l'Italie s'est ralentie : elle a cependant été encore importante.

En 1873, éclata sur tous les marchés d'Europe une crise commerciale. Cette crise générale, dont l'histoire a déjà été écrite, a eu pour cause principale la concurrence des pays neufs. Ses effets, en Italie, se firent sentir pendant environ cinq années. Jusqu'au moment où sa liquidation fut achevée, jusque vers 1878, la situation commerciale de l'Italie fut sinon difficile, du moins moins prospère que dans la période antérieure. Cependant la situation

budgétaire s'améliora notablement : les déficits annuels prirent fin en 1875, et des excédents se produisirent, qui se chiffrèrent à la fin de 1878 par un total de plus de 71 millions. Si ces excédents ne permirent pas de supprimer immédiatement le cours forcé, du moins le gouvernement parvint-il à réglementer et à améliorer la circulation fiduciaire. La période 1873-1878 a donc été une période de dépression, mais de dépression modérée, où de nombreux symptômes de relèvement économique ont été visibles.

I

Les statistiques ne donnent aucun renseignement sur la production agricole entre 1874 et 1878; elles indiquent seulement la moyenne annuelle d'hectolitres récoltés pendant la période 1870-74 (1), et pendant la période 1879-1883.

Elles sont heureusement plus complètes en ce qui concerne la production industrielle.

La production totale de minerais n'augmenta qu'assez peu : elle s'éleva à 55.000.000 de lires en 1878, au lieu de 54.700.000 en 1873. Le nombre des mines en exploitation qui était de 590 en 1873 ne fut plus que de 557 en 1878. La production du soufre tomba de 274.000 tonnes en 1873 à 207.000 en 1875 : elle fut de 305.000 en 1878.

Les industries métallurgiques ne se développèrent que péniblement : on verra que les importations de fer et d'acier restèrent à peu près stationnaires pendant les cinq années que nous étudions.

(1) Voir *supra*, chap. I.

Les industries textiles, notamment celles de la soie et de la laine, celle-là surtout, ne firent que de maigres progrès : les exportations de soie traitée grège et les importations de laine grège ne furent supérieures que de peu à celles relevées dans la période précédente.

Les industries alimentaires déclinèrent : entre autres exportations, celles des pâtes de froment diminuèrent notablement.

Le commerce d'exportation fut vivement atteint par la crise de 1873 : il tomba de 1.131.395.367 lires, chiffre qu'il avait atteint l'année de la crise, à 978.188.606 lires l'année suivante. Il se releva légèrement en 1875 et en 1876, mais retomba plus bas encore en 1877 (933.966.554 lires). Il fut en 1878 de 1.021.331.042 lires.

Les exportations de vins restèrent à peu près aussi élevées que dans la période précédente. Elles se chiffrèrent par 536.833 hectolitres en 1878, mais dans les années antérieures, notamment en 1875, 1877 et surtout 1874, elles avaient été très sensiblement moindres. La moyenne annuelle évolua, comme dans la période précédente, aux alentours de 400.000 hectolitres. — Les exportations d'huiles d'olives furent très basses en 1874 et en 1878 (476.832 et 514.127 quintaux) ; celles de riz, en 1876 et en 1875 (54.418 et 43.780 tonnes) ; celles de bestiaux en 1874 et en 1875 (141.963 et 187.694 bestiaux). Les autres années, elles restèrent à peu près à la moyenne de la période précédente. Les exportations d'agrumes, elles, se maintinrent constamment élevées.

Les plus mauvaises années furent pour les exportations de chanvre, lin et jute grège : 1877 (274.499 quintaux) ; pour celles de soies grèges : 1874 et 1877 (28.988 et

23.713 quintaux) ; pour celles de chapeaux de paille : 1875 (29.158.000) ; pour celles de pâtes de froment : 1874, 1876, 1877, 1878 (68.117, 47.683, 56.555, 54.300 quintaux). — On voit que de nombreux produits ne s'exportèrent qu'en quantités notablement restreintes.

Les exportations de minerais métalliques restèrent à peu près stationnaires (246.368 tonnes en 1873 et 262.902 en 1878) ; de même celles de soufres (203.051 et 218.326). Celles de marbres diminuèrent sensiblement (64.149 et 46.822).

Le commerce d'importation entre 1873 et 1878 prouve, comme celui d'exportation, le ralentissement de la vie commerciale. Après avoir accusé en 1874 une légère augmentation sur 1873 (1.295.646.928 lires au lieu de 1.261.170.834), il descendit à 1.206.919.279 lires en 1875, à 1.141.542.859 en 1877 et à 1.062.344.710 en 1878 (1).

Les importations de filés de coton (109.313 quintaux en 1873 et 88.756 en 1878) ; — celles de tissus de coton (105.949 et 105.905) ; — celles de laines grèges (52.498 et 65.386) — celles de tissus de laine (38.046 et 40.044) ; — celles de cotons en flocons (239.004 et 269.884) restèrent stationnaires ou augmentèrent peu. — Les importations de tissus de soie (49.829.000 lires et 27.749.000) et de peaux brutes (181.434 quintaux 106.621) accusèrent un mouvement descendant très notable.

Mais le ralentissement des affaires fut surtout marqué, dans la période que nous envisageons, par l'augmentation peu importante des importations de charbons et la diminution des importations de machines et chaudières. En

(1) En 1876, une reprise s'est manifestée, avec 1.307.079.793. Mais elle a été sans lendemain.

1873, les importations de charbons avaient été de 959.532 tonnes ; elles se relevèrent un peu les deux années suivantes (1.030.816 et 1.059.591) et fortement en 1876 (1.454.223), mais ce fut pour retomber en 1877 et en 1878 (1.329.549 et 1.325.245). — Les importations de machines, qui avaient été de 183.513 quintaux en 1873, ne furent plus que de 129.682 en 1878, après avoir suivi un mouvement descendant ininterrompu.

Les importations de produits alimentaires restèrent d'une manière générale à peu près stationnaires : celles de fromages furent de 70.847 quintaux en 1878 ; — celles de cafés de 126.969. Celles de poissons préparés baissèrent assez notablement : 331.044 quintaux. De même celles de sucres grèges et raffinés : 732.381 (1). Les importations de pétroles passèrent au contraire de 344.018 quintaux à 472.049.

En additionnant les importations et les exportations italiennes de l'année 1878, on arrive au total de 2.083.675.752 lires. On voit, en comparant ce chiffre à celui de 1873 (2.393.000.000) qu'en cinq années le commerce général de la péninsule, loin d'augmenter, diminua au contraire de 300 millions.

Comme dans la période précédente, les exportations se firent surtout vers la France (487.755.000 lires) (2), l'Autriche-Hongrie (173.367), la Suisse (98.926), la Grande-Bretagne (96.788), les États-Unis (36.496), l'Amérique du Sud (27.784), l'Allemagne (20.849), la Russie (17.711), la Belgique et la Hollande (16.505), l'Espagne et le Por-

(1) Les importations de sucres grèges augmentèrent, et celle de sucres raffinés diminuèrent notablement.

(2) Chiffres de 1878 et comprenant les métaux précieux.

tugal (14.072), la Grèce (13.754), la Turquie d'Europe (13.310).

Les importations vinrent de France (271.974) (1), de Grande-Bretagne (237.081), d'Autriche-Hongrie (196.562), des États-Unis (54.236), de Russie (53.501), des Indes (40.494), d'Allemagne (39.481), de Turquie d'Europe (35.747), de Suisse (33.519), de Belgique et Hollande (27.840).

En comparant ces divers chiffres à ceux des importations et exportations de l'année 1873 (2), on se rend compte, mieux encore que par une simple vue d'ensemble, du ralentissement du mouvement commercial italien entre cette dernière date et 1878.

Le commerce extérieur de l'Italie entre 1873 et 1878 s'est poursuivi, comme dans la période précédente, selon les traités qui avaient été conclus en 1863. Cependant, le gouvernement manifesta à plusieurs reprises son désir de modifier ces accords. En 1875, il dénonça le traité qui liait l'Italie à la France et qui était valable jusqu'en janvier 1876. Une entente intervint cependant, et le traité fut maintenu en vigueur jusqu'en juillet 1876. En même temps, il demanda aux gouvernements suisse et austro-hongrois, que des pourparlers s'engagent en vue d'une révision des conventions existantes. Ces deux gouvernements acceptèrent.

Les difficultés qui se produisirent entre Paris et Rome en 1876 eurent pour effet de faire baisser assez notablement cette année-là les exportations françaises en Italie. En 1877, les deux gouvernements parvinrent à s'entendre

(1) Chiffres de 1873 et comprenant les métaux précieux.

(2) Voir *supra*, chap. I.

sur un traité destiné à remplacer celui de 1863, mais ce traité ne fut pas approuvé par les deux Parlements : on convint alors simplement de proroger de nouveau l'ancien traité, d'abord jusqu'au 1er avril, puis jusqu'au 30 juin 1878. Ce fut ce jour-là, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, que commença la première guerre de tarifs entre les deux pays. Le traité de 1863 étant venu à expiration, et aucun accord n'ayant pu se faire sur un nouveau traité, d'autre part, le Parlement italien ayant voté un nouveau tarif douanier, les marchandises françaises furent soumises à leur entrée en Italie à ce tarif. Nous répondîmes en appliquant aux marchandises italiennes entrant en France notre nouveau tarif général. L'entente ne parvint à se faire entre les deux gouvernements qu'après plus de trois ans. Elle fut plus facile et plus rapide avec l'Autriche-Hongrie et avec la Suisse.

Si on étudie les autres indices de l'état économique que nous avons relevés dans le chapitre précédent, on constatera qu'ils témoignent eux aussi entre 1873 et 1878 d'une dépression manifeste.

Le nombre de voyageurs transportés par chemin de fer n'a augmenté entre 1875 et 1878 que de 2.700.113 : on verra au chapitre suivant l'augmentation considérable qui fut au contraire relevée, entre 1878 et 1887. Le nombre de tonnes transportées en grande vitesse s'est accru seulement de 163.443, et celui des tonnes transportées en petite vitesse de 961.762.

Le mouvement général de la navigation n'a augmenté que de 8 millions 1/2 de tonneaux de jauge : il est passé de 23.203.000 en 1871 à 32.070.000 en 1881. Le tonnage net

des navires à vapeur lancés dans les chantiers italiens de 1873 à 1878 fut de 7.758 tonneaux, et celui des navires à voile de 299.898. Le nombre des chantiers de construction était de 59 en 1878.

La vente des timbres-poste qui produisait 19.184.859 lires en 1873 ne produisit en 1878 que 2.912.926 lires de plus : le chiffre de 1873 représentait 0 l. 71 par habitant, celui de 1878, 0 l. 79. Le nombre des télégrammes expédiés ne s'accrut que de 455.579 ; le chiffre de 1878 (4.963.621 télégrammes) représente une moyenne de 0,18 par habitant : celui de 1873 représentait, on l'a vu, une moyenne de 0,17. Ces chiffres ne prennent toute leur valeur que si on les compare à ceux indiqués dans le chapitre précédent, et à ceux du chapitre suivant, qui seront relatifs à la période 1878-87.

Les recettes de l'administration des postes n'ont augmenté entre 1873 et 1878 que d'un peu plus de 3 millions 1/2 (22.401.136 lires et 26.117.374) — et celles des télégraphes d'à peine 60.000 lires (8.605.154 lires et 8.667.490).

Les bilans des banques d'émission ont indiqué aussi une dépression économique assez forte. Les escomptes sont tombés de 1.855.527.346 lires en 1873 à 1.536.785.445 en 1878, suivant entre ces deux dates un mouvement de baisse ininterrompu ; les avances sont tombées de même de 542.532.070 lires à 194.002.049. — Les sociétés ordinaires de crédit qui étaient 143 en 1873 ne furent plus que 121 en 1874 et 102 en 1878. Le capital versé est tombé de 365.653.234 lires à 185.174.336.

II

Le cours moyen de la rente italienne en 1873, à la Bourse de Paris, avait été de 63,03 ; en 1874, le cours se releva légèrement : 65,24. En 1875, le mouvement s'accentua : 71,61 ; en 1878, le cours moyen fut de 73,94. Le mouvement de hausse fut plus accentué encore à la Bourse de Rome : le cours moyen qui avait été de 70,75 en 1873 fut de 78,79 en 1878. L'amélioration des cours fut due à l'amélioration de la situation monétaire et budgétaire que nous exposerons plus loin.

Un autre symptôme en faveur d'une amélioration économique de l'Italie entre 1873 et 1878 fut l'accroissement de la richesse privée. La moyenne de la période 1875-79 fut de 45.450.153.656 lires, ce qui à raison du chiffre de la population (27.713.312 habitants) représenta une richesse de 1.640 lires par habitant (au lieu de 1.331 pendant la période 1872-74).

Les salaires et la consommation établissent également que les années 1873 à 1878, ne furent ni tout à fait mauvaises, ni tout à fait prospères. Entre ces deux dates, le salaire moyen pour une heure de travail augmenta de 0 l. 025 : cette augmentation, due surtout au taux encore très bas des salaires en 1873, est beaucoup moins forte que celle que nous constaterons après 1878. Mais, comme dans toutes les périodes de demi-prospérité ou de décadence économique, les prix ont eu tendance à baisser : un quintal de blé qui valait (prix moyen) 36 l. 96 en 1873, ne valut plus que 32,13 en 1878. Aussi pour acheter à cette

époque cette marchandise ne fallut-il travailler que cent cinquante-quatre heures, tandis qu'il fallait travailler deux cent-deux heures en 1873. Le prix de la vie ayant plutôt diminué et le prix du travail plutôt augmenté, on eut tendance à consommer davantage. Effectivement, les statistiques indiquent que la consommation individuelle annuelle moyenne de sucre qui était de 2 kg. 70 entre 1871 et 1874 est passée à 2 kg. 77 entre 1875 et 1878. De même celle du café qui passa de 0 kg. 454 à 0 kg. 481.

Les statistiques de l'émigration et de l'état civil, celles-ci entre 1873 et 1878, celles-là entre 1876 et 1878, confirment quant à l'état économique de l'Italie à cette époque, les indices que nous venons d'étudier. Le nombre des émigrants a assez notablement diminué entre 1876 et 1878 ; il est tombé de 395 par 100.000 habitants à 345. Le nombre des mariages a eu plutòt tendance à baisser. En 1873, il y avait eu 7,94 mariages par 1.000 habitants, il n'y en eut plus que 7,17 en 1878. Le nombre des naissances resta à peu près stationnaire (136,42 par 1.000 habitants en 1873 et 36,32 en 1878), mais comme le chiffre des décès s'abaissa assez fortement (30,09 et 29,18) il y eut un excédent élevé de naissances sur ceux-ci, sensiblement plus élevé même que celui que nous avons relevé en 1873 : l'excédent fut en 1878 de 7,14 par 1.000 habitants.

Relativement à l'instruction élémentaire, nous nous bornerons au seul chiffre suivant, qui permettra d'apprécier les progrès réalisés par la suite : dans l'année 1875-1876, il y eut 6,27 enfants par 100 habitants inscrits dans les écoles primaires (1). — Quant à la criminalité, nous indi-

(1) L'instruction élémentaire, dont la gratuité avait été stipulée par la

querons seulement qu'en 1875 il y eut 16.03 homicides par 100.000 habitants et en 1879, 21.60, et que les vols qualifiés augmentèrent de plus d'un tiers, entre ces deux dates. Les statistiques relatives à la criminalité étant incomplètes, il est difficile de donner d'autres indications précises.

III

Le gouvernement continua dans la période que nous envisageons la politique financière qu'il avait commencée au lendemain de 1866, et qui peut ainsi se caractériser: non augmentation des dépenses et augmentation des recettes. De fait, celles-là ont évolué entre 1873 et 1878 entre 1.136.000 lires et 1.177 000, celles-ci se sont régulièrement accrues, et sont passées de 1.047.000 lires en 1873, à 1.192.000 en 1878. Aussi les budgets se sont-ils soldés annuellement, non plus par des déficits comme dans la période précédente, mais par des excédents. En 1874, un déficit de 13 millions (au lieu de 89 l'année précédente) se produisit encore, mais dès 1875 on constata un excédent de 13.870.401 lires. En 1876, 1877 et 1878 l'excédent fut de 20.446.073, 22.922.917 et 14.546.201 lires (1).

loi Casati, a été rendue véritablement obligatoire par la loi Coppino du 15 juillet 1877.

(1) Minghetti succéda en 1872 à Sella, comme ministre des Finances et président du Conseil. Il présenta comme lui tout un ensemble de mesures fiscales destinées à fournir au budget les millions dont il avait besoin : « musica, codesta, che, non ostante la abilità dell' artista, a pochi piacera di ascoltare... » Le Parlement n'approuva en effet que des mesures isolées, dont beaucoup eurent des effets heureux. Le déficit budgétaire diminua en effet annuellement.

Quand en 1876, la gauche avec Depretis (Présidence du Conseil et

Le gouvernement a continué d'exercer un contrôle minutieux sur les dépenses. Celles-ci cependant eussent pu être moindres, si les budgets de la guerre et de la marine ne s'étaient pas accrus annuellement. On a vu qu'entre 1867 et 1872 inclusivement, les dépenses militaires et navales ordinaires et extraordinaires étaient restées inférieures, sauf en 1870, année de la prise de Rome (211 millions), à 200 millions. En 1873, elles passèrent à 206 millions, puis à 214, à 215, à 222, en 1874, 1875 et 1876. Cette année-là, un changement important se produisit dans l'orientation intérieure et extérieure de la politique italienne. Depuis 1873, et même depuis 1861, le pouvoir appartenait à la droite : la gauche n'avait eu que de brefs succès sans lendemain. En 1876, des élections générales eurent lieu, qui amenèrent la victoire de la gauche, et l'arrivée au pouvoir, à la place du ministère Minghetti, d'un ministère de gauche, avec Depretis, comme président du Conseil. Or, autant la droite, composée surtout d'hommes du Nord, était partisan, en souvenir de l'aide que nous avions donnée au pays en 1859 et en 1866, de l'amitié française, autant la gauche, composée surtout de Romains, de Napolitains et de Siciliens, nettement anticléricaux, souhaitait une entente avec l'Allemagne. Elle se rappelait moins la part que nous avions prise à l'indépendance de l'Italie, que l'appui que

finances) prit le pouvoir, elle indiqua un programme — très modéré — qui ne différait presque en rien de celui de la droite. Le nouveau gouvernement se contenta tout d'abord de mettre à la retraite ou en disponibilité un certain nombre de fonctionnaires ou d'officiers. Son programme financier se résuma en ces mots : « ne una lira di più, ne una lira di meno. » — Cependant il dut très vite demander au Parlement le vote de très nombreuses mesures nouvelles destinées à assurer des ressources complémentaires (notamment réforme des impôts).

Napoléon III avait donné au Pape. Elle voyait avec inquiétude la campagne que menait alors le parti catholique français et ses efforts de restauration pontificale. Depretis, dès 1877, tenta de s'entendre avec Berlin, mais les pourparlers n'eurent aucune suite — ils devaient aboutir en 1882 — notamment parce que le parti républicain et anti-papal français venait de triompher du parti catholique et de ruiner ses espérances.

Les tendances nouvelles du gouvernement quant à la politique extérieure, eurent pour conséquence une augmentation des dépenses militaires et navales. L'Italie, pensait-on en 1877, dans les cercles officiels, devait pour obtenir l'appui de l'Allemagne, être une nation puissamment armée. On ne prête qu'aux riches, et on ne s'allie qu'aux forts. Aussi entre 1876 et 1877 les dépenses militaires et navales augmentèrent-elles de 25 millions : elles passèrent de 222 millions en 1876, à 247 en 1877 et 249 en 1878 (1).

Le gouvernement engagea également des sommes importantes dans de grands travaux publics. Nous avons dit déjà le soin qu'il avait pris d'améliorer et de faciliter les communications. Cependant les sommes qu'il dépensa entre 1873 et 1878 furent chaque année moins élevées.

(1) A l'arrivée au pouvoir de la gauche (1876), le budget de la guerre s'accrut dans ses deux parties, ordinaire et extraordinaire. Les crédits extraordinaires jusqu'en 1880 servirent spécialement à la fabrication d'un nouveau fusil, à la construction de la fabrique d'armes de Terni, aux fortifications de la Spezzià, à celles du détroit de Messine, et de la frontière alpine, etc.

Le 26 mars 1876, l'ingénieur du génie naval Brin prit dans le ministère Depretis le portefeuille de la Marine. Le nouveau ministre fit l'année suivante (loi du 1er juillet 1877) approuver par le Parlement un plan organique du matériel naval comprenant la construction de 72 navires, d'une valeur totale de 275 millions. Le budget naval annuel fut consolidé pour la période 1877-1887 à 146 millions.

En 1873 le budget extraordinaire des travaux publics s'était chiffré en dépenses par 34.600.000 lires ; il ne fut plus que de 26.200.000 en 1874, 20.500.000 en 1875, 17.600.000 en 1876. Il se releva à 23.400.000 en 1877 et 27.600.000 en 1878. La diminution dans les dépenses pour travaux publics qu'on constate notamment entre 1873 et 1876 établit d'une part que, dès qu'il ne s'agissait plus de dépenses militaires ou navales, le gouvernement s'efforçait de réaliser des économies, et de l'autre le ralentissement de la prospérité économique du pays. On a constaté en effet que les dépenses pour travaux publics sont surtout élevées quand l'état économique est prospère, et qu'elles diminuent dès que la prospérité tend à décliner.

Le gouvernement dut encore, par suite de sa marine marchande (1) et surtout de ses chemins de fer, supporter de très lourdes charges. Peu à peu, il racheta la totalité des lignes ferrées existantes : chaque année aussi, il en construisit de nouvelles. Ses dépenses de ce dernier chef furent de 54 millions en 1873, 51 en 1874, 49 en 1875, 58 en 1876, 59 en 1878. En 1876, quand commença l'exploitation par l'Etat, 7.935 kilomètres de voies ferrées étaient en service, et 8.208 en 1878 (au lieu de 6.882 en 1873).

Le rachat des chemins de fer ne se fit pas sans de vives oppositions. Il fut tout d'abord repoussé par le Parlement,

(1) En 1877 furent passées des conventions définitives entre le gouvernement et diverses compagnies de navigation, les sociétés Florio de Palerme et Rubattino de Gênes notamment. Ces conventions modifièrent assez notablement les subventions antérieurement accordées. Celles relatives aux services intérieurs furent réduites, à raison de la concurrence que ces services pouvaient faire aux chemins de fer. Celles relatives aux lignes internationales à caractère commercial furent au contraire augmentées. Des lignes nouvelles : Gênes-Singapour ; Sicile-Archipel ; Venise-Archipel ; Italie méridionale-Tunisie purent ainsi être créées.

vote qui amena la chute de la droite. Après l'arrivée de Depretis aux affaires, le 29 juin 1876, le Parlement se décida à approuver le rachat des voies de la Haute-Italie, mais invita le gouvernement à présenter un projet de loi pour la concession de celles-ci à l'industrie privée. Ce fut seulement en 1885, et après des conclusions conformes d'une commission parlementaire d'enquête constituée en 1878, que par de nouvelles conventions, l'exploitation privée fut réalisée. Entre 1878 et 1885, l'Etat exploita à titre provisoire et temporaire les voies ferrées rachetées (1).

Pour faire face aux dépenses (2), le gouvernement tira des impôts tout le rendement dont ils étaient susceptibles.

Le produit des impôts directs passa de 340 millions en 1873 à 353 en 1878. L'impôt sur la propriété bâtie produisit 52 millions en 1873 et 54 en 1878, et les années intermédiaires 55, 52, 53, 54. — L'impôt sur la propriété non bâtie rapporta chaque année de 1873 à 1878, 124 millions. — L'impôt sur le revenu produisit 164 millions en 1873 et 1874 ; en 1875, 1876 et 1877, il produisit 170, 173 et 177 millions. Deux lois en effet avaient été promulguées en 1874 et en 1875 en vue d'empêcher les fraudes. En 1878, le produit tomba à 175 millions, par l'effet d'une loi de 1877 qui avait accordé des dégrèvements aux possesseurs de petits revenus.

La taxe sur les affaires qui produisait 142 millions

(1) Une loi du 29 juillet 1879 approuva un vaste et coûteux programme de construction par l'Etat de voies ferrées complémentaires, programme qui à l'heure actuelle n'est même pas encore achevé.

(2) La dette consolidée continua de s'accroître entre 1873 et 1878 ; de 318 millions, le total des intérêts passa à 342.

en 1873, en donna 155 en 1878. La progression, durant les années intermédiaires, fut très irrégulière : 141 millions en 1874, 151 en 1875, 148 en 1876, 158 en 1877. Il faut noter tout spécialement le produit des droits d'hypothèque, parce que ces droits sont en rapport direct avec l'état économique. Alors que dans la période 1866-1873, le produit en avait annuellement augmenté passant de 4.100.000 lires en 1866 à 6.300.000 en 1873, il diminua au contraire progressivement entre 1873 et 1878. En 1874, il tomba à 5,4 ; en 1875, à 5,3 ; en 1876, à 4,8 ; il fut de 5,2 en 1877 et 1878. Il est du reste à remarquer que la plupart des droits qui composent la taxe sur les affaires ont donné en 1874 un rendement sensiblement inférieur à celui de 1873 : les droits de succession ont produit 24 millions, au lieu de 24,3 ; ceux de main-morte 5,7 au lieu de 6,6 ; ceux sur les sociétés 4,9 au lieu de 5,3 ; ceux de timbre et de sceau 34,5 au lieu de 34,9.

Le produit des taxes de consommation s'éleva progressivement de 221 millions en 1873 à 270 en 1878. Les droits sur l'alcool furent portés en 1874 à 30 lires par hectolitre fabriqué. Cette même année, une nouvelle taxe fut édictée sur la chicorée préparée et autres subrogés du café. En 1877, la fabrication du sucre, qui jusqu'alors avait été exempte de taxe, fut à son tour frappée : le droit fut d'abord de 21 l. 15 au quintal, et progressivement augmenté jusqu'en 1894. — Le produit des douanes et droits maritimes passa de 96 millions en 1873 à 108 en 1878. Le mouvement ascendant fut interrompu en 1876, par suite de la dénonciation du traité de commerce avec la France, laquelle amena un ralentissement dans les exportations françaises en Italie : le produit des douanes et droits maritimes

tomba de 104,2 en 1875 à 100,9 en 1876, pour remonter à 103,3 en 1877. — Les octrois qui produisaient 59,6 en 1873, produisirent 69,6 en 1878, tant par suite du nombre de produits frappés que de l'augmentation que nous avons constatée dans la consommation.

Les monopoles qui avaient produit 219 millions en 1873 en produisirent 244 en 1878. Le tabac, le sel, donnèrent un rendement annuellement plus élevé. Le revenu du lotto — et le fait indique bien que, dans la période que nous étudions la prospérité fut moins grande que durant les années précédentes — loin d'augmenter, diminua notablement : il tomba de 70,4 en 1873 à 68,3 en 1878.

Enfin, le rendement des services publics passa de 45 millions à 53. L'augmentation fut, on le voit, très faible. Nous avons en effet déjà indiqué que le revenu des postes et des télégraphes n'avait que très peu augmenté.

De cet examen des recettes effectives du budget italien entre 1873 et 1878, il ressort d'une part que celles-ci, dans leur ensemble, se sont annuellement accrues — ce qui a permis, les dépenses restant à peu près stationnaires, d'éviter les déficits que nous avons relevés dans la période précédente, — mais d'autre part, que la progression a été beaucoup moins considérable que dans celle-ci : alors qu'entre 1866 et 1873, les recettes avaient augmenté de 430 millions, elles n'augmentèrent entre 1873 et 1878 que de 145 (1.047 et 1.192 millions). Si dans la période 1866-1873 on n'envisage que les cinq dernières années 1868-73, on constate encore que l'augmentation (279 millions) fut de beaucoup supérieure à celle des cinq années qui font l'objet de ce chapitre. — Il faut retenir également que de l'étude de la taxe sur les affaires, de celle des services

publics, de celle des monopoles notamment, il ressort expressément que l'activité économique fut sensiblement moindre après 1873 qu'avant.

IV

Bien qu'à partir de 1875, les budgets se fussent soldés par des excédents, le gouvernement n'abolit pas le cours forcé. Mais il prit soin d'améliorer et de réglementer la circulation fiduciaire.

Nous avons vu qu'en 1873, la circulation fiduciaire — billets des banques (664 millions) et billets d'Etat (790 millions) réunis — atteignait la somme considérable de 1.454 millions. Les garanties de cette circulation étaient à l'inverse presque nulles.

Jusqu'en 1875, les billets émis pour le compte de l'Etat augmentèrent : 880 millions en 1874, 940 en 1875. Le 30 avril 1874, le gouvernement réunit toutes les banques d'émission en un consortium, lequel fut autorisé à émettre des billets pour le Trésor jusqu'à concurrence d'un milliard. Le consortium émit pour 940 millions de billets, qui remplacèrent dans la circulation ceux de la Banque nationale, laquelle se trouva ainsi remboursée des prêts qu'elle avait consentis. Les nouveaux billets eurent seuls cours forcé. Ils furent de 0,50, 1, 2, 5, 10, 20, 100, 250 et 1.000 lires.

D'autre part, la loi maintint aux 6 banques d'émission (1) — et à elles seules — la faculté d'émettre des billets pour

(1) Banque Nationale d'Italie, Banque Nationale toscane, Banco de Naples, Banco de Sicile, Banque toscane de crédit, Banque romaine.

leur propre compte. A ces billets on reconnut temporairement cours légal. Il fut décidé que les billets émis ne pourraient pas dépasser le triple du capital versé, ou du patrimoine possédé, et qu'ils devraient être garantis par une réserve d'au moins un tiers en monnaie métallique ou en billets du consortium. Les billets des banques ne pourraient être que de 50, 100, 200, 500 et 1.000 lires.

Le cours forcé des billets du consortium devait cesser le 30 juin 1876 ; mais il fut prorogé jusqu'au 30 avril 1881. — Le cours légal des billets des banques, qui devait prendre fin également en 1876, fut depuis cette date annuellement renouvelé.

La circulation des billets du consortium (940 millions en 1875) est restée la même pendant toute la durée de celui-ci. Celle des billets des banques a au contraire constamment augmenté, elle a presque atteint en 1880 (749 millions de lires) le maximum fixé par la loi de 1874 (755 millions).

La loi de 1874 a eu une influence heureuse sur l'agio. En 1873, l'agio avait varié entre un minimum de 10 p. 100 et un maximum de 17,65 : la moyenne en avait été de 13,05. De 1875 à 1879, il oscilla entre 8 et 11 p. 100, et ce n'est que tout à fait occasionnellement qu'il atteignit 14,8 p. 100. Vers la fin de 1880, dès que le projet Magliani sur l'abolition du cours forcé, que nous étudierons dans le chapitre suivant, fut connu, l'agio descendit à 2,15.

Les variations du change ont été naturellement parallèles à celles de l'agio. En 1873, le cours moyen du change sur Paris avait été de 112,44 ; en 1874, il fut encore de 110,95 ; les années suivantes, jusqu'en 1878 inclusivement, il oscilla entre 108.96 et 106,96.

*
* *

Entre 1873 et 1878, la situation financière de l'Italie s'est, on le voit, sensiblement améliorée. D'une part, les budgets, à partir de 1875, se sont soldés par des excédents ; d'autre part, la circulation fiduciaire a été réglementée. Les excédents budgétaires eussent été certainement plus importants si la production et le commerce n'avaient pas ressenti les effets de la crise de 1873. Quand ceux-ci eurent pris fin, vers 1878, et que le pays put librement déployer toute son activité économique, les budgets — nous le verrons dans le chapitre suivant — accusèrent des excédents beaucoup plus considérables. Ce fut l'époque que le gouvernement choisit — avec raison — pour abolir le cours forcé et rétablir une circulation monétaire normale.

CHAPITRE III

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DE 1878 à 1887

Sommaire. — Entre 1878 et 1887, on a constaté une reprise économique : cependant, la prospérité n'a pas été générale. Si la situation commerciale fut plutôt prospère, la situation monétaire et la situation budgétaire furent difficiles.

I. La situation monétaire de 1878 à 1887 — La loi du 7 avril 1881 et l'abolition du cours forcé. — Les billets des banques et les décrets de 1883, 1884 et 1885, — Les conséquences néfastes de la loi de 1881. — L'agio et le change.

II. La situation budgétaire. — Les excédents jusqu'en 1881 : les déficits postérieurs. — Les dépenses. — Les dépenses militaires et la politique extérieure. — Les dépenses de travaux publics. — Les recettes : leur augmentation, insuffisante cependant pour couvrir les dépenses. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. — Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

III. La situation économique. — L'agriculture ; sa transformation et son développement. — L'industrie : ses progrès. — Le commerce : l'augmentation des importations, et la baisse des exportations. — Le tarif douanier de 1878 et les nouveaux traités de commerce, — Le mouvement des transports et des communications. — Les bilans des banques d'émission.

IV. Autres symptômes de l'activité économique. — Le cours de la rente : son amélioration. — La richesse privée : son accroissement. — La consommation individuelle : son augmentation. — Le mouvement de la population. — L'instruction primaire. — La criminalité.

Dans la période 1878-1887, l'activité économique s'est développée. — Les fautes qui empêchèrent un développement plus complet.

De même que la période 1873-78 que nous avons étudiée au chapitre précédent n'a été marquée que par une dépression économique modérée, de même on ne constata dans celle qui sera examinée au cours des pages suivantes (1)

(1) La période qui s'étend de 1878 à 1887 a été souvent appelée par les

qu'une demi-prospérité. Le cours forcé put être aboli, mais son abolition troubla plus qu'elle n'améliora la situation monétaire du pays. La réglementation de la circulation fiduciaire qui avait été opérée en 1874 ne donna pas non plus tous les résultats heureux qu'on pouvait en attendre. Une nouvelle réglementation édictée en 1883 et 1884 eut à son tour des conséquences fâcheuses. Les budgets accusèrent pendant quelques années des excédents importants, mais bientôt, par l'effet d'une politique funeste, des déficits apparurent de nouveau. La production et le commerce se développèrent, mais les exportations se ralentirent notablement. Une crise très grave éclata en 1887 quand fut promulgué un nouveau tarif douanier qui amena la rupture définitive avec la France. Une période de dépression intense commença alors, dont les signes seront visibles dans toutes les manifestations de la vie économique.

I

Les excédents budgétaires que nous avons relevés entre 1875 et 1878 continuèrent de se produire, plus importants encore, après cette dernière date. Ils furent de 42 millions en 1879, 41 en 1880, 51 en 1881. Le moment parut au gouvernement (1) favorable pour abolir le cours forcé. Ce fut l'objet de la loi du 7 avril 1881.

admirateurs du gouvernement d'alors la période des grandes promesses, et par ses ennemis la période des désillusions. Il y a autant d'exagération dans l'une que dans l'autre appellation.

(1) M. Magliani fut ministre des finances de 1878 à 1889.

L'opération avait été précédée de diverses enquêtes instruites avec soin, et d'un rapport très complet de M. Magliani, ministre des Finances. La loi décida que sur les 940 millions de billets d'Etat en circulation (1), 600 millions seraient remboursés, à l'aide d'un emprunt qui serait contracté à l'extérieur. Cet emprunt fut souscrit par un syndicat anglo-français-italien (2). Quand le gouvernement fut muni de l'approvisionnement d'or qui lui était nécessaire, un décret royal du 8 mars 1883 fixa au 12 avril le jour de la cessation du cours forcé. Le décret stipula : que les billets de 50 centimes, de 1 lire et de 2 lires seraient remboursés en monnaie divisionnaire d'argent; que les billets de 5 francs et au-dessus seraient remboursés en monnaie légale d'or et d'argent dans quinze villes désignées, à concurrence d'abord de 105.400.180 lires, et ensuite des ressources du Trésor ; que tous les billets de 5 lires et de 10 lires seraient remboursés dans le délai de cinq ans. Le décret stipula en outre que les 340 millions de billets d'Etat non remboursés (3), seraient remplacés par de nouveaux billets d'Etat convertibles à vue et au porteur en monnaie métallique dans des villes spécialement désignées. Les coupures de ces billets seraient de 5 et de 10 lires : on espérait ainsi maintenir plus facilement les billets en circulation et éviter les demandes de remboursement.

Quant à la circulation des banques, la loi de 1881 avait

(1) Il y avait, en outre, on le sait, près de 750 millions de billets des banques en circulation.

(2) L'emprunt fut même de 644 millions: 44 millions servirent à rembourser la Banque Nationale d'un prêt en or qu'elle avait fait en 1875.

(3) La loi de 1881 n'avait, on le sait, décidé le remboursement que de 600 millions sur les 940 en circulation.

simplement maintenu aux billets de celles-ci, toujours à titre provisoire, cours légal, sans rien modifier aux dispositions de la loi de 1874 relativement à la limite maxima de la circulation et à la proportion des réserves. Mais deux décrets des 12 août 1883 et 30 novembre 1884, autorisèrent les banques à émettre des billets jusqu'à concurrence des 2/5 de leur capital, pourvu que cette circulation nouvelle soit garantie par une quantité égale de monnaie métallique. En 1885, la limite des 2/5 fut supprimée, et les banques furent autorisées à augmenter indéfiniment leur circulation, toujours à condition que celle-ci soit couverte intégralement en monnaie métallique. — Il n'est pas besoin de dire que ces dispositions beaucoup trop larges furent la source d'innombrables abus.

Du fait des décrets et lois de 1883, 1884 et 1885, les billets émis par les banques d'émission augmentèrent considérablement. En 1883, le montant des billets émis atteignait déjà 794 millions ; il atteignit les années suivantes 899, 948, 1.032, enfin en 1887 1.076 millions. De 1886 à 1888, la circulation dépassa de plus de 100 millions le montant qu'elle avait été autorisée à atteindre.

L'abolition du cours forcé, le remboursement *au pair* des billets du consortium, eut des effets contraires à ceux qu'on en avait espéré. Le papier-monnaie valait en effet environ 10 p. 100 de moins que sa valeur nominale : en le remboursant au pair, on jeta dans la circulation quelques 60 millions qui amenèrent une hausse de tous les prix. La monnaie métallique fut la marchandise la plus avantageuse pour l'exportation, et émigra à l'extérieur. Les émissions constantes de billets de banque facilitèrent

encore cet exode, qui atteint bientôt toute la monnaie métallique d'or et d'argent en circulation (1). Ce fut pour cette raison que, comme nous le verrons, le cours forcé dut être rétabli en 1893.

Dès que le projet Magliani tendant à l'abolition du cours forcé fut connu, l'agio descendit notablement : dès la fin de 1880, il ne fut plus que de 2,15 p. 100, et à partir de ce moment il tendit à disparaître tout à fait. En 1881, la moyenne fut de 1,88 (maximum 3,10 ; minimum 0,35). En 1882, cette moyenne remonta à 2,65 (le maximum fut de 5,90), mais la cause en fut seulement dans la crise de bourse qui frappa cette année-là le marché parisien. La crise, ayant fait baisser fortement la rente italienne, avait provoqué sur le marché de la part des spéculateurs italiens de très forts achats, qui influencèrent défavorablement la balance des paiements. En 1883, le cours moyen de l'agio redescendit à 0,93. Mais il remonta les années suivantes sous l'influence des troubles monétaires que nous avons signalés.

L'abolition du cours forcé eut naturellement sur le change la même influence que sur l'agio. Alors qu'en 1880, le cours moyen du change sur Paris était encore de 108,34, en 1881, il ne fut plus que de 100,28. En 1882, sous l'effet de la crise de bourse déjà indiquée, il remonta à 101,26. Mais les deux années suivantes, le change fut favorable à l'Italie : le cours moyen fut en 1883 de 99,15 et en 1884 de 100. Cependant cette situation ne dura pas. Dès 1885, le cours moyen remonta à 100,38, pour redescendre légèrement

(1) A la fin de 1883, il n'y avait plus en circulation que 718 millions de billets ; en 1884, il n'y en eut plus que 611, en 1885 que 493, en 1886 que 447, en 1887 que 395 ; les années suivantes jusqu'en 1893, le chiffre s'abaissa encore annuellement.

l'année suivante (100,19). En 1887, la hausse reprit, et dura, presque sans interruption, jusqu'en 1895. Le change empira alors en même temps que la situation monétaire.

II

Entre 1878 et 1887, la situation financière de l'Italie ne fut vraiment prospère que pendant trois années, en 1879, en 1880 et en 1881. De 1878 à 1881, les dépenses augmentèrent de 53 millions passant de 1.177.000 lires à 1.230.000, mais les recettes augmentèrent dans le même temps de 89 millions (1.192.000 lires en 1878 et 1.281.000 en 1881) ce qui amena, nous l'avons déjà noté, en 1879 un excédent de 42 millions, en 1880 un excédent de 41, et en 1887 un excédent de 51. En 1882, l'excédent ne fut plus que de 4 millions et en 1883 de 1 million. Le premier semestre de 1884 (1) accusa un déficit de 9 millions, et l'année suivante 1884-85 un léger excédent de 4 millions. A partir de 1885-86 les déficits furent annuels ; ils durèrent jusqu'en 1896-97. Le déficit de 1885-86 fut de 23 millions, celui de 1886-87 de 8, celui de 1887-88 de 73.

Si les budgets italiens accusèrent à partir de 1884 des déficits si élevés, c'est que le gouvernement abandonna la politique prudente qu'il avait jusque-là suivie. Nous avons dit déjà quel effet l'arrivée aux affaires d'un ministère de gauche avait eu sur l'orientation de la politique extérieure du pays, et l'augmentation des dépenses militaires et navales

(1) Avant 1884, l'exercice financier suivait, comme en France, l'année solaire. Depuis la loi du 17 février 1884 appliquée la même année, l'exercice court du 1er juillet au 30 juin.

qui en était résultée. A Depretis succéda en 1878 Cairoli, qui était partisan de l'entente avec la France, mais son ministère ne dura pas, et Depretis revint au pouvoir. Deux autres fois encore en 1879 et en 1881, Cairoli reprit le gouvernement, mais toujours pour quelques mois seulement; il fut renversé la première fois par Crispi, la seconde à nouveau par Depretis. L'occupation de la Tunisie par nos troupes surexcita la mauvaise humeur italienne. L'année suivante, le pays, dont Depretis avait repris le gouvernement, se jetait dans les bras de l'Allemagne et de l'Autriche Hongrie. L'entrée de l'Italie dans la Triplice amena une nouvelle augmentation des dépenses militaires et navales Entre 1878 et 1882, sous l'influence de la politique anti-française qui avait commencé dès 1877, les budgets de la guerre et de la marine s'étaient déjà accrus de 30 millions : les dépenses ordinaires et extraordinaires réunies avaient passé de 249 millions à 279. Spécialement entre 1881 et 1882, c'est-à-dire à l'époque même de notre occupation de la Régence, elles avaient augmenté de 28 millions, passant de 251 à 279. Mais ce fut bien pis entre 1882 et 1883 : en une seule année, elles s'accrurent de 39 millions. Elles furent de 317 millions cette année-là, de 343 en 1884-85 et de 353 en 1886-87 (1).

(1) De 1876 à 1886, le portefeuille de la guerre fut confié successivement à neuf ministres! Cependant l'œuvre de réorganisation commencée entre 1871 et 1873 par le général Ricotti (qui fut de nouveau ministre de 1884 à 1887) se poursuivit méthodiquement.

De 1879 à 1883, la marine italienne eut à sa tête un chef de grande valeur, l'amiral Acton, qui assura son relèvement. Des cuirassés de deux types furent alors mis en service : le *Duilio*, à cuirasse verticale (Duilio, Ruggiero di Lauria), et l'*Italia* (Italia et Lepanto), ce dernier extrêmement rapide et protégé par une armature plus simple. Quand Benedetto Brin revint au ministère (1884), il fit mettre en chantier 3 cuirassés, le *Re Umberto*, le *Sardegna* et le *Sicilia* où furent apportés tous les perfectionnements que l'introduction des canons à tir rapide et des explosifs ren-

Si après 1882, les dépenses militaires et navales ont continué d'augmenter, ce ne fut pas seulement parce que l'Italie entendait tenir en Europe, aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, une place importante. Ce fut aussi parce qu'elle se lança — pour se dédommager de la Tunisie qui lui avait échappé — dans les entreprises coloniales. On connaît l'expédition qu'elle dirigea contre Massouah en 1885, et qui se termina par l'occupation de la ville. Mais des revers graves ne devaient pas tarder à atteindre les troupes italiennes. Si pendant environ deux années elles purent se maintenir dans la place, un jour vint où les Abyssins se réunirent en foule sous les ordres du ras Alula, et marchèrent contre elles. Le désastre de Dogali coûta à l'Italie beaucoup d'hommes, il lui coûta encore plus d'argent. La nouvelle en parvint à Rome le 1er février; le gouvernement demanda aussitôt au Parlement, et obtint, 5 millions de lires pour envoyer et entretenir des renforts en Abyssinie. L'année suivante, le budget militaire et naval, qui déjà en 1886-87 s'était accru de 25 millions sur celui de 1885-86 (353 millions au lieu de 328), augmenta de plus de 60 millions : il fut de 414 millions au lieu de 353. Et nous verrons que par la suite, il comporta encore de nouvelles et très importantes augmentations.

Le désir de l'Italie de jouer en Europe et hors d'Europe un grand rôle eut donc pour l'équilibre de ses budgets des

daient nécessaires. Les cuirassés du type Re Umberto furent lancés entre 1888 et 1891 et entrèrent en service entre 1893 et 1896. Leur déplacement est de 13.900 tonnes ; ils peuvent faire 18 ou 19 nœuds. Ces navires constituent à l'heure actuelle une des meilleures divisions de la flotte italienne.

La construction des torpilleurs commença en 1883, et celle des contre-torpilleurs en 1886.

conséquences fâcheuses. Beaucoup d'autres dépenses, également exagérées, vinrent s'ajouter aux dépenses militaires et navales, et contribuer avec elles à créer les déficits que nous avons constatés. Nous avons vu qu'entre 1873 et 1878 le gouvernement avait eu tendance à réduire les dépenses pour travaux publics, et nous en avons tiré cette double conséquence, d'une part qu'il se souciait d'économies, de l'autre que l'état économique du pays était sinon mauvais du moins difficile. Entre 1878 et 1887 au contraire, les dépenses pour travaux publics ont constamment augmenté. Leurs progrès n'ont pas été réguliers, quelquefois elles ont baissé, mais c'était pour se relever fortement l'année suivante. Certes, les grands travaux qui furent effectués à cette époque n'étaient pas tous inutiles : la péninsule avait besoin, pour développer son commerce, de moyens de communication multiples, mais certains ne furent exécutés que pour des raisons de politique locale, ou simplement par mégalomanie. Beaucoup de ceux mêmes dont la nécessité sinon l'urgence était certaine, eussent pu être faits à meilleur compte... Mais le gouvernement qui voyait grand, que les excédents budgétaires de quelques années — après tant de déficits — avaient grisé, ne se souciait plus d'économies. Il savait, d'autre part, que le pays, qui ne subissait plus les effets de la crise économique de 1873, traversait une ère de prospérité commerciale, et il supposait qu'il pourrait obtenir de lui toutes les recettes qui seraient nécessaires. Ces recettes, quelque importantes qu'elles aient été, ne furent pas et ne pouvaient pas être, suffisantes pour payer les énormes dépenses qui de tous côtés étaient engagées. De 27.600.000 lires en 1878, les dépenses pour travaux publics sont montées à

40.300.000 en 1879. Si elles redescendirent en 1880 (21.100.000 lires), ce fut pour remonter à 40.300.000 en 1881, 46.000.000 en 1882, 40.500.000 en 1883, 38.400.000 en 1884-86, 50.800.000 en 1885-86, 37.800.000 en 1886-87. L'année suivante, elles atteignirent le chiffre considérable de 51 millions. On comprend que les impôts, même très élevés et très productifs, se soient trouvés insuffisants pour couvrir de pareilles sommes (1).

Le produit des impôts directs a, entre 1878 et 1887, augmenté de 41 millions : il est passé de 353 millions en 1878 à 394 en 1886-87. L'impôt sur la propriété bâtie qui donnait 54 millions en 1878, en procura 67 en 1886-87. L'impôt sur la propriété non bâtie diminua à partir de 1884-86 : son rendement, qui était en 1878 de 124 millions, ne fut plus que de 120 en 1885-86, de 116 en 1886-87, et de 106 en 1887-88. Cette diminution eut pour cause la suppression de deux des trois décimes additionnels qui

(1) Conformément aux conclusions de la Commission d'enquête nommée en 1878, l'exploitation des chemins de fer fut en 1885 confiée à des sociétés privées. Trois grands réseaux furent constitués : le réseau méditerranéen, le réseau de l'Adriatique, le réseau silicien, chacun divisés en un réseau principal comprenant les lignes déjà ouvertes à l'exploitation le 1er janvier 1884, et un réseau secondaire comprenant les lignes complémentaires en construction ou simplement autorisées. Chacun de ces réseaux fut concédé à une société particulière : la société italienne pour les chemins de fer de la Méditerranée (4 046 kilomètres), la société italienne pour les chemins de fer de l'Adriatique (4.131 kilomètres), la société italienne pour les chemins de fer de Sicile (597 kilomètres). Les conventions qui furent passées — pour une durée de 60 ans — continrent une clause par laquelle le gouvernement pouvait confier aux sociétés concessionnaires la construction des lignes nouvelles ou l'achèvement des lignes commencées. Pour trouver les fonds nécessaires, les sociétés purent émettre des obligations à 3 p. 100, amortissables en 90 ans, garanties par l'Etat. De fait, postérieurement à 1885, les constructions nouvelles ont été surtout opérées par les compagnies concessionnaires, qui reçurent de l'État pour ces constructions et pour leur exploitation ultérieure des avantages sans cesse plus nombreux.

Les conventions de 1885, par le régime uniforme qu'elles créèrent, ont grandement facilité le développement du réseau ferré italien, et servi les intérêts du commerce.

avaient été stipulés en 1867 et en 1868 : la suppression de ces décimes fut opérée en 1886. Le produit de l'impôt sur le revenu passa de 175 millions en 1878 à 211 en 1886-87.

La taxe sur les affaires donna en 1886-87 un rendement supérieur de 51 millions à celui qu'elle avait accusé en 1878 : 206 millions au lieu de 155. Les droits d'hypothèque qui, dans la période précédente avaient diminué, augmentèrent au contraire notablement : ils produisirent 6.700.000 lires en 1886-87 et 8 millions l'année suivante, au lieu de 5.200.000 en 1878. Les droits de succession ont donné 34.200.000 lires en 1886-87 et 36.600.000 l'année suivante, au lieu de 29.100.000 lires en 1878; les droits de mainmorte 7.300.000 au lieu de 6.400.000 ; ceux sur les sociétés 6.400.000 au lieu de 4.400.000 ; ceux d'enregistrement 67.400.000 au lieu de 52.700.000 ; ceux de timbre et de sceau 60 millions au lieu de 38.700.000.

Le produit des taxes de consommation est passé de 270 millions en 1878 à 347 en 1886-87. L'impôt sur la mouture, l'un des plus impopulaires qui ait jamais existé, établi en 1868, fut cependant supprimé en 1884. Son rendement, qui, nous l'avons vu, était de 62 millions en 1873, avait augmenté jusqu'en 1876 (83 millions). Puis il était resté stationnaire les deux années suivantes. En 1879 et en 1880, à raison du mécontentement général que l'impôt soulevait, le gouvernement, largement ouvert aux idées démocratiques, en avait réduit le taux : le produit de l'impôt tomba à 71 millions en 1879, 55 en 1880, 48 en 1881, 51 en 1882, 50 en 1883. En même temps qu'on avait décidé la réduction, on avait stipulé qu'à partir de 1884 — le gouvernement avait craint en opérant une suppression

trop rapide de jeter le trouble dans le budget, qui se soldait depuis cinq ans par des excédents — l'impôt serait aboli. « L'impôt devra cesser entièrement au 1er janvier 1884, était-il dit dans l'article 2 de la loi de 1880, et au déficit éventuel que l'abolition de l'impôt pourra créer au budget, il sera pourvu par des économies et des réformes opportunes. » La suppression de l'impôt sur la mouture fut la cause de la diminution qu'on constate dans le rendement total des taxes de consommation en 1884 et dans les deux années suivantes. Alors qu'en 1883 ces taxes avaient produit 326 millions, elles n'en produisirent plus que 135 dans le premier semestre de 1884, 316 en 1884-85 et 307 en 1885 86. En 1886-87 elles donnèrent au contraire 337 millions.

Les droits sur l'alcool furent constamment augmentés, et compensèrent au moins partiellement, le déficit provenant de la diminution, puis de la suppression de l'impôt sur la mouture. Le droit de 30 lires par hectolitre fabriqué édicté en 1874 fut porté en 1880 à 60, puis en 1883 à 100. En 1885, le droit fut encore augmenté et porté à 150 lires. On ne s'en tint pas là : en 1887, la taxe fut stipulée de 180 lires. En 1888, on édicta un droit sur la vente qui porta l'impôt à 240 lires par hectolitre. Le produit du droit fut naturellement, chaque année plus élevé. Alors qu'en 1878, l'impôt sur l'alcool rapportait 3.900.000 lires, il en produisit 35.800.000 en 1887 ; il atteignit même en 1885 41.200.000 lires. — Le droit sur la fabrication du sucre fut lui aussi constamment augmenté : nous le verrons atteindre en 1894, 70 l. 15 pour le sucre grège et 67 l. 20 pour le sucre raffiné (au lieu de 21 l. 15 au quintal en 1877) : le produit de l'impôt a été

annuellement plus élevé. — Enfin, des taxes de fabrication nouvelles furent édictées : en 1881, on frappa l'huile de graines de coton ; en 1886, la glucose ; en 1887, l'acide acétique.

Les revenus des douanes ont, dans la période que nous envisageons, augmenté notablement, et d'une manière presque ininterrompue. En 1878, les douanes produisaient 108 millions ; en 1879, elles produisirent 133.900.000 lires. La cause de cette hausse fut d'une part l'augmentation de nombreux droits stipulée en 1878, — augmentation dont nous parlerons plus loin — d'autre part les importations considérables, spécialement les importations de sucre, faites avant l'application de la nouvelle loi douanière, précisément pour éviter l'élévation des droits par elle stipulée. En 1880, il y eut dans les revenus des douanes une légère baisse : 125,5, due sans doute à l'exagération des importations de l'année précédente. Mais en 1881, le mouvement ascendant reprit : 156,8, motivé notamment par l'épuisement des approvisionnements antérieurs. Le mouvement alla constamment en s'accélérant : 158.8 millions en 1882, 179,2 en 1883, 212,1 en 1884-85 ; 202,1 en 1885-86 ; 221,5 en 1886-87 ; 245,2 en 1887-88. Ce mouvement ascendant fut dû d'une part à l'augmentation des importations, de l'autre aux nouvelles mesures douanières qui furent édictées. L'augmentation considérable qu'on constate en 1884-85 a eu pour cause les importations qui furent alors effectuées en prévision de surtaxes nouvelles ; celles-ci furent en effet stipulées en 1885 et en 1886. On augmenta à cette époque la surtaxe sur l'importation des alcools, et le droit sur les sucres, les cafés et divers autres produits. En 1887-88 se firent égale-

ment sentir les effets du nouveau tarif douanier édicté en 1887.

Le produit des octrois est passé de 69,6 en 1878, à 80,6 en 1886-87, après avoir suivi un mouvement ascendant ininterrompu.

Les monopoles qui produisaient 244 millions en 1878 en produisirent 325 en 1886-87. — Le rendement du monopole du sel avait cependant assez fortement baissé, à partir de 1885-86, par suite de la diminution du prix de ce produit : le prix du kilogramme ayant été ramené de 0 l. 55 à 0 l. 35, le monopole ne donna plus que 72,2 millions au lieu de 86,1 en 1884-85. En 1886-87, il ne produisit que 58,9. — Le lotto, dont le produit avait diminué dans la période précédente, donna au contraire en 1886-87 un rendement sensiblement plus élevé qu'en 1878 : celui-ci avait été cette année-là de 68,3, il fut en 1886-87 de 76,2, après avoir suivi un mouvement ascendant ininterrompu.

Le rendement des services publics passa, lui aussi, de 53 millions à 75,6. Nous verrons que notamment le revenu des postes s'est accru de plus de 15 millions, et celui des télégraphes et téléphones d'environ 5 millions.

On voit ainsi que dans la période que nous envisageons les recettes de l'Etat ont notablement augmenté. Si le gouvernement n'avait pas pratiqué la politique imprudente et mégalomane qu'on sait, elles eussent certainement permis d'équilibrer les budgets, comme il avait été fait après 1875. Nous avons indiqué en passant la cause de l'augmentation de certains revenus. On comprendra mieux celle-ci en examinant dans son ensemble la situation économique du pays entre 1878 et 1887.

III

Cette situation fut plutôt prospère. En ce qui concerne la production agricole (1), on constata d'assez notables changements. Le blé fut beaucoup moins cultivé que dans les années antérieures. Alors qu'entre 1870 et 1874, la superficie cultivée en blé avait été de 4.737.000 hectares, elle ne fut plus entre 1879 et 1883 que de 4.434.000. Le rendement moyen annuel de ces 4.434.000 hectares fut de 46.562.000 hectolitres. Entre 1870 et 1874, on avait récolté à l'année 50.698.000 hectolitres. Entre 1884 et 1888, on récolta moins encore qu'entre 1879 et 1883 : 42.040.000 hectolitres par an. La diminution qu'on constate entre 1874 et 1888 dans la superficie cultivée en blé a été due à la transformation qui s'opéra durant cette période dans l'agriculture italienne. Par suite de la concurrence américaine et australienne, le prix des blés baissa considérablement, et les agriculteurs italiens furent amenés à abandonnner cette culture, et à planter en vignes de très nombreux terrains jusqu'alors plantés en froment : les vins italiens étaient en effet à l'époque très recherchés sur les marchés

(1) La condition de l'agriculture fit en 1881 l'objet d'une vaste enquête parlementaire (1881-85, 15 volumes). Cette enquête forma la suite de la *Relazione* publiée par la Direction générale de l'Agriculture, et qui portait sur les 4 années 1870-74. Elle établit nettement que si l'agriculture n'était pas aussi florissante qu'elle eût pu l'être, la cause en était d'une part dans l'ignorance des populations agricoles et leur antipathie pour tout nouveau procédé de culture, d'autre part dans les impôts trop lourds qui frappaient la terre. Il faut ajouter aussi que le manque de capitaux — tous les capitaux se portèrent vers les emprunts émis par l'État — et les divisions très nombreuses qui, du fait de la suppression des majorats et des fidéicommis, se firent dans les patrimoines, divisions qui accrurent notablement les dettes hypothécaires, retardèrent aussi très vivement la marche de l'agriculture italienne.

étrangers, et spécialement en France, où la culture de la vigne traversait une crise grave. Le blé étant moins cultivé, l'Italie dut en importer des quantités très élevées.

Le maïs fut au contraire plus cultivé entre 1879 et 1883 qu'entre 1870 et 1874. On ensemença en effet en maïs la plupart des terrains marécageux dont l'assèchement se faisait alors : la moyenne fut de 1.892.000 hectares, au lieu de 1.717.000. Cependant la quantité d'hectolitres récoltés fut notablement moindre : 29.661.000 pendant la période 1879-83 et 29.778.000 pendant la période 1884-88 au lieu de 31.174.000 pendant la période 1870-74. La diminution dans les quantités récoltées a été due surtout à des conditions météorologiques défavorables.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la culture de la vigne s'est considérablement développée. Alors qu'entre 1870 et 1874, 1.927.000 hectares étaient plantés en vignes, entre 1879 et 1883 cette culture s'étendit sur 3.167.000 hectares. La production vinicole passa de 27.539.000 hectolitres (moyenne de 1870-74) à 36.760.000 (moyenne de 1879-83). Entre 1884 et 1888, elle ne fut plus que 30.250.000 par suite des mauvaises récoltes de 1884 et de 1885, et malgré la récolte abondante de 1886.

La culture du riz qui occupait 232.000 hectares entre 1870 et 1874 n'en occupa plus que 201.000 entre 1879 et 1883 : la diminution fut due à la concurrence des riz indiens et extrême orientaux qui amena une grande baisse dans le prix de ce produit. La quantité récoltée tomba de 9.798.000 hectolitres (1870-74) à 7.281.000 (1879-83) et 7.506.000 (1884-88). — La quantité d'huiles d'olive récoltée qui avait été de 3.323.000 hectolitres entre 1870 et 1874, fut de 3.390.000 entre 1879 et 1883, et de 2.518.000

entre 1884 et 1888. Le nombre d'hectares plantés en oliviers passa de 895.000 (1870-74) à 929.000 (1879-83). La diminution qu'on constate dans les récoltes postérieurement à 1883 a eu pour cause, d'une part la maladie dont furent atteints les oliviers, de l'autre les méthodes primitives de fabrication de l'huile qui étaient encore employées. — La culture des agrumes prit une grande extension : on en récolta 37.766.000 centaines entre 1879 et 1883 et 33.979.000 entre 1884 et 1888, au lieu de 26.013.000 entre 1870 et 1874. La maladie qui frappa un très grand nombre d'arbres fut la cause de la diminution qu'on a relevée dans les récoltes après 1883.

La situation industrielle fut, elle aussi, satisfaisante.

La production totale de minerais a annuellement augmenté jusqu'en 1889. Elle fut cette année-là de 70.500.000 lires au lieu de 55.000.000 en 1878. Entre 1884 et 1887, elle eut plutôt tendance à baisser : en 1887, elle fut de 49.900.000 lires. Le nombre des mines en exploitation qui était de 557 en 1878, fut de 644 en 1887. — La production du soufre passa de 305.000 tonnes en 1878, à 342.000 en 1887. Elle atteignit même 411.000, 426.000, 446.000 et 447.000 tonnes en 1884, 1885, 1882 et 1883.

Les industries métallurgiques, qui ne s'étaient que peu développées dans la période précédente, accusèrent au contraire dans celle que nous étudions une extension importante : nous verrons la marche croissante des importations de fer et d'acier.

Les industries textiles prirent, elles aussi, un grand développement : les exportations de soie traitée grège et les importations de laine grège augmentèrent très notablement.

Les industries alimentaires progressèrent surtout jusqu'en 1883. A partir de 1884, nous verrons les exportations de pâtes de froment décliner sensiblement.

Les chiffres du commerce extérieur prouvent très nettement le développement économique de l'Italie entre 1878 et 1887. Les importations sont passées de 1.062.344.710 lires à 1.604.947.273. Les exportations ont augmenté jusqu'en 1883 : de 1.021.331.042 lires en 1878, elles sont passées en 1883 à 1.187.730.697; à partir de 1884, et pour des raisons que nous indiquerons plus loin, elles diminuèrent annuellement : elles furent de 1.002.136.762 lires en 1887. — En additionnant les importations et les exportations de 1887, on arrive à un total de 2.607.084.035 lires (au lieu de 2.083.675.752 en 1878).

Les importations se modifièrent notablement. Nous avons vu que dans les périodes antérieures, elles se composaient principalement de filés et de tissus, de produits alimentaires, et de matières premières et subsidiaires nécessaires à l'industrie. A partir de 1878, elles portèrent surtout sur les matières premières et subsidiaires nécessaires à l'industrie, ensuite sur les filés et tissus, enfin sur les produits alimentaires.

Les exportations, elles, se composèrent surtout comme par le passé, de produits de l'agriculture. L'exportation de certains produits agricoles, qui avait été jusqu'alors insignifiante, se développa ; d'autres produits, très exportés, le furent de moins en moins.

La cause du changement dans les importations que nous venons d'indiquer fut la modification que le gouvernement italien apporta en 1878 à son régime douanier.

Le libre-échange sous lequel vivait l'Italie — libre-

échange mitigé par des traités de commerce — avait été de bonne heure vivement attaqué par les propriétaires fonciers et les industriels, tout-puissants dans le parti de gauche. Ceux-ci prétendirent que la grande industrie ne pourrait s'acclimater en Italie que si on entourait le pays de fortes barrières douanières, destinées à entraver la concurrence étrangère. Une enquête fut commencée en 1870, et achevée en 1873. Cinq ans plus tard, en 1878, l'Italie faisait le premier pas dans la voie protectionniste. Le nouveau tarif douanier, édicté alors, aggrava notablement les droits de douanes existants. Ce furent surtout les produits industriels, et plus spécialement les produits des industries métallurgiques et textiles qu'on défendit contre la concurrence (1).

L'Italie, en abandonnant le libre-échange, obéissait à un courant qui devait entraîner toutes les grandes nations européennes, sauf l'Angleterre. De même qu'en 1860, le libéralisme économique était seul en honneur, de même quelque vingt ans après, le protectionnisme s'implanta partout. L'Autriche s'y abandonna en 1878, l'Allemagne en 1879, la France en 1882. La réaction protectionniste eut partout les mêmes causes : la concurrence des pays neufs qui amenait une baisse considérable dans les prix d'un grand nombre de produits. Ce fut en vue du relèvement des prix que chaque pays crut utile de s'entourer d'une forte barrière protectrice.

Celle qui fut établie en Italie, en 1878, eut pour effet, ainsi que nous le verrons, de développer sensiblement la production industrielle : on importa une quantité bien

(1) Le tarif de 1878 comporta des relèvements douaniers de 10 à 20 p. 100.

plus considérable que par le passé de matières premières et une quantité beaucoup moins forte de filés et de tissus.

Le gouvernement, ayant modifié son tarif douanier, signa avec les grandes puissances, aux lieu et place des traités de 1863, dont il avait, on l'a vu, déjà demandé la transformation, des conventions nouvelles. En 1878, il conclut avec l'Autriche-Hongrie ; en 1882, avec la Belgique ; en 1883 avec la Suisse, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, des traités où le nouveau tarif douanier fut déclaré applicable à de très nombreux produits, et modifié pour quelques-uns.

L'entente entre l'Italie et la France ne put se faire qu'en 1881. Nous avons vu déjà que le traité de 1863 ayant été dénoncé et aucun accord nouveau n'étant intervenu avant la mise en vigueur du nouveau tarif douanier (1er juillet 1878), ce tarif frappa les marchandises françaises. Le commerce français fit entendre de très vives plaintes. Le 15 janvier 1879, un *modus vivendi* provisoire intervint entre les deux gouvernements, qui devait avoir effet jusqu'au 31 décembre 1881. Mais avant cette date, un traité définitif fut signé (3 novembre 1881).

Ce traité, qui resta en vigueur jusqu'en 1887, soumit au tarif général de 1878 un grand nombre de produits français. Mais beaucoup aussi firent l'objet d'un tarif spécial. Les produits fabriqués français furent très lourdement taxés ; à l'inverse, les vins et les bestiaux italiens se virent imposer à leur entrée en France une augmentation sensible de droits. On comprend aisément que dans ces conditions les produits importés ou exportés après 1878 aient été notablement différents de ceux qui avaient fait jusqu'alors l'objet des échanges.

L'augmentation que nous avons indiquée dans les importations entre 1878 et 1887 s'explique partiellement par les nouveaux traités de commerce qui développèrent considérablement les envois par l'étranger de matières premières nécessaires à l'industrie. Mais elle eut encore une autre cause, qui fut l'amélioration même des conditions économiques générales, amélioration qui tint au développement commercial qui se manifesta alors. Bien que par l'effet d'une politique mégalomane, les budgets se soient, à partir de 1885-86, soldés en déficit, bien que la situation monétaire du pays fût encore fort difficile, le commerce, de même que la production, s'accrut très notablement. On s'en rendra compte non seulement en examinant le détail des diverses importations et exportations, mais encore les divers autres symptômes de l'état économique.

Si les exportations ont, ainsi que nous l'avons noté, diminué à partir de 1884, ce ne fut pas parce qu'un ralentissement se produisit dans le mouvement des affaires. Ce fut uniquement par l'effet de l'abolition du cours forcé, et du remboursement au pair des billets du consortium. Nous avons indiqué déjà que du fait de ce remboursement au pair 60 millions environ — la monnaie métallique valant au moins 10 p. 100 de plus que les billets qu'elle servait à rembourser — avaient été jetés dans la circulation. Mais outre ces 60 millions, il y en eut encore 600 autres, ceux-là mêmes qui avaient servi à rembourser le papier-monnaie. Cet afflux de monnaie métallique eut le double effet suivant : d'une part la monnaie métallique fut recherchée par l'étranger et émigra ; d'autre part, comme il se produit toujours quand le moyen circulant est en très grande

quantité, les prix s'accrurent fortement : cette hausse des prix fit que les importations augmentèrent et que les exportations diminuèrent : les choses coûtant cher en Italie, on acheta beaucoup à l'étranger, et au contraire l'étranger acheta peu en Italie.

Nous avons indiqué déjà que dans la période que nous examinons, les importations avaient surtout consisté en matières premières et subsidiaires nécessaires à l'industrie. Si l'on entre dans le détail de ces importations, on peut se rendre un compte exact de l'importance qu'elles ont prise.

Les importations de fers grèges et d'aciers en pains et de fers et aciers travaillés ont accusé à partir de 1879 et jusqu'en 1887 un mouvement ascendant presque ininterrompu, beaucoup plus important que celui de la période précédente. De 1.232.000 quintaux en 1879, les importations de ces matières sont montées à 1.397.000 en 1880, 1.837.000 en 1881, 2.514.000 en 1882, et les années suivantes à 2.552.000, 2.412.000, 2.560.000, 2.419.000. En 1887, elles atteignirent 3.101.000 quintaux. En 1888, elles tombèrent, comme nous le verrons au chapitre suivant, à 1.969.000, et la baisse s'accentua encore au cours des années postérieures (1).

Les importations de machines et chaudières ont dans la période envisagée, elles aussi, notablement augmenté. En 1878, les importations étaient de 130.000 quintaux ; en 1880, elles montaient déjà à 191.000. Cinq années plus tard, elles atteignaient 373.000 ; enfin en 1887, 444.000. Mais dès 1888, elles tombèrent à 362.000.

(1) C'est en 1884 qu'ont été fondés les grands établissements sidérurgiques de Terni. On verra qu'en 1887 l'industrie de l'acier a été très fortement protégée.

Les importations de charbons suivirent le même mouvement. De 1.325.245 tonnes en 1878, elles passèrent à 1.737.746, 2.073,315, 2.180.020, 2.351.092, 2.605.051, 2.957.436, 2.927.092, pour atteindre 3.583.143 tonnes en 1887. Notons que le mouvement ascendant continua trois années encore sous l'effet du tarif protecteur de 1887, qui, malgré la crise qui se produisit cette année-là, permit à un certain nombre d'industries de se développer.

Les importations de cotons en flocons ou en masse augmentèrent elles aussi notablement. En 9 années, de 1878 à 1887, elles triplèrent : elles passèrent de 270.000 quintaux en 1878 à 371.000 en 1879 et à 762.000 en 1887.

Les tissus de coton, par suite des droits dont ils furent frappés à leur entrée en Italie par le tarif de 1878, furent jusqu'en 1885 beaucoup moins importés. Alors qu'en 1875 l'importation des tissus de coton atteignait 127.000 quintaux, en 1878 elle tomba à 106.000, puis en 1879 à 93.000, puis en 1880 à 92.000. Mais la prospérité générale amenant une augmentation dans la consommation, l'importation des tissus de coton reprit peu à peu, malgré les droits élevés que ceux-ci devaient payer. En 1885, elle se chiffra par 130.000 quintaux et en 1887 par 152.000. L'année suivante (1888), par suite du nouveau tarif douanier qui fut alors édicté, elle tomba à 71.000.

Les tissus de laine furent, comme les tissus de coton, beaucoup moins importés que dans la période antérieure, par suite des droits très élevés dont ils furent frappés en 1878. Alors que l'importation de ce produit se chiffrait par 50.000 quintaux en 1875, elle tomba en 1878 à 40.000 et en 1879 à 34.000. Mais, comme celle des tissus de

coton, elle ne tarda pas à reprendre, par suite des nécessités de la consommation. En 1880, elle atteignit 40.094 quintaux, puis 60.000 en 1885, 52.000 en 1886 et 64.000 en 1887. Elle tomba à 37.000 l'année suivante, par suite du nouveau tarif douanier.

Les importations de laines grèges, elles, comme celles des cotons en flocons ou en masse, accusèrent au contraire un mouvement ascendant ininterrompu : elles passèrent de 65.386 quintaux en 1878 à 85.389 en 1879 et à 121.434 en 1886. L'année suivante, elles tombèrent à 111.000 quintaux, par suite du rétrécissement survenu dans la consommation.

Les importations de filés de lin, chanvre et jute, qui dans les périodes antérieures avaient été peu importantes, prirent après 1878 un développement notable. Elles avaient été cette année-là de 52.987 quintaux; elles furent de 66.368 en 1882, 78.926 en 1884 et 94.667 en 1887. Elles accusèrent en 1888 le même mouvement descendant que la plupart des autres importations, et tombèrent cette année-là à 46.430 quintaux.

Parmi les produits alimentaires, les cafés, les sucres, les pétroles, les poissons préparés, les fromages, les blés furent les articles les plus importés.

Les importations de café passèrent de 126.969 quintaux en 1878 à 142.650 en 1887 ; celles de sucres grèges de 478.186 à 1.368.673 (1) ; celles de pétroles de 472.049 à 754.108 ; celles de poissons préparés de 331.044 à 481.384 ;

(1) Les importations de sucres raffinés diminuèrent considérablement : elles furent seulement de 8.342 quintaux en 1886 et de 25.055 en 1887, au lieu de 254.195 en 1878. Les droits sur les importations de sucres grèges allèrent constamment en augmentant ; mais ceux sur les importations de sucres raffinés suivirent un mouvement ascendant encore plus marqué.

celles de fromages de 70.847 à 123.493. Les importations de blé, qui dans les périodes précédentes s'étaient tenues aux alentours de 300.000 tonnes, atteignirent, par suite de la transformation de l'agriculture que nous avons indiquée, 488.399 tonnes en 1879, 723.586 en 1885, 936.233 en 1886, 1.015.860 en 1887.

De 1878 à 1887, les exportations consistèrent, comme dans la période précédente, et ainsi que nous l'avons déjà indiqué, surtout en produits agricoles.

Le produit le plus exporté fut le vin. Les exportations de cet article augmentèrent fortement entre 1878 et 1887. Alors que dans la période antérieure, la moyenne annuelle n'avait pas dépassé 400.000 hectolitres, dans la période que nous examinons, elle atteignit 2 millions et demi. En 1878, les exportations s'étaient chiffrées par 536.833 hectolitres, elles furent de 2.353.761 en 1886, 2.629.060 en 1883 et 3.603.084 en 1887.

Les huiles d'olive furent également exportées en très grande quantité. Cependant les exportations furent plutôt moins élevées que dans la période précédente. Alors que de 1871 à 1883, elles avaient évolué entre 500.000 et 900.000 quintaux annuels, après 1883, elles ne dépassèrent jamais 500.000 quintaux. La cause de cette baisse fut d'une part les mauvais procédés de fabrication encore en usage que nous avons déjà signalés, et de l'autre la concurrence des huiles d'Espagne et des huiles de graines (1).

(1) Ajoutons aussi que le trouble que nous avons signalé, apporté dans l'équilibre économique par l'abolition du cours forcé, a eu une influence certaine sur les ventes à l'étranger. La diminution que nous venons d'indiquer quant aux exportations d'huiles après 1883 se constate dans les exportations de beaucoup d'autres produits. Les exportations de vins qui étaient de 2.629.000 hectolitres en 1883 tombèrent à 2.381.253 en 1884, 1.480.828 en 1885 et 2.353.761 en 1886. Elles ne reprirent qu'en 1887.

Les exportations d'agrumes prirent une extension importante, malgré la diminution que nous avons relevée après 1883 dans la production. Elles passèrent de 977.986 quintaux en 1878 à 2.298.089 en 1887. Elles furent assez basses en 1885 et 1886 (1.522.729 et 1.248.791 quintaux).

Les exportations de fruits secs passèrent de 239.586 quintaux en 1878 à 330.993 en 1887 ; — celles de soies grèges de 31.314 à 44.850 ; — celles de marbres de 46.822 tonnes à 55.010 — celles de soufres de 218.326 tonnes à 279.628 ; — celles de coraux travaillés de 33.334 kilogrammes à 129.661. Mais les exportations de ces divers articles furent beaucoup moins importantes après 1883 qu'avant.

Les exportations de bestiaux ont, elles, constamment diminué. Alors qu'elles se chiffraient en 1878 par 536.406 bêtes, elles ne portèrent plus que sur 136.607 en 1887. La baisse fut surtout importante à partir de 1884. — Il en fut de même pour les exportations de riz (72.159 tonnes en 1878, 71.492 en 1884, 54.131 en 1887) — de pâtes de froment (54.300 quintaux en 1878, 17.444 en 1887) — de minerais (262.902 tonnes en 1878, 368.038 en 1883, 286.952 en 1884, 281.421 en 1887).

Comme dans les périodes précédentes, les exportations italiennes entre 1878 et 1888 allèrent surtout vers la France (496.865.000 lires) (1) l'Allemagne (115.235.000), la Suisse (100.517.000), l'Autriche-Hongrie (95.332.000), l'Angleterre (78.914.000), les Etats-Unis (66.496.000), la Belgique et la Hollande (26.974.000).

Les importations vinrent de France (404.648.000) (2), d'An-

(1) et (2) Chiffres de 1878, et comprenant les métaux précieux.

gleterre (306.539.000), d'Autriche-Hongrie (250.824.000), d'Allemagne (165.776.000), de Russie (121.836.000), des Indes (112.074.000), de Suisse (69.611.000), des Etats-Unis (64.250.000), de Turquie (51.662.000), de Belgique et Hollande (42.117.000).

L'étude des symptômes de l'état économique, autres que le commerce extérieur et la production, prouve, comme ceux-ci, que de 1878 à 1887 le mouvement des affaires a été en Italie très important. Le nombre de voyageurs transportés par chemin de fer est passé de 28.954.439 à 45.518.604 : il a donc augmenté de 16.564.165. — Le nombre de tonnes transportées en grande vitesse s'est accru de 247.045 passant de 502.622 à 749.667, et celui des tonnes transportées en petite vitesse de 7.544.227, passant de 7.507.114 à 15.051.341.

Le mouvement général de la navigation a augmenté en six années (1881-87) de 8 millions et demi de tonneaux : il est passé de 32.070.000 à 40.538.000. Le tonnage de la marine marchande italienne, qui était en 1878 de 1.155 197 tonneaux, fut en 1887 de 1.221.887. Le tonnage net des navires à vapeur lancés dans les chantiers italiens de 1878 à 1887 fut de 7.163 tonneaux, et celui des navires à voiles de 115.239. Le nombre des chantiers de construction en exercice en 1887 était de 38. Si on se reporte aux chiffres indiqués relativement aux mêmes sujets dans le chapitre précédent, pour la période 1873-78, on constate que ces derniers sont supérieurs à ceux que nous venons de citer. L'industrie des constructions navales ne put en effet soutenir la concurrence étrangère. Ce fut en vue de faciliter le développement de la marine nationale

que le gouvernement prit, à partir de 1885, tout un ensemble de mesures : primes à la navigation, dédommagements pour constructions et réparations de coques, de machines, chaudières, etc. (1).

La vente des timbres-poste, qui produisait 22.097.785 lires en 1878, produisit 38.893.110 en 1886-87 : le chiffre de 1878 représentait 0 l. 79 par habitant, et celui de 1887, 1 l. 32. — Le nombre des télégrammes expédiés passa de 4.963.621 (soit une moyenne de 0,18 par habitant) à 7.710.656 (soit une moyenne de 0,26). — Les recettes de l'administration des postes augmentèrent de 16.047.486 lires (42.164.860 lires au lieu de 26.117.374), et celles des télégraphes de 4.832.072 (13.499.562 lires au lieu de 8.667.490).

Les bilans des banques d'émission témoignèrent eux aussi d'une activité économique importante. Les escomptes passèrent de 1.536.785.445 lires en 1878 à 4.951.144.380 en 1887, après avoir suivi un mouvement ascendant ininter-

(1) Les deux Compagnies Florio et Rubattino se réunirent en 1881 sous le titre de *Navigazione generale Italiana*. Celle-ci racheta, ou tout au moins plaça sous son contrôle immédiat deux autres compagnies qui faisaient surtout le trafic d'émigration, la *Veloce* et l'*Italia*. Peu à peu d'autres compagnies se constituèrent. Les primes, les transports d'émigrants, les services subventionnés furent les trois principaux leviers qui agirent sur le développement de la marine marchande.

De 1880 à 1882, une « Commission parlementaire d'enquête sur la marine marchande », présidée par le comte Codronchi et ayant comme rapporteur M. Paolo Boselli, rechercha les mesures les plus propres à assurer le développement de la marine de commerce. Les *provvedimenti* proposés, qui devinrent la loi du 6 décembre 1885, étaient de deux sortes : on encouragea la construction des navires nationaux, et d'autre part on récompensa la navigation en raison du chemin parcouru et du tonnage de jauge. Mais ce double système de primes comportait d'assez nombreuses restrictions qui en annihilèrent les effets.

La loi de 1885 ne donna que d'assez mauvais résultats : les armateurs préférèrent acheter d'occasion à l'étranger de vieux navires, plutôt que de les faire construire en Italie, où malgré les *compensi alla construzione* le coût de revient resta assez élevé.

rompu. Les avances qui étaient en 1878 de 194.002.049 lires montèrent en 1880 à 428.526.961, pour redescendre à 176.230.829 en 1883 ; elles furent en 1887 de 230.334.803 lires. — Les sociétés ordinaires de crédit qui étaient 102 en 1878 furent 158 et 161 en 1887 et 1888. Le capital versé passa de 185.174.336 lires à 269.752.434 et 288.202.522.

IV

Le cours moyen de la rente italienne à la Bourse de Paris, qui avait été de 73,94 en 1878, s'améliora annuellement : il fut de 90,54 en 1883 (année de l'abolition du cours forcé), de 95,17 en 1884, et de 99,50 en 1886. En 1887 il fut de 97,59. Le cours maximum dépassa le pair en 1886 (102.55) et fut au pair en 1887 (100.00). A la Bourse de Rome, le cours moyen, qui avait été de 78,79 en 1878, fut de 88,32 en 1883, 95,29 en 1884, 99,63 en 1886, et 98.51 en 1887. Le cours maximum atteignit presque le pair en 1884 (99,67), et le dépassa en 1886 et 1887 (102,87 et 100,75).

Relativement à la richesse privée, les statistiques donnent les indications suivantes : la moyenne de la période 1880-85 fut de 51.083.298.909 lires, ce qui, à raison du chiffre de la population (28.563.773 habitants), représente une richesse de 1789 lires par habitant (au lieu de 1640 pendant la période 1875-79). La moyenne de la période suivante 1885-90 établit encore un accroissement de richesse privée : cette moyenne fut de 54.643.558.111 lires, ce qui, à raison du chiffre de la population (29.614.430 habitants) représente une richesse de 1.845 lires par habitant.

Les salaires, qui entre 1873 et 1878 avaient augmenté seulement de 0 l. 025, augmentèrent entre 1878 et 1887 de 0 l. 030. Ils passèrent de 0 l. 208 à 0 l. 238. A l'inverse les prix de certains articles de consommation, notamment ceux qui ne furent pas protégés et qui durent subir la concurrence étrangère, eurent, malgré l'accroissement de la prospérité générale, tendance à baisser : un quintal de blé qui valait 32 l. 13 en 1878 ne valut plus que 22 l. 14 en 1887 ; de même un quintal de maïs dont le prix tomba de 22 l. 01 à 13 l. 15. Aussi pour acheter un quintal de blé ne fallut-il travailler que quatre-vingt-treize heures en 1887, au lieu de cent cinquante-quatre en 1878. Par l'effet des améliorations de salaires et de la diminution du prix d'assez nombreux articles nécessaires à l'alimentation, la consommation eut tendance à augmenter. La consommation individuelle moyenne d'alcool fut de 0 l. 929 entre 1879 et 1882 et de 1 l. 025 entre 1883 et 1886 (au lieu de 0 l. 473 entre 1871 et 1878) ; celle de bière fut de 0 l. 605 et de 0 l. 749 pendant les mêmes périodes ; celle de sucre de 2 kg. 53 (1) et de 3 kg. 11 (au lieu de 2 kg. 77 entre 1875 et 1878) ; celle de café de 0 kg. 479 et de 0 kg. 567 (au lieu de 0 kg. 481 entre 1875 et 1878). La consommation individuelle moyenne de tabac passa de 0 kg. 551 en 1878, à 0 kg. 567 en 1887, après avoir atteint 0 kg. 610 en 1885 ; celle de sel fut de 6 kg. 36 en 1878 et 6 kg. 90 en 1887.

Les statistiques de l'émigration témoignent d'une augmentation importante, au cours de la période que nous examinons, dans le nombre annuel des émigrants. Ceux-

(1) Le sucre et le café furent en 1878 frappés de droits très élevés.

ci, qui étaient 345 par 100.000 habitants en 1878, furent 731 en 1887. L'augmentation porta principalement sur l'émigration permanente. Alors qu'en 1878, il y avait eu 279 émigrants temporaires par 100.000 habitants, il y en eut 298 en 1887. Au contraire, les chiffres de l'émigration permanente indiquent l'énorme progression suivante : 66 émigrants par 100.000 habitants en 1878, 433 en 1887. On aurait tort de croire que les progrès de l'émigration ont été dus à une aggravation des conditions économiques de l'Italie (1) : ces progrès eurent pour cause le développement que prirent les pays neufs de l'Amérique du Sud, et les États-Unis, et les facilités de travail extraordinaires qui, à raison du besoin sans cesse croissant de main-d'œuvre, étaient faites, dans ces pays, aux immigrants en général, et aux immigrants italiens, d'une capacité de travail éprouvée, en particulier.

Entre 1878 et 1887, le nombre des mariages a manifestement augmenté : il est passé de 7,17 par 1.000 habitants en 1878, à 7,96 en 1887, après avoir atteint 8,26 en 1884. Le nombre des naissances s'est, lui aussi, plutôt accru : il y avait eu 36,32 naissances par 1.000 habitants en 1878, il y en eut 38,93 en 1887. Le chiffre des décès s'abaissa notablement : de 29,18 par 1.000 habitants en 1878, il tomba à 26,92 en 1884, et 27,99 en 1887. Aussi l'excédent des naissances sur les décès, qui était en 1878 de 7,14 par 1.000 habitants, fut-il de 12,09 en 1884 et de 10,94 en 1887.

L'instruction élémentaire, qui en 1876 coûtait 1 l. 16 par

(1) Il faut cependant noter que si la condition économique du sud de l'Italie, qui était déjà comme aujourd'hui, très difficile, avait été meilleure les émigrants eussent certainement été moins nombreux.

habitant, et en 1887 1 l. 85, se développa selon un mouvement lent, mais régulier : alors que dans l'année 1875-76 il y avait eu 6,27 enfants par 100 habitants inscrits dans les écoles primaires, il y en eut 6,82 en 1880-81, 7,09 en 1885-86 et 7,13 en 1886-87. — Quant à la criminalité, les statistiques témoignent que le nombre des homicides, ainsi que des crimes ou des délits contre la propriété, a entre 1878 et 1887, notablement baissé (1). Les homicides, qui avaient été de 21,60 par 100.000 habitants en 1879, ne furent plus que de 16,10 entre 1880 et 1886. Les vols qualifiés tombèrent de 52.124 en 1878 à 32.056 en 1887 ; les vols simples et autres délits contre la propriété, de 65.555 à 56.880.

* * *

Entre 1878 et 1887, la situation économique de l'Italie a été, on le voit, sensiblement meilleure que dans la période précédente. Elle eût cependant été plus prospère encore si les exportations, au lieu de diminuer, avaient augmenté. Mais les mesures prises relativement à l'abolition du cours forcé eurent des conséquences que le gouvernement n'avait pas prévues. Et ce ne fut pas seulement à ce sujet qu'il manqua de prudence et d'habileté. Nous avons vu combien exagérées furent les dépenses qu'il crut utile d'engager. Nous verrons au chapitre suivant la lutte commerciale qu'il entreprit contre la France et qui eut de si funestes

(1) Sauf en ce qui concerne les délits contre la propriété, en 1880. Cette année-là, le blé, le maïs, et divers autres objets de consommation atteignirent des prix très hauts. L'hiver fut aussi très rigoureux. Ces circonstances influèrent certainement sur les vols simples et qualifiés, dont le nombre fut élevé.

effets. Cette lutte commerciale, qui contribua à maintenir le déficit annuel des budgets, coïncida avec une aggravation de la situation monétaire. La période que nous venons d'étudier apparaît très brillante, plus même qu'elle ne fut en réalité, quand on la compare à celle qui suivit.

CHAPITRE IV

LA CRISE DE 1887 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE DE 1887 A 1898.

Sommaire. — Entre 1887 et 1898, la situation économique de l'Italie fut très difficile. — La principale cause de cette situation fut le tarif douanier édicté en 1887.

I. La situation économique de 1887 à 1898. — Le tarif douanier de 1887 : la protection agricole et industrielle. — Ses conséquences : la rupture commerciale avec la France et la baisse du commerce extérieur de l'Italie. — La crise agricole et industrielle qui suivit. — Les importations et les exportations. — Le développement de la production, et le rétrécissement de la consommation nationale et des ventes à l'étranger. — Les transports par chemins de fer. — Le mouvement de la navigation. — Le mouvement postal et télégraphique. — Les bilans des banques d'émission. — Les sociétés ordinaires de crédit. — Le mouvement des chambres de compensation.

II. Autres symptômes de l'état économique. — Le cours de la rente : la baisse. — La richesse privée : sa diminution. — La consommation individuelle : sa diminution. — Le mouvement de la population. — L'instruction primaire. — La criminalité.

III. La situation budgétaire. — Les déficits annuels. — Les dépenses militaires et la politique extérieure. — Les dépenses de travaux publics. — Les recettes : leur augmentation, insuffisante cependant pour couvrir les dépenses. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. — Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

IV. La situation monétaire. — La crise de 1893 et la faillite de la Banque romaine. — La loi du 10 août 1893 et les lois postérieures réglementant la circulation fiduciaire. — Les billets de banque et les billets d'Etat. — L'émigration de la monnaie métallique. — Le cours légal et le cours forcé. — Le cours du change.

A toute période d'activité économique succède une période d'inaction. Nous avons vu qu'en 1873, par l'effet d'une crise commerciale qui s'étendit à tous les marchés d'Europe, une ère de dépression avait commencé en Italie, suc-

cédant à une période où de très nombreux symptômes avaient prouvé le mouvement rapide des affaires. En 1887, il en fut encore de même, mais la crise qui éclata ne fut pas due, comme celle de 1873, à des causes extérieures à l'Italie. Elle fut due principalement au nouveau tarif douanier que le gouvernement promulgua alors. Notons cependant que très vraisemblablement, si ce nouveau tarif n'avait pas été édicté, une crise se serait néanmoins produite : l'activité économique avait été depuis 1878, c'est-à-dire depuis près de dix années, trop intense pour ne pas aboutir, par elle-même et nécessairement à une catastrophe. Mais le tarif douanier de 1887 ne fut pas seulement la cause déterminante de celle-ci : par les conséquences qu'il engendra, il en prolongea fort longtemps la durée. Ce ne fut guère qu'en 1898 que prit fin la dépression économique commencée onze années plus tôt, et que s'ouvrit, les effets de celle-ci ayant disparu, une nouvelle période d'activité et de progrès.

La période qui s'étend de 1887 à 1897 n'a pas été marquée seulement par une grave crise commerciale : la situation budgétaire a été extrêmement difficile, de même que la situation monétaire. L'Italie a connu des jours aussi mauvais que ceux qu'elle avait traversés quand elle avait dû décréter le cours forcé, ou lorsqu'elle avait subi les effets de la crise de 1873.

I

Le mouvement protectionniste, auquel le gouvernement italien avait cédé en 1878, s'était par la suite notablement accru. Non seulement, les industriels se plaignirent que

la protection qui leur avait été accordée fût trop faible, mais encore les agriculteurs réclamèrent qu'on les défendît eux aussi contre la concurrence étrangère, qui se faisait chaque jour davantage sentir. Deux commissions furent donc nommées à l'effet d'étudier les conditions d'une réforme douanière. Mais les conclusions de la commission agraire ne furent pas celles que les protectionnistes espéraient. La commission se prononça pour le maintien du *statu quo* : elle déclara que le meilleur moyen d'aider l'agriculture était de lui laisser le plus de liberté possible. La commission industrielle manifesta, elle, une tendance au protectionnisme, mais beaucoup moins vive que les protectionnistes ne l'auraient voulu. Elle décida qu'il convenait d'augmenter les droits protecteurs, mais avec modération et prudence.

Les protectionnistes obtinrent cependant gain de cause. Le 14 juillet 1887, fut voté un nouveau tarif douanier beaucoup plus protectionniste que celui de 1878, qui entra en vigueur le 1er janvier 1888.

Le tarif de 1887 a apporté des modifications très importantes dans les taxations douanières. Jusqu'alors le blé ne payait que 1 l. 40 au quintal ; le riz était libre de tous droits. Le bétail seul était taxé. Avec le tarif de 1887, toutes les céréales (excepté le maïs), (voir *infra* p. 108 et 132 notamment le droit sur le blé), les farines, le bétail, les laitages, les bois furent très lourdement imposés. La protection agit également, plus vivement encore qu'avec le tarif de 1878, relativement aux produits industriels (1).

Après 1887, la protection, pour des raisons fiscales, fut

(1) Voir dans le *Journal des Economistes* du 15 mai 1906 l'article de M. Giretti sur l'augmentation des droits industriels due au tarif de 1887.

encore renforcée pour un très grand nombre de produits agricoles. Les taxes sur les blés furent surélevées, de même celles sur les riz, les farines, les pâtes de froment, les sucres. Certains des droits devinrent de véritables droits prohibitifs.

Le tarif de 1887 amena un changement complet dans les relations commerciales de l'Italie avec les puissances, et notamment avec la France.

Dès le mois de décembre 1886, le gouvernement italien avait notifié au gouvernement français que le traité de 1881 ne correspondait plus aux besoins nouveaux du pays, et que des négociations en vue d'un nouveau traité devraient être engagées. Celles-ci commencèrent en effet, mais le gouvernement italien — Crispi était alors aux affaires — avait le ferme désir qu'elles n'aboutissent pas. Il présenta des demandes si exagérées que tout accord devint impossible. Les négociations furent rompues. L'Italie appliqua aux produits français son nouveau tarif général, et la France éleva son tarif au taux du tarif italien pour les importations italiennes (17 février 1881). En même temps, l'Italie dénonça tous les autres traités de commerce qui la liaient aux puissances.

A la mesure prise par la France, l'Italie répondit le 29 février 1888 en augmentant encore les droits sur les importations françaises. Mais ses exportations en France baissèrent tant qu'elle dut renoncer au tarif de guerre qu'elle avait édicté, et qu'après vingt-deux mois de lutte, le 1er janvier 1890, elle en revint à son tarif général de 1887. La France, elle, maintint le régime qu'elle avait stipulé en 1888 jusqu'à la mise en vigueur de son nouveau tarif douanier de 1892. Quand ce tarif eut été édicté, l'Italie se vit appliquer le tarif maximum.

Le gouvernement italien, durant la guerre de tarifs avec la France, essaya de compenser le tort que faisait cette lutte au commerce du royaume par l'obtention de plus grandes facilités d'exportation en Autriche-Hongrie, en Allemagne et en Suisse. Il entra donc en négociations avec ces trois puissances en vue de conclure avec elles des traités de commerce, aux lieu et place des traités de 1882 et 1883 qui avaient été dénoncés. Les négociations furent assez difficiles; elles aboutirent cependant à la fin de 1891 et au début de 1892. Mais les traités qui furent alors conclus ne donnèrent au commerce italien que des facilités insuffisantes. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse abaissèrent leurs droits pour la plupart des importations agricoles italiennes. Cependant, l'accroissement des échanges avec ces pays ne parvint pas à compenser la diminution du commerce avec la France.

De fait, jusqu'en 1898, époque à laquelle une nouvelle convention commerciale fut signée entre l'Italie et la France, le commerce italien a accusé une dépression presque constante. Les exportations qui se chiffraient en 1887 par 1.002.136.762 lires tombèrent en 1888 à 891.934.539. Elles furent en 1896 de 1.052.097.943 lires et en 1897 de 1.091.734. 230, après avoir passé par 950.645.760, 895.945.253, 876.800.155, 958.187.220, 964.188.135, 1,026.506.040, 1.037.707.599, 1.057.097.943.

Les importations diminuèrent, elles aussi, très notablement. Elles étaient en 1887 de 1.604.947.273 lires, elles tombèrent à 1.174.601.582 en 1888, elles ne furent plus en 1896 que de 1.180.172.694 et furent en 1897 de 1.191.598 770. Les chiffres intermédiaires furent les suivants: 1.391.154.246

lires, puis 1.319.638.433, 1.126.584.583, 1.173.391.983, 191.227.553, 1.094.649.101, 1.187.228.208.

Nous verrons au contraire au chapitre suivant qu'à partir de 1898 les importations et les exportations italiennes ont repris une marche ascendante. De 1.191.598.770 lires en 1897, les importations sont passées l'année suivante à 1.413.335.346 et à 1.506.561.188 en 1899. De 1.091.734.230 lires en 1897 les exportations sont passées à 1.203.569.304 en 1898 et à 1.431.416.398 en 1899.

Entre 1887 et 1898, les exportations eurent lieu surtout vers la Suisse (202.971.000 lires) (1), l'Allemagne (179.410.000), l'Autriche-Hongrie (138.682.000), la France (118.665.000), l'Angleterre (114.216.000), les Etats-Unis (93.161.000), la République Argentine (36.965.000), la Belgique et la Hollande (34.497.000), l'Espagne (30.806.000).

Comme on le voit, la France qui dans la période précédente occupait la première place parmi les pays importateurs, n'occupa plus entre 1887 et 1898 que la quatrième. Alors qu'en 1887 les exportations italiennes en France se chiffraient par 496.865.000 lires, elles ne furent plus en 1888 que de 222.289.000, et en 1897 que de 118.665.000.

Il en fut de même quant au commerce d'importation. Entre 1887 et 1898, les importations vinrent surtout d'Angleterre (223.467.000) (2) de France (164.116.009), d'Allemagne (151.869.000), d'Autriche-Hongrie (137.274.000), des Etats-Unis (126.578.000), de Russie (102.236.000), des Indes (59.013.000), de Suisse (42.656.000), de Belgique et de Hollande (35.968.000). La France, qui en 1887 occupait, parmi les pays exportateurs, la première place, n'occupa

(1) et (2) Chiffres de 1897, et comprenant les métaux précieux.

plus en 1897 que la seconde : ses exportations en Italie passèrent de 404.648.000 lires en 1887 à 217.311.000 en 1888 et 164.116.000 en 1897.

Si la nouvelle politique commerciale inaugurée en 1887 et la rupture avec la France qui en fut la conséquence ont amené entre 1887 et 1898 dans le commerce extérieur italien la baisse que nous venons de constater, ce fut parce que la protection qu'on donna à l'agriculture et à l'industrie eut des effets diamétralement opposés à ceux qu'on avait espérés. On avait voulu accroître la production agricole et la production industrielle, et par là même les ventes à l'étranger. Mais la production agricole, les marchés vers lesquels elle s'écoulait s'étant subitement fermés devant elle, ne trouva plus de débouchés, ou tout au moins que des débouchés insuffisants. On acheta moins aux producteurs italiens, parce que l'Italie, entourée d'une ceinture douanière protectrice, achetait elle-même moins à l'étranger. Une crise agricole extrêmement grave éclata, dont l'Italie subit les effets pendant fort longtemps. Quant à l'industrie, les droits protecteurs eurent pour effet d'accélérer momentanément la production, ou tout au moins certaines productions, mais bientôt une crise se déclara, la consommation, qui se ressentait des conditions générales défavorables, étant moins active que la production. Cette crise atteignit son maximum d'intensité en 1893 et en 1894 (1).

De cette double crise agricole et industrielle, on trouve

(1) La misère était si grande vers 1893 et le mécontentement si général — la rupture avec la France et le droit sur les céréales qui avait fait augmenter le prix du pain en étaient les principales causes — que des mouvements révolutionnaires très graves se produisirent sur plusieurs points du pays. Voir sur les *fasci* siciliens *infra*, 2e partie.

à la fois dans la production et le commerce extérieur entre 1887 et 1898 des signes multiples. Ce commerce extérieur garda, quant aux exportations, à peu près le même caractère que dans les périodes précédentes, avec cependant cette particularité que les exportations de produits alimentaires prirent une grande importance, et d'autre part que, tout à fait à la fin de la période que nous étudions, quand les marchés étrangers commencèrent de s'ouvrir à nouveau aux produits italiens, les industries protégées écoulèrent quelques-uns de leurs articles : aux exportations agraires proprement dites, aux exportations de produits alimentaires, vinrent s'ajouter quelques exportations de filés et de tissus de coton, ainsi que de tissus de soie.

Les importations continuèrent, comme et plus encore que par le passé, d'être surtout des importations de matières premières nécessaires à l'industrie. Les importations de produits alimentaires furent encore moins importantes que dans la période précédente. Quant aux importations de produits fabriqués, elles furent presque nulles.

Les importations de houille, qui étaient en 1887 de 3.583.143 tonnes, augmentèrent jusqu'en 1890 : elles furent cette année-là de 4.354.847 tonnes, après avoir été de 3.872.905 et 3.999.117 en 1888 et en 1889. Après 1890, elles diminuèrent, et la baisse dura jusqu'en 1897, où commença, nous le verrons au chapitre suivant, un nouveau mouvement ascendant. De 4.354.847 tonnes en 1890, les importations tombèrent à 3.916.685 en 1891, et les années suivantes à 3.877.571, 3.724.401, 4.696.258, 4.304.787, enfin 4.081.218 en 1896. — Les importations de machines et chaudières qui étaient de 444.250 quintaux

en 1887 diminuèrent elles aussi notablement; elles ne furent plus que de 284.790 en 1897.

Les importations de limailles de fer et d'acier furent entre 1887 et 1898 très élevées. Bien que moins considérables qu'en 1887, elles furent cependant plus importantes que dans la période qui précéda cette dernière année. Ces importations, qui en 1878 se chiffraient par 183.000 quintaux et qui en 1887 atteignirent 1.741.000, tombèrent l'année suivante à 1.646.000; elles furent plus élevées en 1890 (1.680.000), en 1893 (1.770.000), et en 1895 (1.798.000), et moins élevées les autres années. En 1897, elles furent de 1.309.000 quintaux, en 1898 de 1.384.000. En 1899, elles montèrent à 2.456.163.

Les importations de fers grèges et aciers en pains et de fers et aciers travaillés baissèrent notablement. Alors qu'elles étaient en 1887 de 3.101.000 quintaux, elles ne furent plus en 1895 que de 833.000. Les chiffres durant les années intermédiaires ont été les suivants : 1.542.000 en 1889, puis 1.013 000, 805.000, 809.000, 853.000, 874.000. En 1896, un mouvement de reprise se manifesta, qui se continua les années suivantes : les importations furent cette année-là de 908.000 quintaux et en 1897 de 1.020.000.

Les importations de cotons en flocons furent parmi les plus importantes, après celles de houille et de limailles de fer et d'acier. Le mouvement ascendant que nous avons constaté dans la période précédente ne s'est pas interrompu, sauf en 1887 et au lendemain même de la crise. En 1885, les importations s'étaient, on l'a vu, chiffrées par 786.000 quintaux, elles tombèrent à 762.000 et à 750.000 en 1887 et en 1888. Mais dès 1890, on constata

une reprise du mouvement ascendant : 1.017.000 quintaux. Et cette reprise ne fit que s'accentuer les années suivantes : 1.075.000 en 1895 et 1.202.487 en 1897. Nous verrons qu'en 1899 le chiffre atteint fut de 1.308.000.

Cette augmentation dans l'importation des matières premières nécessaires à la fabrication des tissus de coton fut dû en grande partie au tarif protecteur de 1887, qui frappa très lourdement les filés et les tissus de coton étrangers. Les filés français, qui payaient d'après le tarif de 1878 soit 26, soit 32 lires, payèrent avec le tarif de 1887 30 et 36 litres. De même le droit sur les tissus de coton fut porté de 90 à 120 lires. Il en résulta une diminution considérable dans les quantités importées. Tandis que les importations de cotons en flocons augmentaient, celles des filés de coton qui étaient de 77.000 quintaux en 1885 tombèrent à 48.000 en 1887, puis à 35.000 en 1888, à 29.000 en 1890, à 14.000 en 1895, à 9.000 en 1897, enfin à 8.000 en 1899. Les importations de tissus de coton augmentèrent jusqu'en 1887 (152.000 quintaux), mais dès l'année suivante un mouvement descendant identique à celui constaté sur les filés, commença : en 1888, les importations de tissus ne furent plus que de 71.000 quintaux, puis 72.000 en 1890, 38 en 1895, 20 en 1897, 17 en 1899.

Les importations de laines grèges furent encore importantes après 1887 ; cependant, elles accusèrent une baisse sur la période antérieure. Alors qu'en 1886, elles se chiffraient par 121.000 quintaux, elles tombèrent à 111.000 en 1887, et à 94, 98 et 82.000 en 1888, 89 et 90. En 1895, une reprise se manifesta : les importations furent cette année-là de 124.000 quintaux, mais dès l'année suivante, la baisse reprit et dura jusqu'en 1899 : 108.000 quintaux

en 1896 et 1897 et 102.000 en 1898. La diminution qu'on constate dans les importations de laine grège fut due à une diminution dans l'emploi de la laine, diminution qui eut elle-même pour cause les conditions économiques difficiles où se trouvait le pays : on employa le coton de préférence à la laine. On a établi que dans les deux années 1889 et 1890 la moyenne de consommation de la laine avait été de 181.362 quintaux, au lieu de 201.572 en 1886. On a établi de même que la consommation annuelle moyenne par habitant, qui était de 68 kg. 500, ne fut plus que de 60 kilogrammes en 1889-90.

Le tarif de 1887 était, en ce qui concerne les tissus de laine étrangers, notablement plus élevé que celui de 1878. Alors qu'en 1878 le droit n'était que de 200 lires au quintal, il fut porté en 1887 à 250. Comme d'autre part les conditions générales économiques étaient difficiles, les importations de tissus de laine diminuèrent annuellement entre 1887 et 1898, presque sans interruption. De 64.000 quintaux en 1887, elles tombèrent à 37.000 en 1888, puis à 42 et à 43 en 1889 et 1890. En 1895, elles descendirent encore plus bas : 34.000, et en 1897 et 1899, plus bas encore 27.000 et 24.000.

Le commerce de la soie prit un développement important par l'effet des tarifs protecteurs de 1887. Alors qu'en 1887, les importations de soies traitées teintes n'étaient que de 42.623 kilogrammes, elles se chiffrèrent en 1888 par 80.095. Et les années suivantes, la progression fut bien plus considérable encore : 133.295 en 1890, 300.862 en 1895, 329.283 en 1897, 659.196 en 1899. Les importations de soies traitées grèges suivirent un mouvement à peu près identique. Elles avaient atteint, en 1887, un chiffre beaucoup

plus élevé que les années précédentes : 9.286 quintaux ; elles tombèrent à 6.972 en 1888 et 8.459 en 1888 et 1890. Mais en 1895 elles se chiffrèrent par 20.037, en 1897 par 20.549, et en 1899 par 24.732.

Tandis que les importations des matières premières nécessaires à la fabrication des tissus de soie augmentaient, les importations des tissus étrangers diminuaient. Ceux-ci qui étaient frappés d'un droit de 500 à 600 lires au quintal par le tarif de 1878, furent frappés d'un droit de 700 à 1.300 lires par le tarif de 1887. Aussi les importations tombèrent elles de 55.531.000 lires en 1887 à 29.293.000 en 1888. Les années suivantes, la baisse continua : 25.009.000 en 1890, 22.384 en 1895, 21.686 en 1897.

Les peaux brutes doivent également être mentionnées parmi les articles dont l'importation se maintint élevée entre 1887 et 1898. De 136.125 quintaux en 1887 (au lieu de 106.621 en 1878) l'importation de ce produit passa à 236.395 en 1897.

Parmi les importations de produits alimentaires, entre 1887 et 1898, les importations de blé et de maïs ont occupé les premières places.

Les importations de blé ont été annuellement fort élevées. En 1887, elles s'étaient chiffrées par 1.015.860 tonnes ; elles se chiffrèrent en 1897 par 414.108, après avoir passé par les chiffres suivants : 669.000 tonnes en 1888, puis 872, 644, 464, 697, 861, 486, 657, 698.000 tonnes. Les différences qu'on observe d'une année à l'autre tinrent à plusieurs causes. La condition économique difficile du pays influa notablement sur la consommation ; d'autre part, on importa plus ou moins selon que les récoltes nationales furent bonnes ou mauvaises.

La diminution qu'on constata dans d'assez nombreuses récoltes a eu pour cause, en outre des événements météorologiques qui ont toujours une influence décisive, la diminution dans le rendement à l'hectare des terres plantées en blé. Alors que, dans la période 1879-83, le rendement moyen annuel d'un hectare planté en blé avait été de 10,50 hectolitres, ce rendement ne fut plus dans la période 1890-96 que de 10,09. Notons que cette diminution de rendement à l'hectare ne fut pas compensée par un plus grand nombre d'hectares cultivés en blé. Si la diminution que nous avons signalée au chapitre précédent n'a pas continué entre 1890 et 1896, cependant il n'y eut durant cette période que 100.000 hectares de plus cultivés en blé (4.535.000 au lieu de 4.434.000). Cette augmentation dans la superficie cultivée a tenu aux déboisements et aux desséchements nombreux qui furent alors opérés — on planta en blé les terrains desséchés ou déboisés — et d'autre part aux droits élevés (3 lires, puis 5, puis 7, puis 7 l. 50) qui furent mis sur les importations de blés étrangers : les agriculteurs italiens, se sentant protégés, essayèrent de rendre à la culture du blé son ancienne prospérité. S'ils cultivèrent plus, ils ne purent pourtant augmenter le rendement des terrains, qui au contraire diminua annuellement.

Le maïs a été, comme le blé, importé en grande quantité entre 1887 et 1897. C'est en 1896 que les importations ont été les plus considérables : 181.468 tonnes. Elles ont été peu importantes en 1888 et en 1894 (2.168 et 6.347 tonnes). Les autres années elles ont le plus souvent oscillé entre 50.000 et 150.000 tonnes.

Si les importations ont été d'une manière générale aussi

élevées, c'est d'une part que la consommation du maïs a augmenté tandis que diminuait celle du blé — et d'autre part que les productions annuelles ont constamment diminué. Alors que dans la période 1884-88 la production moyenne annuelle était de 29.778 hectolitres, dans la période 1889-93 et 1894-98 elle ne fut plus que de 27.092 et 25.057. Cette diminution de rendement n'a pas eu pour cause une diminution dans la surface cultivée : celle-ci, loin de diminuer, a au contraire augmenté. Alors que dans la période 1879-83 elle était de 1.892.000 hectares, dans la période 1890-96 elle est montée à 1.922.000. La diminution de rendement a eu entre autres causes les conditions météorologiques défavorables, et l'insuffisance des soins apportés à la culture.

Parmi les autres produits alimentaires qui firent l'objet d'une importation élevée, il convient de citer les poissons préparés, les cafés, les sucres, les pétroles, les sulfates.

Les importations de poissons préparés furent de 481.384 quintaux en 1887 et de 540.391 en 1897 — celles de cafés de 142.650 et 129.871 — celles de sucres grèges de 1.368.673 et 751.387 — celles de pétroles de 754.108 et 689.731 — celles de sulfates de 87.276 et 412.405. L'augmentation considérable de cette dernière importation prouve les soins qui furent donnés à la terre et d'une manière plus spéciale à la vigne. On remarquera d'autre part que les importations de cafés, de sucres et de pétroles, tout en restant élevées, diminuèrent cependant. La diminution fut due au rétrécissement de la consommation qu'amena l'aggravation des conditions économiques générales.

Comme dans la période précédente, et ainsi que nous

l'avons déjà indiqué, les exportations, entre 1887 et 1897, furent surtout agraires.

Le produit le plus exporté fut encore le vin. L'exportation subit cependant un très grave dommage du fait de la rupture commerciale avec la France. Alors qu'en 1887 on exportait environ 3 millions 1/2 d'hectolitres, on n'en exporta plus en 1888 que 2 millions, et qu'à peine 1 million en 1890. Mais les exportations reprirent vers 1892, quand de nouveaux marchés eurent été ouverts aux vins italiens par les traités de commerce qui furent alors signés. En 1894, les exportations furent de 1.700.000 hectolitres ; les années suivantes, elles oscillèrent aux alentours de 2 millions 1/2. Comme on voit, les facilités trouvées sur les marchés austro-hongrois, allemand et suisse ne parvinrent pas à compenser tout à fait les pertes résultant de la fermeture du marché français.

La culture de la vigne prit plus d'extension encore que dans la période précédente. Entre 1879 et 1883, 3.167.000 hectares étaient plantés en vignobles ; entre 1890 et 1896, la superficie viticole fut de 3.448.000 hectares. Cependant la quantité de vin récoltée n'augmenta d'abord que faiblement, puis diminua : alors que dans la période 1884-88, la moyenne annuelle récoltée était de 30.250 hectolitres, dans la période 1889-93, cette moyenne fut de 30.870 et dans la période 1894-98 de 27.991 seulement. La cause de cette rareté des récoltes fut les maladies qui atteignirent les vignes, le phylloxera et le péronospera.

Les huiles d'olive furent également exportées en grandes quantités. Alors qu'entre 1879 et 1883, il n'y avait que 929.000 hectares plantés en oliviers, entre 1890 et 1896 on en compta 1.037.000. Cependant la production, loin

d'augmenter, diminua. La moyenne des années 1884-88 avait été de 2.518 hectolitres d'huile ; celle des années 1889-93 ne fut plus que de 2.399, et celle des années 1894-98 de 2.245. Les causes de cette diminution furent la maladie dont les oliviers furent atteints, et d'autre part l'insuffisance des soins donnés à la culture. Les exportations bien qu'importantes — la moyenne annuelle fut de 500.000 quintaux — eurent tendance à baisser. Les huiles d'Espagne continuèrent de faire sur les marchés étrangers une forte concurrence aux huiles italiennes ; d'autre part l'emploi des huiles de graines devint de plus en plus répandu.

Les agrumes firent l'objet, comme dans la période précédente, d'une culture très importante. Cependant les maladies dont furent frappées les plantes eurent pour effet de diminuer les récoltes ; d'autre part, les mesures protectionnistes prises en 1887 ayant par contre-coup amené la fermeture aux produits italiens d'un grand nombre de marchés, — les pays étrangers lésés par la protection italienne s'efforcèrent de refuser les produits italiens, — les agriculteurs plantèrent en vignobles un certain nombre de terrains cultivés jusqu'alors en arbres fruitiers. Pour cette double raison, la moyenne annuelle des agrumes récoltés qui, dans la période 1884-88, était de 33.979.000 centaines, tomba dans la période 1889-93 à 33.197.000. Mais dans la période suivante (1894-98) cette moyenne se releva, et atteint le chiffre de 34.439.000 centaines.

Les chanvres grèges, les beurres, les fromages, les œufs, les volailles, furent également parmi les articles les plus exportés. Vinrent ensuite les soufres, les marbres, les coraux travaillés, les minerais métalliques.

Les exportations de chanvres, lins et jutes grèges furent

de 236.587 quintaux en 1897 (131.484 en 1887), — celles de beurres de 47.655 (29.413 en 1887), — celles de fromages de 88.281 (50.231 en 1887), — celles d'œufs de 295.990 (193.769 en 1887), — celles de volailles de 84.333 (64.515 en 1887), — celles de soufres de 358.932 tonnes (279.628 en 1887), — celles de marbres de 627.504 quintaux (550.828 en 1887), — celles de coraux travaillés de 170.172 kilogrammes (129.661 en 1887), — celles de minerais métalliques de 380.393 tonnes (281.421 en 1887).

L'exportation des filés et des tissus de coton augmenta notablement à partir de 1895. Les exportations de filés qui étaient en 1885 de 9.000 quintaux tombèrent en 1887 à 3.000. Après avoir passé par 4.000 quintaux en 1888 et 2.000 en 1890, elles atteignirent 10.000 quintaux en 1895. Deux années plus tard en 1897, elles furent de 36.000. L'exportation des tissus suivit à peu près le même mouvement. Elle était de 6.000 quintaux en 1887, elle tomba à 5.000 l'année suivante, puis se releva à 9.000 en 1890. Cinq ans après, elle atteignit 49.000 quintaux ; elle monta en 1897 à 58.182.

Les exportations de soies grèges furent entre 1887 et 1897 plus importantes que dans la période précédente. Alors qu'elles étaient de 41.743 quintaux en 1885, elles montèrent à 44.850 en 1887 et 50.817 en 1888. Tombées à 47.813 en 1890, elles passèrent à 58.258 en 1895 et 59.885 en 1897. — Celles des tissus de soie augmentèrent, en même temps que diminuèrent les importations. Alors qu'avant 1887 les importations de tissus de soie étaient très élevées, et les exportations presque nulles, l'inverse se produisit les années suivantes : dès 1895, les exportations dépassèrent les importations. Celles-là furent de

16.936.000 lires en 1887, 16.600.000 en 1888, 19.052.000 en 1890, 29.689.000 en 1895. En quatre années (1895-99) elles doublèrent : en 1899, elles se chiffrèrent par 60.938.000 lires.

On voit par les pages qui précèdent quelle a été la situation commerciale de l'Italie entre 1887 et 1898. La production agricole, considérée dans son ensemble, a été moins importante dans cette période que dans la précédente : les récoltes de blé et de maïs notamment ont été moins fortes, bien que les superficies cultivées aient été plus étendues. Il en fut de même de la vigne, de l'olivier, qui furent davantage plantés, mais produisirent moins. On pourrait citer encore d'autres exemples. L'augmentation qu'on constata dans les superficies cultivées fut due en majeure partie aux droits protecteurs établis en 1887 qui stimulèrent les agriculteurs et les poussèrent à étendre leurs cultures. Mais ceux-ci se rendirent bientôt compte que le marché national, qui consommait moins que dans la période antérieure, ne pourrait absorber la production, et que d'un autre côté celle-ci ne pourrait non plus trouver acheteur à l'étranger, les acheteurs étrangers, qui ne pouvaient que difficilement, par suite des droits nouveaux, vendre en Italie, se faisant chaque jour plus rares. La diminution de rendement de l'agriculture italienne entre 1887 et 1898 a eu certainement pour cause, en outre de conditions météorologiques défavorables, les soins insuffisants apportés aux cultures, par suite du découragement et de la pénurie d'argent qui frappèrent à l'époque un très grand nombre de producteurs agricoles (1).

(1) L'agriculture italienne a subi encore les effets des autres dommages que nous avons signalés au chapitre précédent. Spécialement, les impôts

La production industrielle a été sensiblement accrue par le tarif protecteur de 1887. Déjà très importante dans la période précédente, elle s'est développée davantage encore. La valeur des minerais extraits, qui était en 1887 de 49.977.000 lires, fut en 1897 de 72.509.000. Le nombre des mines en exploitation est passé de 644 à 1.359. Les industries métallurgiques, les industries textiles, progressèrent, bien que d'un mouvement irrégulier. Mais le commerce ne suivit pas la production. Le marché national ne put pas plus absorber les produits industriels qui lui étaient offerts que les produits agricoles. La crise qui éclata fut due à une surproduction, à laquelle correspondit une diminution de débouchés.

Beaucoup de symptômes autres que le mouvement de la production et du commerce extérieur établissent encore la situation difficile dans laquelle se trouva l'Italie entre 1887 et 1897.

Le nombre des voyageurs transportés par chemin de fer fut beaucoup moins élevé que dans la période antérieure. Alors qu'entre 1878 et 1887, le nombre des voyageurs transportés avait augmenté de 16.500 000, de 1887 à 1897, il n'augmenta que de 9.000.000 (54.415.294

qui la grevèrent eurent sur son développement des conséquences désastreuses. Elle eut à supporter non seulement l'impôt foncier sur les terrains, extrêmement élevé, mais aussi — partiellement au moins — l'impôt sur les propriétés bâties, l'impôt sur la richesse mobilière, la taxe sur les bestiaux, la taxe d'*esercizio* et de revente, taxes qui dans beaucoup de cas se superposent les unes aux autres et frappent la richesse avant qu'elle ne puisse être dépensée, au moment même de sa formation. Le droit sur le blé lui-même n'a protégé et favorisé qu'un très petit nombre d'agriculteurs. M. René Bazin avait raison d'écrire en 1894, au lendemain d'un voyage en Italie : « L'Etat, les provinces, les communes n'imposent pas la terre, ils la dépouillent : aussi déjà 348 communes, appartenant à 31 provinces, sont en retard vis-à-vis de 1045 instituteurs... L'impôt foncier, avec sa surtaxe, absorbe un tiers du revenu ; l'impôt sur les propriétés bâties monte en certains cas à 80 p. 100. »

en 1897 au lieu de 45.518.604 en 1897). De même, le nombre de tonnes transportées en petite vitesse qui était de 15.051.341 en 1887 ne fut en 1896 que de 19.148.875. L'augmentation des marchandises transportées en grande vitesse ne fut pas plus importante : elle fut seulement de 550.000 tonnes (749.667 en 1887 et 1.280.834 en 1897).

Le mouvement général de la navigation est passé de 40.538.000 tonnes de jauge en 1887 à 57.060.000, en 1897. Le tonnage de la marine marchande italienne qui était en 1887 de 1.629.683 tonneaux fut en 1897 de 1.741.704. Le tonnage net des navires à vapeur lancés dans les chantiers italiens de 1887 à 1897 fut de 26.329 tonneaux, et celui des navires à voile de 113.406. Le nombre des chantiers de construction en exercice en 1897 était de 27. Si on compare ces chiffres à ceux cités au chapitre précédent, on constate que la situation de l'industrie des constructions navales eut tendance à s'améliorer. La raison en fut qu'en 1895 (loi du 23 juillet) le gouvernement encouragea beaucoup plus vivement encore que par le passé cette industrie : la nouvelle loi supprima les restrictions diverses que la loi de 1885 avait mises à l'obtention des primes. Les avantages nouveaux qui furent accordés donnèrent aux constructions un essor qu'elles n'avaient pas jusqu'alors connu (1).

Mais cette amélioration dans la situation de l'industrie des constructions navales — amélioration qui fut au sur-

(1) C'est vers 1894 que l'industrie des constructions navales fut dans la plus fâcheuse situation. La loi de 1885 n'avait stipulé que pour dix ans. Or, les constructeurs ne surent pas pendant longtemps si une nouvelle loi serait votée en 1895, et quels seraient les avantages dont bénéficierait leur industrie.

plus très lourde pour l'État (1) — ne correspondit pas à une amélioration de la situation de la marine marchande. On eut beau construire plus de navires, le commerce continua de préférer les bâtiments étrangers. Surtout, on continua d'acheter, à l'étranger, un nombre sans cesse plus élevé de paquebots. On verra au chapitre suivant qu'en présence des services insuffisants rendus par les primes, et aussi des charges très onéreuses que celles-ci imposaient au budget, le gouvernement prit le parti en 1901 de limiter et de distribuer selon des règles nouvelles les sommes dont bénéficierait à l'avenir la marine marchande (2).

On constata également dans le mouvement postal entre 1887 et 1898 une augmentation beaucoup moins importante que dans la période précédente. Le produit de la vente des timbres-poste, qui avait augmenté de 1878 à 1887 de 16 millions, ne s'accrut de 1887 à 1897 que de 8 millions (38.893.110 lires en 1886-87 et 46.661.400 en 1896-97). Le chiffre de 1887 représentait 1 l. 32 par habitant, celui de 1896-97, 1 l. 49. Le nombre des télégrammes expédiés qui était en 1887 de 7.710.656 (soit une moyenne de 0,26 par habitant) n'augmenta que très légèrement : 8.598.974 en 1897 (soit une moyenne de 0,27).

(1) En 1888, l'Etat paya pour primes de navigation : à des vapeurs 1.066.599 lires et à des voiliers 2.283.910 ; en 1900, il paya 3.209.136 et 555.566 — sans compter plusieurs centaines de mille lires pour dédommagements de constructions et réparations (et les subventions déjà mentionnées).

(2) Nous avons signalé au chapitre précédent que les subventions étaient, avec les primes, le grand levier dont se servit le gouvernement pour développer la marine marchande. Les conventions de 1877 étant venues à expiration, le gouvernement passa en 1893 de nouvelles conventions avec la Navigation générale Italienne, la Puglia, la Societa Napoletana di Navigazione, la Societa siciliana di Navigazione, la compagnie hollandaise Nederland. Les subventions coûtaient à l'Etat environ 12 millions par an dont plus de 9 allaient à la Navigation générale. Les nouvelles conventions devaient avoir effet jusqu'au 30 juin 1908.

Aussi les recettes de l'administration des postes, qui avaient augmenté de 16 millions entre 1878 et 1887, n'augmentèrent-elles que de 9 millions entre 1887 et 1897 (42.164.860 en 1886-87 et 53.083.302 en 1896-97.) Celles de l'administration des télégraphes restèrent à peu près stationnaires (13.397.770 en 1896-97 au lieu de 13.499.562 en 1886-87).

Les bilans des banques d'émission témoignent eux aussi, très nettement, d'un ralentissement des affaires après 1887. Les escomptes tombèrent de 4.951.144.380 lires en 1887 à 1.848.998.428 en 1897, après avoir suivi un mouvement descendant ininterrompu : 4.55, en 1888, puis 4,50, 4,1, 3,7, 3,4, 3,5, 2,3, 1,82, 1,89. Les avances, qui étaient en 1887 de 230.334.803 lires, ne furent plus en 1897 que de 121.602.863. Les chiffres intermédiaires furent : 186, 171, 173, 207, 177, 159, 209, 142, 138.

A partir de 1889, le nombre des sociétés ordinaires de crédit diminua notablement. Mais la diminution fut irrégulière : l'influence des diverses mesures prises par le gouvernement, que nous étudierons plus loin, pour soutenir les industries et les banques qu'il sentait péricliter, est nettement visible. De 161 en 1888, les sociétés de crédit tombèrent à 159 en 1889, 159 en 1890, 150 en 1891, 144 en 1892, 141 en 1893, 140 en 1894. En 1898, elles étaient 158. Le capital de ces sociétés, qui était de 270 millions en 1887, passa à 288 et 309 en 1888 et 1889, puis descendit à 281, 283, 256, 246, 154 en 1890, 91, 92, 93 et 94. En 1898, les 158 sociétés existantes avaient un capital versé de 163 millions. La baisse de 92 millions qu'on constate entre 1893 et 1894 (246 et 154 millions), bien que le

nombre des sociétés n'eût diminué que d'une seule unité (141 et 140), tient à la faillite survenue en 1893 de la Banque romaine, dont le capital versé représentait environ 90 millions (1).

Le mouvement annuel des chambres de compensation témoigna aussi nettement dans la période 1887-1898 d'un rétrécissement des affaires. Ces chambres, qui étaient au nombre de 7 en 1887 et de 5 en 1897, avaient été instituées en 1882. Mais les statistiques de leurs opérations ne sont complètes qu'à partir de 1887. Le total des sommes liquidées s'éleva en 1887 à 13.419.526.209 lires, en 1892 à 14.060.586.746, en 1897 à 18.272.607.527. Le total des sommes compensées s'éleva les mêmes années à 9.515.174.667 lires, 10.382.270.914 et 13.801.095.702. Si on compare ces chiffres à ceux des années 1898 et 1899, on voit que, tandis qu'en dix années (1887-1897) les sommes compensées n'avaient augmenté que de 5 milliards et les sommes liquidées que de 4 1/2, les premières et les secondes doublèrent entre 1897 et 1898. Celles-là atteignirent en 1899, 35.869.587.721, et celles-ci 28.520.039.990.

II

Alors que dans la période précédente nous avons constaté un mouvement ascendant de la rente italienne, à la Bourse de Paris comme à celle de Rome, après 1887 et jusqu'en 1898 la rente a au contraire accusé une dépres-

(1) Une intéressante statistique publiée par *la Réforme sociale* (n° du 15 février 1902), indique très nettement le mouvement descendant qu'ont suivi entre 1887 et 1897 les actions des principales banques et des plus grandes sociétés industrielles et commerciales.

sion constante. Le cours moyen du 5 p. 100 qui était à Rome en 1887 de 97,59 (en baisse déjà de deux points sur celui de l'année précédente) tomba à 96,16, 95,02, 94,28, 91,85, 91,10, en 1888, 89, 90, 91 et 92. En 1893, il baissa encore de 4 points, 87,92, et l'année suivante de 8 points : 79,53. En deux ans (1892-94), il avait donc baissé de près de 12 points (91,10-79,53). En 1895, le cours moyen remonta à 88,18, mais redescendit l'année suivante à 86,94. En 1897, commença un mouvement de hausse (97,35) qui s'accéléra les années suivantes.

A la Bourse de Rome, le mouvement de la rente fut à peu près identique. Le 5 p. 100 qui valait (cours moyen) en 1886, 99,63 tomba à 98,51 en 1887, puis à 97,27, 95,86, 95,56, 93,38 94,49, 94,96. Le cours baissa encore en 1894 à 88,34, pour se relever à 93,21 et 93,20 en 1895 et 1896. En 1897, il remonta à 97,35, puis l'année suivante à 99,46.

Les statistiques établies relativement à la richesse privée indiquent entre 1890 et 1900 une diminution notable dans la moyenne possédée par chaque habitant. Alors qu'entre 1885 et 1890, la moyenne de richesse était de 1.845 lires par habitant, cette moyenne ne fut plus que de 1.784 entre 1890 et 1895, et de 1.606 entre 1895 et 1900. La somme totale de richesses fut dans la première période de 54.699.702.689 lires (30.665 562 habitants), et dans la seconde de 50.939.301.992 (31.716.318 habitants).

Le mouvement des salaires a reproduit aussi nettement, dans la période que nous étudions, l'état économique du pays. Entre 1887 et 1890, le taux des salaires, par l'effet des mesures protectionnistes et du développement industriel qui les suivirent, augmenta notablement. Le taux moyen par heure passa de 0 l. 238 en 1887 à 0,242 en

1888, 0,248 en 1889, 0,253 en 1890, mais à partir de cette époque, il baissa et resta pendant plusieurs années, par suite de la situation économique difficile, à peu près stationnaire. Il fut de 0,251 en 1891, 0,250 en 1892, 0,250 en 1893, 0,252 en 1894, 0,252 en 1895. A partir de 1896, un mouvement ascendant recommença : 0,254 en 1896, 0,255 en 1897, 0,258 en 1898.

Les prix de très nombreuses marchandises eurent tendance à augmenter. Celui du blé, par exemple, resta presque constamment élevé, parce que les tarifs de 1887 empêchèrent la concurrence étrangère et que le marché dépendit presque exclusivement des récoltes nationales, qui furent le plus souvent mauvaises. Le prix moyen d'un quintal de blé, qui était de 22 l.06 en 1883, fut de 22 l.14 en 1887, puis de 22,17, 23,59, 23,29, 25,29, 24,81,21,53, 19,22, 20,77, 22,56, enfin 26 lires en 1897.

Malgré les hauts prix de la vie, et notamment du blé, entre 1887 et 1897, le temps de travail nécessaire pour acheter un quintal de grain eut plutôt tendance à diminuer, et cela parce que, on l'a vu, les salaires augmentèrent notablement. Si en 1891, en 1892 et en 1897, années où les prix du blé furent beaucoup plus élevés que dans les années antérieures ou postérieures, il fallut 101, 99 et 102 heures de travail pour acheter un quintal de cette marchandise, il n'en fallut que 93, 92, 95, 92, 86, 73, 82, 89 entre 1887 et 1890 — et 1892 et 1896.

Bien que les salaires augmentassent constamment, la consommation, à raison de la cherté de la vie d'une part, et de l'autre de la difficulté des conditions économiques géné-

rales (1), diminua très sensiblement. Diverses statistiques ont établi que dans la période 1888-90 la consommation moyenne de froment avait baissé de 30 kilogrammes sur la consommation constatée entre 1885 et 1887. La même diminution a été établie pour la consommation de viande. Tandis qu'en 1887, à Rome, la consommation individuelle annuelle moyenne de viande était de 56 kilogrammes, cette consommation est tombée à 51 en 1886, 46 en 1890, 42 en 1891, 39 en 1892, 40 en 1893.

La consommation individuelle annuelle moyenne d'alcool après 1887 a, elle aussi, notablement diminué. Alors que de 1883 à 1886, elle était de 1 l. 025, elle ne fut plus de 1887 à 1889 que de 0 l. 539. De 1890 à 1898, la moyenne est légèrement remontée à 0,611.

Le mouvement descendant que nous venons de constater dans la consommation de l'alcool a été encore vérifié dans la consommation du sucre, qui de 3 kg. 11 entre 1884 et 1886 est tombée à 2,66 entre 1887 et 1890, puis à 2,37 entre 1891 et 1895 ; — dans la consommation du café qui de 0 kg.567 entre 1884 et 1886 est tombée à 0,467 entre 1887 et 1890, puis à 0,420 entre 1890 et 1898 ; — dans la consommation de la bière qui de 0 l. 812 entre 1887 et 1889, est tombée à 0,561 entre 1890 et 1898.

La consommation de tabac a également diminué. Alors qu'elle était en 1887 de 0 kg. 567, elle tomba les années suivantes à 0,548, 0,541, 0,535, 0,533 ; à partir de 1892, elle commença de se relever : 0 kg. 549 ; elle resta jusqu'en 1898 aux alentours de ce chiffre.

(1) Il faut ajouter aussi : des taxes sans cesse croissantes dont furent frappés de très nombreux produits, taxes qui eurent pour effet d'augmenter le prix de ceux-ci.

La consommation de sel a été, elle, comme dans la période précédente, presque constamment en augmentant, et cela malgré l'augmentation des prix qui fut stipulée en 1894 (0,40 le kilogramme au lieu de 0,35). La consommation du sel, qui est un objet de première nécessité, n'est pas en effet directement influencée par l'amélioration ou l'aggravation des conditions économiques, ni la hausse ou la diminution des prix. D'autre part, il convient de noter que les chiffres des statistiques comprennent les quantités de sel employées pour les bestiaux ainsi que celles employées pour l'agriculture, quantités qui ont toujours été en augmentant, et qui peuvent expliquer partiellement la hausse constatée dans la consommation.

Après 1886, la courbe suivie par l'émigration permanente présenta d'une année à l'autre des oscillations extrêmement fortes (1). Ces oscillations témoignent sans aucun doute des conditions difficiles dans lesquelles se trouva alors le pays. Elles reflètent également les difficultés que traversèrent, certaines années, les pays où se portait l'émigration. Ainsi en 1889 et en 1890, les chiffres de l'émigration permanente baissèrent notablement : 379 et 360 émigrants par 100.000 habitants au lieu de 660 en 1888 et 433 en 1887 (2). La cause de cette baisse fut les mesures prises alors par le gouvernement italien pour empêcher l'émigration au Brésil, dont la situation politique

(1) Nous avons vu qu'au contraire, dans la période précédente, la progression de l'émigration permanente avait été régulière et ininterrompue.

(2) Il n'y avait eu que 291 émigrants par 100.000 habitants en 1886. L'augmentation considérable qu'on constata en 1887 et en 1888 prouve nettement l'aggravation de la condition économique de l'Italie durant ces deux années.

était extrêmement troublée. En 1892, en 1893 et en 1894, les États-Unis traversèrent à leur tour une crise qui eut pour effet de faire diminuer l'immigration italienne (1). Nous verrons que dans la période suivante, la condition économique des pays d'immigration étant favorable, les Italiens s'y portèrent en très grand nombre.

L'émigration temporaire, considérée dans son ensemble, prouve elle aussi que les Italiens ont le plus souvent trouvé à l'étranger de meilleures conditions de travail qu'en Italie même. Cette émigration, qui dans la période précédente était restée à peu près stationnaire, a entre 1887 et 1897 augmenté d'un mouvement lent, mais ininterrompu. Alors qu'en 1886, il y avait 281 émigrants temporaires par 100.000 habitants, il y en eut 298 en 1887 et 397 en 1897. Le mouvement, nous le verrons, s'accéléra encore, et très notablement, dans les années suivantes.

En 1888, en 1889 et en 1890, les mariages furent peu nombreux, beaucoup moins que dans les années précédentes : il n'y en eut que 7,94, 7,67, 7,34 par 1.000 habitants au lieu de 7,96 en 1887 et 6,26 en 1884. Après 1890, le nombre des mariages resta à peu près stationnaire, avec cependant plutôt une tendance à baisser. Il fut en 1895 de 7,29 et en 1896 de 7,07 par 1.000 habitants. Ce dernier chiffre, très bas, fut dû à la guerre d'Afrique. En 1897, la moyenne se releva légèrement : 7,22.

Les naissances eurent, comme les mariages, tendance à diminuer. Alors qu'il y avait eu en 1886, 36,97 naissances

(1) 353, 406, 342 émigrants par 100.000 habitants, au lieu de 580 en 1891, et de 547, 589, et 527, en 1895, 1896 et 1897.

par 1.000 habitants, et 38,93 en 1887, il n'y en eut plus que 34,74 en 1897. Mais les décès diminuèrent plus encore. Alors qu'en 1887, les décès étaient de 27,99 par 1.000 habitants, ils ne furent plus que de 21,93 en 1897 (1). Aussi l'excédent des naissances sur les décès, qui était en 1887 de 10,94 par 1.000 habitants, fut-il de 12,81 en 1897.

L'instruction élémentaire, qui en 1887 coûtait 1 l. 85 par habitant, coûta 2 l.07 en 1891 et 2 l.03 en 1895. En 1890-91, le nombre des enfants inscrits dans les écoles primaires fut de 7,35 par 100 habitants (au lieu de 7,13 en 1886-87) ; en 1894-95, il fut de 7,58, et en 1895-96 de 7,57. En neuf années (1886-1895) les inscriptions augmentèrent donc de 0,44 par 100 habitants (2).

Le développement de l'instruction primaire eut un effet direct sur la criminalité. Les homicides volontaires et non volontaires diminuèrent notablement entre 1887 et 1897 : alors qu'il y avait eu 16,10 homicides par 100.000 habitants entre 1880 et 1886 et 13,49 en 1887, il n'y en eut plus que 12,79 en 1897. C'est en effet une règle générale que l'instruction diminue la criminalité à forme brutale. Mais elle augmente presque toujours la criminalité à forme raffinée et savante : les statistiques italiennes prouvent nettement l'exactitude de cette observation. Alors qu'en 1887, il y avait eu 304,4 vols et

(1) Cependant les suicides entre 1887 et 1897 augmentèrent notablement : il y eut 49 suicides par million d'habitants en 1887, et 60 en 1897. — Cette augmentation des suicides est encore un indice caractéristique de conditions économiques difficiles.

(2) Le règlement général sur l'instruction élémentaire du 9 octobre 1895, les circulaires ministérielles du 10 avril 1892 et 16 octobre 1903 (sur la santé des enfants) ont contribué grandement au développement de l'instruction primaire.

48,4 autres délits contre la propriété par 100.000 habitants, il y eut en 1897 410,2 vols et 73,6 autres délits (1).

III

Pendant la période 1887-1897, la situation financière de l'Italie empira sensiblement. De 8 millions en 1886-87 le déficit budgétaire passa à 73 en 1887-88, et à 234 en 1888-89. Jusqu'en 1896-97, le déficit persista, toujours élevé : 74 millions en 1889-90, puis les années suivantes, 75, 38, 13, 94, 30, 65, 9. Ce ne fut qu'en 1897-98 que le déficit fit place à un excédent de 9 millions.

Après 1887, comme avant, les dépenses militaires et navales très élevées qu'engagea l'Italie furent l'une des principales causes du déficit de ses budgets. Ces dépenses, qui avaient été de 353 millions en 1886-87, furent, on l'a vu, en 1887-88, de 414. Cette augmentation a été, nous l'avons dit, motivée surtout par la guerre d'Abyssinie : mais elle eut encore une autre raison. De 1887 à 1891, l'Italie fut livrée à Crispi, dont Depretis, qui avait gardé d'une manière presque continue (2) le gouvernement de 1881 à 1887, avait fait le jeu. Crispi fut plus gallophobe encore que son prédécesseur. Celui-ci était tombé du pouvoir à la suite du désastre de Dogali, mais la crise ministérielle, que sa mise en minorité avait créée, était restée ouverte pendant deux mois. Le comte de

(1) Il faut noter toutefois que le mouvement industriel qui augmente les agglomérations urbaines a toujours un effet sur les atteintes à la propriété.

(2) Le gouvernement était constamment passé de Depretis à Cairoli, et inversement.

Robilant, ministre des Affaires étrangères, était demeuré par intérim à la Consulta. Il en avait profité pour renouveler la Triple-Alliance, essayant ainsi de réparer aux yeux du pays l'échec de sa politique coloniale. Quand après le décès de Depretis, qui avait constitué un nouveau cabinet et confié le ministère de l'Intérieur à Crispi, ce dernier fut devenu ministre des Affaires étrangères et président du Conseil, l'Italie tint plus que jamais à montrer à ses deux alliés que, malgré ses désastres africains, elle restait une grande nation armée, capable de jouer, à leurs côtés, son rôle dans le cas d'un conflit avec la France. Et ce ne fut pas seulement au lendemain du premier renouvellement de la Triple-Alliance que Crispi maintint à un chiffre élevé les dépenses du budget de la guerre : l'année suivante, en 1888-89, ces dépenses augmentèrent encore de 139 millions : elles passèrent de 414 millions à 553. Si bien qu'en trois années, entre 1885-86 et 1888-89, les dépenses militaires et navales s'accrurent exactement de 225 millions (553 millions au lieu de 328).

Crispi, qui suivait vis-à-vis de la France la politique commerciale qu'on sait, qui croyait nous intimider en augmentant sans cesse les armements du pays et en resserrant les liens de la Triplice, qui souhaitait aussi faire oublier par de grandes victoires africaines l'échec de Dogali, engagea chaque année, et tant qu'il resta au pouvoir, jusqu'en 1891, des dépenses considérables pour l'entretien et le développement de l'armée et de la marine. Bien que moins élevées qu'en 1888-89, en 1889-90, en 1890-91, ces dépenses furent encore de 421 et 393 millions. Le 31 janvier 1891, Crispi tomba sur la discussion du budget. Rudini lui succéda à la présidence du Conseil et

au Ministère des Affaires étrangères (1). Bien que moins francophobe, l'un de ses premiers actes fut de renouveler, pour la seconde fois, et par anticipation la Triple-Alliance. Le 29 juin, ce second renouvellement était signé : cette année-là (1891-92) les dépenses des budgets de la guerre et de la marine s'élevèrent à 359 millions (2). Les années suivantes, durant lesquelles la situation s'aggrava en Abyssinie, tandis que se poursuivait la lutte de tarifs avec la France, elles furent de 342, 348, 323 millions. En 1896, Crispi, qui en 1893 était revenu au pouvoir, après que les scandales de la Banque romaine (3) eurent jeté bas le ministère Giolitti (4), décida de faire en Abyssinie un effort décisif. De 323 millions en 1894-95, les dépenses des budgets de la guerre et de la marine montèrent en 1895-96 à 452. On sait comment finit l'expédition du général Baratieri et le désastre qu'il subit à Adoua (1er mars 1896). Ce désastre amena la chute définitive de Crispi, et le retour au pouvoir de son adversaire, le chef des conservateurs, Rudini (5). Les dépenses militaires et navales ordinaires et extraordinaires baissèrent, dans l'exercice 1896-97, de

(1) Le ministère Rudini, en 1891, s'en tint, plus que tous ceux qui l'avaient précédé, à un programme de stricte économie et de décentralisation administrative. Le 10 novembre, à Milan, Rudini déclarait que pour restaurer les finances et le crédit il était nécessaire de « faire machine en arrière », pour améliorer les conditions du budget de « lesiner sur tout », pour opérer la réforme administrative, de « décentraliser par régions ou par groupes de trois ou quatre provinces ».

(2) C'est au général Pelloux, ministre de la Guerre de 1891 à 1893, que fut due la diminution du budget de la guerre. Dès son arrivée au ministère, il avait demandé que le budget de la guerre fût consolidé à 239 millions; le Parlement n'accepta pas ce chiffre.

(3) V. *infra*, p. 136.

(4) Le ministère Giolitti avait succédé en 1892 au ministère Rudini.

(5) En 1896, au lendemain de l'expédition d'Abyssinie, et en présence des difficultés nouvelles que celle-ci avait créées au budget, Rudini déclarait que « dorénavant le pays avait besoin de repos ». Il annonçait une politique de recueillement, d'économie et d'attente.

88 millions : elles furent ramenées de 452 à 364 (1). Le gouvernement signa en effet la paix avec Ménélik et renonça aux entreprises coloniales; d'autre part, tout en maintenant l'Italie dans la Triple-Alliance, il décida de se rapprocher de la France. Ce rapprochement fut l'œuvre surtout de Visconti Venosta, qui occupa le poste de ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Rudini, et dans le cabinet Pelloux, qui succéda à celui-ci (2). Dès 1896, des symptômes indiquèrent que le gouvernement italien allait changer de politique à notre égard. Le 28 septembre de cette année, il consentit à reconnaître notre protectorat tunisien. Le mois suivant, un accord intervint entre Rome et Paris, qui accorda aux navires des deux pays dans les ports de chacun d'eux le traitement réservé au pavillon national, et supprima les surtaxes qui avaient été stipulées en 1866. Deux ans plus tard, en 1898, les deux gouvernements s'entendirent sur la question commerciale qui les séparait depuis plus de dix années. Nous verrons au chapitre suivant la convention qui fut signée le 21 novembre 1898, et les conséquences économiques qu'elle eut en Italie. Si malgré le rapprochement avec la France et l'abandon des entreprises coloniales, les dépenses militaires et navales (3) sont restées élevées, cependant elles

(1) Les seules dépenses militaires ordinaires baissèrent de 75 millions (256 millions au lieu de 331).

(2) Le cabinet Rudini tomba à la suite des troubles de Milan, en 1898 (V. *infra*). Le cabinet Pelloux resta aux affaires jusqu'en 1900. Une loi du 28 juin 1897 réorganisa l'armée de terre qui fut divisée en 12 corps d'armée et 25 divisions territoriales. Le budget de la guerre fut en même temps consolidé à 246 millions pour la partie ordinaire.

(3) Dans la période que nous examinons, l'Italie a continué de reconstituer sa marine; des types nouveaux de cuirassés ont été étudiés. L'amiral Brin resta à la tête du département naval jusqu'en 1891. Sous son ministère outre les cuirassés du type *Re Umberto*, furent construits les *Fieramosca* et les *Marco Polo*, ainsi que 12 navires type *Tripoli* et *Partenope*, et

ne remontèrent jamais plus aux chiffres qu'elles avaient atteints en 1887-88, 1888-89, 1890-91, 1895-96. Elles restèrent, ainsi que nous le verrons, à peu près stationnaires après 1896-97.

Mais ce ne furent pas seulement les dépenses militaires et navales qui occasionnèrent au pays entre 1887 et 1898 des charges très lourdes. Les dépenses extraordinaires pour travaux publics furent, elles aussi, élevées. Cependant ces dépenses, contrairement à ce qui s'était passé dans la période antérieure, diminuèrent annuellement. En 1887-88, elles avaient atteint le chiffre considérable de 51 millions ; l'année suivante, elles montèrent à 51.600.000 lires. Mais dès 1889-90, elles baissèrent de 9 millions : 42.300.000, et l'année suivante, à nouveau de 8 millions : 34.200.000. En 1891-92 et 1892-93, elles furent de 28.300.000 lires et 28.500.000. En 1893-94, nouvelle hausse : 35.800.000 lires, bientôt suivi d'un mouvement descendant : 29.900.000 lires, 22.500.000 lires, 22.700.000 lires en 1894-95, 1895-96, 1896-97, mouvement qui, ainsi que nous le verrons, continuera les années suivantes. La différence que nous venons de relever entre les chiffres de 1887-88 (51 millions) et ceux de 1896-97 (22.700.000 lires) prouve très nettement les difficultés dans lesquelles se débattit le pays durant cette période. Nous avons, en effet, déjà constaté que la prospérité générale

5 navires type *Lombardia*, tous croisseurs cuirassés d'importance diverse. 96 torpilleurs furent mis en chantier.

Aux *Re Umberto* succédèrent en 1893-94 2 cuirassés type *Saint Bon*, puis les 2 cuirassés *Regina Margherita* et *Benedetto Brin*.

La flotte italienne, à la fin du XIX[e] siècle, occupait la seconde place parmi les flottes européennes.

Ces constructions nouvelles accrurent annuellement la partie extraordinaire du budget naval.

influait notablement sur les dépenses de travaux publics, que celles-ci avaient tendance à augmenter dans les périodes de progression économique, et à diminuer dans les périodes de dépression. Quelque réduites qu'elles aient été entre 1887 et 1898, elles n'en constituèrent pas moins pour le pays, déjà accablé sous le poids des dépenses militaires, un pesant et onéreux fardeau (1).

Le produit des impôts, bien que s'accroissant annuellement — il passa de 1.500 millions en 1887-88 à 1.615 en 1896-97 (2) — ne parvint pas à couvrir les dépenses. Nous avons dit déjà qu'en 1896-97 le déficit, bien que de beaucoup inférieur à celui des années précédentes, avait encore été de 9 millions, et que ce fut seulement l'année suivante que le budget put être clos avec un excédent.

Le produit des impôts directs est passé de 394 millions en 1886-97 à 483 en 1896-97. Le rendement de l'impôt sur la propriété bâtie a surtout augmenté à partir de 1891, époque à laquelle une revision fut opérée. Tandis que cet impôt produisait 67 millions en 1886-87 et 70 en 1889-90, il en produisit 76 en 1890-91, 84 l'année suivante, et 88 en 1896-97. — Le rendement de l'impôt sur les terrains n'a presque pas varié après 1886-87 : il a été annuellement

(1) On a calculé qu'entre 1862 et 1897 les dépenses pour travaux publics avaient presque atteint 2 milliards.

(2) Il y eut cependant des années 1890-91, 1891-92, 1893-94, 1896-97 où le mouvement ascendant s'interrompit.

Les chemins de fer qui depuis 1885 étaient, comme on sait, exploités par 3 compagnies concessionnaires entraînèrent pour l'Etat de très lourdes charges, notamment après 1889. Certaines voies furent construites aux frais de l'Etat; surtout les subventions kilométriques qui, de par les conventions de 1885, étaient dues aux lignes complémentaires (c'est-à-dire aux lignes autres que celles constituant le réseau principal) furent constamment augmentées. Certaines allèrent jusqu'à 6.000 lires par kilomètre.

Les intérêts de la dette consolidée passèrent de 442 millions en 1887 à 473 en 1896-97.

d'environ 106 millions. — L'impôt sur le revenu fut porté de 13,20 p. 100 à 20 p. 100 en 1894. Aussi son rendement s'accrut-il notablement à partir de cette époque. Tandis que l'impôt donnait 211 millions en 1886-87, puis les années suivantes 216, 226, 231, 234, 234, 234 ,234, il produisit en 1894-95 287 millions, puis 289 et 288 en 1895-96 et 1896-97 (1).

La taxe sur les affaires, et spécialement les droits d'enregistrement et d'hypothèque qui reflètent mieux que tous autres l'état économique, ont accusé après 1888-89 un mouvement descendant important.

Le produit des droits d'enregistrement, qui avait été de 67.400.000 lires en 1886-87 et de 69.400.000 en 1887-88, est tombé à 67.900.000 en 1888-89, et les années suivantes à 65.000.000, 60.800.000, 61.000.000, 59.200.000, 58.900.000, 58.700.000, 57.800.000. A partir de 1896-97, il s'est relevé, mais, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, d'une manière assez lente : 61.900.000 en 1896-97, 59.100.000 en 1897-98, 62.100.000 en 1898-99. — Le produit des droits de timbre et de sceau a accusé à peu près le même mouvement que celui des droits d'enregistrement. Le mouvement ascendant que nous avons constaté dans la période précédente s'est prolongé jusqu'en 1891-92, l'effet de la crise de 1887 ne s'étant produit que lentement sur cette partie de l'activité économique. Les droits de timbre produisirent cette année-là 74 millions.

(1) Crispi en revenant pour la troisième fois au pouvoir le 15 décembre 1893, avait annoncé que « l'heure était venue de demander au pays de nouveaux sacrifices ». De fait, par la loi du 22 juillet 1894, l'impôt sur la richesse mobilière fut élevé à 20 p. 100, les taxes de succession, de timbre, celles sur la vente des alcools, le prix du sel, furent augmentés. En même temps, les dépenses des budgets de guerre et de marine furent réduites.

Mais dès l'année suivante, ils commencèrent de baisser : 72,9, et la baisse persista jusqu'en 1894-95 : 67,9. Les années suivantes, ils produisirent à peu près la même somme, accusant tantôt une légère hausse, tantôt une légère baisse. — Les droits d'hypothèque ont donné entre 1888-89 et 1894-95 un rendement constamment moins élevé. Alors qu'ils avaient produit en 1887-88 8 millions, ils n'en produisirent plus que 6,4 l'année suivante. Postérieurement, leur rendement tomba à 6,1, 5,6, 5,6, 5,8, 5,1. A partir de 1894-95 un nouveau mouvement ascendant se manifesta. Cette année-là, et en 1896-97, les droits d'hypothèque produisirent 7 millions.

Le produit des taxes de consommation a présenté entre 1887 et 1898 de très fortes oscillations. Il fut de 337 millions en 1886-87, puis les années suivantes de 357, 342, 379, 345, 323, 346, 313, 319, 355, enfin 331 millions en 1896-97.

En 1887-88, un droit d'importation fut établi sur le blé qui remplaça en fait l'impôt sur la mouture aboli en 1884. Ce droit produisit d'abord 33 millions, puis 44 (1889-90), puis 20 (1891-92), puis 47 (1892-93), puis 27 (1894-95, puis 63 (1895-96), puis 32 (1896-97). Ces fluctuations furent dues d'une part aux variations du taux de l'imposition — le droit fut d'abord de 3 lires par quintal, puis fut porté à 5, à 7 et à 7,50 — et d'autre part aux quantités importées, qui ont elles-mêmes

(1) En février 1888, Crispi déclarait que « le temps des sacrifices n'était pas encore passé ». Aussi pour combler le déficit budgétaire, prit-on tout un ensemble de mesures extraordinaires : augmentation du droit sur le blé (porté de 3 à 5 lires), de la taxe sur l'alcool (portée à 240 lires), etc. Mais ces mesures, quoique très lourdes, ne donnèrent pas des résultats suffisants pour compenser les dépenses.

dépendu de l'abondance ou de la rareté des récoltes.

Le rendement des taxes de fabrication qui était de 30 millions 3 en 1887-88 diminua jusqu'en 1893-94 : il était à cette époque de 30,2, après avoir été de 23,1, 22,8, 28, etc. Il augmenta, au contraire, notablement à partir de 1894-95. Il fut cette année-là de 34,5, en 1895-96 de 41, en 1896-97 de 45,3.

L'une des causes de la baisse que nous venons de constater après 1887-88 fut l'exagération de l'impôt sur l'alcool. On a vu déjà que ce produit avait été frappé en 1888, en outre du droit de fabrication très élevé, d'un droit sur la vente. On arriva ainsi à un résultat contraire de celui qu'on avait espéré. L'alcool, qui en 1887-88 produisait 26 millions 4, ne produisit plus en 1888-89 que 19,1, et l'année suivante que 18,5. Ensuite, son rendement évolua entre 21,5 et 25,7. A la fin de 1894, on se décida à supprimer le droit qu'on avait établi sur la vente : l'alcool produisit aussitôt un revenu plus élevé : 26,1. Les années suivantes, 1895-96 et 96-97, il donna 25,6 puis 27,9.

La hausse que nous avons relevée après 1894-95 dans le rendement des taxes de fabrication n'a pas été due seulement au meilleur rendement de l'alcool ; elle a eu aussi pour cause l'augmentation de la taxe sur la fabrication du sucre. Cette taxe fut portée en 1894 à 88 lires pour le sucre grège et à 99 pour le sucre raffiné. Un impôt fut également édicté cette année-là sur la fabrication et la vente des allumettes ; un autre fut établi en 1895 sur le gaz d'éclairage et l'énergie électrique.

Les revenus des douanes ont présenté dans la période que nous examinons des oscillations nombreuses. En

1887-88, les douanes donnèrent un rendement supérieur de 24 millions à celui de l'année précédente (245,2 au lieu de 221,5). La cause de cette hausse fut le nouveau tarif douanier édicté, qui accéléra momentanément le mouvement industriel. Mais ce fut aussi ce même tarif qui amena les variations très fortes qu'on constata par la suite. Certaines années, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les importations de matières premières furent très fortes, mais la consommation étant peu importante, il y eut une surproduction, qui amena un rétrécissement immédiat dans les importations. D'autre part, nous avons vu aussi que les importations de produits fabriqués avaient notablement diminué. Ces causes expliquent pourquoi les revenus des douanes sont descendus à 236 millions 9 en 1888-89, et remontés à 275,3 en 1889-90, pour redescendre les deux années suivantes à 236,1 et 224,7. En 1892-93, nouvelle hausse : 252 millions, immédiatement suivie d'une très forte baisse : 221,6 et 232,6 en 1893-94 et 1894-95. En 1895-96, les douanes produisirent la somme importante de 261,6, et l'année suivante seulement 234 millions.

Le produit des octrois a annuellement diminué : il est passé de 80.600.000 lires en 1886-87, à 51.800.000 en 1896-97. Certains dégrèvements furent opérés (1) qui amenèrent une diminution dans le rendement total de l'impôt. Celui-ci a été influencé également par la diminution que nous avons constatée dans la consommation.

Le rendement des monopoles resta à peu près stationnaire : 325 millions en 1886-87, 327 en 1896-97. — Le prix du sel fut relevé ; de 0,35 le kilogramme, il fut porté à 0,40

(1) En 1894, par exemple, on a aboli le droit de l'État sur les farines.

ce qui amena, dans le rendement de l'impôt, une augmentation de plus de 5 millions. Alors qu'en 1887-88, l'impôt rapportait 59 millions 1, et que les cinq années suivantes il oscilla aux alentours de 62 millions, il donna 71,3 en 1894-95 au lieu de 66,1 en 1893-94. Après 1895, le rendement de l'impôt continua d'augmenter (71,9 en 1895-96 et 73,3 en 1896-97). — A l'inverse, le lotto a donné un rendement beaucoup moins élevé que dans la période précédente. Tandis qu'en 1885-86 son rendement avait été de 79 millions 5, il tomba à 76,2 en 1886-87, et les années suivantes, la baisse continua : 75,7 en 1887-88, puis 75,1, 74,2, 76,8, 73,5, 68,9, 64,8, 63,6. A partir de 1895-96, un nouveau mouvement ascendant commença : 63,9 en 1895-96, 65,7 en 1896-97, 66,3 en 1897-98.

Le rendement des services publics a accusé une augmentation beaucoup moins forte que dans la période précédente. Alors qu'entre 1878 et 1887, il avait augmenté de 23 millions, il n'augmenta que de 11 millions entre cette dernière date et 1896-97. Il est passé de 75.619.175 millions à 86.625.211.

On voit ainsi combien plus difficile encore que dans la période antérieure fut la situation financière de l'Italie entre 1887 et 1898. Alors que d'assez nombreuses recettes diminuaient, soit par suite d'une augmentation excessive des impositions, soit par suite du rétrécissement de la consommation, rétrécissement dû lui-même au malaise général, les dépenses s'accrurent dans des proportions considérables. La situation ne s'améliora que quand on revint à une politique d'économie et de prudence. Ce malaise économique, qui se fit sentir en Italie pendant toute la période que nous avons étudié, n'est pas résulté

seulement des causes commerciales que nous avons exposées : il a été dû aussi à la crise monétaire très grave qu'a traversée le pays.

IV

Cette crise monétaire ne fut que la conséquence des mesures qui avaient été prises en 1883 et dans les années suivantes. Les facilités qui avaient été données aux banques d'émission d'augmenter indéfiniment leur circulation furent la source de multiples abus, que le gouvernement lui-même encouragea. Ce fut lui qui, pour des raisons politiques, poussa les banques à la spéculation (1), et les contraignit à soutenir certains titres que le marché refusait. Le résultat fut la catastrophe de la Banque romaine, qui se produisit en 1893. On avait enquêté à son sujet, et l'information ouverte contre elle avait fait découvrir les pires abus. Le maximum de sa circulation avait été fixé, par la loi de 1874, à 75 millions : or, celle-ci atteignait en 1893, 137 millions. En 3 ans (1890-93), elle avait augmenté par l'effet d'émissions successives, de 92 millions, passant de 45 à 137. Pour dissimuler sa fraude, la Banque romaine avait tout simplement émis des billets portant les mêmes numéros que d'autres déjà créés. Sa mise en liquidation amena une panique générale : cette panique eut, entre autres effets, celui de précipiter l'exportation des espèces, même des

(1) L'une des plus importantes spéculations auxquelles se livrèrent les banques, et notamment la Banque romaine, fut celle sur les constructions : les banques utilisèrent leurs ressources dans des crédits fonciers qui donnèrent, la plupart, les plus déplorables résultats.

monnaies divisionnaires — exportation qui avait, nous l'avons vu, déjà commencé dans la période antérieure — et de faire monter le change de 3 à 16 p. 100.

Elle eut aussi pour effet d'obliger le gouvernement à transformer le système d'émission des billets de ses banques. Ce fut l'objet de la loi du 10 août 1893. Mais cette loi, qui essaya de réglementer, mieux que ne l'avaient fait les lois antérieures, la circulation fiduciaire, ne donna encore que des résultats insuffisants. Elle fut plusieurs fois amendée, notamment par les lois des 22 juillet 1894, 8 août 1895 (1), 17 janvier 1897, 3 mars 1898. Un décret du 9 octobre 1900 réunit toutes les dispositions légales relatives à l'émission et à la circulation bancaires (2).

Les trois banques d'émission ci-après : la Banque nationale, la Banque nationale toscane et la Banque toscane du crédit furent réunies en une seule, qui fut la Banque d'Italie, au capital nominal de 300 millions, divisé en 300.000 actions de 1.000 lires chacune, (dont 700 versées). A celle-ci, au Banco de Naples et au Banco de Sicile, fut réservé le privilège d'émettre des billets

(1) Les ministres des Finances et du Trésor Boselli et Sonnino avaient présenté en 1894 un projet d'améliorations financières (qui devint plus tard la loi du 8 août 1895). La loi avait pour but d'augmenter les ressources du Trésor notamment en réorganisant la dette publique et en régularisant le fonctionnement des instituts d'émission. Mais la guerre d'Afrique empêcha d'équilibrer le budget.

(2) La loi de 1893 et les lois postérieures n'ont pas eu seulement pour objet de discipliner la fonction de l'émission, elles ont aussi pourvu à une meilleure gestion des banques; par tout un ensemble de mesures, notamment par la liquidation de très nombreuses immobilisations, elles ont facilité l'assainissement (le risanamento) des conditions patrimoniales des instituts, et empêché le retour des fautes nombreuses qui avaient été commises.

En même temps que se poursuivit la liquidation des immobilisations. les conditions de la circulation s'améliorèrent et les placements de nature vraiment bancaire s'accrurent. Les réserves furent de plus en plus étendues, et leur composition de plus en plus sûre.

pour une période de vingt ans. On stipula cependant que le privilège pourrait être prorogé jusqu'en 1923 pour les établissements qui au bout de la vingtième année (10 août 1913) auraient exactement rempli toutes les obligations imposées par la loi. La Banque d'Italie fut chargée de retirer de la circulation les billets de la Banque romaine, et autorisée à liquider la situation de celle-ci.

La limite maxima de la circulation fiduciaire pour les trois établissements réunis fut stipulée de 1.097.000.000 de lires. Cette circulation devait peu à peu être réduite, de manière à ne pas dépasser en 1907 864.000.000. La circulation devait être ramenée pour la Banque d'Italie, de 800 à 630 millions, pour le Banco de Naples de 242 à 190, pour le Banco de Sicile de 55 à 44. En 1897, on décida une réduction annuelle fixe : celle-ci fut stipulée de 23,3 millions. La banque d'Italie devait réduire annuellement sa circulation de 17 millions, le Banco de Naples de 5,2, le Banco de Sicile de 1,1.

Relativement aux réserves, il fut décidé que celles-ci devraient être d'au moins 40 p. 100 de la circulation. Pour la partie de la circulation non couverte par les réserves, il fut stipulé que les porteurs de billets auraient un droit de préférence sur les espèces, les bons du Trésor et autres titres italiens, les effets étrangers non appliqués à la réserve métallique, les créances résultant des avances sur titres.

Ces dispositions très sages furent en grande partie annihilées par le droit qui fut reconnu aux banques d'émission d'émettre des billets au-dessus des maxima établis par la loi.

La circulation excédant la limite légale devait être cou-

verte intégralement par des monnaies à force libératoire ou des lingots d'or. Mais indépendamment de cette circulation à pleine couverture, les banques étaient autorisées à émettre encore d'autres billets, avec couverture de 40 p. 100, et moyennant l'obligation de payer une taxe de circulation correspondante aux 2/3 du taux normal de l'escompte, si la circulation supplémentaire n'était pas supérieure à 45 millions pour la Banque d'Italie, à 14 pour la Banque de Naples, à 3 1/2 pour la Banque de Sicile — au taux intégral de l'escompte si la circulation était supérieure aux chiffres ci-dessus, mais inférieure à 90 millions pour la Banque d'Italie, à 28 pour la Banque de Naples et à 7 pour la Banque de Sicile — enfin, au double du taux intégral de l'escompte si la circulation était supérieure aux chiffres ci-dessus.

Cependant il fut décidé qu'aucun impôt ne serait dû sur les billets émis en excédent qui correspondraient aux avances ordinaires faites au Trésor par les banques d'émission. Ces avances pourraient s'élever à 125 millions dont 115 pour la Banque d'Italie, et 10 pour la Banque de Sicile. Les billets émis pour le compte du Trésor au delà des limites normales, en conséquence des avances ci-dessus, devraient être couverts au moins pour un tiers par la réserve métallique.

Les billets des 3 banques d'émission furent stipulés de 50, 100, 500, et 1.000 lires. Les billets circulant lors de la promulgation de la loi (10 août 1893) devaient être échangés avant le 30 juin 1906, mais la loi du 1er juillet 1905 prorogea l'échéance jusqu'au 31 décembre 1907. Jusqu'à cette date, les anciens billets furent acceptés dans les paiements au Trésor central et dans toutes les trésoreries provinciales.

Les billets des banques ont cours légal : ils peuvent être échangés contre de la monnaie métallique aux banques d'émission (art. 4 de la loi de 1893) (1). Cependant, le paiement peut, depuis 1894, en être fait aussi en billets d'État. Qand il est fait en monnaie métallique, la banque a le droit d'exiger du porteur qu'il paie le prix du change des espèces métalliques, selon le cours du jour de la bourse la plus proche.

En ce qui concerne la circulation d'État, on a vu que la loi de 1881 et des décrets postérieurs avaient autorisé le remboursement au pair des billets émis par le consortium. Les demandes de remboursement ayant été fort nombreuses, la monnaie métallique devint rare dans les caisses publiques ; d'autre part, pour des causes que nous avons déjà indiquées au chapitre précédent, une quantité considérable émigra à l'étranger. En 1891, on constata que les encaisses du Trésor et des banques avaient diminué depuis 1883, de 434 millions. Déduction faite de la monnaie divisionnaire, plus de 300 millions avaient été exportés.

L'or et les écus de 5 francs ayant émigré, on commença de se servir de monnaie divisionnaire pour liquider avec l'étranger. Les puissances de l'Union latine, la Suisse et la France surtout, offraient un asile à cette monnaie grâce à leurs conventions sur l'admission de celle-ci dans les caisses publiques. En septembre 1893, les pièces italiennes

(1) Cet article donna cours légal aux billets des banques dans les provinces où se trouvait soit le siège, soit une succursale, soit une agence de ces établissements, pendant cinq ans à dater de l'entrée en vigueur de la loi. Le cours légal a été prorogé par des lois successives.

représentaient 28,78 p. 100 de l'ensemble des monnaies divisionnaires d'argent circulant en France. La perte au change était de plus de 13 p. 100. La monnaie de bronze elle-même commençait à être exportée (1).

Pour remédier à ce manque de monnaie, le 4 août 1893, un décret royal autorisa une émission de 2 millions de lires de monnaie de bronze, et une émission de 30 millions de bons de caisse à cours légal de la valeur de 1 franc, contre dépôt dans les caisses du Trésor de monnaies divisionnaires italiennes d'argent. On espérait ainsi conserver dans la circulation les coupures indispensables aux menus échanges. En même temps le gouvernement italien demanda aux puissances de l'Union latine de retirer de leur circulation et de lui vendre les monnaies divisionnaires d'argent à son effigie. Un arrangement spécial fut signé à cet effet le 15 novembre 1893 à Paris.

Le 12 novembre 1893, un décret ordonna de percevoir les droits de douane en espèces métalliques (or ou argent) conformément à la loi du 7 avril 1881 sur l'abolition du cours forcé. Les droits de douane purent aussi être payés au moyen de certificats nominatifs délivrés par les banques

(1) Le système monétaire italien a été originairement organisé par la loi du 24 août 1862 et la convention du 23 décembre 1865 (Union latine entre l'Italie, la France, la Belgique, la Suisse, et plus tard la Grèce). Cette convention fut plusieurs fois modifiée, notamment le 29 octobre 1897. En 1878, l'Italie, par suite des difficultés de sa circulation fiduciaire, avait conclu avec les autres Etats de l'Union latine une convention complémentaire pour le rapatriement de ses monnaies émigrées à l'étranger. Un autre accord du même genre fut signé le 15 novembre 1893. Ces conventions eurent pour effet de faire rentrer une grande quantité d'argent, et de faciliter les paiements : cet argent fut immobilisé dans les caisses de l'État en garantie des bons de caisse de 1 et 2 lires qui furent alors émis. Par décret du 19 février 1899, l'exportation des espèces d'une valeur supérieure à 10 lires fut formellement interdite. En même temps, on commença à retirer de la circulation les bons de caisse, et on émit à leur place des monnaies d'argent de 1 lire, 2 et 0,50.

d'émission, contre versement de billets de banque ou de billets d'État représentant la valeur du certificat demandé, plus le change, réduit de 0,25 par 100 francs. Le change à payer serait déterminé par la moyenne du cours des chèques sur l'étranger, dans un certain nombre de bourses italiennes, deux jours avant la délivrance des certificats. Le gouvernement reconnaissait ainsi lui-même, officiellement, la dépréciation du billet de banque.

Le 21 février 1894, un autre décret autorisa l'émission de bons de caisse de 2 francs pour 60 millions, et la fabrication de pièces de nickel de 0 fr. 20 pour 20 millions.

Un second décret de la même date autorisa le ministre du Trésor à augmenter l'émission des billets d'État, jusqu'à concurrence de 600 millions. Sur cette somme, 200 millions devaient être immédiatement remis aux 3 banques d'émission en échange d'une égale somme d'or, qui, aux termes d'un décret du 28 mars suivant, dût être immobilisée dans les caisses du Trésor.

L'obligation de payer en espèces les billets d'État fut suspendue. Les banques furent autorisées, ainsi qu'il a déjà été indiqué plus haut, à rembourser leurs billets, pendant la durée du cours légal, établi par l'article 4 de la loi de 1893, en billets d'État, et, au cas de remboursement en espèces métalliques, à retenir le change d'après le cours du jour à la Bourse la plus voisine.

L'Italie se trouva donc de nouveau sous le régime du cours forcé.

Une loi du 22 juillet 1894 porta à la somme considérable de 800 millions, la limite maxima des billets

d'État : au delà de 400 millions, les billets devaient être intégralement garantis par de la monnaie métallique. Cette loi stipula en outre le passage à la charge de l'État de tous les billets de 25 lires émis par les banques, en circulation le 20 février 1894 — et d'autre part, l'émission de bons de caisse de 1 et 2 lires, intégralement garantis par de la monnaie divisionnaire italienne, pour une valeur de 110 millions.

Les billets émis pour le compte de l'État pouvaient donc atteindre 910 millions, dont 400 seulement étaient garantis par de la monnaie métallique.

Une loi du 8 août 1895 modifia notablement le régime établi l'année précédente. On ramena à 320 millions (au lieu de 400) la limite de la circulation découverte, et à 290 millions (au lieu de 400) la limite de la circulation couverte (non compris les bons de caisse). Sur ces 290 millions, 80 seulement devaient être émis contre de la monnaie métallique ; pour le surplus (200 millions), un arrangement spécial devait intervenir entre l'État et les banques d'émission. Nous verrons que postérieurement à 1895, la circulation d'État a dû être encore plusieurs fois modifiée.

On voit ainsi combien a été troublée entre 1887 et 1898 la situation monétaire de l'Italie, et quels efforts le gouvernement a faits pour l'améliorer. Nous verrons au chapitre suivant que ces efforts ont, depuis quelques années, donné d'heureux résultats, et que si l'Italie n'est pas, aujourd'hui encore, au point de vue monétaire, dans une situation exceptionnellement prospère, du moins, elle ne connaît plus les jours troublés qu'elle a traversés dans la période que nous avons étudiée.

Le change fut, durant cette période, très défavorable.

En 1886, le cours moyen avait été de 100,19. A partir de 1887, un mouvement ascendant commença, lent d'abord (100.82 en 1887, 100,97, 100,67, 101,15, 101,55, les années suivantes, 103,55, en 1892), puis extrêmement rapide en 1893. Au mois de juin de cette année, le cours était de 104,48 ; il atteignit 115,33 au mois de novembre (cours moyen du mois). Le 20 de ce même mois, il monta jusqu'à 115,95, qui fut le cours le plus élevé depuis 1871. L'Italie était alors au plus fort de la crise (1).

Au mois de décembre, le change s'améliora quelque peu, mais dès le mois de janvier 1894, il reprit son mouvement ascendant. Il monta encore en février et en mars, et descendit un peu en mai. Jusqu'à la fin d'août, il resta encore très élevé ; en décembre, il était à 106,66. La moyenne de l'année fut de plus de trois francs supérieure à celle de l'année précédente : 111,08 au lieu de 107,97. En 1895, 1896, 1897, le change baissa, mais resta encore élevé (105,57, 107,63, 105,14). Ce ne fut qu'à partir de 1900 qu'il accusa un mouvement de baisse définitif.

*
* *

La période que nous venons d'étudier (1887-97) fut donc, à quelque point de vue qu'on l'envisage, extrêmement difficile pour l'Italie. Les budgets, grevés de trop lourdes charges, furent chaque année en déficit ; l'agriculture et l'industrie, qui manquaient de débouchés, pericli-

(1) Il est à peine besoin de dire que la faillite de la Banque romaine en entraîna beaucoup d'autres, et que ces liquidations multiples troublèrent très gravement la situation économique.

tèrent; le cours forcé dut être rétabli. Le gouvernement se rendit compte peu à peu des maux dont souffrait le pays. Il comprit, comme en 1867, que l'amélioration de la situation monétaire et de la situation budgétaire était la première condition d'un relèvement économique. Il s'employa également à donner au commerce les facilités qui lui manquaient, et par là à atténuer les effets de la protection établie en 1887. Ses efforts, nous le verrons, aboutirent à des résultats appréciables. Ceux-ci purent être obtenus parce que la crise de 1887 était déjà lointaine, et ses conséquences immédiates passées.

CHAPITRE V

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DE 1898 A 1907.

Sommaire. — En 1898, une nouvelle période de progrès économique a commencé, qui a duré jusque vers 1907. — La situation monétaire s'est améliorée. — La situation budgétaire et la situation économique ont été favorables.

I. — La situation monétaire de 1898 à 1907. — La loi du 9 octobre 1900 et la circulation des billets des banques. — Les billets d'Etat. — Le cours du change.

II. — La situation budgétaire. — Les excédents annuels. — L'abandon des entreprises coloniales. — La politique extérieure, le rapprochement avec la France, et les dépenses militaires. — Les dépenses de travaux publics. — Les recettes : leur augmentation. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. — Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

III. — La situation économique. — La reprise des relations commerciales avec la France, et la hausse du commerce extérieur. — Le développement de la production et des échanges avec l'étranger. — Les transports par chemins de fer. — Le mouvement de la navigation. — Le mouvement postal et télégraphique. — Les bilans des banques d'émission. — Les sociétés ordinaires de crédit. — Le mouvement des chambres de compensation.

IV. — Autres symptômes de l'état économique. — Le cours de la rente : la hausse. — La richesse privée. — La consommation individuelle : son augmentation. — Le mouvement de la population. — L'instruction primaire. — La criminalité.

Dans la période 1898-07, la situation économique de l'Italie a été très prospère.

En 1898, l'Italie est entrée dans une phase nouvelle de progrès économique. Cette période prospère a duré environ dix années, jusqu'en 1907. Pendant ces dix années, la situation monétaire du pays s'est notablement améliorée. De même sa situation budgétaire : les budgets se sont annuellement soldés par des excédents importants. La pro-

duction agricole et industrielle s'est accélérée, et le commerce avec l'extérieur a accusé des progrès constants. Ces progrès ont été interrompus par la crise de bourse qui s'est produite en 1907, et qui a eu, nous le verrons au chapitre suivant, dans toutes les branches de l'activité économique italienne, comme au surplus en beaucoup de pays, des conséquences graves (1).

I

Nous avons indiqué déjà au chapitre précédent quelles avaient été les dispositions principales, relativement à la circulation des billets des banques, de la loi du 9 octobre 1900. Ajoutons que cette circulation, au moins dans son ensemble, s'est peu à peu assainie. La Banque d'Italie n'a pas fait usage jusqu'en 1907 du droit qu'elle avait d'émettre des billets au delà de la limite légale et avec couverture de 40 p. 100. Elle n'émit non plus aucun billet de ceux qu'elle était autorisée à créer pour faire des avances au Trésor, et qui n'ont besoin d'être couverts que par une encaisse égale au tiers de leur total. Le Banco de Naples, lui, émit pour 26 millions de billets couverts par 40 p. 100 d'encaisse, qui acquittèrent un impôt spécial égal au tiers de l'escompte pour 15 millions, et aux 2/3 pour 12 millions. Par contre, il n'émit aucun billet pour avance au Trésor. Le Banco de Sicile dépassa lui aussi sa limite normale d'émission, mais ce fut avec l'autorisation de l'État et pour venir en aide à l'industrie soufrière de l'île.

(1) On pourra consulter sur l'ensemble du développement économique de l'Italie après 1898 l'exposé de M. Tedesco, ministre du Trésor, reproduit dans la *Gazetta officiale* du 8 janvier 1912.

On voit donc que si dans la période que nous étudions la circulation totale des billets des banques a dépassé la limite fixée par la loi du 9 octobre 1900, cependant elle n'a pas atteint les limites extrêmes autorisées par cette loi. Aucune des banques n'émit de billets qui aient été soumis à la taxe égale au taux de l'escompte, ni à la taxe du double de ce taux.

Relativement à la circulation d'Etat, il est intervenu entre 1897 et 1907 plusieurs lois ou décrets qui ont modifié le système antérieurement établi.

La loi du 17 janvier 1897 modifia la limite maxima édictée en 1895 : celle-ci fut ramenée à 490 millions (non compris les 110 millions de bons de caisse autorisés par la loi du 22 juillet 1894). Mais elle autorisa le Trésor à émettre pour 45 autres millions de billets, à charge par lui de déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations une réserve en monnaie métallique italienne d'or et d'argent égale à la moitié de l'émission. D'autre part, afin de fournir au Banco de Naples le moyen de reconstituer son patrimoine et ses réserves (qui avaient en grande partie sombré dans les désastreuses opérations de son Crédit foncier), la loi de 1897 autorisa le Trésor à mettre à la disposition du Banco un maximum de 45 millions de billets, en échange de monnaie d'or qui serait prélevée sur les réserves de l'établissement, et immobilisée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette opération avec le Banco de Naples fit l'objet de deux décrets des 25 février et 22 avril 1897. Les billets remis par le Trésor au Banco devaient être employés par lui exclusivement à l'acquisition de titres d'Etat italiens, ou de titres garantis par l'Etat. Le Banco devait en outre

appliquer intégralement les intérêts de ces titres à reconstituer sa réserve métallique : il devait au fur et à mesure restituer des billets au Trésor, qui lui remettrait une quantité correspondante de monnaies d'or et d'argent.

Les billets nécessaires au Banco de Naples, qui atteignirent un total de 26 millions, furent émis en coupures de 5 et de 25 lires. D'autre part, la loi du 3 mars 1898 réduisit à 22 millions les 45 millions que le Trésor avait été autorisé à émettre pour le compte de l'Etat par la loi du 17 janvier 1897. Un décret du 27 mars 1898 autorisa l'émission de la moitié de la somme stipulée, soit 11 millions de billets, avec obligation d'une couverture égale en monnaie italienne d'argent.

Le 8 janvier 1899 intervint une dernière loi qui autorisa le retrait de la circulation, par décret royal, et l'annulation, de tous les bons de caisse de 1 et 2 lires émis en vertu de la loi du 22 juillet 1894, et l'émission des monnaies divisionnaires d'argent immobilisées en garantie de ces bons. Cette même loi suspendit à partir du 31 décembre 1901 le cours légal des bons, et fixa la prescription à la date du 31 décembre 1906, avec dévolution des sommes alors non utilisées à la Caisse Nationale de Prévoyance. Les détails de ces diverses opérations furent réglés par un décret royal du 10 juillet 1899.

Le Trésor n'usa pas, au cours de la période que nous étudions, de la faculté d'émettre les 11 millions de billets qu'il n'avait pas émis en 1898. Les diverses mesures administratives qui furent prises ont été relatives seulement aux coupures en circulation. On augmenta le nombre des coupures de 5 lires et on diminua celui des coupures de 10 et de 25 lires : ces dernières surtout étaient et sont

encore mal vues par le public. En 1907, la circulation d'Etat se chiffrait par 437.518.410 lires. Dans cette somme étaient compris 26.027.760 lires de billets émis pour le compte du Banco de Naples. Les coupures de 5 lires représentaient 188.755.630 lires, celles de 10 lires 232.940.630 et celles de 25, 15.822.150. Cette circulation était de beaucoup inférieure à celle constatée en 1897 (576.491.470 lires, dont 110 millions de bons de caisse) et dans les années suivantes. La diminution, qui a commencé en 1899, a porté surtout sur les bons de caisse, qui ont commencé à cette date à être remplacés par de la monnaie divisionnaire d'argent. Ces bons, comme on l'a vu, n'ont plus eu cours légal le 31 décembre 1901; ceux qui n'ont pas été présentés au remboursement ont été prescrits le 31 décembre 1906.

Bien que réduits, les billets d'Etat sont le point faible de la circulation fiduciaire italienne, et, ainsi que nous le verrons, tous les efforts du gouvernement devraient tendre à les faire disparaître. Mais il convient de noter qu'entre 1897 et 1907 le gouvernement n'est pas seulement parvenu à réduire l'étendue de la circulation d'Etat, mais qu'il a amélioré aussi la couverture métallique de cette circulation (80 millions immobilisés à la Caisse des Dépôts et Consignations en garantie des 290 millions de billets autorisés par la loi de 1895, et 11.250.000 lires en garantie des billets émis pour pareille somme en vertu du décret de 1898). Bien que sur les 80 millions de couverture métallique, 60 seulement dussent être en or et que les autres 11.250.000 lires dussent être en argent, dès la fin de 1902 la somme d'or représentait déjà 70 millions. Deux décrets du 29 septembre 1903 décidèrent que les deux réserves

immobilisées à la Caisse des Dépôts et Consignations seraient entièrement constituées en or. En 1907, M. Carcano, ministre des Finances, fit voter une nouvelle loi immobilisant une nouvelle réserve d'or de 60 millions. Cette réserve a porté à 151.250.000 lires le montant total de la garantie de la circulation d'Etat (80 millions, 11.250.000 lires; 60 millions).

Le cours moyen du change sur Paris était en 1897 relativement élevé, moins élevé cependant que les années précédentes. Il était de 105,14. Les années suivantes, en 1898 et en 1899, il monta encore et atteignit 106,95 et 107,32. Mais à partir de 1900, un mouvement de baisse se manifesta : le change (cours moyen) tomba même au-dessous du pair en 1903, en 1905, en 1906 et 1907. Il fut de 106,44 en 1900, puis les années suivantes de 104,30, 101,21, 99,95, 100,14, 99,96, 99,96, et enfin, en 1907, de 99,93.

II

A partir de 1898, la situation budgétaire de l'Italie qui, pendant la période précédente avait été, nous l'avons vu, très difficile, s'améliora notablement. Aux déficits succédèrent des excédents annuels, qui furent en 1897-98 de 9 millions et les années suivantes de 33, 38, 68, 63, 98 (1), 58 (2), 75, 85, enfin en 1906-07 101 millions.

Ces excédents furent l'effet de la politique de recueillement que pratiqua l'Italie au lendemain de ses désastres

(1) Les excédents budgétaires permirent les conversions de rentes qui furent alors opérées (voir *infra*).

(2) En 1903-04, l'excédent budgétaire diminua par suite notamment du nouveau système de taxation des sucres.

africains. Les ministères qui, dans la période que nous étudions, se succédèrent aux affaires, furent de nuances politiques diverses : tantôt de droite, tantôt de centre gauche, tantôt de gauche constitutionnelle : tous cependant eurent conscience de la nécessité absolue où le pays se trouvait de limiter ses dépenses et de développer ses recettes (1). Non seulement les entreprises coloniales furent abandonnées, mais encore on fit preuve dans l'orientation de la politique continentale de bon sens et de modération. En 1898, par un accord en date du 21 novembre, les relations commerciales furent reprises avec la France. Cet accord n'eut pas seulement pour le commerce italien de très heureux effets : il marqua aussi le début d'une politique nouvelle, différente de la politique de mauvais vouloir et d'hostilité qui avait été chère à Crispi. L'Italie resta dans la Triple-Alliance : celle-ci fut même renouvelée en 1902 et en 1907. Mais elle est en même temps devenue l'amie de la France. Et cette amitié ne fut pas seulement prouvée par de fréquentes manifestations officielles ou populaires, elle fut encore affirmée publiquement à la tribune de Montecitorio, et expliquée en termes précis. Peut-être même a-t-elle été consacrée par un acte diplomatique sur lequel on ne possède encore que des renseignements incomplets. Lors du renouvellement de la Triple-Alliance, en 1902, M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Zanardelli, déclara au Parlement que le traité renouvelé ne contenait « aucune clause d'agression contre la France, et qu'il n'existait en dehors

(1) Cependant à diverses reprises, notamment de mai 1899 à mai 1900, toute l'activité parlementaire a été, à proprement parler, absorbée par des luttes politiques.

de ce traité aucun engagement latéral militaire. » M. Delcassé fit des déclarations identiques à la Chambre française. Beaucoup en conclurent que le traité originaire triplicien avait été modifié. D'après une opinion répandue, en effet, le traité originaire qui était un pacte défensif, aurait contenu des annexes ayant, elles, un caractère offensif à l'égard de la France. C'eût été ces annexes dont l'Italie, en 1902, aurait demandé et obtenu la suppression, suppression qui aurait permis à M. Prinetti et à M. Delcassé de faire les déclarations qu'on sait. Que ces annexes aient ou non existé, qu'elles aient ou non été supprimées, le fait certain est que depuis 1898 la politique italienne a cessé d'être anti-française. Ce revirement, de même que l'abandon des aventures coloniales, a eu, même au simple point de vue budgétaire, de très salutaires effets. Ce ne fut pas seulement le produit des droits de douane qui augmenta (1), les dépenses militaires et navales n'accusèrent plus les accroissements constants que nous avons relevés dans la période précédente. Les dépenses militaires ordinaires descendirent régulièrement (2) de 1896-97 à 1903-04 ; de 1904-05 à 1906-07, elles remontèrent, tout en restant cependant inférieures aux chiffres qu'elles avaient atteints en 1896-97 et dans les années antérieures. Elles furent de 256.537.844 lires en 1896-97, et de 247.126.540 en 1897-98, 226.194.919 en 1903-04, 241.830.050 en 1906-07 (3). Les

(1) Ce produit n'augmenta pas seulement par l'effet de la reprise des affaires avec la France. Les traités de commerce qui furent signés avec les autres puissances contribuèrent également à son augmentation.

(2) Elles accusèrent cependant une légère augmentation en 1901-02.

(3) En 1901, par la loi du 5 mai, le budget de la guerre fut consolidé pour une période de six ans au chiffre de 239 millions pour les dépenses ordinaires et à celui de 96 millions pour les dépenses extraordinaires. En 1904, on augmenta de 11 millions le chiffre des dépenses ordinaires, qui

dépenses navales, elles, eurent plutôt tendance à augmenter. Alors qu'en 1896-97, elles étaient de 97.207.380 lires, elles furent de 102.594.383 en 1906-07. Le chiffre le plus fort fut atteint en 1898-99 : 105.438.874 lires (1). Au total, les dépenses militaires et navales qui se chiffraient en 1896-97 par 364 millions ne furent plus en 1906-07 que de 343.

Les dépenses extraordinaires pour travaux publics s'accrurent au contraire assez notablement. Elles passèrent de 22.700.000 lires en 1896-97 à 47.291.677 en 1906-07. Cette augmentation est, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, un indice de prospérité générale, indice que confirmeront, on le verra plus loin, beaucoup d'autres. Elle n'a en réalité commencé qu'en 1902, après qu'on eût constaté dans le budget de 1901 un excédent de recettes de 68 millions, et que M. Zanardelli, président du Conseil, eut fait voter un important programme de travaux d'intérêt public. Si tous les travaux n'étaient pas indispensables, il faut

fut ainsi porté pour les exercices 1904-05 et 1905-06 à 270 millions. Il fut maintenu à ce chiffre par la loi du 14 juillet 1907 pour les années 1906-07 à 1909-1910. La loi stipula que les économies de chaque exercice seraient soit mises en réserve pour des besoins ultérieurs, soit dévolues à la partie extraordinaire du budget. Celle-ci au surplus s'accrut annuellement.

(1) Aux cuirassés type *Benedetto Brin* succédèrent les types *Vittorio Emmanuele* (1901-03), puis les types *Dreadnought: Dante Alighieri, comte de Cavour, Jules César*, et *Léonard de Vinci*, actuellement en construction. — En 1905-07, ont été commencés les croiseurs cuirassés *San Giorgio, San Marco, Pisa* et *Amalfi*, qui sont entrés en service en 1909 et 1910. — A partir de 1901, de nombreux sous-marins furent mis en chantier. De 1905 à 1908 entrèrent en service le *Glauco*, le *Squalo*, le *Narvalo*, l'*Otaria*, le *Tricheco*, le *Foca*. 13 sont actuellement en construction.

En 1901, sous le ministère de l'amiral Morin, le budget de la marine fut consolidé à 120 millions pour l'exercice 1900-01, et à 121 pour les quatre exercices suivants, soit jusqu'à la fin de 1905-06.

Par la loi du 2 juillet 1905, le budget de la marine fut porté à 125 millions pour l'exercice 1904-05, à 126 pour l'exercice 1905-06, à 133 pour les deux exercices 1906-07 et 1907-08, et à 134 pour les exercices suivants jusqu'en 1916-17.

reconnaître cependant que certains, comme l'aqueduc des Pouilles, destiné à alimenter d'eau potable près de 2 millions d'habitants et dont le coût s'est élevé à près de 100 millions, presque entièrement supportés par l'État, présentaient une utilité immédiate incontestable (1).

Si, considérées dans leur ensemble, les dépenses entre 1896-97 et 1906-07 s'accrurent — elles passèrent de 1.624.029.899 lires à 1.856.311.102 (2) — les recettes accusèrent une augmentation bien plus considérable encore : elles furent de 1.954.558.609 en 1906-07 au lieu de 1.614.825.935 en 1896-97.

Le produit des impôts directs a annuellement augmenté jusqu'en 1905-06 : il est passé de 483 millions à 494. En 1906-07, il est tombé à 458 millions. — L'impôt sur la

(1) En 1905, les trois réseaux de chemins de fer existants mesuraient 12.465 kilomètres. L'Etat décida d'en reprendre l'exploitation. Cette exploitation fut réglementée d'abord par la loi du 22 avril 1905, puis par diverses autres lois postérieures (30 juin et 12 juillet 1906, 7 juillet 1907, 9 et 12 juillet 1908, 25 juin 1909). Les chemins de fer méridionaux ne passèrent à l'Etat qu'en 1906.

Les constructions de voies nouvelles sont effectuées à l'aide de fonds spéciaux inscrits annuellement au budget du Ministère des Travaux publics.

En dehors du réseau de l'Etat, il existe 4.610 kilomètres qui ont été concédés à l'industrie privée. Les conditions dans lesquelles la concession peut être accordée, les subventions kilométriques, et les divers droits et obligations de l'Etat et des concessionnaires, ont fait depuis 1905 l'objet de très nombreuses lois (notamment lois des 9 juillet 1905, 30 juin et 15 juillet 1906, 16 juin, 7, 14 juillet 1907, 12 juillet 1908, 25 juin et 15 juillet 1909).

(2) Les lois sociales, les lois en faveur du Midi, le rachat des chemins de fer, la réforme des octrois (loi du 25 janvier 1902 qui a aboli le droit sur les farines, les pâtes et les grains) qui a eu pour conséquence une aide financière nouvelle de la part de l'Etat aux communes, la conversion de la rente, les mesures prises en vue d'une amélioration de la circulation monétaire, la diminution ou la suppression de certaines taxes obérant les opérations commerciales, la réduction des droits de douanes sur les pétroles (de 48 à 16 lires), les mesures prises en faveur de l'instruction et des maîtres élémentaires, celles en vue de la bonification et de la colonisation des terrains incultes ou marécageux, celles prises pour soulager les misères causées par les tremblements de terre ou les éruptions volcaniques, ont, entre 1897 et 1907, grevé très lourdement les budgets annuels, ou diminué les recettes.

propriété bâtie qui produisait 88 millions en 1896-97 donna 94 millions en 1906-07. L'augmentation fut due à une revision des assujettis, et d'autre part aux constructions nouvelles très nombreuses qui furent édifiées. — L'impôt sur les terrains a, au contraire, donné en 1906-07 un revenu moins élevé qu'en 1896-97 : 88 millions au lieu de 106. La diminution a tenu surtout à une nouvelle revision du mode d'imposition, ainsi qu'au dégrèvement de 3 p. 100 accordé aux provinces, et à la décharge totale accordée aux communes frappées par le tremblement de terre de la Calabre et l'éruption du Vésuve. — L'impôt sur le revenu qui produisait 288 millions en 1896-97 en produisit 305 en 1905-06 : il ne donna plus que 275 millions l'année suivante, à raison de la suppression de l'impôt sur le consolidé 5 p. 100, converti en 3,75 net.

Le produit de la taxe sur les affaires est passé de 218.947.701 lires en 1896-97 à 273.887.168 en 1906-07. Les droits d'enregistrement ont donné en 1906-07 un rendement supérieur de 18 millions à celui qu'ils avaient donné dix ans plus tôt (79.104.848 au lieu de 61.964.924). — Le produit des taxes hypothécaires a lui aussi augmenté de 1.200.000 lires (8.491.530 au lieu de 7.002.272) — celui des droits de timbre de 4 millions (72.362.424 lires au lieu de 68.343.131) — celui des taxes sur les successions de 5 millions (42.013.718 au lieu de 37.528.281).

Le produit des taxes de consommation s'accrut lui aussi annuellement : il est passé de 331 millions en 1896-97 à 512 en 1906-07.

Le droit sur le blé a donné en 1905-06 un produit très élevé, 92.687.625 lires : les importations furent en effet cette année-là considérables, de même qu'en 1902-03

(93.999.000 lires). D'autres années, le rendement du droit fut moins fort, à raison de meilleures récoltes nationales.

Le rendement des taxes de fabrication s'accrut très notablement. Alors qu'il était en 1896-97 de 45 millions 2, il fut en 1906-07 de 144,5. Les années intermédiaires, les taxes produisirent 47, 49, 64, 90, 99, 111,108, 140, 137 millions.

L'alcool a continué de donner un rendement chaque année plus élevé. Les taxes ont produit en 1897-98, 28 millions 8, puis les années suivantes 27, 30, 30, 29, 26, 32, 42, 35, enfin 38,9 en 1906-07. Les différences qu'on constate dans le rendement annuel ne tinrent pas seulement aux variations de la consommation, elles tinrent aussi aux prix des matières premières distillées : céréales, vin et résidus de la fabrication du sucre. La fabrication a été plus considérable quand le prix de ces matières premières a été bas. Les années où la fabrication fut peu importante, et où, par suite, les taxes ont moins produit, on constate que les importations d'alcool ont été au contraire très élevées.

Mais la hausse qu'on relève dans le rendement des taxes de fabrication a tenu surtout à l'augmentation du rendement de l'impôt sur la fabrication du sucre. La protection développa notablement cette industrie. Alors qu'en 1896-97 la taxe sur le sucre ne rapportait que 1.545.338 lires, elle en rapporta en 1906-07 75.603.550. La progression fut la suivante : 4.013.465 en 1898-99, 15.533.819 en 1899-1900, 40.404.275 en 1900-01, 49.951 607, 64.114.796, 52.557.596, 73.975.126, 74.513.521. La diminution qu'on constate entre 1903-04 et 1902-03 (52.557.596 au lieu de 64.114.796) fut due seulement à une modification dans le mode de taxation.

A l'augmentation du rendement de la taxe de fabrication sur le sucre a correspondu, ainsi que nous le verrons, une diminution dans les importations de sucre grège et raffiné. — Il convient de noter en outre que la production et les importations de sucre ont été très vivement influencées par la plus ou moins grande abondance des récoltes de betterave.

La taxe sur les allumettes produisit, elle aussi, un rendement plus élevé. De 7.242.458 lires en 1896-97, le produit de la taxe est passé à 8.904.922 en 1906-07.

De même, la taxe sur la consommation du gaz et de l'énergie électrique pour éclairage, qui avait d'abord rapporté en 1895-96 (1re année d'application) 2.013.348 lires, puis en 1896-97 3.297.669, rapporta en 1906-07 9.478.783 lires.

Les revenus des douanes ont eu plutôt tendance à augmenter, parce que, ainsi que nous le verrons, le mouvement des importations s'accéléra. Ils s'élevèrent à 234 millions en 1896-97, et les années suivantes à 243, 241, 243, 261, 252, 273 (en 1902-1903). En 1903-04 et 1904-05, ils tombèrent à 235 et 234 millions, pour se relever en 1905-06 à 290 millions, et en 1906-07 à 317. La forte augmentation qu'on constate en 1905-06 (290 au lieu de 234 en 1904-05) fut due principalement à une plus importante importation de blé (1.235.835 tonnes au lieu de 863.204 l'année précédente), et aussi à une plus forte importation de sucre (100.035 au lieu de 3.841).

Le produit des octrois est resté à peu près stationnaire. Après avoir accusé entre 1896-97 et 1902-03 une légère augmentation, il a accusé une légère baisse entre 1902-03 et 1906-07. De 51.856.481 lires en 1896-97, il est

monté à 52.501.987 en 1902-03, et descendu à 50.650.144 en 1906-07.

Le rendement des monopoles a augmenté de près de 75 millions. Il est passé de 327.330.006 lires en 1896-97 à 401.268.874 en 1906-07. Le monopole du sel a continué de donner annuellement un rendement plus élevé. En 1896-97, il produisait 73,3 millions de lires. En 1906-07, son rendement fut de 80.026.746. — Le monopole du tabac a donné de même en 1906-07 238.806.068 lires, au lieu de 188.164.749 en 1896-97.

Une loi du 23 décembre 1900 a conféré à l'État le monopole de la vente de la quinine. Ce monopole, qui produisait en 1902-03 280.372 lires, en produisit en 1906-07, 1.755.120. Cependant, d'après certains, il coûterait en réalité plus qu'il ne rapporterait. En 1902-03, l'État qui aurait encaissé 280.000 lires, aurait dépensé pour achat de matières premières et frais de fabrication 1.234.000 lires.

Le lotto, qui en 1896-97 rapportait 65.774.959 lires, produisit en 1906-07, 80.680.940. Cette augmentation concorde manifestement avec les autres indices que nous avons déjà relevés, et établit comme eux une amélioration sensible de l'état économique du pays.

Le rendement des services publics a été en 1906-07 de 51 millions plus élevé qu'en 1896-97. Il est passé de 86.625.211 lires à 137.966.435.

III

Si l'on étudie le mouvement de la production agricole et industrielle, et du commerce, entre 1896-97 et 1906-07,

on constate une reprise importante des affaires. Alors qu'entre 1886-87 et 1896-97 celles-ci avaient été très difficiles, elles furent au contraire, pendant environ les dix années qui suivirent, exceptionnellement prospères.

L'une des causes de cette prospérité fut certainement la reprise des relations commerciales avec la France : le *modus vivendi* du 21 novembre 1898 qui accorda le tarif minimum aux marchandises italiennes entrant en France (exception faite de quelques articles, comme les soies et les soieries qui restèrent soumises au tarif maximum), et aux marchandises françaises entrant en Italie le tarif conventionnel — c'est-à-dire le traitement de la nation la plus favorisée (exception faite de quelques articles comme les soies et les soieries, mais avec certaines diminutions de droits sur divers articles spéciaux), assura au commerce italien des débouchés que la politique antérieurement pratiquée lui avait fermés.

Les importations italiennes, qui étaient en 1897 de 1.191.597.770 lires, passèrent à 1.413.335.346 en 1898, puis à 1.506.561.188 en 1899, 1.700.235.665 en 1900, 1.718.488.588 en 1901, 1.775.742.051 en 1902, 1.861.960.455 en 1903, 1.913.734.683 en 1904, 2.064.573.703 en 1905, 2.416.787.986 en 1906.

Les importations venant de France, qui en 1887 étaient de 405 millions (y compris les métaux précieux), en 1888 étaient tombées à 217, et en 1898 à 118, passèrent en 1899 à 156, puis les années suivantes à 173, 189, 217, 345, 239, enfin, en 1905, à 378 millions.

Le commerce d'exportation suivit un mouvement identique à celui d'importation ; cependant le mouvement fut moins rapide. Les exportations sont restées assez nota-

blement inférieures aux importations. Alors qu'en 1897 elles étaient de 1.091.734.230 lires, elles passèrent à 1.203.569.304 en 1898, puis les années suivantes à 1.431.416.398, 1.338.246.253, 1.374.457.890, 1.472.420.508 1.517.444.439, 1.597.219.699, 1.730.914.189, enfin, en 1906, à 1.835.852.137.

Les exportations italiennes en France, qui en 1887 étaient de 496.000 lires (y compris les métaux précieux), en 1888 étaient tombées à 222 et en 1897 à 118, passèrent en 1898 à 151, puis les années suivantes à 206, 172, 179, 172, 172, 182, enfin 195 en 1905.

En même temps qu'augmentait ainsi les échanges franco-italiens, le commerce de l'Italie avec les autres grandes puissances notamment l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, les États-Unis, s'accrut également dans des proportions notables (1).

Les importations vinrent surtout de France (378.999.000 lires), de Grande-Bretagne (348.310.000), d'Allemagne (303.958.000), des États-Unis (238.133.000), de Russie (204.565.000), d'Autriche-Hongrie (196.657.000), des Indes (98.370.000), de Suisse (67.274.000), de Turquie (66.986.000).

Les exportations allèrent principalement en Suisse (333.585.000), en Allemagne (228.680.000), aux États-Unis (226.126.000), en France (195.541.000), en Autriche-Hongrie (146.781.000), en Angleterre (130.283.000), en République-Argentine (103.419.000), en Turquie (60.368.000).

Certains de trouver hors d'Italie — et en Italie même par

(1) Voir sur les nouveaux traités de commerce qui furent conclus par l'Italie entre 1898 et 1907 *infra*, chap. VII.

suite d'une plus abondante consommation, — des débouchés, les producteurs agricoles et industriels développèrent leurs entreprises. La production de blé s'accrut très notablement. Alors qu'entre 1891 et 1895, la moyenne des récoltes annuelles avait été de 44.524.000 hectolitres, cette moyenne fut entre 1896 et 1900 de 45.188.000, et entre 1901 et 1905 de 57.327.000 hectolitres. La principale cause de cette augmentation fut l'amélioration des procédés de culture : les agriculteurs se sentant protégés par le tarif douanier de 1887, et d'autre part, voyant s'accroître les besoins de la consommation, apportèrent tous leurs soins à la culture du blé, qui devait être et a été pour eux — ou au moins pour certains d'entre eux — rémunératrice.

La moyenne des récoltes annuelles de maïs fut de 28.329.000 hectolitres entre 1896 et 1900, et de 31.595.000 entre 1901 et 1905 ; — celle des récoltes de vin de 31.440.000 hectolitres dans la première période et de 38.177.000 dans la seconde ; — celle des récoltes de riz, de 6.500.000 et 9.050.000 ; — celle des récoltes d'huile d'olives, de 1.780.000 et 2.683.000 ; — celle des récoltes d'agrumes, de 37.224.000 centaines et 48.750.000.

La production industrielle se développa plus largement encore.

La production totale de minerais représentait en 1897 une valeur de 64.670.383 lires, et en 1906 une valeur de 92.717.592. — La production du soufre passa de 496.000 tonnes en 1897 à 568.000 en 1905 (1).

(1) Pour faciliter la vente du soufre de Sicile, la loi du 15 juillet 1906 a constitué un syndicat obligatoire soufrier. Le service de caisse de ce syndicat est fait par le Banco de Sicile qui s'est engagé à lui prêter à un taux très bas une somme de 2 millions remboursable en huit années. Le Banco a été autorisé à avancer et à escompter sur les certificats constatant des

Les industries métallurgiques prirent une extension considérable ; de même les industries textiles (1). On s'en rendra compte en suivant la progression des importations de matières premières qui sera indiquée plus loin.

Le commerce suivit le même mouvement que la production. Les importations qui, ainsi que nous l'avons vu, ont constamment progressé, consistèrent surtout, comme dans la période précédente, en matières premières nécessaires à l'industrie. Les importations de produits alimentaires et de produits fabriqués ont été au contraire très peu importantes. — Les exportations ont consisté en produits de l'agriculture et en produits fabriqués.

Les importations de houille, qui étaient en 1896 de 4.081.218 tonnes, passèrent en 1897 à 4.259.643, pour atteindre 7.673.435 en 1906. Les chiffres intermédiaires furent 4,4, 4,8, 4,9, 4,8, 5,4, 5,5, 5,9, 6,4 (2). — Les importations de machines et chaudières, qui étaient en 1897 de 284.790 quintaux, furent de 1.171.739 en 1906.

Les importations de limailles de fer et d'acier, qui étaient en 1897 de 1.309.384 quintaux, atteignirent en 1899 un chiffre extrêmement élevé : 2.456.163 quintaux. Elles bais-

dépôts de soufres dans les magasins du syndicat, à un taux de faveur et pour les 4/5 de la valeur, et ce jusqu'à concurrence d'une somme de 10 millions. Le Banco s'est encore engagé à constituer, avec la caisse d'épargne de Palerme, le capital nécessaire aux magasins généraux soufriers, qui devront être établis dans certains ports déterminés de la Sicile.

La loi de 1906 a produit d'excellents résultats ; dans la seconde moitié de 1906 les avances et les escomptes atteignirent 7 millions, et dans les années suivantes ils se sont considérablement accrus. Les soufriers demandent actuellement que la limite de 10 millions soit reculée et que les avances puissent se faire non pour les 4/5 de la valeur, mais pour la totalité de celle-ci.

(1) Et aussi les industries chimiques dont nous avons déjà signalé les progrès rapides.

(2) Il faut retenir que surtout depuis 1895 on a fait en Italie, spécialement dans la Haute Italie, de la houille blanche une utilisation très importante.

sèrent légèrement les deux années suivantes, sans doute à cause de l'exagération même de l'année 1899 (1.974.153 en 1900 et 1.483.045 en 1901), mais dès 1902, elles commencèrent un nouveau mouvement ascendant qui ne s'est pas interrompu : 1.989.144 en 1902, 2.060.361 en 1903, 2.463.592 en 1904, 2.763.113 en 1905, 3.453.317 en 1906.

Les importations de fers grèges et d'aciers en pains et de fers et d'aciers travaillés augmentèrent elles aussi notablement. Elles passèrent de 1.020.000 quintaux en 1897 à 2.724.000 en 1906. Les chiffres intermédiaires furent les suivants : 995, 1225, 1401, 1472, 1552, 1611, 1609, 1733.

Les importations de cotons en flocons se sont elles aussi accrues, plus même que dans la période précédente. En 1897, elles se chiffraient par 1.202.487 quintaux, en 1906 elles atteignirent 1.830.194. Les chiffres intermédiaires furent les suivants : 1.328, 1.308, 1.226, 1.351, 1.473, 1.541, 1.547, 1.650. — Les importations de filés de cotons restèrent à peu près stationnaires : 8.116 quintaux en 1899, 8.261 en 1906. Entre ces deux dates, le chiffre le plus fort fut atteint en 1904 avec 9.372. Mais on ne revit plus les chiffres très élevés qu'on avait constatés avant le tarif de 1887. Il en fut de même pour les tissus de cotons : les importations de ceux-ci restèrent entre 1897 et 1906 à peu près stationnaires : elles étaient de 20.975 quintaux en 1897, elles furent de 20.092 en 1905. En 1906, elles furent de 25.307 quintaux. Ce chiffre n'équivaut même pas à celui relevé en 1895, et est très loin de tous ceux antérieurs à 1887 (157.411 quintaux en 1887).

Les importations de laines grèges augmentèrent très notablement entre 1897 et 1906. Elles étaient en 1897 de

108.991 quintaux, elles furent en 1906 de 162.827. — Les importations de tissus de laine oscillèrent entre 22.449 quintaux (en 1900) et 31.198 (en 1906). Ce dernier chiffre, bien que relativement élevé, est très inférieur aux chiffres relevés avant le tarif protecteur de 1887. Il est dû aux conditions économiques générales du pays qui furent entre 1897 et 1907 très favorables.

Les importations de soies traitées teintes augmentèrent entre 1897 et 1906 dans des proportions importantes. Le mouvement ne fut pas continu : les importations furent beaucoup plus élevées certaines années que d'autres : cependant tous les chiffres furent supérieurs, et de beaucoup, à ceux relevés en 1897 (329.283 kilogrammes) et dans les années précédentes. En 1898, les importations montèrent à 437.333 kilogrammes, puis à 659.196, 696.113 854.701, 974.325, 791.642, 576.254, 775.711, enfin à 731.830 en 1906. — Les importations de soies traitées grèges suivirent un mouvement à peu près identique : de 20.549 quintaux en 1897, elles sont passées à 25.050 en 1906, après s'être chiffrées par 17.690 en 1898 et les années suivantes par 24.732, 9.330, 23.349, 27.444, 23.799, 25.350, 25.067, 25.050. — Les importations de tissus de soie ont accusé un léger mouvement de hausse, dont l'amélioration des conditions économiques générales fut encore la cause : de 21.686.000 lires en 1897, elles passèrent à 21.72, 24.465, 91.237, 23.346, 23.952, 23.330, 25.18 , 29. 39, enfin à 33.623 en 1906.

Les importations de blé ont été, comme dans les périodes précédentes, très élevées, plus élevées même que dans celles-ci, sans doute à raison de l'amélioration des conditions économiques (laquelle entraîne une augmentation

dans la consommation), et bien que les récoltes annuelles aient été, ainsi que nous l'avons vu, favorables. Les importations ont été de 1.008.617 tonnes en 1901, 1.051.904 en 1905, 1.110.848 en 1903, 1.126.368 en 1902, 1.237.072 en 1906. En 1897, 1898, 1899, 1900, 1904 elles avaient été de 414.108, 878.235, 473.949, 688.416, 710.752 tonnes (1).

Le maïs fut comme le blé importé en grande quantité. Les importations, qui étaient en 1897 de 128.243 tonnes, furent de 383.368 en 1903. En 1898, elles avaient presque atteint ce chiffre (374.258 tonnes) ; en 1899, 1901, 1902, 1904, 1906 elles furent supérieures à 200.000 tonnes ; en 1897 et 1905, supérieures à 125.000 tonnes ; ce fut seulement en 1900 qu'elles furent inférieures à 100.000 tonnes (71.690).

Les poissons préparés firent, comme dans la période précédente, l'objet d'une importation importante. Le plus haut chiffre atteint fut 609.238 quintaux (en 1904) ; le plus bas 442.146 (en 1899).

De même les cafés : en 1897, l'importation se chiffrait par 129.871 quintaux ; elle alla constamment en augmentant, et atteignit en 1906, 204.326.

De même encore l'importation des pétroles : les importations qui étaient de 689.731 quintaux en 1897 atteignirent 730.887 en 1900. Elles redescendirent ensuite aux alentours de 690.000 quintaux. En 1906, elles furent de 645.408. La moyenne de la période que nous étudions, bien qu'inférieure à la période antérieure (entre 1887 et

(1) A la suite d'une hausse du prix du blé, survenue à la fin de 1897 du fait de la guerre hispano-américaine, des troubles très graves éclatèrent dans tout le pays. Voir sur les « faits de Mai » 1898, à Milan, *infra*, IIe partie.

1897 le plus bas chiffre avait été 686.170 en 1895 et le plus haut 754.108 en 1887 : les autres années les importations avaient évolué aux alentours de 725-750.000 quintaux) resta cependant encore fort élevée. La protection accordée à l'industrie pétrolifère ne donna pas en effet les résultats qu'on en espérait.

Les sucres grèges, qui avaient été très importés dans la période précédente) les importations avaient été de 1.368.673 quintaux en 1887, de 830.369 en 1891, et de 751.387 en 1897) le furent beaucoup moins après 1898. La descente, qui s'était manifestée à partir de 1891, continua et s'accentua, si bien qu'en 1904 les importations tombèrent à 2.551 quintaux. Elles avaient été de 713.098 en 1898, 609.224 en 1899, 513.455 en 1900, 366.918 en 1901, 158.413 en 1902, 44.624 en 1903. En 1905, elles furent de 9.769 quintaux, et de 34.212 en 1906 (1).

La baisse dans les importations de sucres grèges fut due à la protection accordée à l'industrie sucrière italienne. Cette protection ne fut guère avantageuse, on le verra plus loin, pour les consommateurs, qui durent payer le sucre 1 fr. 40 et 1 fr. 60 le kilogramme, tandis qu'il était vendu 0 fr. 55 ou 0 fr. 60 en Belgique et en Allemagne, et 0 fr. 35 à 0 fr. 40 en Angleterre. La protection accordée à l'industrie sucrière eut encore pour effet d'empêcher l'Autriche-Hongrie, qui était le principal fournisseur de sucre du marché italien avant les tarifs protecteurs, de renouveler

(1) Les importations de sucre raffiné eurent plutôt tendance à augmenter. Elles évoluèrent entre 2.000 et 9.000 quintaux en 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1903, 1904. En 1902, 1905 et 1906, elles se chiffrèrent par 41.682 quintaux, 22.359, et 89.902. Ces chiffres sont cependant bien inférieurs à ceux relevés entre 1871 et 1883, qui atteignirent jusqu'à plus de 500.000 quintaux.

la clause de faveur dont les vins de la péninsule avaient longtemps bénéficié.

Les importations de sulfates, qui dans la période précédente avaient annuellement augmenté et atteint, en 1897, 412.405 quintaux, restèrent très élevées. Entre 1898 et 1906 les chiffres furent les suivants : 383.033, 432.562, 520.187, 490.822, 466.346, 442.659, 623.452, 543.170, 552.984.

Les exportations continuèrent d'être surtout des exportations agraires.

Les vins furent encore exportés en très grande quantité, surtout jusqu'en 1904. Les exportations furent de 2.395.766 hectolitres en 1897 (au lieu de 1.656.401 en 1896) et de 2.503.402 en 1898. Les années suivantes, entre 1899 et 1906, elles se chiffrèrent par 2.430.558, 1.875.784, 1.334.897, 1.389.315, 2.163.180, 1.210.900, 986.836, 813.540. L'augmentation des droits d'entrée sur les vins italiens en Autriche-Hongrie fut l'une des causes de la baisse des exportations en 1905 et en 1906.

Les huiles d'olives firent encore l'objet d'une exportation importante. Comme les années précédentes, les quantités exportées varièrent assez notablement d'une année à l'autre. La moyenne de la période que nous envisageons fut d'environ 450.000 quintaux, un peu inférieure à la moyenne de la période précédente. — L'exportation des agrumes augmenta annuellement : elle était en 1897 de 2.242.806 quintaux : elle fut en 1906 de 3.468.939.

Les chanvres grèges furent également, comme dans la période précédente, parmi les produits les plus exportés. Comme dans cette période la moyenne des exportations annuelles fut d'environ 450.000 quintaux. — A partir de 1898, l'exportation des lins grèges, qui précédemment

avait été insignifiante, prit quelque développement. De 4.696 quintaux en 1897, elle passa à 27.632 en 1898, et atteignit 43.059 en 1906.

Les exportations de beurres continuèrent d'augmenter. De 29.413 quintaux en 1887, elles étaient passées à 47.655 en 1897; elles atteignirent 64.303 en 1903; en 1905, elles furent encore de 60.559, et en 1906 de 50.596. — De même, l'exportation des fromages, qui de 50.321 quintaux en 1887 était passée à 88.281 en 1897 et atteignit 191.936 en 1906. — De même encore celle des œufs, qui s'était chiffrée par 295.990 quintaux en 1897 et s'éleva à 322.651 en 1906. — De même celle des volailles, qui avait été de 84.333 quintaux en 1897 et fut 89.159 en 1906.

Les exportations de soufres, qui étaient en 1897 de 358.932 tonnes, furent de 479.139 en 1900 ; elles furent en 1905 de 381.128 et en 1906 de 336.338. — Les exportations de marbres passèrent de 627.504 tonnes en 1897 à 997.757 en 1906 ; — celles des coraux travaillés furent de 69.506 kilogrammes en 1906.

Les exportations de filés de cotons, qui avaient commencé à prendre de l'importance vers 1895, augmentèrent notablement. De 36.563 quintaux en 1897, elles passèrent à 103.799 en 1906; — celles des tissus de coton passèrent de même de 58.182 quintaux en 1897 à 260.535 en 1906.

Les exportations de soies grèges augmentèrent elles aussi : de 59.885 quintaux en 1897 elles passèrent à 100.419 en 1906 ; celles des tissus de soie passèrent de 34.200 lires à 82.180 (1).

(1) Parmi les produits de l'industrie dont l'exportation s'est le plus développée, il faut encore citer les automobiles. Alors qu'il se fabriquait en

L'importance du mouvement des affaires entre 1897 et 1907 est encore établie par le développement qu'ont pris durant cette période les transports par voie ferrée et par eau, les échanges postaux et télégraphiques, les avances et les escomptes des banques d'émission, les opérations des sociétés ordinaires de crédit et des chambres de compensation.

Le nombre de voyageurs transportés par chemin de fer augmenta très notablement. Alors qu'en 1896 il était de 53.009.933, il fut de 76.676.805 en 1903 : en sept ans, il s'accrut donc de 14 millions. — La quantité de tonnes transportées en petite vitesse augmenta durant la même période de 4 millions et demi (18.155.059 tonnes en 1896, et 22.742.217 en 1903). — La quantité de tonnes transportées en grande vitesse s'accrut jusqu'en 1899 (1.280.834 en 1899 et 1.482.016 en 1903). Elle diminua à partir de 1900 : elle fut en 1903 de 946.193 tonnes.

Le mouvement général de la navigation est passé de 57.060.000 tonneaux de jauge en 1897 à 70.782.000 en 1905. Le tonnage de la marine marchande italienne, qui était en 1897 de 1.741.704 tonneaux, fut en 1905 de 2.659.289. Alors que dans les dix années de la période précédente il n'avait augmenté que d'environ 120.000 tonneaux, dans les huit années de celle que nous envisageons, il s'accrut de 900.000. Le tonnage net des navires à vapeur lancés dans les chantiers italiens de 1897 à 1905 fut de 194.090 tonneaux, et celui des navires à voile de 95.698. Le nombre des chantiers de

Italie 300 automobiles en 1901, il s'en est fabriqué 1.800 en 1906. On exporta 829 voitures en 1906 représentant une valeur de 11.848.000 lires, au lieu de 20 en 1901 valant 103.000 lires. — L'industrie chimique a fait elle aussi de très importants progrès. La production de l'acide sulfurique et de la soude ont été parmi celles qui se sont le plus accrues.

construction en exercice en 1905 était de 31. L'industrie des constructions navales continua, comme on voit de se développer, — et cela malgré la suppression des primes de navigation qui fut stipulée en 1901. Il fut décidé (loi du 16 mai 1901) qu'à partir de l'exercice 1901-02, les avantages dont bénéficierait la marine marchande (notamment pour la construction) ne pourraient pas dépasser 8 millions par an. De fait, alors qu'en 1900, l'Etat avait dû payer pour primes de navigation et dédommagements de constructions ou réparations plus de 7 millions, il ne paya plus qu'environ 6 millions en 1905. Mais le développement de l'industrie des constructions navales fut dû surtout à la loi du 31 janvier 1901, qui règlementa les transports d'émigrants, et assura pour ce service d'importants avantages à la marine nationale. La *Navigation générale italienne*, la *Veloce*, l'*Italia*, le *Lloyd Italiano*, le *Lloyd Sabaudo* mirent en service des bâtiments neufs, spécialement construits pour le transport des émigrants, qui firent aux compagnies étrangères une très vive concurcurrence.

La loi du 16 mai 1890 stipula dans son article 15 que dans le délai de deux ans le gouvernement devrait présenter au Parlement un projet de loi modifiant le système alors en vigueur des subventions,qui coûtait fort cher et ne donnait que des résultats insuffisants. Un décret du 13 septembre 1902 nomma une « commission d'enquête pour les services maritimes » qui ne déposa son rapport qu'en février 1906. Un projet de loi du 5 avril 1906 amena la constitution d'une nouvelle commission, parlementaire, qui termina ses travaux en juin 1907. Le projet fut voté par le Parlement dix mois plus tard, et devint la loi du 5 avril

1908. On verra au chapitre suivant quelle était l'économie de cette loi et l'accueil très défavorable qu'elle reçut.

Le produit de la vente des timbres-poste augmenta de 30 millions dans la période que nous étudions. Il passa de 46.661.400 lires en 1896-97 à 76.374.448 en 1905-06. Le nombre des télégrammes passa de 8.598.974 à 11.129.186. La moyenne par habitant, qui était, en ce qui concerne les timbres-poste de 1 l.,49 en 1896-97, et en ce qui concerne les télégrammes de 0,27, fut en 1905-06 de 2 l.,28 pour les premiers et de 0,33 pour les seconds.

Les recettes de l'administration des postes augmentèrent de 34 millions 9 entre 1896-97 et 1906-07 (53.083.302 et 87.959 389); — celles de l'administration des télégraphes de 8 millions 1/2 (13.397.770 et 21.794.925).

Les bilans des banques d'émission témoignent nettement eux aussi, de l'accroissement des affaires entre 1897 et 1907. Les escomptes sont passés de 1.848.998.428 lires en 1897 à 3.158.015.662 en 1907, les avances de 121.602.863 lires à 581.572.808, après avoir suivi un mouvement ascendant ininterrompu.

Le nombre des sociétés ordinaires de crédit s'accrut très notablement : celles-ci qui étaient 140 en 1894 furent 166 en 1906. Le capital versé de ces sociétés est passé de 154 millions à 392 (1).

Les opérations des chambres de compensation ont accusé

(1) Les sociétés par action existantes en Italie en 1882 avaient un capital et des réserves se montant à 469.562.323 lires, rapportant un intérêt de 6,22 p. 100 : en 1887. le capital et les réserves étaient de 838.007.109 (6 88 d'interêt). En 1897, ce capital et ces réserves n'avaient que très peu augmenté 850.392.384 lires (4.19 d'intérêt). En 1903 le capital et les réserves étaient remontées à 1.51[illegible].938.716 (5.33 d'intérêt.) — Voir dans la *Réforme sociale* du 15 février 1902, le mouvement ascendant des actions des grandes banques et des plus importantes sociétés industrielles et commerciales postérieurement à 1897.

après 1897 un mouvement ascendant continu. Alors que dans la période précédente (1887-97) le total des sommes liquidées n'avait augmenté que de 4 milliards 1/2 (13.419.526 en 1887 et 19.856.419 en 1897) et celui des sommes compensées que de 5 milliards 1/2 (9.515.175 et 14.952.082), entre 1897 et 1906, les premières augmentèrent de 31 millions (19.856.419 et 50.396 831), et les secondes de 30 millions 1/2 (14.952.082 et 45.570.236).

IV

Contrairement à ce que nous avons constaté dans la période précédente, la rente italienne a subi entre 1897 et 1907, un mouvement ascendant presque ininterrompu.

A la Bourse de Rome, le pair fut touché en 1897 (le cours maximum atteint cette année là fut de 100,58 au lieu de 97,33 l'année précédente). En 1899 et les années suivantes, le cours moyen fut à son tour au-dessus du pair. De 93,20 en 1896, 97,35 en 1897, 99,46 en 1898, il monta à 100,83 en 1899. Les cours moyens des années suivantes furent 100,05 en 1900, 101,44 en 1901, 103,04 en 1902 et en 1903, 103,21 en 1904, 105,25 en 1905, 103,97 en 1906, 102,23 en 1907. Le 29 juin 1906, le gouvernement décida la conversion du 4 p. 100 en 3,75 : après cinq années, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 1912, le 3,75 devait être ramené à 3,50 (1). Malgré la conversion, le cours moyen

(1) La conversion de la rente 4 p. 100 en 3,75 jusqu'à la fin de 1911 et 3.50 ensuite, a obtenu un plein succès. Le total de la valeur nominale des deux rentes converties (V. *infra*) atteignit 8.101.897.200 lires. Le bénéfice *net* (les frais de l'opération déduits) s'est chiffré par 20.254.743 lires; il montera à 40.509.486 après 1911, quand l'intérêt aura été réduit à 3,50 p. 100.

La loi sur la conversion fut présentée à la Chambre le 29 juin 1906 à

de la rente, dans le second semestre de 1906, resta supérieur au pair : il ne descendit que de 3 points (105.23 pendant le premier semestre et 102,70 pendant le second). Nous verrons au chapitre suivant que la rente, au cours de la crise de 1907, fut assez vivement touchée : elle tomba au pair à la fin du mois de septembre. Mais dès le mois d'octobre, elle remonta sensiblement. Le 7 novembre, elle était cotée 101,55; le 14, 103,55 ; le 18 décembre, elle valait 103,82. La moyenne de l'année fut, on l'a vu, de 102,23.

A la Bourse de Paris, la rente italienne atteignit le pair en 1901 : le cours maximum atteint cette année-là fut 101,50, au lieu de 96 l'année précédente. En 1902, le cours moyen fut à son tour au-dessus du pair. De 93,09 en 1897, 93,12 en 1898, 94,08 en 1899, 93,91 en 1900, 97,48 en 1901, le cours moyen passa à 101,95 en 1902, et les années suivantes à 102,98, 103,03, 105,14. Il fut en 1906 et en 1907 de 103,92 et de 102,34.

Le mouvement des salaires a reproduit encore très fidèlement l'état économique du pays. Les salaires, d'une façon générale, ont été en augmentant, mais d'une manière assez lente. Le taux moyen de l'heure de travail, qui était en 1897 de 0,255, est passé à 0,258 en 1898, puis à 0,260 en 1899. Le taux est resté le même en 1900 et 1901 ; en 1902, il est passé à 0,263 et en 1903 à 0,265.

3 heures de l'après-midi ; elle fut renvoyée à 4 heures à une commission, et le rapport de celle-ci fut lu par M. Luzzatti, en séance, à 4.40. La loi fut votée le même jour à 8 heures du soir, au milieu d'acclamations enthousiastes.

En 1902 (loi du 12 juin), un premier pas vers la transformation du passif avait été fait, avec la création d'un nouveau titre de rente consolidée à 3,50 p. 100 ; d'assez nombreuses dettes amortissables, et spécialement les obligations de chemins de fer 3 p. 100, avaient été converties en ce nouveau titre. L'année suivante (loi du 21 décembre 1903), le consolidé 4 1/2 avait été converti en rente 3 1/2 p. 100.

Le temps de travail nécessaire pour acheter un quintal de blé était de 102 heures en 1897 ; il fut de 105 en 1898. En 1899, ce temps de travail est tombé à 98 heures, puis il est remonté en 1900 et en 1901 à 99 et 100 heures. Il est tombé à 95 et à 91 heures en 1902 et en 1903. Tandis, en effet que les salaires augmentaient (1), les prix du blé eurent plutôt tendance à baisser, sans doute à raison d'une meilleure production nationale. Il faut noter cependant qu'ils eussent certainement baissé bien davantage sans les mesures protectionnistes qui empêchèrent la libre concurrence.

La prospérité générale entre 1897 et 1907 a été encore accusée par un relèvement notable de la consommation.

La consommation individuelle moyenne de froment, qui avait notablement baissé surtout après 1890, s'est sensiblement relevée à partir de 1900. Alors qu'entre 1891 et 1895 cette consommation était de 120 kg. 1/2 (au lieu de 122 entre 1886 et 1890 et 123 entre 1884 et 1885) et entre 1896 et 1899 de 117 1/2, entre 1900 et 1905 elle est montée à 152 kilogrammes.

De même la consommation de maïs, qui, entre 1896 et 1900 était de 68 kilogrammes (au lieu de 58 1/2 entre 1891 et 1896), et qui est passée à 74 entre 1901 et 1905; de même encore la consommation de vin qui entre 1891 et 1895 était de 91 litres, et entre 1896 et 1900 de 91 l. 1/2 (au lieu de 98 l. 1/2 entre 1886 et 1891) et qui, spécialement par l'effet de récoltes très abondantes, est passée entre 1901 et 1905 à 111 l. 1/2.

(1) Si on peut dire que d'une manière générale, les salaires entre 1897 et 1907 ont augmenté, cependant le mouvement qu'ils ont accusé a fortement varié d'un industrie à une autre.

La consommation d'alcool, qui était de 0 l.,62 entre 1891 et 1895 et de 0,58 entre 1895 et 1900, est passée à 0,68 entre 1901 et 1906. Il est même vraisemblable qu'elle a atteint un chiffre bien supérieur, par suite des alcools très nombreux qui entrèrent en fraude. Les taxes élevées qui frappèrent la production de l'alcool développèrent considérablement le commerce de contrebande.

La consommation du sucre s'est elle aussi notablement relevée : de 2 kg. 37 entre 1891 et 1895, elle est passée à 2,43 entre 1896 et 1900, et à 2,98 entre 1901 et 1906 (1). De même celle du café qui, de 0 kg. 42 entre 1891 et 1900, est passée à 0,54 entre 1901 et 1906. — De même encore celle du tabac qui, de 0 kg. 473 entre 1896 et 1900, est passée à 0,486 entre 1901 et 1906. — La consommation de sel a continué d'augmenter : elle a été entre 1901 et 1906 de 7 kg. 26 au lieu de 7,18 entre 1896 et 1900 et de 7,04 entre 1891 et 1896.

Entre 1897 et 1906, le nombre d'émigrants permanents s'est annuellement accru. De 543 par 100.000 habitants en 1897, il est passé à 869 en 1901 et 762 en 1904. En 1905 et en 1906, ce dernier chiffre a été doublé : ces deux années-là, l'émigration permanente fut de 1.340 et 1.531 individus par 100.000 habitants. La cause de ce mouvement ascendant a été moins l'état économique de l'Italie que la condition très prospère des pays d'immigration, et la recherche par ces pays de la main d'œuvre italienne. — L'émigration temporaire a elle aussi augmenté, mais d'une

(1) La moyenne annuelle de consommation du sucre par habitant est en Angleterre de 40kgr,71, en Allemagne de 19,13, en Hollande de 17,68, en France de 15,70, en Belgique de 12,60, en Autriche-Hongrie de 8,07. La cherté du sucre, due à la protection qui a été établie (Voir *infra*, chap. VII), est la cause de la faible consommation qu'on constate en Italie.

manière non continue. De 403 par 100.000 habitants en 1897, le chiffre des émigrants temporaires est passé à 779 en 1901, puis est retombé à 660 en 1904, pour remonter à 837 et à 825 en 1905 et en 1906.

Le nombre des mariages resta entre 1897 et 1903 à peu près stationnaire ; il oscilla entre 7,3 et 7,2 par 1.000 habitants (sauf en 1898 où il descendit à 6,9 par suite des troubles révolutionnaires qui se produisirent alors), et fut par conséquent plutôt moins élevé que dans la période précédente où il avait atteint à plusieurs reprises 7,5 et 7,4. Mais en 1904 et en 1905, il accusa un mouvement ascendant important : 7,5 et 7,7 au lieu de 7,2 en 1903.

La baisse des naissances que nous avons constatée dans la période précédente, a continué dans celle que nous étudions. De 34,77 par 1.000 habitants en 1897, le chiffre des naissances tomba à 32,5 en 1905. Le chiffre des décès resta, lui, stationnaire : 21,9 par 1.000 habitants en 1897 et en 1907. Aussi l'excédent des naissances sur les morts, qui était de 12,8 par 1.000 habitants en 1897, tomba-t-il à 10,6 en 1907.

L'instruction élémentaire continua de se développer comme dans la période précédente. Le nombre des enfants inscrits dans les écoles primaires, qui était de 57,7 par 1.000 habitants en 1895-96, fut de 77,9 en 1901-02 (1).

Aussi, comme entre 1887 et 1897, les homicides volontaires et non volontaires diminuèrent notablement : de 12,7 par 100.000 habitants en 1897, ils tombèrent à 9,1

(1) La loi du 8 juillet 1904 a autorisé les communes à inscrire dans leurs budgets les dépenses qu'elles jugeraient nécessaires pour secourir les enfants pauvres, et faciliter ainsi leur assiduité à l'école.

en 1904. Par contre, les vols accusèrent jusqu'en 1903 un mouvement ascendant : ils passèrent de 410,2 par 100.000 habitants en 1897 à 443,3 en 1903. En 1904, une baisse importante se produisit : la moyenne ne fut que de 407,9. Les autres atteintes à la propriété suivirent un mouvement à peu près analogue : la moyenne passa de 73,6 en 1897 à 75,5 en 1899, pour redescendre à 73,2 en 1903 et à 66,9 en 1904.

* * *

De l'ensemble des observations ci-dessus, il résulte que durant les dix années comprises entre 1897 et 1907, la prospérité de l'Italie a été sans cesse croissante. Cette prospérité s'est manifestée dans presque toutes les branches de l'activité économique. Mais en 1907, par l'effet d'une crise de bourse, l'ère de progression prit fin, et une période de dépression commença qui se poursuit encore à présent.

CHAPITRE VI

LA CRISE DE 1907 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE POSTÉRIEURE

SOMMAIRE. — En 1907, une dépression économique s'est produite qui fut bientôt suivie d'une tentative de relèvement. Celle-ci fut arrêtée en 1911 par l'expédition de Tripolitaine.

I. La situation monétaire depuis 1907. — L'augmentation de la circulation bancaire et des réserves. — Les billets d'Etat. — Le cours du change.

II. La situation budgétaire. — Les excédents annuels. — La politique extérieure. — Les recettes : leur augmentation. — Les impôts directs. — La taxe sur les affaires. — Les taxes de consommation. — Les monopoles et les services publics.

III. La situation économique. — Le développement de la production et du commerce extérieur. — Importations et exportations. — Les traités de commerce. — Les transports par chemins de fer. — Le mouvement général de la navigation. — Le mouvement postal et télégraphique. — Les bilans des banques d'émission. — Le mouvement des chambres de compensation.

IV. Autres symptômes de l'état économique. — Le cours de la rente. — Les salaires. — La consommation. — L'émigration. — Les mariages, naissances et décès. — L'instruction primaire. — La criminalité. — Après 1907, la situation économique de l'Italie a été beaucoup moins favorable que dans la période antérieure.

La crise italienne de 1907 fut une crise de bourse. Elle se produisit par suite de l'exagération même de la production agricole, et surtout industrielle, que nous avons relevée au chapitre précédent. Les capitaux, tentés par l'industrie, se portèrent tous vers elle : on vendit des quantités considérables de titres, afin de se procurer de l'argent liquide, et ces ventes créèrent sur le marché une véritable panique qui fit baisser dans des proportions

énormes les titres les plus sûrs. Mais cette crise de bourse ne tarda pas à avoir un effet sur le mouvement proprement commercial. Celui-ci, qui par suite de l'afflux incessant des capitaux, avait continué de s'accélérer, se ralentit bientôt, la consommation ne parvenant pas à absorber la production. De ce ralentissement des affaires, qui fut également dû à la crise survenue aux Etats-Unis, dont les effets se firent sentir sur tous les marchés du monde, de très nombreux symptômes témoignent. La vie économique, sous quelque angle qu'on la considère, a été après 1907 beaucoup moins intense, beaucoup moins active que dans les dix années précédentes. Vers 1909, un début de reprise s'est manifesté, mais celui-ci a été lui-même entravé par l'effet de la nouvelle politique d'expansion coloniale qu'a pratiquée le gouvernement italien.

I

Le mouvement bancaire a présenté après 1907 les mêmes caractéristiques qu'avant cette date. La circulation a continué d'augmenter, de même que les réserves. A la fin de 1911, la circulation atteignait 2.193 millions, dépassant comme on voit de beaucoup la limite légale. Bien que les réserves fussent de plus de 1.467 millions, les banques n'ont pu, comme elles le devaient, couvrir intégralement en monnaie métallique les billets émis au-dessus de la limite, et ont dû ainsi payer l'impôt qui frappe les excédents de circulation pourvus seulement de la réserve de 40 p. 100. Pour remédier à cette situation, on insista vivement auprès du gouvernement pour qu'il élargisse la

limite normale de la circulation bancaire, mais il s'y est jusqu'ici refusé (1).

Les billets des banques ont cours légal : chaque année, le cours légal de ces billets a été prorogé. — Notons encore que toutes les dispositions législatives sur les banques d'émission ont été en 1910 fondues dans un texte unique où ne figurent plus les dispositions devenues inutiles, qui fut approuvé par décret du 28 avril 1910.

L'augmentation de la circulation bancaire fut due principalement à l'augmentation — que nous constaterons plus loin — dans les escomptes et dans les avances, augmentation qui marqua, ainsi que nous le verrons, un essai de reprise commerciale.

Relativement aux billets d'État, la loi de 1910 qui pro-

(1) Certains estiment que la circulation normale des banques devrait être augmentée, en même temps que serait élevée d'un tiers la réserve irréductible. On a demandé aussi que pour rendre plus élastique la circulation extraordinaire, la taxe soit réduite à un tiers du taux de l'escompte pour l'excédent inférieur à 50 millions pour la Banque d'Italie, à 15 pour le Banco de Naples, à 4 pour le Banco de Sicile ; à deux tiers du taux de l'escompte pour l'excédent supérieur à 50 millions et inférieur à 100 pour la Banque d'Italie, supérieur à 15 et inférieur à 30 pour le Banco de Naples, supérieur à 4 et inférieur à 8 pour le Banco de Sicile ; enfin, au taux intégral de l'escompte pour l'excédent de circulation supérieur à ces chiffres.

Le gouvernement s'est jusqu'ici refusé à donner satisfaction à ces desiderata

D'autres critiques ont encore été faites relativement à la détermination du taux ordinaire de l'escompte. La loi reconnaît 3 sortes de taux : le taux normal qui est d'ordinaire de 5 p. 100, le taux de faveur applicable aux Banques populaires, aux Instituts de crédit agraire et à diverses autres institutions ayant un but déterminé, et le taux réduit qui doit être autorisé par décret du Ministre du Trésor et peut être appliqué sous certaines conditions, à des effets de commerce pourvus de signatures de premier ordre ; il ne peut pas descendre au-dessous de 3 1/2 p. 100. Beaucoup réclament une plus grande élasticité dans la fixation du taux des escomptes. La loi Carcano de 1907 a fait en ce sens quelques concessions, qui ne sont cependant pas encore suffisantes. Elle a élargi les limites fixées par les lois antérieures pour les opérations d'escompte à taux de faveur, et décidé que ce taux, qui peut descendre à 1 p. 100 au-dessous du taux normal, pourrait être appliqué pour l'escompte direct des certificats d'engagements dans les magasins généraux.

rogea le cours légal des billets des banques, édicta plusieurs dispositions importantes. Cette loi autorisa l'augmentation de l'émission normale des billets d'État : les nouveaux billets remplaceraient ceux déjà retirés ou qui seraient retirés par suite du rachat effectué au Banco de Naples, conformément à la loi du 17 janvier 1897. La même loi autorisa une augmentation ultérieure de l'émission des billets d'État, selon les besoins de la circulation monétaire, et en remplacement d'une égale quantité de monnaie divisionnaire d'argent. Cette émission devrait être couverte par une quantité d'or correspondante, laquelle serait déposée à la Caisse des Dépòts et Consignations. Ces diverses émissions ne pourraient pas porter la circulation d'Etat au-dessus de 500 millions (la limite jusqu'alors en vigueur était de 490 millions).

L'augmentation de la circulation d'Etat laquelle se compose, comme on sait, de petites coupures, bien que très regrettable, a facilité et faciliter, a sans aucun doute les échanges commerciaux, qui maintes fois eurent à souffrir de la rareté du moyen circulant.

Le change (cours moyen), qui en 1907 était au-dessous du pair (99-97), s'est relevé : il a atteint 100 en 1908, 100,42 en 1909, 100,51 en 1910, 100,52 en 1911.

II

Postérieurement à 1907, les budgets continuèrent de se solder par des excédents, qui furent cependant notablement inférieurs à ceux des années précédentes. Alors qu'en 1906-07 l'excédent budgétaire avait été de 101 millions,

celui-ci ne fut plus que de 61 en 1907-08, de 81 en 1908-09, de 50 en 1909-10, 79 en 1910-11. Si les excédents budgétaires diminuèrent ainsi annuellement (1), ce fut par le fait des lourdes dépenses que le gouvernement engagea (2). Certaines étaient indispensables : durant les années que nous examinons, l'Italie fut plusieurs fois dévastée par des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des épidémies. Les secours qu'il fallut apporter aux populations frappées entraînèrent des charges très élevées (3). Un grand nombre d'autres dépenses étaient encore nécessaires pour permettre le développement continu de l'activité économique, et lui assurer son plus complet rendement. Mais quelques-unes eussent pu être réduites. Les dépenses extraordinaires pour travaux publics, par exemple, s'accrurent annuellement ; alors qu'elles étaient de 47.291.677 lires en 1906-07, elles furent de 54.933.870 en 1910-11 (4). De même les dépenses militaires et navales

(1) On prévoit de nouvelles diminutions pour 1911-12 et 1912-13 : les excédents prévus ne sont plus que de 59 et 14 millions. Aussi demande-t-on de tous côtés de « commisurare il passo alla gamba », de proportionner avec plus de soins les dépenses aux recettes.

(2) Et aussi, notamment en 1908-09, par le fait de la diminution des recettes : les provinces dévastées par les tremblements de terre du Midi coûtèrent à l'Etat et ne lui rapportèrent rien.

(3) A la suite du tremblement de terre de Messine, on a payé plus de 25 millions de secours.

(4) Non compris 53 975 680 lires, dépensées à la suite des tremblements de terre et des alluvions du Vésuve.

Les intérêts de la dette, les chemins de fer, ont été comme par le passé, pour le Trésor, des charges très lourdes. On a calculé que les 13 380 kilomètres de voies ferrées en exploitation au 1er juin 1910 avaient coûté au pays environ 8 milliards. Le coût de construction et les dépenses d'exercice furent toujours très élevés. Aussi les revenus produits ont-ils été à peu près nuls. En 1904-05, par exemple, la part du Trésor sur les produits des voies appartenant à l'Etat et concédées aux trois grands réseaux se chiffra par 67 millions, ce qui représentait 1,40 p. 100 du capital des 4 milliards et demi dépensés par l'Etat pour construction, acquisition ou rachat. Ces 4 milliards et demi exigeant pour le service des intérêts une dépense annuelle de 212 millions, qui, joints aux 70 millions, de subventions for-

(ordinaires) qui passèrent de 343 millions à 462 (1). Ces

maient un total de 282 millions, il resta à la charge de l'Etat un passif de 220 millions. Ce passif se retrouva dans chaque exercice. Le budget officiel ne le laissa pas toujours apparaître, parce qu'on prit l'habitude de compter en recettes les impôts perçus sur les chemins de fer, comme par exemple les revenus de l'impôt de richesse mobilière sur les obligations et sur les salaires du personnel, la taxe de timbre sur les documents relatifs aux transports de voyageurs et de marchandises ; etc., mais ce système de calcul est fort discutable : on peut en effet considérer le revenu de ces impôts comme des revenus d'exploitation.

La condition mauvaise dans laquelle se trouvaient les chemins de fer en 1905 rendit nécessaire l'émission de certificats amortissables (loi du 25 juin 1905), puis d'obligations 3.50 net, destinées à liquider le passif et à pourvoir aux dépenses nouvelles (loi du 24 décembre 1908). Les obligations 3,50 devaient aussi servir à racheter les certificats créés en 1905 et tous les autres titres amortissables, précédemment émis. Mais ces obligations furent fort mal accueillies dans le public. Aussi la loi du 15 mai 1910 décida-t-elle la création d'un nouveau titre 3 p. 100 : dans chaque exercice financier, l'émission est autorisée jusqu'à concurrence d'une somme de 150 millions.

Depuis l'exploitation par l'Etat, les dépenses ont été sans cesse en augmentant : l'une des principales causes de l'augmentation a été l'accroissement du personnel. Cependant les budgets de 1909-10 et 1910-11 ont témoigné d'une amélioration notable dans la situation financière. On ne peut nier d'autre part que les énormes dépenses engagées ces dernières années, tant ordinaires qu'extraordinaires, aient donné certains résultats heureux. Les transports tant de voyageurs que de marchandises sont actuellement effectués dans de bien meilleures conditions qu'autrefois.

(1) En 1907, une Commission parlementaire fut constituée à l'effet de proposer les réformes qu'elle jugerait nécessaires à une meilleure organisation de l'armée. Elle déposa de 1908 à 1910, 8 rapports. Les lois des 30 juin et 17 juillet 1910 établirent le service de deux ans et réorganisèrent l'armée conformément aux méthodes les plus récentes. L'armée italienne compterait sur le pied de guerre 1 393 000 hommes (725 000 d'armée permanente, 502 000 de milizia mobile et 365 000 de milice territoriale).

Les diverses réformes qui furent opérées dans l'armée depuis 1907 nécessitèrent de très nombreux crédits qui vinrent s'ajouter à la somme consolidée (270 millions) stipulée par la loi du 14 juillet 1907.

Depuis l'exercice 1910-11, le budget ordinaire de la guerre n'est plus consolidé. Il a atteint cette année-là 280 millions au lieu de 266, 247, 236, 234 en 1909 10, 1908-09, 1907-08, 1906-07.

Le budget extraordinaire, qui avait été consolidé par la loi du 14 juillet 1907 à 60 millions répartis en 4 annuités (1906-07, 07-08, 08-09, 09 10), fut par des lois successives annuellement augmenté. Il s'est chiffré en 1906-07 par 25 millions, et les années suivantes par 37, 53, 73, enfin 90 millions en 1910-11.

Les budgets navals suivirent une progression identique. Depuis 1908, et conformément au programme qui fut alors établi, ont été mis en chantier 4 dreadnoughts : le *Dante Alighieri*, le *comte de Cavour*, le *Jules César* et le *Léonard de Vinci*, et 2 super dreadnoughts, le *Duilio*, et l'*Andrea Doria*, ainsi que de très nombreux torpilleurs (30), destroyers (12), sous-marins, (12), et éclaireurs rapides (3) : le *Quarto*, le *Marsala*, le *Nino Bixio*. Le

dernières augmentèrent plus encore en 1911 (1). A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Italie est engagée dans un difficile conflit avec la Turquie, conflit qu'elle a ouvert elle-même en exigeant la cession de la Tripolitaine. Cette nouvelle expédition coloniale était préparée depuis plusieurs années. L'Italie fut, après 1898, comme quelque dix ans plus tôt grisée, par l'argent qu'elle vit affluer dans ses caisses, et l'immense développement qu'avait pris son industrie. Alliée de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, en même temps qu'amie de la France, de l'Angleterre et de la Russie, certaine de sa force politique et économique, elle crut qu'elle pouvait elle aussi « déborder » hors d'Europe, et que le moment était venu de prendre une éclatante revanche des désastres abyssins. L'Allemagne aspirait à de nouvelles colonies, l'Autriche-Hongrie avait annexé la Bosnie et l'Herzegovine, la France s'implantait au Maroc, l'Angleterre et la Russie se partageaient la Perse : l'Italie voulut prouver qu'elle était capable d'entreprendre une

budget ordinaire de la Marine s'est annuellement accru : il est passé de 113 millions en 1906-07 à 118, 132, 140, 182 en 1907-08, 1908-09, 1909-10, 1910-11. Le budget extraordinaire a accusé entre 1906-07 et 1910-11, les chiffres suivants : 31, 30, 33, 28, 25 millions.

La marine italienne comprend actuellement 8 cuirassés d'escadre : *Saint Bon*, *Emanuele Filiberto* (de 9645 tonneaux), *Benedetto Brin*, *Regina Margherita* (de 13 200), *Napoli*, *Roma*, *Regina Elena*, *Vittorio Emmanuele III* (de 12 600).

9 croiseurs cuirassés : *Carlo Alberto* et *Vettor Pisani* (de 6 400 tonneaux), *Varese*, *Garibaldi*, *Ferruccio* (de 7 300), *Pisa*, *Amalfi* (10 000), *San Marco* et *San Giorgio* (à turbines).

13 croiseurs protégés d'un tonnage de 850 à 2 700 tonneaux.

23 destroyers de 330 à 370 tonneaux.

28 torpilleurs de haute mer de 130 à 200 tonneaux.

une cinquantaine de torpilleurs de défense mobile.

8 submersibles. — D'après le programme en cours d'exécution, la flotte comprendra, quand ce programme sera achevé, 342 navires, dont 23 de 1re classe, (317.020 tonnes de déplacement), 5 de 2e classe (35 050 tonnes), 29 contre-torpilleurs (12 180 tonnes), 129 torpilleurs, (15 614 tonnes), 20 sous marins (4 980 tonnes).

(1) De même que du fait de la guerre les dépenses extraordinaires.

grande conquête, et elle se jeta avec violence sur la Tripolitaine. Mais elle ne tarda pas à se rendre compte des difficultés d'une pareille entreprise. Elle y a consumé déjà de multiples forces. Les économies qu'elle avait su réaliser ont été peu à peu absorbées. Son commerce, qui avait pris un si merveilleux essor, souffre et se ralentit. Elle a accru ainsi la difficulté de la situation dans laquelle les crises de 1907 et de 1908 l'avait placée. L'expédition de Tripolitaine aura certainement pour effet de ralentir la reprise économique qui avait commencé de se manifester vers 1910 (1).

(1) Les Italiens professent volontiers l'opinion contraire. De très nombreux calculs ont déjà été faits pour prouver que la guerre ne lésait le pays, ni financièrement, ni commercialement.

Le *Nuovo Giornale* de Florence, a indiqué que du 1er juillet au 31 août 1912 les taxes sur les affaires, les taxes de consommation, les monopoles, l'impôt sur la propriété bâtie, l'impôt sur le revenu, les postes, télégraphes et téléphones auraient produit 384 millions, soit 26 millions de plus que dans la même période de l'année précédente.

Le *Popolo romano* de Rome, août 1912, a donné les renseignements suivants :

« Avant la guerre, au 1er juillet 1911, l'excédent actif du budget s'élevait à 390.480.229 lires.

Au 31 août suivant, cet excédent était de 317.410.928 lires.

Au cours de la guerre, le 31 décembre 1911, le chiffre de l'excédent actif était de 224.089.742 lires.

Au 30 avril 1912, il était de 487.090.012 lires ; au 30 juin 1912, de 55.871.810 lires.

Au 31 juillet 1912, il est de 464 235.593 lires.

En somme, après onze mois de guerre, les disponibilités du Trésor italien ont augmenté de 146.824.465 lires. »

M. Tedesco, ministre du Trésor, avait du reste indiqué au début de 1912 (*Gazzetta Ufficiale*, 8 janvier 1912), comment l'Italie ferait face aux charges de la guerre.

Malheureusement, les faits n'ont pas confirmé exactement les prévisions optimistes qui avaient été faites. Si la guerre n a pas ruiné, ni totalement arrêté le commerce de l'Italie, elle l'a certainement entravé et ralenti. Surtout, la situation financière du pays n'est pas tout à fait aussi bonne que les calculs officiels l'indiquent. Dès le 16 janvier 1912, il y avait en circulation plus de 166 millions et demi de bons du Trésor (maximum 300 millions). Tout récemment, le gouvernement a émis 50 millions de lires de nouveaux bons 4 p. 100 remboursables en 5 ans, soi-disant destinés au service des chemins de fer. Il a demandé de nouveaux crédits (21 millions) pour les dépenses navales (stock de charbon et matériel) et 60 millions à répartir de 1912 à 1918 pour les dépenses militaires (matériel, solde des troupes, défense de la frontière). Mais ces diverses sommes ne

Les recettes du budget, postérieurement à 1907, continuèrent d'augmenter. Elles passèrent de 1.954.558.609 lires en 1906-07 à 2.403.387.706 en 1910-11 (1).

Le produit des impôts directs a assez notablement diminué. De 494 millions en 1905-06, il est tombé à 458 en 1906-07, et les années suivantes à 435, 451, 464, 477. — L'impôt sur la propriété bâtie, qui produisait 94 millions en 1906-07, en produisit 100 en 1910-11. L'augmentation fut due aux constructions nouvelles très nombreuses qui furent édifiées. — Le rendement de l'impôt sur la propriété non bâtie, qui avait déjà notablement diminué dans la la période précédente, a continué après 1906-07 de baisser : il est tombé de 88 millions à 82. La diminution a tenu surtout aux exemptions d'impôt accordées à la suite des éruptions du Vésuve et des tremblements de terre, et aux diminutions stipulées en faveur de la Basilicate et des provinces méridionales et insulaires. — L'impôt sur le revenu a, lui aussi, donné en 1910-11 un revenu moins élevé qu'en 1905-06 : 295 millions au lieu de 305. Les rendements de 1906-07, de 1907-08, de 1908-09, de 1909-10, furent de 875, 255, 272, 283 millions.

Le produit de la taxe sur les affaires est passé de 273 millions en 1906-07, à 278 et 274 en 1907-08 et 1908-09; il n'a accusé d'augmentation notable que les années sui-

suffiront pas à couvrir les dépenses résultant de l'occupation même de la Tripolitaine, et de la réfection du matériel naval. Un emprunt sera certainement nécessaire, et celui-ci devra être fait à des conditions sans doute assez onéreuses. Un certain nombre d'actions sont en effet, en Bourse, à des niveaux assez bas ; d'autre part, le monopole des assurances sur la vie et la dépossession des compagnies étrangères opérant en Italie qui en est résultée, ont nui certainement, au dehors, au crédit du gouvernement italien. Les capitaux étrangers ne sont pas actuellement tentés de chercher des placements en Italie.

(1) Les prévisions pour 1911-12 ne furent que de 2.325.840.321 lires et pour 1912-13 de 2.332.559.848.

vantes, où une reprise commerciale a commencé de se dessiner : il a donné 304 millions en 1909-10 et 312 en 1910-11. Le rendement des droits d'enregistrement s'est accru de 1908-09 à 1910-11 de 14 millions (1), celui des taxes hypothécaires de 1 million, celui des droits de timbre de 7 millions (2), celui des taxes sur les successions de 9 millions (3).

Le produit des taxes de consommation est passé de 512 millions en 1906-07 à 533 en 1909-10, après être tombé à 473 en 1907-08. Les taxes de fabrication ont produit 144,5 en 1906-07, 148 en 1907-08, 140 en 1908-09, 161 en 1909-10, 182 en 1910-11 ; les octrois, 50, 51, 52, 53, 52 millions. Le rendement des douanes et droits maritimes, qui était de 317 millions en 1906-07, est tombé à 274 en 1907-08, pour remonter à 340 l'année suivante, redescendre à 312 en 1909-10, et remonter à 381 en 1910-11 (4).

Le rendement des monopoles, qui était en 1906-07 de 401 millions, s'est accru régulièrement les années suivantes : il fut de 424 en 1907-08, de 443 en 1908-09, de 470 en 1909-10, 497 en 1910-11. Le produit du monopole du sel, après être resté stationnaire (80 millions environ), a augmenté de 5 millions entre 1908-09 et 1909-10

(1) Passant de 79 millions à 93. Il était resté stationnaire entre 1906-07 et 1908-09 : 79 millions.

(2) Passant de 69 millions à 76. Il avait, au contraire, baissé entre 1906-07 et 1908-09 : 69 millions au lieu de 72.

(3) Passant de 40 millions à 49. Il avait, au contraire, baissé entre 1906-07 et 1908-09 : 40 millions au lieu de 42.

(4) On prépare d'importantes modifications dans les impôts, spécialement dans la taxe sur les affaires, dans les octrois, etc. Cependant, en attendant les réformes, on augmente de nombreuses taxes. On a modifié en 1910 la taxe sur les sucres. En 6 années, celle sur les sucres grèges devra atteindre graduellement 73 l. 20 (au lieu de 67,20) et celle sur les sucres raffinés 76 l. 15 (au lieu de 70,15). La taxe sur l'alcool a été portée de 200 à 270 lires à l'hectolitre. On a imposé également les briquets automatiques.

(86.348.000 lires). Le monopole du tabac a donné 258 millions en 1907-08, 274 en 1908-09, 289 en 1909-10, 301 en 1910-11, au lieu de 238 en 1906-07 ; celui de la quinine 2.463.000 lires en 1910-11 au lieu de 1.755.000 en 1906-07. Le lotto, qui produisait 80.680.000 lires en 1906-07, donna 83.411.000 et 85.228.000 les deux années suivantes ; le produit s'est très notablement accru en 1909-10 (92.919.000) et surtout en 1910-11 (108.617.000 lires) (1).

Le rendement des services publics a été en 1908-09 plus élevé de 16 millions qu'en 1906-07. Il est passé de 137 millions à 153. Il a augmenté beaucoup plus encore (19 millions) de 1908-09 à 1910-11 : 174 millions.

III

La production et les échanges, considérés dans leur ensemble, se sont entre 1907 et 1910 irrégulièrement accrus.

La production de blé a été en 1910 peu importante, par suite de conditions atmosphériques défavorables : elle fut de 41.700.000 quintaux, inférieure de plus de 10 millions de quintaux à celle de 1909 et de 12 millions de quintaux à celle de 1907 (la récolte moyenne de 1901-05 avait été de 57.327.000 hectolitres) : la superficie cultivée en blé avait cependant augmenté de 1909 à 1910 de 50.000 hectares. La production, bien que la superficie cultivée soit restée la même, s'est notablement relevée en 1910-11 ; elle a atteint 52 millions de quintaux.

Egalement entre 1907 et 1911, la production du vin

(1) On songe actuellement à modifier le régime des monopoles, établi par la loi du 30 octobre 1859.

a notablement diminué : elle est passée de 53.900.000 hectolitres à 42.300.000 (au lieu de 38.177.000 entre 1901-05) ; — celle du riz est tombée de 5.852.000 quintaux à 4.792.000 (au lieu de 9.050.000 hectolitres) ; — celle d'huiles d'olives de 2.895.000 hectolitres à 1.930.900 (au lieu de 2.683.000) ; — celle d'agrumes de 8.400.600 quintaux (en 1909) à 6.350.000 (au lieu de 48.750.000 centaines de fruits) (1). — La récolte de maïs de 1911 a été un peu supérieure à celle de 1907 : 23.755.000 quintaux au lieu de 22.458.000 (et de 31.595.000 hectolitres entre 1901 et 1905).

La production industrielle ne s'est que difficilement développée.

La production minéraire a notablement diminué : sa valeur, qui était en 1906 de 92.717.592 lires, ne fut plus en 1907 que de 87.939.440, en 1908 de 80.075.847, en 1909 de 76.749.974, en 1910 de 80.367.479.

Les industries métallurgiques ont beaucoup moins progressé que dans la période précédente. Les industries sidérurgiques ont vivement souffert de la concurrence étrangère, et notamment de la concurrence allemande. Les industries textiles, et notamment celles de la soie, n'ont donné que des rendements insuffisants (2). L'industrie cotonnière a souffert du renchérissement de la matière première et de la surproduction de la période précédente. — L'industrie de la laine et celle du jute ont été

(1) Afin de remédier à la crise de la culture des agrumes en Sicile, une loi du 5 juillet 1908 a organisé une *Camera agrumaria*, analogue dans son principe au consortium des soufres, qui fut modifiée plusieurs fois, notamment par la loi du 17 décembre 1910.

(2) Pour faciliter l'industrie de la soie, et donner aux producteurs sur l'état du marché mondial tous les renseignements désirables et toutes les possibilités de crédit, on songe à créer un *Istituto serico italiano*, ainsi qu'à encourager la sériciculture.

après 1907 parmi celles qui ont pris le plus d'extension.

Le commerce a progressé, mais avec moins d'intensité que dans la période antérieure. Les importations sont passées de 2.416.787.986 lires en 1906 à 2.880.669.312 en 1907, et 2.913.274.509, 3.111.710.447, 3.245.975.961, 3.358.993.630 (1), les années suivantes. Les exportations sont passées de 1.835.852.137 lires en 1906 à 1.948.868.310 en 1907. Elles sont tombées à 1.729.263.357 et 1.866.889.562 en 1908 et 1909, et remontées à 2.079.977.376 en 1910 et 2.169.312.488 en 1911. Les unes et les autres ont gardé le même caractère que précédemment; les importations ont consisté surtout en matières premières nécessaires à l'industrie et les exportations en produits de l'agriculture et en produits fabriqués.

Les importations de houille, qui étaient en 1906 de 7.673.435 tonnes, furent en 1907 de 8.300.439, et en 1908 de 8.452.320 ; elles se développèrent surtout les années suivantes : 9.303.506 tonnes en 1909 et 9.338.752 en 1910. — Les importations de machines et chaudières, qui étaient en 1906 de 1.171.739 quintaux, furent en 1907 de 1.519.669 et de 1.603.449 en 1908; elles tombèrent à 1.178.614 en 1909 et à 1.088.947 en 1910.

Les importations de limailles de fer et d'acier furent en

(1) L'augmentation des importations en 1911 a porté snrtout sur le coton, (20 millions de lires de plus qu'en 1910), les pierres, terres, poteries, verres et cristaux (19 1/2), les minerais, métaux et ouvrages en métaux (19), les peaux (15), les produits chimiques (15 dont 12 de sulfate de cuivre pour les besoins de l'agriculture).

(2) Les exportations de farines (50 millions de plus qu'en 1910) de coton 45) de véhicules (36), de paille et de bois (5), de fromages (5), d'œufs (3,3), de viande réfrigérée (12), de lard (3), ont augmenté en 1911 ; les exportations de vin (35 millions de moins qu'en 1910,) d'huile d'olive, (7) de soie grège simple, moulinée ou torse (62), de volailles vivantes (800 000 lires), de poisson frais (2 millions), de morue (6) ont au contraire diminué.

1907 en augmentation sur 1906 : 3.625.670 quintaux au lieu de 3.453.307. Elles baissèrent l'année suivante (3.261.191), pour remonter considérablement en 1909 (4.163.535). En 1910, elles furent de 3.866.041 quintaux.

Les importations de fers grèges et d'aciers en pains (non compris les fers et aciers travaillés), qui étaient de 227.821 quintaux en 1906, furent de 321.190 en 1907, 431.630 en 1908, 525.467 en 1909. Elles tombèrent à 286.432 en 1910.

Les importations de cotons en flocons passèrent de 1.830.194 quintaux en 1906 à 2.179.649 en 1907. Mais à partir de 1908, elles diminuèrent annuellement par suite notamment de l'augmentation du prix de la matière première : 2.067.434 en 1908, 1.908.415 en 1909, 1.745.053 en 1910.

Les importations de laines grèges augmentèrent annuellement. Elles passèrent de 16.282 quintaux en 1906 à 184.601 en 1907, puis à 211.492 en 1908, 219.876 en 1909, 232.754 en 1910.

Les importations de soies traitées grèges, qui étaient de 25.050 quintaux en 1906, tombèrent à 24.335 en 1907, puis remontèrent les années suivantes : 26.085 en 1908, 26.488 en 1909, 27.843 en 1910.

Parmi les importations de produits alimentaires, les importations de blé tinrent comme par le passé une place importante. De 1.237.072 tonnes en 1906, elles tombèrent à 932.998 en 1907, et 789.980 en 1908. Mais elles remontèrent à 1.332.373 en 1909, et 1.437.569 en 1910, par suite de récoltes nationales peu abondantes.

Les importations de maïs accusèrent le même mouve-

ment ; de 220.271 tonnes en 1906, elles tombèrent les deux années suivantes à 71.450 et à 75.735, pour remonter ensuite à 214.805 et 400.227 en 1909 et 1910.

L'augmentation régulière que nous avons déjà constatée dans les importations de café a continué après 1906. Ces importations, de 1907 à 1910, furent de 124.756 quintaux, 227.608, 240.897, 252.874.

Les importations de poissons préparés, de pétroles, de sucres, de sulfates qui, dans la période précédente avaient été élevées, eurent après 1907 tendance à baisser.

Plus encore que dans la période précédente, après 1907, les exportations ne furent pas seulement des exportations agraires : de très nombreux produits industriels furent vendus à l'étranger.

Les exportations de vins, qui avaient notablement diminué depuis 1899, eurent après 1906 tendance à se relever, sans doute par suite des récoltes très abondantes de 1907 et de 1908 qui firent baisser les prix : elles furent de 872.421 hectolitres en 1907 (au lieu de 813.540 en 1906) et 1.364.211 en 1908. Elles augmentèrent encore en 1909 et en 1910, malgré les mauvaises récoltes de ces années, et à cause des stocks importants qui restaient encore sur le marché : elles furent de 1.588.168 hectolitres en 1909 et de 2.033.412 en 1910.

Les exportations d'huiles d'olives, qui en 1906 avaient atteint un chiffre élevé, 665.754 quintaux, restèrent très hautes (1) en 1907 et en 1908 (513.308 et 447.030 quintaux). En 1909, elles tombèrent à 240.149 quintaux ; en 1910, elles remontèrent à 416.571, spécialement à raison des

(1) Bien qu'inférieures au chiffre de 1906.

demandes faites par les marchés français, anglais, argentins et américains.

Les exportations d'agrumes furent elles aussi très élevées ; de 3.400.000 quintaux en 1906, elles passèrent à 3.800.000, 3.600.000, 3.600.000, 3.800.000 entre 1907 et 1910.

Les exportations de chanvres grèges baissèrent en 1907 et en 1908 (442 et 429.000 quintaux au lieu de 468 en 1906). Mais elles remontèrent en 1909 (598.501 quintaux) et en 1910 (530.340.)

Les exportations de fromages continuèrent d'augmenter : elles furent de 211.406 quintaux en 1907 et les années suivantes de 198.272, 199.831, 260.532. — Les exportations de beurres, d'œufs et de volailles eurent au contraire plutôt tendance à baisser.

Les exportations de soufres restèrent à peu près stationnaires : 336.338 tonnes en 1906, 344.513 en 1910 ; en 1907, elles tombèrent à 297.378 tonnes. — Les exportations de marbres passèrent de 149.521 tonnes en 1906 à 169.441 en 1910.

Les exportation de filés de coton diminuèrent notablement après 1906 : alors qu'elles avaient été cette année-là de 103.799 quintaux, elles ne furent plus en 1907, que de 84.936 et en 1908 de 69.578. A partir de 1909, elles commencèrent de remonter (94.230) et atteignirent en 1910 le chiffre élevé de 125.744 quintaux. — Celles des tissus de coton suivirent exactement le même mouvement : de 260.536 quintaux en 1906, elles tombèrent à 246.682 en 1907 et 219.543 en 1908. En 1909, elles se relevèrent très fortement, et atteignirent cette année-là 298.419 quintaux et 341.135 l'année suivante.

Les exportations de soies grèges diminuèrent elles aussi notablement après 1906 : elles furent de 83.697 quintaux en 1907, de 80.454, 87.637, 80.151 les années suivantes (au lieu de 100.419 en 1906).

Le commerce extérieur de l'Italie après 1907 s'est fait surtout avec l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre. En 1909, le commerce italo-allemand (importations et exportations) s'est chiffré par 810 millions de lires ; le commerce italo-américain par 662 millions ; le commerce italo-anglais par 658 ; et le commerce italo-français par 527. Vinrent ensuite l'Autriche-Hongrie (464), la Suisse (279), la République Argentine (271), la Russie (243), etc.

A l'importation, la France occupe la quatrième place (329 millions), de même qu'à l'exportation (198). A l'importation, la précèdent l'Allemagne (503 millions), l'Angleterre (490), les Etats-Unis (390) ; la suivent l'Autriche-Hongrie (309), la Russie (209) ; la République Argentine (120) ; l'Inde (97) ; la Suisse (80) ; la Belgique (73) ; la Chine (60) ; la Roumanie (55), etc. — A l'exportation, l'Allemagne (307 millions), les Etats-Unis (272), la Suisse (216) tiennent la tête; après la France (198) viennent l'Angleterre (167), l'Autriche-Hongrie (155), la République Argentine (150), la Turquie d'Europe (57), l'Egypte (40), etc...

La France et l'Italie font donc aujourd'hui un commerce notablement moins important que celui qu'elles faisaient autrefois. Les Italiens se sont souvent plaints qu'ils ne parvenaient pas à vendre chez nous une quantité suffisante de produits : ils ont fait remarquer que notre tarif minimum était beaucoup plus élevé que leur tarif conventionnel, et que par suite les importations françaises en Italie avaient

progressé beaucoup plus vite que les exportations italiennes en France (1).

Ceux qui estiment que l'accord commercial franco-italien de 1898 a été pour l'Italie relativement peu avantageux, ajoutent que dans tous les autres pays l'Italie a vu progresser ses exportations beaucoup plus vite que chez nous. On a vu que de 1896-1898 à 1909 les exportations italiennes en France n'avaient augmenté que de 27.100.000 lires (132.100.000 lires 1896-98 et 159.200.000 en 1909). Pour ne prendre qu'un exemple, pendant le même laps de temps, les exportations italiennes en Allemagne se sont accrues de 112.000.000 lires, passant de 183.000.000 en 1896-98 à 295 en 1908. Voici la progression suivie : 241.000.000 en 1899; 226 en 1900; les années suivantes 222, 236, 245, 234, 263, 301, 356, 295 (2).

Certains Italiens pensent donc qu'il y aurait lieu de reviser l'accord franco-italien de 1898, beaucoup moins avantageux que d'autres conventions, le traité italo-allemand par exemple (3). Ils demandent que la France accorde, pour rétablir l'égalité des avantages, de fortes réductions douanières aux produits italiens susceptibles d'une exportation importante.

Ces mêmes Italiens se sont beaucoup émus de notre

(1) V. sur ce point particulier, notre article dans le Livre d'or de l'Exposition de Turin, publié par la *Revue des Français* (Paris, 1912). Les importations françaises en Italie dépassèrent en 1896-98, les exportations italiennes en France de 4.800.000 lires, et les années suivantes de 6.2 ; 18,6 ; 29,1 ; 30,4 ; 41,2 ; 36,5 ; 51,6 ; 46,0 ; 71,0 ; 111,5. En 1909, l'exédent fut de 155.600.000 lires.

(2) Voici la progression suivie par les importations allemandes en Italie : en 1896-98, 151.000.000 lires, et les années suivantes jusqu'en 1908 : 194, 203, 206, 222, 236, 251, 287, 394, 526, 521 millions.

(3) D'autres traités, au dire de certains Italiens, sont encore plus désavantageux que le traité italo-français, le traité italo-autrichien et le traité italo-suisse par exemple.

nouveau tarif douanier, établi par la loi du 29 mars 1910, tarif encore plus protectionniste que le précédent, et qui devait, d'après eux, causer de nouveaux dommages aux exportations italiennes. Une excellente étude, parue dans la *Revue politique et parlementaire*, a établi que les craintes italiennes étaient sans fondement, et que le nouveau tarif français n'avait en rien entravé le trafic d'exportation entre l'Italie et la France. Bien au contraire, puisque pendant le premier semestre d'application du nouveau tarif français, du 1er avril au 30 septembre 1910, les exportations italiennes en France se sont chiffrées par 89.776.000 lires, tandis qu'elles n'avaient atteint, pendant le même laps de temps en 1909, que 81.018.000, et en 1908 que 66.120.000. La période envisagée de 1910 a donc été en accroissement de 8.758.000 francs, soit 11 p. 100, sur 1909, et de 23.656.000 francs, soit plus de 36 p. 100, sur 1908 (1).

Les meubles, dont le nouveau tarif avait motivé de vives réclamations de la part des fabricants de Lombardie, furent au contraire parmi les articles dont l'exportation enregistra une plus-value. Il est entré en France du 1er avril au 30 septembre 1910, pour 355.000 francs de sièges italiens contre 333 et 336 pendant la même période en 1909 et en 1908, et pour 57.000 francs d'autres meubles, contre 56 en 1909.

Les gants et les chaussures, dont le tarif fut également modifié, accusèrent comme les meubles, une plus-value notable. Il n'y eut guère que les fruits de table, les graines

(1) Pendant le second semestre de 1910, le mouvement ascendant a continué. Le total des exportations italiennes en France en 1910 a été de 218.296.000 lires, au lieu de 198.717.000 en 1900.

oléagineuses, les poteries, verres et cristaux, et les automobiles, articles qui ont fait l'objet de remaniements tarifaires, qui accusèrent une diminution sur 1909 et sur 1908 ; mais en examinant dans le détail ces divers articles, on se rend compte que la diminution a tenu le plus souvent beaucoup moins aux majorations de tarifs qu'à l'abondance ou à la pénurie, ou à la qualité, de la production italienne. D'autres articles comme le chanvre, les vins, les pelleteries préparées, ont accusé des diminutions, bien que les tarifs n'aient subi aucun changement. Ce n'est donc pas à ces tarifs qu'il faut imputer les diminutions constatées.

L'Italie, pour juger équitablement le nouveau tarif français, ne doit pas oublier que nous avons consenti, sur ses instances, à ne pas relever les droits, ainsi que cependant l'avait demandé la Commission des Douanes, sur les vins en bouteilles, les légumes secs, les huiles d'olives, les boutons de corozo, le soufre épuré et fabriqué, le fromage de Gorgonzola. Pour les pommes de table, on a réduit à 3,50 le droit de 5 francs réclamé par la Commission.

Si, d'une manière générale, l'Italie exporte beaucoup moins qu'elle n'importe, la cause en est surtout, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, à son propre régime commercial. Si la protection étreignait moins durement le pays, celui-ci parviendrait certainement à vendre davantage à l'étranger (1).

(1) A l'occasion de l'exposition de Turin de 1911, le Ministère du Commerce français, a fait établir d'intéressants tableaux graphiques, qui furent exposés dans la section française, indiquant la marche des échanges franco-italiens de 1861 à 1910.

Les principaux articles exportés par la France en Italie sont les laines

Les transports par voie ferrée et par mer, de même que les échanges postaux et télégraphiques ont reflété très exactement, après 1907 l'état économique de la péninsule.

Le transport des voyageurs par chemin de fer produisit 154.944.000 lires en 1906-07 ; 161.926.000 en 1907-08 ; 172.166.000 en 1908-09 ; 181.350.000 en 1909-10 ; celui des marchandises 246.115.000 en 1906-07 et les années suivantes 264.253.000, 270.530.000, 291.131.000. — Le nombre de voyageurs transportés fut de 43.776.263 en 1907 et de 50.588.449 en 1910. La quantité de tonnes transportées en petite vitesse fut ces mêmes années de 26.407.771 et 29.566.228 — et en grande vitesse de 1.813.717 et 1.868.359.

Le mouvement général de la navigation, qui était de 70.782.000 tonneaux de jauge en 1905, fut de 95.074.908 en 1907 et de 102.390.908 en 1910. — Le tonnage de la marine marchande italienne, qui était en 1905 de 2.659.289 tonneaux, fut en 1907 de 2.731.243, en 1908 de 2.871.384, et en 1909 de 3.111.596. Le tonnage net des navires à vapeur lancés dans les chantiers italiens de 1906 à 1909 fut de 117.227 tonneaux, et celui des navires à voile de 25.948. Le nombre des chantiers de construction en exercice en 1909 était de 34.

L'industrie des constructions navales se développa surtout au lendemain de la loi du 5 avril 1908, qui stipula

peignées et lavées, les tissus de laine, les soies grèges, les tissus et articles de soie, les fers et aciers bruts, les peaux brutes et préparées, les instruments scientifiques, les produits et engrais chimiques, les machines et pièces détachées, les morues, les chevaux et mulets.

L'Italie vend surtout à la France des soies et bourres de soie, du chanvre, des minerais de zinc, des peaux et pelleteries brutes, du soufre, des marbres, des œufs, fromages et beurres, des laines et déchets de laines, des chapeaux de paille, des fruits de table, des gibiers et volailles, des huiles d'olive, des huiles volatiles et essences végétales, des produits chimiques.

l'exploitation par l'Etat des lignes de navigation interne : Naples-Sicile, Civitavecchia-Sardaigne. Plusieurs paquebots neufs furent alors mis en service ; tous furent construits en Italie. Mais la loi de 1908, à raison des conditions trop onéreuses qu'elle imposait aux sociétés auxquelles serait concédée l'exploitation des autres lignes, ne put, en fait, recevoir son application intégrale. Une seule adjudication eut lieu : celle d'un groupe de petites lignes entre Ravenne et Trieste et Fiume ; ces lignes devaient être exploitées par deux paquebots de 640 tonnes, et recevoir une subvention de 60.000 lires. L'insuccès de la loi obligea le gouvernement à chercher pour la marine marchande — dont les conventions furent prorogées jusqu'au 30 juin 1910 — un autre statut. Un projet de loi déposé le 8 mai 1909 souleva la même désapprobation que la loi de 1908. Le 11 février 1910, l'amiral Bettolo, ministre de la marine dans le cabinet Sonnino (qui avait remplacé le cabinet Giolitti) déposa un autre projet de loi qui limitait notablement les subventions et faisait une plus large part à la marine libre : celle-ci recevait cependant des compensations, qui consistaient dans des dégrèvements fiscaux, des remboursements de taxes, et surtout des contributions de l'État, selon le trafic réellement réalisé (*contributo di nolo*). Des raisons politiques firent repousser le projet. M. Luzzatti, qui succéda à M. Sonnino, sauva, dès son arrivée au Ministère, la situation. Le 27 avril 1910, il fit approuver par le Parlement une nouvelle convention — provisoire (d'une durée de trois ans et résiliable chaque année) — avec la *Société nationale des services maritimes;* cette société, qui se constitua grâce aux efforts de M. Luzzatti lui-même, avec un capital de 15 millions et une subvention annuelle de

9.200.000 lires, reçut les diverses lignes qu'exploitait jusqu'alors la *Navigation générale*. En même temps des conventions furent passées pour les services de moindre importance de l'Adriatique, pour les lignes de cabotage entre Tripoli et Alexandrie d'Egypte, etc.

Le 1er décembre 1910, M. Luzzatti présenta à la Chambre, comme il s'y était engagé, un groupe de projets destiné à régler définitivement la situation de la marine marchande tout entière. Pour l'industrie des constructions navales, le projet stipula divers encouragements destinés à lui permettre de concurrencer les chantiers anglais, qui offraient aux armateurs des conditions beaucoup moins onéreuses que les chantiers italiens. Pour la marine libre, le projet reprit avec divers amendements le système Bettolo de la *contributo di nolo*, destiné à encourager tous les transports plutôt qu'à primer certaines marchandises. Pour les lignes subventionnées, le projet adopta le système non de la convention préparée avec des concessionnaires déterminés, et soumise ensuite à l'approbation du Parlement, mais celui de l'adjudication, les diverses lignes à adjuger étant partagées en 3 groupes, celui de la mer Tyrrhénienne, celui de l'Adriatique et celui de l'Egypte. Enfin, le projet organisa le crédit naval, en modifiant certaines dispositions du code de commerce, et en autorisant la constitution de sociétés destinées à faire des prêts à toutes les industries maritimes.

Malgré les vicissitudes par lesquelles elle est passée, la marine marchande italienne, occupe, à raison de son tonnage, parmi les grandes marines du monde, une place importante, la cinquième. L'infériorité de l'Italie consiste moins dans le tonnage de sa marine marchande que dans

la participation trop considérable des pavillons étrangers au trafic national. Cette infériorité, il faut le reconnaître, ne peut être que difficilement atténuée : si en effet le commerce préfère les navires étrangers, c'est que ceux-ci lui offrent des conditions de transport moins onéreuses : ces conditions avantageuses ont entre autres causes le moindre prix du charbon. L'Italie, dépourvue de houille, ne peut en vendre à ses navires au même prix que l'Angleterre, l'Allemagne ou la France.

Les recettes de l'administration des postes s'améliorèrent dans la période que nous examinons ; elles furent de 96 millions en 1908-09 et de 103 en 1909-10 ; celles de l'administration des télégraphes, de 20.400.000 lires et de 20.687.000 ; celles de l'administration des téléphones de 11.500.000 lires et 11.586.000. — Le produit de la vente des timbres-poste n'augmenta que de 3 millions entre 1907-08 et 1908-09 (86 et 89 millions) ; il s'accrut au contraire de 6 millions entre 1908-09 et 1909-10 (95 millions). Le nombre des télégrammes passa de 11.723.978 en 1907-08 à 12.715.048 en 1909-10. La moyenne par habitant, qui était en ce qui concerne les timbres-poste de 2,55 et en ce qui concerne les télégrammes de 34,6 en 1907-08, fut de 2,61 et 2,71 en 1908-09 et 1909-10 pour les premiers, et 36,0 et 36,8 pour les seconds.

Les bilans des banques d'émission témoignent aussi de la tendance qu'eurent les affaires à diminuer en 1907, puis à reprendre vers 1909. Les escomptes, qui avaient été de 3.518.015.000 lires en 1907, ne furent plus que de 2.966.925.000 en 1908 : ils furent de 3.180.139.000 en 1909, de 3.762.164.000 en 1910 et de 4.019.863.000 en 1911. — Les avances, qui avaient été de 581.572.000 lires

en 1907, furent de 609.273.000 en 1908, et 606.997.000 en 1909. Elles furent très importantes en 1910 et en 1911, et atteignirent ces deux années-là 789.229.000 et 879.648.000 lires.

Le nombre des sociétés ordinaires de crédit s'accrut beaucoup moins vite après 1907 qu'avant. Alors que ces sociétés étaient 166 en 1906 et 177 en 1907, elles furent 183 et 188 en 1908 et 1909.

Les opérations des chambres de compensation accusèrent après 1907 un mouvement descendant notable. Alors que cette année-là le total des sommes liquidées avait été de 50.396.831 lires et celui des sommes compensées de 45.570.236, le premier ne fut plus en 1908 que 39.637.717 et le second que de 35.618.285. En 1909 et 1910, les sommes liquidées remontèrent à 44.630.005 et 58.064.308, et les sommes compensées à 40.582.675 et 53.580.921.

IV

La rente italienne fut très vivement touchée par la crise de 1907. Le 3 3/4 p. 100 tomba au pair à la fin du mois de septembre 1907. Mais il remonta dès le mois suivant, et resta par la suite constamment à un taux élevé : la moyenne du cours moyen, dans les bourses italiennes, fut de 104,14 en 1908-09, 104,88 en 1909-10, et 103,15 en 1910-11, au lieu de 102,23 en 1907.

A la Bourse de Paris, la moyenne du cours moyen fut en 1907 de 102,34 ; elle remonta les années suivantes à 103.51, 104.00, 103.95, pour redescendre en 1911 à 102,49.

Les salaires ont eu, d'une manière générale, depuis 1907, tendance à hausser ; le prix de la vie s'est lui aussi constamment relevé. La consommation a été cependant, surtout depuis 1909, plus importante que dans la période précédente. De 1906 à 1910, la consommation annuelle moyenne de froment a été de 155 kg. 1/2, celle de maïs de 75 kg. 1/2, celle de vin de 127 l. 1/2 (au lieu de 152 kilogrammes, 74 kilogrammes, 111 l. 1/2, entre 1900 et 1905). De même la consommation de sucre qui est passée de 2 kg. 98 à 3 kg. 92, celle de café qui est passée de 0 kg. 54 à 0 kg. 67. La consommation d'alcool a au contraire diminué (0 l. 51 au lieu de 0 l. 68).

Les chiffres de l'émigration ont accusé une baisse notable entre 1906 et 1908 : alors qu'il y avait eu 787.977 émigrants en 1905, il n'y en eut que 704.675 (288.774 émigrants temporaires et 415.901 permanents) en 1907 et 485.674 (248.101 émigrants temporaires et 238.573 permanents) en 1908. La cause de cette baisse fut surtout la condition économique difficile des pays d'immigration, spécialement des Etats-Unis. En 1909 et en 1910 le chiffre total des émigrants a été de 625.637 et 651.475 (226.355 et 248.696 émigrants temporaires et 399.282 et 402.779 émigrants permanents).

Le nombre des mariages est resté à peu près stationnaire : 7,8 et 7,7 par 1.000 habitants entre 1906 et 1910. Cependant il a été moins élevé en 1907 qu'en 1906 (7,7 au lieu de 7,8). De même, le chiffre des naissances qui est tombé de 31,9 à 31,4 ; les années suivantes (1908-09-10) il s'est relevé à 33,4, 32,4, 32,9. Le chiffre des décès a eu entre 1906 et 1910 plutôt tendance à diminuer : 20,8 et 19,6. Aussi l'excédent des naissances sur les morts s'est-il

plutôt accru — sauf cependant en 1907 et 1908 où il a été notablement moins important qu'en 1906 (10,7 et 10,8 au lieu de 11,1).

L'instruction élémentaire a continué de se développer postérieurement à 1906. Le nombre des enfants inscrits dans les écoles primaires, qui était de 77,9 par 1.000 habitants en 1901-02, a été de 88,5 en 1907-08 (1).

Les homicides volontaires ou involontaires furent moins élevés en 1906 (7,8 pour 100.000 habitants) et 1907 (7,9) et plus élevés en 1908 (11,2) qu'en 1905 (8,6). Les vols furent de 405, 413, 404, 391 par 100.000 habitants au lieu de 407,9 en 1904. Les autres atteintes à la propriété suivirent un mouvement descendant à peu près identique : 66, 62, 69, 61, au lieu de 67,9 en 1904.

*
* *

Les chiffres que nous avons réunis dans les pages précédentes, et qui donnent une vue d'ensemble de l'état économique de l'Italie après 1907, suffisent pour établir que si 1907 et 1908 furent, par suite de la crise qui s'était produite, des années de dépression, 1909 et 1910 ont été au contraire marquées par un réveil d'activité. Cet essai de reprise vient d'être lui-même sinon arrêté, du moins partiellement compromis par le conflit engagé avec la Turquie, qui a troublé déjà profondément la vie de la péninsule. Celle-ci ressentira vivement le malaise économique dont toute guerre est la cause.

(1) La loi du 30 juin 1908 a augmenté notablement le nombre des inspecteurs chargés de surveiller les écoles primaires. La situation matérielle des maîtres, ainsi que leurs conditions de recrutement, ont été aussi constamment améliorées.

CHAPITRE VII

L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE

Pour apprécier quelle pourra être dans l'avenir la puissance économique de l'Italie, il est nécessaire de comparer ce qu'est aujourd'hui le pays à ce qu'il était en 1860, d'embrasser d'un seul coup d'œil le chemin qu'il a parcouru pendant ses 50 premières années de vie nationale. Nous avons vu que son ascension économique ne s'est pas faite sans heurts, ni secousses ; mais si, laissant de côté les phases diverses par lesquelles elle est passée, nous regardons seulement le point de départ et le point d'arrivée, nous constaterons de multiples progrès, tels semble-t-il, qu'aucune autre puissance ne peut en offrir de semblables. Et ces progrès, nous les verrons dans toutes les branches de l'activité sociale, soit que nous envisagions la situation financière et budgétaire de l'Etat, soit que nous considérions l'agriculture, l'industrie ou le commerce. Tous les éléments dont l'ensemble forme l' « état économique » témoignent d'une incontestable amélioration, qui est le garant le plus sûr de ce que pour l'Italie sera l'avenir (1).

Les budgets ont depuis longtemps des excédents annuels. Les recettes, qui étaient en 1862 de 480 millions, seront, d'après les prévisions pour 1911-12, de 2.244 millions. Les

(1) V. sur la situation actuelle de l'Italie, comparée à celle de 1861, notamment deux articles de M. Luigi Einaudi, dans le *Corriere della Sera*, 2 et 18 avril 1911.

dépenses prévues pour le même exercice seront de 2.185 millions — elles étaient de 926 millions en 1862, — ce qui devrait assurer un excédent de 59 millions. Dans le total des recettes ne sont pas comprises celles produites par l'exploitation des chemins de fer.

L'agriculture a fait des progrès considérables. La production brute de l'agriculture était en 1860 évaluée à 2.859 millions : dans ce total, les produits végétaux étaient comptés pour 2.013 millions, les produits animaux pour 846. Le rendement brut de chaque hectare était estimé à 124 lires. Actuellement, d'après les calculs les plus récents, ce rendement aurait plus que doublé : il serait de 259 lires ; la production de la terre atteindrait la somme de 7 milliards. Dans l'Italie centrale, la production brute par hectare serait de 196 lires, dans l'Italie méridionale et insulaire de 200, dans l'Italie septentrionale de 371.

Les progrès industriels sont supérieurs encore aux progrès agricoles. L'extraction des minerais, qui vers 1860 représentait 28.103.816 lires, atteint aujourd'hui 77.789.324 lires. Celle du soufre a augmenté en valeur de 12 millions (20 et 32 millions), celle des combustibles fossiles de 4 (1 et 5 millions), celle du minerai de fer de 5 (2 et 7 millions), celle du plomb et de l'argent de 3 (3 et 6 millions), celle du zinc de plus de 12 (10.000 lires et 12 millions et demie), celle du mercure de 3 et demi (57.000 lires et 3.600.000), celle des pirites de plus de 2 (26.000 et 2.250.000 lires). En 1860, le rendement des usines minéralurgiques était de 36 millions, il est à présent de 483. Les produits chimiques industriels, qui ne représentaient que quelques millions, en valent aujourd'hui 134 : l'industrie de l'acide sulfurique rapporte 21 millions, celle du

sulfate de cuivre 14, celle du carbure de calcium 10, celle des poudres et des explosifs 14, celle des superphosphates et des engrais 52. On extrait annuellement pour plus de 50 millions de marbres.

Certes, certaines industries n'occupent plus sur le marché mondial la place qu'elles y ont jadis tenue. Celle de la soie par exemple a dû subir la concurrence des manufactures japonaises et chinoises. Si cette industrie a décliné, elle s'est cependant vigoureusement défendue. En 1860, l'Italie produisait environ 15 millions de kilogrammes de soie : elle en produit à présent 50. Les producteurs de cocons gagnent par an de 150 à 200 millions, au lieu de 83. On produisait 1.100.000 kilogrammes de soie grège : on en produit de 5 à 6 millions. Les cocons italiens ne suffisant plus, on en importe de l'étranger plus de 18 millions de kilogrammes. Les exportations de soie en 1860 se chiffraient par environ 150 ou 200 millions, elles atteignent à présent 600 millions.

L'industrie cotonnière, bien que traversant une période de crise, a fait elle aussi d'immenses progrès. Au moment de l'unité, on travaillait dans les filatures italiennes 150.000 quintaux de cotons grèges : on en travaille à présent 2 millions. — Les importations de laines grèges sont passées de 70 à 250.000 quintaux. — Un très grand nombre d'industries nouvelles se sont peu à peu développées. L'utilisation des forces hydrauliques a fait depuis quelque quinze ans des progrès importants. Vers 1895, on ne comptait encore que 300.000 chevaux-vapeur : on en compte à présent plus du double, disséminés dans les industries les plus diverses. Nulle part, plus qu'en Italie, la houille blanche n'est davantage utilisée. Chaque année, il

se fonde de nouvelles entreprises d'énergie électrique qui transportent au loin la force motrice.

Le commerce extérieur s'est développé dans des proportions considérables. En 1862, les importations étaient de 830 millions, les exportations de 577. En 1910, celles-là ont été de 3.204 millions, et celles-ci de 2.058. En cinquante ans, la valeur du trafic international a donc quadruplé (1).

Beaucoup ont prétendu que le développement agricole et surtout industriel de l'Italie était dû aux mesures protectionnistes prises en 1887 ; d'autres au contraire ont attaqué violemment ces mêmes mesures (2). Il semble, en effet, que si le protectionnisme a assuré à l'État des recettes importantes, si d'autre part il a fait naître ou a encouragé un assez grand nombre d'industries artificielles (3), il n'a par contre que peu servi les intérêts des industries naturelles à l'Italie, et d'autre part il a coûté fort cher aux consommateurs.

En ce qui concerne l'industrie de la soie, la rupture avec la France qui était le principal débouché pour les soies grèges et moulinées italiennes, marqua le début d'une crise aiguë surtout pour le moulinage, qui vit brusquement baisser ses exportations par l'effet des droits prohi-

(1) Si les importations dépassent les exportations, c'est tout d'abord que la population augmente sans cesse et que le bien-être s'accroît. Mais à l'excédent des importations, il y a encore beaucoup d'autres causes : la décadence de la silviculture, l'insuffisance de l'élevage, les variations dans les récoltes de blé sont les principales. Cependant, cet excédent serait certainement moins élevé si l'Italie était visitée par moins d'étrangers. La consommation faite par les étrangers est aussi l'une des raisons pour lesquelles les productions nationales ne suffisent pas au pays.

(2) Le « coup de main », protectionniste, selon une expression de M. Ferrero, qui a fait fortune.

(3) Parmi les industries artificielles que la protection a fait naître, on peut citer celle des pétroles, qui ne vit du reste que fort difficilement.

bitifs qui furent établis (1) (2 francs par kilogramme de soie moulinée entre 1888 et 1892, et 3 francs après cette dernière date). Cette crise n'a pas encore pris fin (2). Si l'industrie du tissage a fait des progrès remarquables, ce fut plus par les conditions mêmes du pays qui lui furent toujours favorables, que par l'effet de la protection. La partie de la production qui reste dans le pays — la plus grande quantité est exportée — est vendue à un prix élevé, par l'effet de la taxe qui frappe les filés nécessaires à la fabrication des tissus mélangés, lesquels sont actuellement de plus en plus demandés.

Si l'industrie du coton a fait elle aussi des progrès notables (3), les prix des produits, par l'effet des droits protectionnistes, sont restés très élevés. Les consommateurs italiens paient beaucoup plus cher ces produits que n'importe quel consommateur étranger : on a calculé que la protection de l'industrie cotonnière coûtait ainsi au peuple italien près de 90 millions de lires par an. De même, la protection établie en faveur de l'industrie lainière lui coûterait environ 35 millions, les importations étrangères étant taxées pour les cotons à environ 30 p. 100 de la valeur, et pour les laines à environ 25 p. 100. De même encore, la protection en faveur de l'industrie du papier coûterait de 10 à 15 millions. Le sucre (dont la protection coûterait 30 millions), les peaux, les produits des forges et des hauts fourneaux, atteignent éga-

(1) Les droits prohibitifs ont fait refouler une exportation de plus de 700.000 kilogrammes de soie moulinée.

(2) On a vu au chapitre précédent que diverses mesures avaient été prises en vue de remédier à la crise séricole.

(3) On a vu que cependant l'industrie du coton traversait actuellement une crise grave. On annonce que des mesures seront prises, comme à l'égard de l'industrie de la soie, pour enrayer la crise.

lement en Italie des prix beaucoup plus hauts qu'à l'étranger (1).

Le droit sur le blé a eu, lui aussi, de déplorables résultats (2). Le droit n'a été d'aucun avantage à un très grand nombre de propriétaires, car la culture du froment n'occupe que 4.500.000 hectares, alors que 20.000.000 sont cultivables et 15.400.000 cultivés. Le droit sur le blé n'étend donc son action que sur moins du quart de la propriété rurale italienne.

Mais il est très loin, en fait, de protéger intégralement ce quart. On a calculé qu'il existait en Italie 3.275.000 propriétaires de 0,01 à 1 hectare, 614.000 de 1 à 2 hectares, 450.000 de 2 à 4, 342.000 de 4 à 8, 250.000 de plus de 8 hectares. Or, ce ne sont pas les petits propriétaires qui tirent un avantage quelconque du droit sur le blé, puisque

(1) Les consommateurs italiens ont beaucoup souffert de la Convention sucrière de Bruxelles du 5 mars 1902. Les sucriers italiens ont formé un véritable trust et porté au maximum l'exploitation légale du marché national. Les consommateurs paient le sucre au prix du monopole (prix du marché libre, plus 99 lires de droits aux 100 kilogrammes : [70 l. 15 perçus par l'Etat comme taxes de fabrication interne, et 28 l. 85 perçus par les sucriers, ces 28 l. 85 étant la différence entre les droits de douane (99 lires) établis sur les sucres étrangers et les taxes de fabrication]). Le plus souvent, les consommateurs paient même plus que la différence (28 l. 85) entre la taxe de fabrication interne et le droit d'importation. V. à ce sujet, et sur la protection sucrière en général, un intéressant article de M. Giretti dans le *Journal des Economistes* du 15 mai 1906.

(2) Le droit d'importation sur le blé, d'abord de 1 l. 40 au quintal en 1887, a été peu à peu élevé, et porté en 1894 à 7 l. 50. Baissé à 5 lires le 23 janvier 1898, aboli totalement le 5 mai, il a été rétabli sur la base de 7 l. 50 le 16 août. La loi du 23 janvier 1902 a édicté l'abolition graduelle du droit d'octroi commercial sur les farineux.

Les seigles paient un droit d'importation de 4 l. 50 ; les farines de froment de 17 l. 50; les farines de seigle de 6 l. 50 ; les biscottes de 16 lires.

(3) Si le droit sur le blé pouvait à la rigueur se comprendre au moment même où l'agriculture italienne avait à se défendre contre la concurrence américaine, il n'a plus maintenant aucune raison d'être. Il n'aurait dû être que temporaire ; il eût dû être diminué (afin d'arriver à sa suppression totale) à mesure que l'organisme de la production devenait assez puissant pour pouvoir affronter impunément le marché libre.

la farine qu'ils produisent sert à leur consommation personnelle : et encore n'est-elle pas le plus souvent suffisante. C'est seulement les grands propriétaires qui ont trouvé au droit sur le blé un bénéfice notable.

Le gros de la population italienne a au contraire souffert de celui-ci. Comme la récolte est toujours inférieure aux besoins de la consommation, chaque année les importations de blé ont été considérables. Or le droit d'entrée renchérit de tout son montant, et parfois même de quelque chose en plus, le blé qui se vend sur les marchés. On peut estimer à 350 ou 400 millions de lires par an la somme que coûte aux consommateurs italiens le droit d'entrée actuel de 7,50 par 100 kilogs.

Aussi beaucoup de familles sont-elles encore obligées de se nourrir de céréales inférieures, de maïs de mauvaise qualité, qui engendre trop souvent la pellagra (1).

Le droit sur le blé n'a pas bien au contraire empêché l'augmentation des importations. Celles-ci se sont sans cesse accrues. La moyenne annuelle des importations pendant la période 1873-86, où le droit n'était que de 1^{l},40, fut de 3.042.890 quintaux ; celle de la période 1887-1904, où le droit a été porté à 3^{l},5 et 7^{l},50, a été de 7.568.870.

Le protectionnisme n'a donc pas eu tous les mérites que certains se sont plus à lui reconnaître. Une tendance libre-échangiste, ou plutôt une tendance à une protection plus modérée, se fait du reste à présent très nettement sentir en Italie. On se rend compte que l'essor pris par le pays, — qui est certain, malgré les crises que peuvent traverser cer-

(1) On peut dire, sans aucune exagération, qu'actuellement encore, le pain est, comme le sel, pour beaucoup de familles, un objet de luxe.
Le prix élevé du froment a naturellement une influence sur tous les dérivés de ce produit.

taines branches de la production, — a été dû surtout à la puissance de travail, à l'énergie constamment soutenue des producteurs et des commerçants (1). Il ne paraît pas vraisemblable qu'on diminue bientôt les droits établis par les tarifs douaniers actuellement en vigueur (2), mais il est

(1) Les Chambres de commerce et les marchés de produits agraires ont, sans aucun doute, facilité le développement économique de la péninsule. Celles-là qui ont été organisées par la loi du 6 juillet 1862, et ont à peu près les mêmes attributions que nos Chambres françaises, sont actuellement au nombre de 67. Elles ont sous leur dépendance les bourses de commerce — assez peu nombreuses au surplus — (il n'en existe qu'à Turin, Gênes, Milan, Venise, Florence, Rome, Naples et Palerme) dont elles supportent les frais. Elles exercent de même une certaine surveillance sur les magasins généraux.

Les marchés de produits agraires sont réglementés par les Chambres de commerce, qui publient les listes officielles des cours. Dans les villes où il n'existe pas de Chambres, ce sont les municipes qui s'occupent des marchés.

(2) M. Luzzatti, quand il fut ministre de l'Agriculture, dans le cabinet Sonnino en 1910, a nommé une commission à l'effet d'examiner s'il conviendrait d'adopter, à l'exemple de la France et des Etats-Unis, un tarif maximum et un tarif minimum, et de rechercher les causes de l'insuffisance des exportations comparées aux importations. Dans sa circulaire, le ministre indiquait cependant que, dans son sentiment, le système du tarif unique était pour l'Italie de beaucoup préférable, et qu'une plus grande protection industrielle serait bientôt nécessaire.

Le régime douanier de l'Italie a pour base le tarif général des douanes adopté par la loi du 14 juillet 1887, modifié par des lois successives et par les traités de commerce en vigueur.

Ces traités sont de deux sortes :

a) Les traités à tarif et à clause de nation la plus favorisée ;

b) Les conventions contenant simplement l'assurance réciproque du traitement de la nation la plus favorisée.

Les principaux traités de commerce à tarif sont ceux : du 6 décembre 1891, renouvelé par le traité additionnel du 3 décembre 1904, avec l'Allemagne ; du 13 juillet 1904 avec la Suisse ; du 11 février 1906 avec l'Autriche-Hongrie ; du 5 décembre 1906 avec la Roumanie ; du 28 juin 1907 avec la Russie, échéant tous le 31 décembre 1917. L'Italie est encore liée avec sept autres puissances par des traités à tarif.

Le plus important des traités de commerce portant garantie réciproque du traitement de la nation la plus favorisée, sans engagement de tarif, est celui du 15 juin 1883 avec la Grande-Bretagne et l'Irlande, auquel ont adhéré la plupart des Colonies britanniques.

On peut également citer comme un autre exemple des Conventions de commerce sans stipulation de tarifs, mais avec clause de la nation la plus favorisée, le traité du 11 décembre 1881 avec la Belgique, et le « modus vivendi » qui a mis fin le 21 novembre 1898 à la guerre de tarifs entre l'Italie et la France. L'Italie est encore liée avec 29 autres Etats par des

certain qu'on les adoucira le plus possible par des traités de commerce.

L'amélioration de la situation économique de l'Italie n'est pas attestée seulement par ses excédents budgétaires annuels et l'accroissement de sa production agricole, de sa production industrielle et de son commerce. Examine-t-on les moyens de transport de la péninsule, ou la condition de ses ouvriers, ou le mouvement de sa population, on arrive à une conclusion identique.

Le mouvement de la navigation s'est annuellement accru, soit qu'on considère le tonnage des marchandises embarquées et débarquées, soit qu'on considère le nombre des navires et leur tonnage de jauge. Les bâtiments à voile qui étaient 10.000 en 1862, et 18.000 en 1870, ne sont plus actuellement que 4.800 avec une jauge de 450.000 tonneaux, mais les bâtiments à vapeur qui étaient une cinquantaine jaugeant ensemble 10.000 tonneaux sont maintenant au nombre de 690, avec 550.000 tonneaux de jauge. La potentialité totale de la marine marchande italienne est ainsi passée de deux tiers de million de tonneaux à 2 millions.

Les chemins de fer avaient en 1861, 2.571 kilomètres d'étendue, et donnaient un produit brut de 70 millions de lires. Aujourd'hui, le réseau de l'Etat seul couvre 13.000 kilomètres, et le produit du trafic a dépassé en 1909, 10.481 millions de lires. A ces chiffres, il faudrait ajouter ceux donnés par les chemins de fer concédés, les tramways et les transports par automobiles.

conventions assurant aux exportations italiennes le traitement de faveur, sans le déterminer par des tarifs ayant une durée fixe.

V. sur les traités de commerce de l'Italie une étude très complète de M. Giretti, dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre 1910.

Les postes, qui produisaient en 1866 moins de 16 millions, donnent à présent un revenu de 103 millions. Le rendement des télégraphes est passé de 3 millions à 20. Celui des téléphones est de 11 1/2.

L'épargne atteint aujourd'hui, ainsi qu'on le verra dans la seconde partie de cet ouvrage, un chiffre considérable. L'une des causes de la croissance de l'épargne a été certainement l'augmentation des salaires, qui a donné aux classes laborieuses un bien-être sans cesse plus grand. Vers 1860, dans les filatures de coton, les hommes adultes gagnaient par jour entre 1l.07 et 1l.50 ; dans les usines de tissage de coton entre 0,98 et 1,53 ; dans les usines de tissage de laine, entre 1,20 et 1,35 ; dans les usines de papier, entre 0,85 et 1,20. Le salaire des fileuses de soie évoluait entre 0,79 et 0,97. A présent, les fileuses de coton du Piémont gagnent de 3 à 4 lires, les tisseurs de laine de 4 à 5 ; les ouvriers du papier de 2,70 à 3,50 ; les fileuses de soie de 1 à 1,25. Le salaire *réel* de l'ouvrier — non le salaire en argent, mais la quantité de bien qu'il peut se procurer avec celui-ci, — a augmenté en 50 ans de plus de 100 pour 100, — et cela malgré l'augmentation certaine du prix de la vie (1).

L'amélioration des conditions de la vie est attestée encore par la diminution de l'analphabétisme et l'accroissement de l'excédent des naissances sur les décès.

En 1861, il y avait 72 hommes et 84 femmes analphabets par 100 habitants. En 1901, il n'y en avait plus

(1) Les hauts prix de certaines denrées de consommation populaire ont amené d'assez nombreuses municipalités à municipaliser la vente des produits alimentaires, et spécialement de la viande. On achète annuellement une très grande quantité de viandes frigorifiées d'Amérique par suite du renchérissement du bétail.

que 50 et 60. Actuellement, la proportion ne doit plus être que de 40 et 50 pour 100. Entre 1872 et 1901, le nombre des analphabets de 20 ans est tombé de 60,2 à 43,9 0/0, celui des femmes de 77,4 à 60,4 0/0. Dans la même période, le nombre des hommes et femmes analphabets de plus de 21 ans est tombé en Piémont, de 44,7 à 22,9 0/0 ; en Lombardie de 45,8 à 26,4 ; en Calabre de 86,6 à 79,8 ; en Basilicate de 87,3 à 78,7 ; en Sicile de 84,9 à 73,2 ; en Sardaigne de 85,6 à 69,6.

Les mariages, qui entre 1863 et 1867 étaient de 7,5 par 1.000 habitants, furent en 1906 de 7,77, en 1907 de 7,70, en 1908 de 8,30. Par contre, les naissances tombèrent de 38 à 32, 31 1/2 et 33 1/3. Mais les décès ont plus encore diminué. Alors qu'entre 1863 et 1867, la mortalité annuelle était de 30,60 par 1.000 habitants, celle-ci est tombée à 20,78 en 1906 et à 20,73 en 1907. En 1908, elle est remontée à 22,56, mais elle n'eût été que de 20,30 si les tremblements de terre de la Calabre et de la Sicile n'avaient pas fait 77.283 victimes. Sur un million d'habitants, 22 personnes sont mortes en 1907 d'apoplexie et d'asphyxie (au lieu de 108 entre 1887 et 89) ; 13 de variole (au lieu de 534) ; 242 de rougeole (au lieu de 655) ; 87 de scarlatine (au lieu de 337) ; 225 de fièvre typhoïde (au lieu de 886) ; 167 de diphtérie et de croup (au lieu de 825) ; 125 de fièvres et malaria (au lieu de 595) ; 33 de scrofules et de lupus (au lieu de 103) ; 48 de pellagra (au lieu de 115). Aucune n'est morte de dyssenterie ; 191 étaient décédées de cette maladie entre 1887 et 1889. L'amélioration des conditions de la vie permet une meilleure hygiène, en même temps qu'une résistance plus grande aux atteintes du mal. L'Italie s'accroît ainsi annuellement, malgré la

diminution de la natalité, de 400.000 habitants : l'accroissement n'était il y a 25 ans que de 180.000 (1).

On s'est souvent beaucoup plaint de ce que ces 400.000 individus ne restent pas sur le sol italien, et qu'ils aillent coloniser en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Pendant longtemps, le gouvernement a cherché à enrayer l'émigration, estimant que si celle-ci était moins forte, la condition de Mezzogiorno s'améliorerait. Ce n'est que depuis quelques années qu'il s'est rendu compte qu'il convenait moins d'empêcher l'émigration que de protéger les émigrants, dont le départ ne cause pas à la mère patrie tous les dommages que certains supposent. Car, ces émigrants, qui restent partout où ils se trouvent des Italiens, qui ne se laissent pas absorber par la race au milieu de laquelle ils vivent, mais qui, comme les colons anglais gardent un amour tenace pour leur langue et leurs mœurs originaires, fondent de véritables colonies qui sont d'excellents clients pour la mère patrie. Et ce ne sont pas seulement les 3 millions d'Italiens qui sont fixés au Brésil, en Uruguay et en Argentine qui achètent à l'Italie, c'est aussi la population tout entière de ces trois pays. Le fait est particulièrement sensible en Argentine. A Buenos-Ayres, plus du tiers de la population est italien, plus de la moitié du grand commerce est entre les mains d'Italiens : l'ensemble des maisons de commerce italiennes représente un capital de 750 millions. Les ouvriers sont, pour la moitié, des Italiens. La totalité du trafic fluvial, les deux tiers du

(1) La population de l'Italie au 10 février 1901 etait de 32.475.253 habitants. Le pays occupait la 6e place parmi les Etats d'Europe. Au point de vue de la densité de la population, il occupait la 4e place. Seules, la Belgique, l'Angleterre et la Hollande avaient une densité de population plus élevée que la sienne.

cabotage sont faits par des Italiens, les quartiers neufs de Buenos-Ayres et de la Plata ont été presque entièrement construits par des architectes et des entrepreneurs italiens. L'agriculture des riches plaines du pays est exploitée par des Italiens : un propriétaire piémontais cultive en céréales 27.000 hectares, une maison génoise 5.000 hectares de foin ; les plus grands vignobles de Mendoza, de San Juan, de Buenos-Ayres, qui produisent annuellement près de 2 millions d'hectolitres de vins, appartiennent à des Italiens. Il y a des Italiens dans la politique : un Italien a été président de la République ; plusieurs ont été ou sont encore ministres. De grands avocats, des écrivains célèbres sont Italiens. Et tous ces Italiens doivent à eux-mêmes la situation qu'ils se sont créée. La plupart, en quittant le sol natal, ne possédaient rien. Le principal agent de change de Buenos-Ayres s'est embarqué avec quelques lires en poche. Le « roi du blé » argentin, dont la fortune est évaluée à 50 millions, ne possédait qu'une demi-lire. Un modeste ingénieur des chemins de fer sardes est aujourd'hui le plus grand entrepreneur de l'Amérique méridionale. Le propriétaire d'une petite usine de coton de Busto-Arsizio a fondé une filature qui est aujourd'hui la plus importante de l'Argentine et qui importe annuellement pour plus de 8 millions d'étoffes italiennes. On pourrait multiplier ces exemples. L'influence et la place qu'ont prises les Italiens dans la vie de l'Argentine fait que c'est d'Italie que viennent la majeure partie de ses importations. L'Italie occupe dans le commerce d'importation de l'Argentine, le second rang, tout de suite après l'Angleterre (1).

(1) A la suite de divers incidents entre l'Italie et l'Argentine, incidents auxquels n'avait pas été étranger le voyage du député socialiste Ferri, qui

Les Italiens auraient donc tort de regretter l'émigration annuelle que nous avons constatée : elle facilite et développe leurs exportations. D'autre part, certains émigrants reviennent, après fortune faite, sur le sol natal, et leur retour est encore une source de richesses pour la mère patrie. Ceux qui ne reviennent pas, par cela même qu'ils gardent à leur pays d'origine, une affection profonde, entretiennent toujours les liens par lesquels ils lui sont unis. Le mari, ou le fils, qui part chercher fortune en Argentine, ou au Brésil, n'oublie jamais ceux qu'il a laissés au village natal. Il leur envoie de l'argent, soit pour leurs besoins personnels, soit pour qu'ils le placent et le lui conservent en son nom, et les sommes ainsi envoyées atteignent annuellement un chiffre très élevé : les statistiques des *rimessi degli emigranti* sont fort intéressantes à suivre.

L'émigration italienne, quelque profitable qu'elle puisse être, prouve cependant une des plaies qui rongent actuellement encore le pays tout entier. Elle indique en effet la situation lamentable dans laquelle se trouve le Mezzogiorno, la misère de ses populations, la crise agraire qu'elles subissent. Les habitants du Sud, qui ne se livrent à aucune industrie, dont l'agriculture est la seule ressource, ne parviennent que très difficilement à vivre. Le tableau de ce que sont au point de vue économique la Campanie, les Pouilles, la Basilicate, la Calabre,

avait assez vivement mécontenté les Argentins, le gouvernement royal avait pris en 1911 un décret interdisant l'émigration en Argentine. Les difficultés entre les deux pays ont pris fin récemment (août 1912) : le gouvernement italien a rapporté, moyennant certaines garanties, les mesures qu'il avait édictées.

V. sur la situation des Italiens en Argentine et au Brésil, notamment King et Okey, l'*Italia d'oggi*, 1910.

la Sicile, a été déjà souvent reproduit. Pendant très longtemps, le gouvernement ne s'est soucié que du Nord du pays : il n'a eu en vue que le développement commercial de celui-ci ; toutes les lois qu'il promulgua ne tinrent aucun compte des intérêts, cependant aussi légitimes, des populations méridionales. Mais la misère devint si grande qu'il dût pourtant songer à y porter remède. Depuis 1900, plusieurs lois l'ont soulagée, ou ont tenté de le faire ; des exemptions d'impôts, des facilités de toutes sortes pour l'agriculture, ont été concédées. On n'a pas hésité à engager des dépenses considérables pour donner de l'eau aux provinces de Bari, de Foggia, de Lecce, dont la sécheresse est l'une des principales misères. On s'est appliqué tout spécialement à infuser à Naples, qui est restée en fait la capitale du Mezzogiorno et est la plus grande ville de toute l'Italie, dont la situation économique était lamentable, une vie nouvelle, en essayant d'y créer un vaste centre industriel. La régénération du Midi, malgré toutes les mesures qui ont été prises, et parce que beaucoup, par le fait même de l'indolence des administrations provinciales ou locales ou de celle des populations, n'ont pas encore été exécutées ou ne l'ont été que partiellement, est loin d'être achevée : il y a encore beaucoup à faire pour assurer au Mezzogiorno une prospérité qu'il connut jadis — les Deux Siciles étaient avant l'annexion le plus grand état de la péninsule, beaucoup plus important que le Piémont, la Lombardie ou la Toscane — et qu'il a perdu, peut-être par la faute de ses pouvoirs publics, qui souvent ont eu recours aux pires moyens de gouvernement, peut-être aussi par l'apathie et la paresse insuffisamment secouées des populations, mais certainement par la négligence

dont se sont trop longtemps rendus coupables envers lui les gouvernements qui se sont succédés aux affaires, et la maison royale elle-même, dont l'affection et l'intérêt se sont, pendant près de trente ans, exclusivement portés sur le nord de la péninsule. Cependant on ne peut passer sous silence les tendances nouvelles qui se sont fait jour depuis une quinzaine d'années, et les efforts louables qui ont été et sont faits pour le « risorgimento economico » du Mezzogiorno tout entier (1).

Dans le tableau des progrès réalisés par l'Italie depuis cinquante ans, il faut encore mentionner l'amélioration du crédit public et celle de la condition même des banques d'émission (2). Nous avons vu à quels abus avait donné lieu la circulation fiduciaire et quelles mesures furent prises pour la réglementer. Ces mesures ont produit peu à peu de salutaires effets. Au 31 décembre 1910, l'encaisse totale des 3 banques d'émission était de 1.361.213.368 lires. Le gouvernement ayant renoncé à demander aux banques de procéder pour son compte à des émissions de billets, la situation de celles-ci n'a pas cessé de se fortifier. En 1894, alors que 75 millions de billets étaient encore à la charge des banques pour le compte du gouvernement, sans parler des centaines de millions émis directement par lui, la proportion de la réserve était de 42,63 p. 100. Au 31 décembre 1910, elle était de 65,29, alors que la circulation avait passé de 1.126 à 2.026 millions.

Les billets d'État s'élevaient le 31 décembre 1910 à

(1) En 1909-10 a été poursuivie une importante enquête parlementaire sur les conditions des paysans dans les provinces méridionales et en Sicile, dont les résultats sont consignés dans 8 forts volumes.

(2) V. Raphaël Georges Lévy, *Les Banques d'émission*, 1911.

442 millions, contre une réserve d'or de 183. La circulation autorisée était de 490 millions. (Elle fut portée, on le sait, par la loi de 1910 prorogeant le cours légal des billets des banques, à 500 millions.)

Si la circulation des billets d État ne dépasse pas le maximum fixé par la loi, celle des billets des banques reste notablement supérieur à ce maximum. Les taxes que les banques paient au gouvernement sur leur circulation normale et extra-normale rapportent à l'Etat des bénéfices importants. Notamment celle que les banques acquittent sur leur circulation productive (la circulation qui dépasse l'encaisse) avait été fixée en 1874 à 1 p. 100 ; elle fut ensuite portée à 1,48 p. 100, et ramenée en 1893 à 1 p. 100. La loi de 1897 ordonna que si les trois établissements d'émission réussissaient à réduire leurs immobilisations avant l'époque stipulée, la taxe serait abaissée de 1 à 1/2, puis à 1/4 p. 100, et enfin lorsque la liquidation serait complète, à 1/10 p. 100. Mais à partir de ce moment les banques devraient verser au Trésor un tiers de leur bénéfice, après que le capital aurait reçu 5, et jusqu'à ce qu'il reçoive 6 p. 100. Au delà de 6, l'État recevrait la moitié des bénéfices. Le dividende se calculerait pour les banques de Naples et de Sicile sur l'ensemble de leur capital et de leurs réserves, et pour la Banque d'Italie sur le capital seulement.

En 1907, les rapports du Trésor et des banques d'émission ont été établis sur des bases nouvelles. L'État participe aux bénéfices produits par le fonds de réserve constitué par la Banque d'Italie. Il a en effet obligé celle-ci à employer la moitié des plus-values qu'elle réaliserait par la liquidation de ses immobilisations à la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire. On prévoyait en 1908 que

pour les cinq années à venir, la part de l'État atteindrait 3.300.000 lires, et qu'elle s'accroîtrait notablement encore, dès que cesseraient les prélèvements pour la liquidation de la Banque romaine.

Le législateur est intervenu encore pour régler les conditions auxquelles les banques d'émission sont autorisées à recevoir des dépôts à intérêt. La loi du 15 juillet 1909 a autorisé la Banque d'Italie à recevoir jusqu'à 200 millions de dépôts, sans être tenue de diminuer de ce chef la circulation de ses billets couverts par une encaisse de 2/5. La même loi a élevé la limite des dépôts de 50 à 80 millions de lires pour la Banque de Naples, et de 15 à 25 pour la Banque de Sicile. L'intérêt accordé à ces comptes peut s'élever aux 3/4 de celui que reçoivent les déposants dans les caisses d'épargne postales.

Si l'on envisage, non plus la situation d'ensemble des trois banques d'émission, mais la situation particulière de chacune d'elles, on constate notamment que celle de la Banque d'Italie est extrêmement satisfaisante.

Au 31 décembre 1910, le capital, composé de 300.000 actions dont le capital nominal a été ramené du chiffre primitif de 1.000 lires à 800, figurait au passif pour 240 millions. Les réserves inscrites au passif s'élevaient à 56 millions ; la circulation de 1.523 millions était couverte par une encaisse métallique de 1.090 millions. Le portefeuille italien s'élevait à 539 millions ; le portefeuille étranger libre (c'est-à-dire celui qui n'est pas directement affecté à la garantie des billets) à 66 millions ; les avances à 127 ; les comptes courants débiteurs à 57 millions. Le total des titres, qui étaient presque exclusivement des fonds d'Etat, s'élevait à 169 millions.

La Banque d'Italie prend part aux opérations d'emprunt du gouvernement. Au printemps de 1909, d'accord avec les Banco de Naples et de Sicile, elle forma un syndicat pour acquérir la majeure partie du nouveau fonds 3 1/2 p. 100 amortissable créé par l'État pour les besoins de ses chemins de fer. L'accueil fait par le public à ce nouveau titre fut tel que le gouvernement décida d'offrir aux souscripteurs une rente 3 p. 100. Ce taux marque nettement les progrès faits par le crédit italien ; le 3 1/2 italien est actuellement coté à Paris 103, le 3 1/3 prussien seulement 93. — La Banque d'Italie a aussi participé pour 30 millions au syndicat destiné à faire des avances aux victimes des tremblements de terre de décembre 1908 (Décret loi du 5 octobre 1909) (1). — Notons encore qu'elle gère la Trésorerie d'État, et presque partout celle des départements.

Le bilan de la Banque d'Italie se présente avec un minimum d'engagements directs du Trésor, à qui la Banque, ainsi qu'il a déjà été dit, n'a plus fait aucune avance. La situation de celle-ci est entièrement assainie. Elle serait plus favorable encore si les avances à la Banque romaine et à la Société d'assainissement de Naples n'avaient pas entraîné de très lourdes charges (2).

La situation du Banco de Naples est moins favorable que celle de la Banque d'Italie. La nécessité où il s'est trouvé de recourir aux émissions frappées d'une taxe élevée indique nettement qu'il n'est pas en possession de ressources aussi liquides que la Banque d'Italie.

(1) La Banque d'Italie a pris part également à la constitution de la banque d'émission d'Abyssinie, et de la banque d'Etat du Maroc.

(2) V. sur tous ces points et les suivants (situation d'ensemble et situation particulière des 3 banques d'émission) Raphaël Georges Lévy, *op. cit.*

Le Banco n'a pas de capital inscrit; son patrimoine de 50 millions appartient à l'établissement lui-même dont les bénéfices accumulés ont servi à le constituer. Le chiffre de billets autorisé avec une couverture métallique de 40 p. 100 est de 200 millions. Le 31 décembre 1910, il s'y ajoutait 167 millions à pleine couverture métallique, et 27 millions couverts par 40 p. 100 d'encaisse, qui payaient un impôt spécial égal pour partie au tiers de l'escompte, et pour partie aux 2/3. L'encaisse totale était de 223 millions. Au 31 décembre 1910, le Banco n'avait émis aucun billet pour avance au Trésor. (1).

La situation du Banco de Sicile est à peu près la même que celle du Banco de Naples. Il a dépassé la limite normale d'émission, mais ce fut seulement pour venir, avec l'autorisation de l'Etat, en aide à l'industrie soufrière. Le 31 décembre 1910, 31 millions de billets à pleine couverture métallique circulaient, qui, joints aux billets autorisés et à ceux acquittant un impôt spécial, formaient une circulation totale de 96 millions. L'encaisse du Banco était à la même époque de 66 millions (2).

Si, d'une manière générale, la situation des trois banques d'émission est à l'heure actuelle notablement meilleure qu'elle ne fut dans le passé, il ne faudrait cependant pas croire que la circulation fiduciaire italienne soit en tous

(1) Le Banco de Naples a été chargé d'assez nombreuses fonctions accessoires, comme la concentration, la surveillance et la transmission des épargnes faites par les émigrants, les travaux d'assainissement de Naples, la direction de la caisse de prêts et du syndicat pour les victimes des tremblements de terre et des éruptions volcaniques, etc. Le Banco administre aussi un mont-de-piété, et depuis 1895 une caisse d'épargne.

(2) Le Banco de Sicile a une place prépondérante dans le syndicat obligatoire des soufres qui a été créé par la loi du 15 juillet 1906. Voir *supra*. Il a été d'autre part autorisé par la loi du 29 mars 1906 à exercer le crédit agraire dans l'île.

points normale. Cette circulation présente un grave défaut qui est la coexistence des billets des banques et des billets d'Etat. Elle ne sera ce qu'elle doit être que quand ces derniers billets auront disparu. Mais les progrès déjà réalisés permettent de faire confiance à la politique qui sera pratiquée dans l'avenir.

La renaissance économique de l'Italie apparaît donc certaine quel que soit le côté de la vie nationale qu'on envisage. Elle apparaîtra plus manifeste encore quand on connaîtra son mouvement social. Nulle part plus qu'en Italie, la coopération et la bienfaisance n'ont d'aussi solides racines, n'ont autant servi au développement de la puissance de travail. Si l'agriculture, l'industrie, le commerce ont pu s'accroître dans les proportions que nous avons constatées, ce fut, nous essaierons de le montrer plus loin, pour partie au moins, par l'effet de la coopération. L'Italie se trouve à la tête du mouvement social contemporain, et nous aurions, nous-mêmes qui nous disons si favorables à ce mouvement, beaucoup de conseils à lui demander. Elle est aussi parmi les plus grandes nations commerçantes, et tout permet de prévoir qu'elle continuera l'ascension que depuis cinquante ans elle poursuit. Certes, la route est bordée d'écueils ; les Italiens sans doute ne sauront pas toujours les éviter, et présumeront parfois trop de leurs forces. S'ils gaspillent celles-là quelques temps, on peut espérer cependant qu'ils sauront peu à peu revenir dans le droit chemin. On peut le supposer, parce qu'ils se sont depuis cinquante ans toujours relevés des pires détresses.

Pour que l'Italie soit demain économiquement plus forte, elle doit chaque jour se soucier d'améliorer la condi-

tion de son agriculture. Certes, elle est devenue une grande puissance industrielle (1), mais la force présente de son industrie ne doit pas lui faire oublier que, par sa nature même et ses traditions, elle doit rester une grande nation agricole (2).

Pour améliorer l'agriculture en Italie, il convient d'employer les moyens propres à remédier à une grande infériorité physique, et à un grand déséquilibre économique.

Pour remédier au déséquilibre économique du pays (3), il faut à la fois cultiver moins d'hectares en céréales (4), leur faire rapporter davantage (5) et élever plus de bestiaux. La viande est un élément presque aussi essentiel de l'alimentation humaine que le pain. L'Italie cultive actuellement 4.700.000 hectares de froment, qui lui donnent

(1) L'enseignement professionnel a fait en Italie, surtout depuis une quinzaine d'années, de très grands progrès. Cependant le nombre des élèves inscrits dans les écoles professionnelles est encore relativement restreint. La loi permettant aux enfants de travailler à partir de douze ans et la durée du travail n'étant presque jamais inférieure à dix heures par jour, c'est à l'usine même que l'enfant fait le plus souvent son apprentissage. Afin de remédier à cet état de choses qui est certainement préjudiciable aux intérêts de l'industrie, un courant s'est établi en Italie en vue d'obtenir une réforme de la législation du travail relativement à l'enfance. En même temps on s'efforce de développer et de réorganiser l'enseignement professionnel.

(2) C'est parce que de très nombreux Italiens partagent ce sentiment que la fondation par Victor Emmanuel d'un Institut international d'agriculture a été accueillie avec enthousiasme.

(3) Ce déséquilibre vient de ce qu'en Italie, le sol sert presque exclusivement à la culture céréale : on n'élève presque pas de bestiaux. Mais l'appropriation du sol à la culture céréale a coûté et coûte encore fort cher.

(4) Proportionnellement à l'étendue du territoire, l'Italie est le pays d'Europe où le froment est le plus cultivé.

(5) L'augmentation de la production agricole italienne doit beaucoup moins dépendre d'une plus grande extension donnée à la culture — bien que de nombreux latifundi puissent et doivent être mis en valeur — que d'une utilisation plus efficace des terres déjà cultivées et d'un meilleur emploi et d'une plus grande somme de capitaux.

Voir sur les terrains bonifiés et sur les essais de colonisation interne, *infra*, IIe partie.

50 millions de quintaux de grains. Le déséquilibre économique qu'elle présente aura pris fin le jour où elle ne cultivera plus en froment que 3.500.000 hectares, où elle en retirera 70 millions de quintaux de grains, et où elle élévera un tiers de plus de bestiaux.

Pour remédier à l'infériorité physique de la péninsule, il faut régler le cours de ses fleuves et reconstituer ses forêts.

On a beaucoup légiféré en faveur du reboisement. Depuis 1860 il n'y a pas eu moins de 34 projets de loi présentés à la Chambre, et 19 lois promulguées, pour la défense de la silviculture ou son accroissement (1). La plus récente est la loi du 2 juin 1910 « sur le domaine forestier et la tutelle de l'agriculture » ; une autre, votée déjà par la Chambre et qui attend l'approbation du Sénat, a pour objet la systématisation hydraulico-forestière des bassins montagneux. Le Parlement est également saisi de projets tendant à donner des encouragements à l'élevage et à l'agriculture de montagne, et à l'instruction forestière.

Les 19 lois votées sur le reboisement n'ont donné que des résultats insuffisants parce qu'elles ne tenaient pas compte de 3 éléments nécessaires, qui doivent non s'exclure, mais se compléter : la forêt, le pâturage et la culture agraire doivent être également pris en considération quand on se soucie du problème du reboisement. La loi de 1910, due

(1) De 1867 à 1906, l'Etat a distribué 117 millions de plants. Chaque année 6 millions et demi sont distribués par l'école forestière de Vallombrosa. Chaque année aussi, la *fête des arbres* ramène à la campagne les enfants des écoles et est l'occasion d'importantes plantations. Au 31 décembre 1906, la superficie totale reboisée était de 46 millions d'hectares, mais l'Etat a par contre autorisé, notamment sur les biens ecclésiastiques expropriés, de trop nombreux déboisements. D'autre part, il a trop tardé à prendre l'une des mesures les plus capables d'encourager le reboisement, qui consiste à exempter d'impôts, ainsi qu'il a été fait en France, pendant un temps assez long, vingt ans par exemple, les terres reboisées.

à M. Luzzatti, pourra avoir de très heureux effets parce que précisément elle tient compte des 3 conditions ci-dessus.

La plaine a été, comme la montagne, l'objet de l'attention des pouvoirs publics : de multiples travaux d'irrigation ont été entrepris depuis l'unité. 1.364.969 hectares sont dès à présent irrigués, mais 1.207.729 pourraient l'être encore (1). D'autre part, les travaux entrepris n'ont pas toujours donné les résultats espérés parce qu'ils ont été faits sans des études préparatoires suffisantes. L'*agro romano* par exemple serait dans une condition meilleure, si les travaux avaient été moins vastes et menés avec plus d'intelligence. De même, il eût mieux valu systématiser par des reboisements seulement 2 ou 3 bassins de fleuves que d'entreprendre de tous côtés des travaux incomplets.

Le relèvement de l'agriculture ne dépend pas seulement de l'Etat (2). Il dépend aussi des propriétaires qui ont le devoir de ne pas imposer à ceux qu'ils emploient des

(1) En 1906, une commission nommée par la Société des Agriculteurs italiens a insisté auprès du Gouvernement pour qu'il développe à ses frais les entreprises d'irrigation, et qu'il cède l'eau aux particuliers à des prix fixés d'avance.

(2) L'action de l'Etat peut s'exercer encore sous bien d'autres formes. Sans parler de la réforme douanière, une diminution des impôts qui grèvent l'agriculture pourrait favoriser grandement le développement de celle-ci. Surtout l'enseignement agricole devrait être mieux et plus largement compris. Les écoles supérieures d'agriculture sont actuellement au nombre de six. Elles sont établies à Milan, à Portici, à Pise, à Pérouse, à Bologne, à Vallombrosa. Des écoles spéciales de viticulture et d'œnologie existent à Alba, Avellino, Cagliari, Catania, Conegliano; une école d'horticulture et de jardinage à Florence; une école de zootechnie et de fromagerie à Reggio Emilio. De nombreux établissements officiels ou libres donnent également des enseignements pratiques de culture. Les chaires ambulantes poursuivent le même but. Ce qui manque surtout en Italie, ce sont des instituts scientifiques, pourvus de moyens modernes, où puisse être poursuivie, par la chimie, la biologie. la mécanique appliquées à l'agriculture, la solution des grands problèmes agricoles. Les stations agraires qui existent sont des stations de contrôle, de diagnostic. ce ne sont pas à proprement parler des stations d'expérience. — Il faudrait aussi créer au ministère de l'Agriculture un inspectorat permanent de l'agriculture.

Un nombre considérable de sociétés libres s'occupent de la défense des

contrats draconiens (1) ; il dépend surtout de la population agricole elle-même. Celle-ci tend, comme tout travailleur, à la conquête du capital. Et elle y tend par des moyens divers. Dans le Nord spécialement, les travailleurs sont ligués, et essayent de dicter leurs volontés : ils n'obtiennent le plus souvent que des avantages momentanés, et presque toujours les armes qu'ils emploient, la violence, la grève, nuisent au développement économique de la nation, et spécialement au développement de l'agriculture, qui ne peut progresser que dans la paix et la sécurité. Ailleurs, dans le Sud surtout, les travailleurs émigrent et vont chercher fortune à l'étranger ; à leur retour dans la mère patrie, avec le capital qu'ils ont amassé, ils deviennent propriétaires. L'émigration, qui cause à n'en pas douter des dommages souvent graves, a ainsi, entre autres avantages, celui de faciliter l'acquisition de la propriété, et, en multipliant le nombre des petits propriétaires, de diminuer les sources de conflit entre le capital et le travail. Les émigrés revenus en Italie peuvent être parmi les meilleurs agents du développement agricole. Les ligues de travailleurs pourraient concourir au même résultat si elles savaient éviter la violence. La grève, on l'a dit justement, quelle qu'en soit l'issue, constitue toujours une perte pour les deux parties en présence : elle aboutit fatalement à une destruction de capital. Aussi ne devrait-elle être employée que dans les cas extrêmes.

intérêts agricoles ; beaucoup sont provinciales ou même locales, quelques-unes ont une action plus vaste et s'étendent au pays tout entier. Parmi celles-ci, la plus importante est la société des Agriculteurs italiens qui a été constituée en 1895, et a pour président le marquis Cappelli. Elle a dans toute l'Italie une grande influence.

(1) Voir *infra*, IIe partie.

La population agricole, le peuple italien tout entier, a des défauts qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas oublier. Ces défauts-là, on les connaît trop en France, et souvent on les exagère. Mais il a aussi des qualités que presque toujours on ignore. Sous des apparences indolentes, — la violence chez lui est toute impulsive, — il cache une très féconde activité. Certes, celle-ci ne se manifeste pas partout à des degrés égaux : la force de travail est plus grande dans telle région que dans telle autre. Mais il en est ainsi en tous les pays. Et même dans les contrées d'Italie où le peuple travaille le moins, on ne peut pas cependant ne pas tenir compte des efforts qu'il faits. Si ceux-ci ne donnent que de maigres résultats, ce n'est pas toujours parce qu'ils sont insuffisants ; c'est parce que la tâche à accomplir est au-dessus des forces matérielles de ceux à qui elle est dévolue. Désireuse de progrès, — et l'orgueil de la race italienne stimule son ascension, — la population de la péninsule, considérée dans son ensemble, suit, malgré des révoltes momentanées, l'impulsion que lui imprime ceux qui ont la charge de la gouverner. Il existe dans la vie politique de l'Italie les mêmes divisions que dans celle de tout état constitutionnel. Mais le Roi assure la continuité du risorgimento national. D'esprit très ouvert, il est un souverain de gauche, qui professe les idées de son temps, et que demain n'effraie pas : il n'a, bien au contraire, aucune aversion des radicaux (1), qu'il appelle volontiers au pouvoir, et estime fort certains socialistes de gouvernement, dont il fera demain ses ministres (2).

(1) Il ne faut pas croire que le radicalisme italien soit en tous points semblable au nôtre.

(2) Voir *infra*, IIe partie.

Cette image de l'Italie, tout entière en marche à la conquête de l'avenir (1), n'est pas celle que beaucoup, en France ont l'habitude de voir. Pendant trop longtemps on a considéré l'Italie comme une puissance de second ordre, vieillie, incapable de tout effort soutenu. On s'est plu à étaler ses misères, les points faibles de son organisme : on a négligé de parler de la vitalité qu'elle possédait. Certes, nous ne prétendons point que nos voisins d'au delà des Alpes n'aient pas encore autour d'eux des entraves qui puissent ralentir leur marche, mais nous croyons que comme les autres grands peuples, et plus encore que certains de ceux-ci, ils sont appelés, par le fait même de leur condition économique présente, à jouer demain dans le monde un rôle plus important encore que celui qu'ils y tiennent aujourd'hui. La *terza Italia* est la digne descendante de ses deux illustres aïeules. Quand dans cinquante ans, elle célébrera le centenaire de son unité, elle pourra dire, nous le souhaitons avec l'économiste Luigi Einaudi, qu' « elle a combattu et vaincu tous les maux quelconques qui tentent de tuer la terre et les hommes, et empêchent ceux-ci de s'élever à de plus nobles, de plus hautes, de plus libres formes de vie. »

(1) La guerre avec la Turquie n'empêche pas le gouvernement de poursuivre d'importantes réformes économiques : la réforme des sociétés par action, des bourses de commerce, de la législation des faillites, un nouveau code de procédure pénale sont actuellement (juillet 1912) en préparation. Le nouveau régime douanier, la marine marchande, le relèvement des industries de la soie et du coton sont également à l'étude. Ces diverses questions ont fait l'objet d'un très beau discours de M. Nitti, ministre du Commerce, à l'inauguration de la nouvelle Bourse de Gênes le 21 juillet 1912.

DEUXIÈME PARTIE

LE MOUVEMENT SOCIAL DE L'ITALIE

INTRODUCTION

L'Italie n'a pas seulement depuis l'unité développé intensément son agriculture et son industrie, elle n'a pas seulement amélioré et consolidé ses finances ; en même temps que s'effectuait son relèvement économique, s'opérait en elle une œuvre sociale à laquelle contribuèrent tous les éléments de la nation. Améliorer le sort des classes laborieuses fut l'un des principaux objets de la pensée nationale. Les pouvoirs publics firent voter tout un ensemble de lois protectrices du travail. La coopération, inculquée dans l'âme du peuple par un homme éminent, envers qui l'Italie a une grande dette de reconnaissance, M. Luigi Luzzatti, a contribué, elle aussi — elle surtout — à rendre à chacun la vie quotidienne sinon plus facile, du moins moins lourde. Appliquée à la consommation, à la production, au travail, au crédit, elle a permis au paysan et à l'ouvrier des villes, au petit propriétaire rural et au bour-

geois citadin, de sauver de la ruine ou de développer son commerce, de produire plus aisément, de consommer à meilleur compte.

Le mouvement social n'a pas eu que des résultats individuels : il n'a pas amélioré seulement le sort des basses classes et des classes moyennes. Si les cultures agricoles et les diverses industries ont acquis, considérées d'ensemble, le développement qu'on sait, c'est que l'ouvrier et le paysan constamment mieux protégés ont pu donner un rendement sans cesse meilleur. Le mouvement social est l'un des facteurs du mouvement économique. En permettant la création d'une plus grande somme de richesse individuelle, il a contribué à la richesse nationale.

Certes, il existe encore en Italie, dans les basses classes, d'immenses misères ; ni la bienfaisance, qui est si largement pratiquée, ni la prévoyance ne sont encore parvenues à les atteindre toutes. Cependant, beaucoup ont déjà été soulagées. Si la bienfaisance et la prévoyance ont encore un long chemin à parcourir, on ne peut nier pourtant qu'elles aient déjà, sur la route du bien, accompli avec succès plusieurs étapes.

On peut prévoir que l'avenir sera plus brillant encore que le passé. Le devoir social est en Italie présent à tous les esprits. Chacun veut apporter sa pierre à l'édifice qui s'élève. Et celui-ci monte, sans que des émeutes viennent interrompre ou endommager gravement le travail quotidien. Certes, à côté du mouvement social s'est développé en Italie un mouvement socialiste dont le but, presque exclusif, a été un relèvement constant des salaires. Ce mouvement, à ses débuts, a été nettement anarchiste ; pendant longtemps, il est resté révolutionnaire ; ses chefs ont fomenté

dans le pays de nombreux mouvements insurrectionnels dont beaucoup furent pour lui douloureux et graves. Aujourd'hui encore, les syndicalistes rêvent beaucoup et parlent volontiers de révolution sociale ; des grèves éclatent, certaines parfois inquiétantes. Mais la masse ouvrière italienne n'est pas à présent éprise de révolution. A côté du syndicalisme, le socialisme réformiste s'est brillamment développé : c'est sous sa bannière que se rangent surtout les classes laborieuses ; c'est par les voies légales, par une action constante dans le Parlement et au dehors, qu'elles entendent poursuivre l'amélioration des conditions du travail, le relèvement de leurs salaires. Les ligues qu'elles ont constituées n'ont pas toutes un but exclusivement révolutionnaire.

On ne peut apprécier à sa valeur la *terza Italia*, l'Italie de l'unité, que si on sait l'action sociale à formes multiples qui y a été poursuivie et les résultats qu'elle a donnés. Elle a assuré au travail des avantages sans cesse plus nombreux, tout en respectant les droits légitimes du capital. L'Italie tout entière souhaite pour l'avenir une amélioration constante de ceux-là, mais elle veut aussi le maintien de la paix sociale, condition nécessaire du développement économique.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DU MOUVEMENT SOCIAL EN ITALIE

SOMMAIRE. — Les institutions sociales de l'Italie avant l'unité.

I. L'enfance ouvrière : les asiles.

Les sociétés de secours mutuels ; les confraternités. — Importance des sociétés de secours mutuels en 1862 et en 1873.

Les sociétés coopératives ; les *Monti frumentarii*. — L'œuvre de M. Luigi Luzzatti.

Le crédit populaire par la coopération : les banques populaires : leur importance en 1865 et 1875. — La coopération de consommation : les magasins coopératifs ; importance des coopératives de consommation en 1870 et 1878. — La coopération de production : son application à la petite industrie. — Les maisons ouvrières.

Les caisses d'épargne privées : leur importance en 1864 et 1872.

II. Le mouvement socialiste en Italie.

Les débuts du socialisme. — Bakounine. — La presse révolutionnaire. — Les rapports de Bakounine et de Garibaldi. — Garibaldi « réformiste ».

Gladstone avait raison quand il disait que le XIXe siècle resterait dans l'histoire le siècle de l'ouvrier. C'est en effet surtout de nos jours qu'on s'est soucié d'améliorer le sort des travailleurs ; le mouvement social a pris en tous pays une importance qu'il n'avait pas jusqu'alors connue. Mais ce serait une erreur de croire qu'il est né à notre époque même, et qu'autrefois la condition des classes laborieuses ne préoccupait pas les pouvoirs publics et les classes aisées. En Italie notamment, et bien avant que l'unité ne fut réalisée, il existait, à côté d'un nombre considérable d'œuvres pies destinées à soulager la misère des pauvres, de multiples institutions destinées à secourir les travail-

leurs ; celles-ci ont été le germe des œuvres nouvelles qui se sont peu à peu constituées, et qui forment aujourd'hui un ensemble tel qu'aucun autre pays ne peut en présenter de semblable. C'est l'unité qui a développé et accru le mouvement social, mais celui-ci n'a progressé que parce que le terrain avait été depuis longtemps préparé.

I

L'enfance ouvrière était, avant l'unité, l'objet de soins dévoués, bien qu'encore insuffisants : d'assez nombreux asiles la recueillaient et l'élevaient. En 1873, 1052 étaient connus des pouvoirs publics, — il y en avait beaucoup d'autres sur lesquels ne s'exerçait aucune surveillance officielle, — dont plus de moitié étaient situés à la campagne. Ces asiles, confiés à 2.627 maîtres, abritaient 130.806 enfants de 3 à 7 ans. Les dépenses s'élevaient à 1.605.722 lires, équivalant à une dépense moyenne par enfant de 12l.60. Mais beaucoup de ces asiles avaient été créés après 1860. Entre 1830 et 1850,140, et entre 1850 et 1860, 120 seulement avaient été fondés. Il existait en Piémont depuis 1853 un règlement spécial sur les asiles d'enfants, mais ce règlement n'était appliqué que fort rarement, la plupart de ces asiles étant alors annexés à des institutions de bienfaisance publique. Ce fut surtout après 1860 que les asiles d'enfants se multiplièrent, et eurent quelque autonomie. Le gouvernement encouragea et seconda les pouvoirs locaux dans la création et l'entretien de ces institutions : un décret du 30 novembre 1860 créa un asile à Assise ; d'autres — de Garibaldi — en constituè-

rent à Naples et en Sicile. Le règlement Mamiani, et une circulaire du ministre Matteucci du 21 avril 1862, poursuivirent le même but dans le reste du royaume.

Avant l'unité, ce n'était pas seulement l'enfance ouvrière qu'on avait essayé de protéger. Depuis fort longtemps, des sociétés rudimentaires de secours mutuels fonctionnaient, destinées à porter secours aux infortunes qui atteignent les travailleurs.

Les « collèges d'ouvriers », au temps de l'Empire romain, plus tard, pendant le moyen âge, les « corporations d'arts et métiers » n'avaient pas seulement pour but l'exercice et la défense du travail, ils venaient aussi en aide à leurs membres, et les secouraient notamment contre la maladie et les accidents. Les « confraternités », qui se constituèrent par la suite, furent inspirées par une idée de piété et de charité : par leur organisation, et la manière dont elles comprirent et réalisèrent l'assistance aux ouvriers, elles furent cependant les devancières des sociétés modernes de secours mutuels. Certaines de celles-ci au surplus, ont été à l'origine des « confraternités » : la *Pia Unione dei sarti e delle sarte de Jesi*, qui fut fondée en 1628, la *Congregazione ecclesiastica di Maria dei sette dolori* de Catane, instituée en 1710, la *Societa dei servitori livreati sotto la invocazione di Sant' Antonio di Padova,* et la *Societa delle Cappe nere*, fondées l'une et l'autre à Modène en 1757, se sont peu à peu transformées en sociétés de secours mutuels.

Ces sociétés se formèrent d'abord dans le Piémont. La première apparut à Turin, au lendemain des événements de 1848. La société torinoise ne manqua pas, dans ses statuts, de rappeler les libertés nouvellement conquises,

grâce auxquelles sa formation était devenue possible. Son règlement, que précédait le texte complet du statut du royaume, portait dans son article premier : « Le statut du royaume proclame le droit d'association, et c'est sous la tutelle de ce statut et pour jouir de ses avantages qu'est fondée à Turin la société qui prend le nom d'Association des ouvriers ». Le but de celle-ci était défini dans l'article 2. « La société a pour but la fraternité et le secours mutuel des ouvriers entre eux : elle tend à promouvoir l'instruction, la moralité et le bien-être, et à coopérer ainsi efficacement au bien public ».

D'autres sociétés se constituèrent bientôt; puis vers 1859 plusieurs apparurent en Lombardie. Une statistique publiée en 1864 établit qu'au 31 décembre 1862 il y avait déjà dans l'ensemble des provinces constituant le nouveau royaume, 443 sociétés de secours mutuels. Plus de la moitié, exactement 209, avaient été fondées entre 1860 et 1862 (1). Le Piémont et la Ligurie en comptaient ensemble 162, la Toscane 56 ; il n'y en avait que 16 dans le Napolitain et 10 en Sicile. Les Bourbons de Naples avaient en effet toujours empêché la formation d'associations populaires ; leur absolutisme redoutait les groupements ouvriers. Aussi les 16 sociétés qui, soit avant, soit après leur chute, étaient parvenues à se former, ne comprenaient-elles que fort peu d'adhérents. Il n'y avait dans le Napolitain que 81 individus et en Sicile que 72 par 100.000 habitants faisant partie de sociétés de secours mutuels, alors qu'il y en avait 1.043 en Piémont de

(1) Aussi M. Marco Besso a-t-il pu écrire que les sociétés de secours mutuels se sont créées dès que le drapeau tricolore — et avec lui la liberté — a flotté au vent.

Ligurie, 920 en Toscane, 769 en Lombardie, 709 dans les Marches, 697 en Emilie, 576 en Ombrie et 178 en Sardaigne. A Milan, 38 sociétés fonctionnaient, groupant 9.924 adhérents ; à Turin, 13 sociétés avec 14.684 adhérents.

En 1862, le capital des 374 principales sociétés de secours mutuels existantes (1) se chiffrait par 1.411.392 lires : ce capital était formé principalement par des subventions, dons ou legs, et par les contributions des associés honoraires ou effectifs. Les dépenses de l'année — dépenses d'administration, secours de maladie, médicaments et assistance médicale, pensions de vieillesse, secours aux veuves et aux orphelins, frais de funérailles des associés décédés, etc., — ne s'étaient élevées qu'à 787.994 lires, ce qui représentait, relativement au capital, une proportion de 55,83 pour 100. L'excédent des recettes sur les dépenses, soit 623.398 lires, alla grossir le fonds de réserve, qui passa ainsi de 2.092.351 lires à 2.715.748. 26.450 adhérents avaient été secourus, dont 25.400 pour maladie, et 1.050 pour chômage ; les secours avaient été en moyenne de 1l.01 par jour. En Lombardie, la moyenne s'était élevée de 1l.10, à Parme à 1l.30, dans le Napolitain à 1,52, en Sardaigne à 1,59, — 236 pensions de vieillesse avaient été accordées (moyenne individuelle, 231l.66) ; 444 veuves ou orphelins d'adhérents avaient reçu des secours (moyenne individuelle, 70l.34).

Dix années plus tard, en 1873, les sociétés de secours mutuels avaient déjà fait de très importants progrès. De 443,

(1) La statistique à laquelle nous nous référons porte seulement, quant aux recettes et aux dépenses sur 374 sociétés, et non sur les 443 existantes ; 374 sociétés seulement avaient communiqué leurs comptes au gouvernement en vue de l'enquête qu'il poursuivait.

elles étaient passées à 1.447. 1.157 (1) avaient 217.906 adhérents, soit 196.950 hommes et 20.956 femmes (2). Ces 1.157 sociétés avaient encaissé dans l'année 3.207.864 lires et dépensé 2.098.419; la différence était tombée dans le patrimoine social qui se chiffrait par 9.885.995 lires. Les secours pour maladie avaient atteint 991.199 lires, les pensions de vieillesse 105.719, les dépenses d'administration 348.381.

L'Italie avant l'unité n'était pas seulement acquise au principe des sociétés de secours mutuels ; ses populations, qui s'adonnaient surtout à l'agriculture, avaient aussi senti le besoin d'institutions capables de les aider et de les secourir dans leurs commerces mêmes. Il ne leur suffisait pas d'être secourues en cas de maladie ou de vieillesse, il fallait encore qu'elles le fussent quand leur métier menaçait de péricliter. Ce fut l'objet de ces très nombreux *monti frumentarii*, ou monts de piété de l'agriculture, qui avaient commencé de se former au XVII[e] siècle, et qui s'étaient très rapidement développés dans toute la péninsule. Avant qu'ils n'existassent, l'individu qui se trouvait dépourvu d'argent, n'avait, pour s'en procurer, que le seul moyen de recourir aux monts de piété. Ceux-ci, qui avaient apparu en Italie au XV[e] siècle, et dont le but avait été à l'origine de soustraire les populations aux exigences des Juifs, qui concentraient à l'époque entre leurs mains tout le com-

(1) 1.157 sociétés avaient communiqué leurs comptes au gouvernement sur les 1447 existantes.

(2) Il n'y eut au début que fort peu de femmes inscrites à des sociétés de secours mutuels. Cependant, quelques sociétés réservées aux seules femmes se constituèrent peu à peu : l'Association féminine ouvrière fondée par la Société de Turin en 1852, l'Association de secours mutuels et instruction des ouvrières de Milan (1862), l'Association ouvrière de Crémone (1863), la Société de secours mutuels de Sienne (1863), celle de Bologne (1875) etc.

merce de l'argent, avaient d'abord prêté gratuitement, puis à un taux assez bas. Mais peu à peu le taux s'était accru, et d'autre part la somme prêtée — prêtée sur gage — restait minime, le gage ne valant lui-même que peu. Si les prêts des monts de piété pouvaient momentanément sauver de la faim un individu, ou une famille malheureuse, ils étaient incapables de sauver de la ruine un commerce qui périclitait.

Aussi les *monti frumentarii*, qui étaient des caisses de prêts en nature, prêtant sans dépôt de gage et sur la seule garantie personnelle de l'emprunteur, firent-ils vite de très nombreuses opérations. Les prêts consistaient en blé, en maïs ou en orge : les caisses avançaient aux agriculteurs pauvres la quantité de grains qu'ils devaient ensemencer dans l'année ; après la récolte, les emprunteurs rendaient ce qu'ils avaient reçu, et même un peu plus à titre d'intérêts. Les *monti frumentarii* furent surtout nombreux dans le Napolitain ; en 1861, il y en avait 1044, avec un capital total de 5 millions : dans l'année, les prêts s'étaient élevés à environ 4 millions et demi. Dans tout le royaume, il y avait 1.678 *monti frumentarii*, qui, avec un patrimoine de 7 millions et demi, avaient prêté, pour une valeur de 6.389.000 lires, à 185.190 individus.

Mais peu à peu l'insuffisance et le caractère rudimentaire des *monti frumentarii* se firent sentir. Ces institutions étant considérées comme des œuvres de bienfaisance furent placées sous le contrôle des municipes : il arriva maintes fois que le contrôle fut encore plus mauvais que la direction même qu'il était chargé de surveiller. La mauvaise gestion des *monti frumentarii* leur fit perdre la confiance qu'ils avaient tout d'abord inspirée. Ceux qui

ne voulurent plus s'adresser à eux, et que les monts de pitié ne pouvaient qu'insuffisamment secourir, eurent recours aux quelques caisses d'épargne ou sociétés de secours mutuels — la Caisse d'épargne de Bologne, la Société des artistes et ouvriers de Lodi, celle des personnes en service de Milan, celle des ouvriers de Colle di Val d'Elsa, notamment — qui faisaient des « prêts d'honneur ». Mais outre que les sociétés qui consentaient ainsi à faire des prêts « sur la seule garantie du travail et de l'honneur » étaient peu nombreuses, les prêts qu'elles faisaient étaient toujours fort minimes. Ils pouvaient suppléer ou compléter les avances des monts de piété, ils n'étaient en aucun cas suffisants pour donner un nouvel essor à une entreprise tombée.

Nul ne le comprit mieux que M. Luigi Luzzatti, qui vers 1860, n'était encore pourtant qu'un tout jeune homme : il devina, avec un sens précis de l'avenir, tous les avantages que l'Italie pourrait retirer d'un crédit populaire, honnêtement et complètement organisé. Nous ne ferons que rappeler pour mémoire qu'à cette époque il existait déjà en Allemagne de très nombreuses banques coopératives populaires dont l'idée et l'organisation étaient dues à Schulze. Ce furent ces banques que M. Luigi Luzzatti s'employa, avec une juvénile ténacité, à faire connaître en Italie. Déjà, entre 1858 et 1860, trois congrès s'étaient tenus, le premier à Verceil, les autres à Novi et à Milan, où les conditions du crédit ouvrier avaient été discutées : on était arrivé à cette conclusion que le travail devait être *par lui seul*, quand il était joint à l'honnêteté, source et cause de crédit ; ce qui voulait dire qu'aucune somme d'argent, pour organiser le crédit populaire, ne devrait être réclamée

aux ouvriers, et que les fonds nécessaires ne pourraient et ne devraient être demandés qu'aux patrons et à la bienfaisance publique. M. Luigi Luzzatti ne se rallia pas à ce système de banques populaires, qui était notablement différent de celui institué par Schulze, d'abord en 1850 à Delitzsch, petite ville prussienne de 6.000 habitants, puis dans les principales cités du futur Empire. Il soutint, dans un livre qui parut en 1862, intitulé *La diffusion du crédit en Italie*, que, comme en témoignaient les banques allemandes, les ouvriers, au lieu de recourir à la charité, étaient capables, par leurs propres épargnes, de constituer des sociétés de crédit Et passant de la doctrine à l'action, il fonda en 1864 à Lodi la première banque mutuelle populaire que l'Italie ait connue. La même année, il créa encore des banques semblables à Milan et à Brescia. Le mouvement gagna de proche en proche : il continua de se répandre en Lombardie, atteignit le Piémont, la Toscane, les Romagnes, la Vénétie ; peu à peu il s'étendit à tout le royaume.

M. Luigi Luzzatti fut aidé dans l'organisation du crédit populaire par un grand nombre d'économistes et d'hommes politiques, que les doctrines coopératives avaient conquis, MM. Pedroni, Trieste, Vacchelli, Silvestri, Sani, Zalli, Mangilli, Schirati, Anselmi, Cavalieri, Levi, notamment. Une place à part doit être faite à Francesco Vigano qui fut l'un des meilleurs auxiliaires de M. Luigi Luzzatti, dont cependant il ne partageait pas toutes les idées. Alors que M. Luzzatti voulait, tout en s'inspirant des idées de Schulze, doter l'Italie d'un type de banque populaire propre, Vigano, lui, s'en tenait au système Schulze pur et simple. Mais les divergences de vues, notamment quant à la res-

ponsabilité indéfinie des sociétaires qu'il eût voulu, conformément au système allemand, voir introduire en Italie, — qui le séparaient de M. Luzzatti — ne l'empêchèrent pas de lutter partout et sans cesse, aux côtés de celui-ci, pour la diffusion et le succès des idées coopératives.

M. Luzzatti définit, ainsi qu'il suit, devant la Société d'économie politique de France, les principes dont devaient s'inspirer les banques populaires italiennes : « Distribuer le crédit en proportion de l'épargne, préférer aux grandes affaires les petites ; ne se livrer à aucune spéculation aléatoire, à aucune opération de bourse ; posséder une administration prévoyante et zélée ; autoriser tout actionnaire à voter dans les assemblées générales, quel que soit son nombre d'actions ». Ces principes, très sages furent, dès le début, mis en pratique. Certains tentèrent pourtant de les modifier. Dans l'idée de M. Luigi Luzzatti, les banques populaires devaient être soumises au contrôle des sociétaires : l'une des conditions de l'effectivité de ce contrôle était que chaque banque restat indépendante et autonome. Cependant, il se fonda à Florence en 1865 une « Banque du peuple » qui, pour « distribuer le crédit aux classes les moins favorisées de la fortune », eut l'idée de créer dans chaque ville où 1.000 actions seraient souscrites, une succursale dépendant du siège central. Dès le mois de juin 1868, 43 agences fonctionnaient. Celles-ci firent de multiples opérations plus téméraires les unes que les autres. Contrairement à la règle posée par M. Luigi Luzzatti, elles préférèrent les grandes affaires aux petites, et ainsi rendirent le contrôle des associés tout à fait illusoire. Les affaires ne furent pas limitées aux seuls membres ; elles se firent aussi avec des non-adhérents. D'autre part, pour

voter dans les assemblées générales, il fallait posséder au moins 5 actions : les ouvriers et les autres associés peu fortunés se trouvèrent ainsi exclus de l'administration de la Banque. Enfin les actions furent au porteur et par conséquent transmissibles sans formalités, tandis que dans les autres banques elles étaient nominatives et ne pouvaient être aliénées qu'avec le consentement de la société.

La « Banque du peuple », que dirigeait M. Alvisi, pour avoir vu trop grand, et faussé l'idée de la coopération de crédit, ne tarda pas à sombrer. Plusieurs banques nouvelles vraiment populaires, selon la conception Luzzatti, s'étaient constituées, qui attirèrent et retinrent, à son détriment, la confiance du public. La disparition de la « Banque du peuple », malgré les désastres qu'elle entraîna, ne fit cependant aucun tort à l'idée coopérative qui continua de progresser.

Le nombre sans cesse croissant des banques populaires indique nettement la faveur avec laquelle elles furent vues. Faire des avances directes aux sociétaires, admettre à l'escompte leurs effets, leur ouvrir des comptes courants, recevoir (1) des versements et des dépôts à intérêt, comme les caisses d'épargne, telles furent et sont encore les opérations principales des banques populaires, et les causes de leurs succès. En 1865, il n'existait que 4 banques populaires ; il y en eut 108 en 1875. Une avait été fondée en 1864, 3 en 1865, 7 en 1866, 8 en 1868, 5 en 1869, 11 en 1870, 17 en 1871, 19 en 1872, 10 en 1873, 10 en 1874 et 8 en 1875. Ces 108 banques étaient ainsi réparties : 18 fonctionnaient en Piémont et Ligurie, 25 en Lombardie,

(1) Même des non-associés.

19 en Vénétie, 11 en Toscane, 14 en Emilie, 9 dans les Marches, 2 en Ombrie, 2 à Rome, 6 dans le Napolitain, 6 en Sicile. Le chiffre des affaires témoignait aussi très nettement des progrès réalisés : de 1870 à 1875, le capital nominal était passé de 19.010.385 lires à 36.794,150, et le capital versé de 14.089.697 à 34.073.914 ; les opérations effectuées, (escomptes, avances et comptes courants) de 53.702.293 lires à 211.794.007 ; les fonds de réserve d'un demi-million de lires à 8.159.914 ; les bénéfices de 1.497.800 lires à 7.848.080. Parmi les établissements les plus florissants, la Banque mutuelle populaire de Milan, la Banque populaire de crédit mutuel de Crémone, la Banque populaire de Vicence, la Banque mutuelle de Padoue étaient au premier rang.

La propagande faite par M. Luigi Luzzatti en faveur de la coopération de crédit eut un effet direct sur la coopération de consommation, et la coopération de production. La coopération de consommation a été au début, vers 1866, réalisée avec l'aide des Sociétés de secours mutuels ; plusieurs, notamment la Société de secours mutuels des serviteurs de Milan, l'Association générale de secours mutuels des ouvriers également de Milan contribuèrent, chacune par une somme de 1.000 lires prélevée sur leurs fonds disponibles, à la fondation de « Magasins coopératifs de consommation » ; ceux-ci, qui prirent pour modèle l' « Association des Pioniers » de Rochdale, firent au début de brillantes affaires : le magasin coopératif de la Société des serviteurs de Milan put, en 1867, dans sa première année d'existence, verser à ses actionnaires un intérêt de 8 p. 100, après avoir obtenu un bénéfice net de 47 p. 100. Les magasins coopératifs vendirent au comptant, et aux prix

ordinaires du marché ; mais tout acheteur, actionnaire ou non, participait aux bénéfices nets de l'exercice, en proportion de son achat. Le public se porta en foule vers ces établissements, qui, peu à peu, se multiplièrent. M. Luigi Luzzatti signala cependant avec raison le danger de la confusion de leurs ressources avec celles des sociétés de secours mutuels. La prospérité des Magasins coopératifs et celle de ces sociétés dépendait en effet de circonstances très différentes. M. Luigi Luzzatti recommanda aux sociétés de secours mutuels de faire plutôt des prêts d'honneur à ceux de leurs adhérents qui voudraient faire partie de magasins coopératifs, et ne le pourraient par suite de dettes contractées chez des marchands détaillants. De la sorte, la « Mutualité » aiderait la « Coopération », sans cependant se mêler trop intimement à elle.

La coopération de consommation dut soutenir et repousser de très vives attaques. Dans chaque ville où il se constitua des magasins coopératifs, les marchands détaillants firent entendre de multiples plaintes, et ne négligèrent rien pour ruiner l'institution nouvelle. Celle-ci fut encore très mal vue des « comités de prévoyance », qui étaient annexés à un grand nombre de sociétés de secours mutuels, et vendaient des objets de consommation, d'ordinaire à un prix inférieur à celui du marché. Mais le public eut vite tendance à déserter ceux-ci pour les magasins coopératifs : il comprit, comme le dit justement M. Luigi Luzzatti, que « si l'argent économisé, en cas d'achat aux Comités de prévoyance, se dissipait en fumée, au contraire, en cas d'achat aux magasins coopératifs, il devenait productif d'intérêts : à chaque trimestre, celui qui achète aux magasins coopératifs, touche un dividende,

et si, au lieu de retirer celui-ci, il le laisse en dépôt, il reçoit un intérêt. Si donc un membre ou un client d'un institut coopératif de consommation résiste aux premières tentations de retirer son dividende, il acquiert peu à peu un capital, qui, en même temps qu'il permet à la société d'étendre ses opérations, est pour lui une véritable manne tombée du ciel en récompense de sa vertu, *una vera benedizione piovuta dal cielo per ricompensarlo della sua virtu.* »

Constituées d'abord dans la forme de sociétés anonymes par actions, et soumises comme telles à l'autorisation gouvernementale, les coopératives de consommation étaient au nombre de 13 en 1870, de 15 en 1872 et de 16 en 1873, avec un capital nominal de 232.000, 251.000 et 345.000 lires. Cependant un certain nombre d'entre elles n'avaient pas adopté la forme anonyme, afin de n'être pas soumises à la tutelle du gouvernement. Si on ajoute, à celles constituées légalement, ces sociétés, et d'autre part les comités de prévoyance des sociétés de secours mutuels, on peut estimer à plus de 100 les instituts coopératifs de consommation qui vers 1870 fonctionnaient en Italie. La plupart opéraient dans le nord et le centre; dans le sud, le plus important était la Société coopérative alimentaire de l'Italie méridionale.

Le mouvement coopératif ne porta pas seulement sur le crédit ou la consommation ; il s'étendit peu à peu à la production elle-même. Les débuts en Italie de la coopération de production sont assez peu connus. L'une des premières sociétés fut la Société coopérative des fabricants de peignes de Milan, qui en 1873 faisait 35.000 lires d'affaires et possédait un capital en actions, souscrites par ses

membres, de 28.000 lires ; une autre fut la Société coopérative des typographes de Milan, fondée en 1866, avec un capital nominal de 150.000 lires et un capital versé de 78.000 (1) ; une autre, la Société coopérative des ouvriers tailleurs de Bologne, fondée en 1871 avec un capital nominal de 20.000 lires, et un capital versé de 6.000 : la société exploitait un magasin d'étoffes pour vêtements et de vêtements tout faits, qui ne donna dans la première année d'exercice qu'un bénéfice net de 349 lires, et dans la seconde accusa un déficit de 2.205. Les mariniers de la rivière ligurienne fondèrent aussi une société pour la construction de bâtiments marchands. Le petit port de Camogli, près de Gènes, parvint ainsi à posséder plus de 400 bateaux, d'un tonnage moyen de 500 tonnes.

Comme on voit, la coopération de production s'est tout d'abord réalisée dans la petite industrie. Elle s'est également réalisée dans certaines industries agricoles, notamment celle des beurres et fromages, à la suite de concours et d'encouragements institués par le Ministère de l'Agriculture. Les laiteries coopératives, ou laiteries sociales, qui eurent pour objet la fabrication en commun, à l'aide de laits fournis par les troupeaux respectifs des adhérents, de beurres et de fromages, et la vente en commun de ces produits, avec répartition ultérieure des bénéfices entre les adhérents, au prorata des laits fournis, prirent très vite une grande extension dans les diverses provinces de la Haute-Italie (2).

(1) Cette société, mal gérée, fit faillite en 1873.

(2) Des coopératives se sont constituées plus tard sur le modèle des coopératives danoises, notamment dans le Lomellina, avec siège à Mortara, et dans le Brescian, avec siège à Brescia, pour la vente des poulets et des œufs.

La coopération de production ne s'est réalisée dans la grande industrie que plus tard. Au début aussi, il ne se forma aucune société industrielle où une part dans les bénéfices fût attribuée aux ouvriers. Mais peu à peu la coopération de production fit les mêmes progrès que la coopération de crédit et celle de consommation.

L'Italie a appliqué, de bonne heure, après l'Allemagne, l'Angleterre et la France, la coopération à la construction de maisons ouvrières. On comprit en effet très vite que pour améliorer la condition des travailleurs, il ne suffisait pas de leur faciliter le crédit, ni de leur permettre de consommer à bon marché ou de produire à bon compte, il fallait encore leur assurer des habitations décentes, économiques et saines. Des coopératives se constituèrent, sur l'exemple de sociétés allemandes, qui entreprirent la construction de maisons, destinées à être louées, à prix très bas, à des ouvriers. En 1861, une « société pour la construction et l'amélioration des maisons à l'usage des classes pauvres et laborieuses », fut créée à Bologne, avec l'aide de la Caisse d'épargne : le capital versé atteignit bientôt 250.000 lires, à l'aide duquel on poursuivit la construction de grandes et de petites cités ouvrières : une maison était louée 75 lires par an, et une chambre 40 lires. Deux sociétés semblables, avec ensemble un capital de 760.000 lires, furent fondées à Florence ; une autre à Turin avec 600.000 lires ; une autre à la Spezia avec 72.000 ; d'autres encore à Sienne et à Naples. En 1867, la « société de construction de maisons, bassins et lavoirs publics de Milan », moyennant un capital de 419.000 lires, constitué par des actions rapportant un intérêt annuel de 4 p. 100, et un prêt de 250.000 lires fait par la Caisse d'épargne

de Milan, avait construit 632 locaux, dont 74 à l'usage de magasins, où logeaient 244 familles composées de 1.204 personnes. Ces familles payaient un loyer très modique. Un asile destiné à recevoir les enfants en bas âge, et un lavoir comprenant 120 places, complétaient l'œuvre entreprise par la société. Une mention spéciale doit être faite d'une autre société constituée à Gênes en 1867, dont l'acte constitutif mentionnait que le capital serait illimité, et qui vit en effet celui-ci s'accroître sans interruption : les versements passèrent de 61.975 lires en 1867 à 322.749 en 1873. Les actions étaient nominatives et de 75, 100 et 125 lires. Chaque action donnait droit de prendre part à un tirage, dont l'enjeu était un appartement, payable selon certaines conditions déterminées. La société avait déjà, à la fin de 1873, construit, et distribué ainsi à ses actionnaires, plusieurs centaines de logements.

Un assez grand nombre de chefs d'entreprise avaient de leur côté édifié pour leurs ouvriers des habitations à bon marché. La manufacture de produits céramiques Jules Richard, à San Cristoforo, près de Milan, possédait une cité ouvrière pour 100 familles, avec boulangerie et cuisine communes ; la manufacture d'acide borique Frédéric Larderel à Volterra, une autre où les logements étaient gratuits ; la manufacture de porcelaines Ginori, a Doccia, dans la province de Florence, une autre où le prix des loyers était très bas. D'autres cités ouvrières, construites par des particuliers, existaient encore dans plusieurs grands centres industriels.

Dès les premières années de l'unité, l'Italie était, on le voit, pourvue de très nombreuses et diverses œuvres

sociales qui toutes tendaient à améliorer la condition de la classe ouvrière ; on verra comment ces œuvres se sont développées et ce qu'elles sont à présent. Cependant d'autres institutions, présentant une importance sociale particulière, fonctionnaient aussi, qui avaient pour but de mettre à l'abri les bénéfices du travail, et d'éviter ainsi le gaspillage, si préjudiciable aux intérêts familiaux.

L'Italien est, par nature, très économe. Aussi les premières caisses d'épargne eurent-elles dans tout le pays un succès considérable. Dès 1822, il en existait 7 en Vénétie ; en 1823 fut fondée par la commission centrale de bienfaisance de Milan, celle de Lombardie. Cette caisse, qui reçut de ses fondateurs un capital de 261.000 lires, prospéra si vite qu'elle parvint à établir des succursales jusque dans les moindres bourgades de la province. On lit dans un document officiel sur les caisses d'épargne, publié en 1864 que la caisse lombarde était à l'époque le plus important établissement d'épargne de l'Europe entière (1). Les caisses d'épargne piémontaises suivirent : la première fut créée à Turin en 1827. Celles-ci n'eurent au début qu'une importance relative, parce que les Piémontais avaient l'habitude de placer toutes leurs économies en rentes sur l'État. Les caisses de Toscane furent constituées en 1829. Celles de Florence, la première en date, a été due à une société de 100 actionnaires qui, poussés par un sentiment philanthropique, voulurent donner au peuple florentin un institut de prévoyance. Comme celle de Milan, elle prospéra rapide-

(1) La caisse de Milan a continué de progresser très brillamment. En 1863, elle comptait 29 succursales ; celles-ci furent au nombre de 44 en 1867, 58 en 1870, 84 en 1873 ; le nombre des livrets passa de 141.586 en 1864 à 275.297 en 1874 ; le crédit des déposants de 108.499.763 lires à 221.166.951. Les emplois en prêts hypothécaires tombèrent de 76.450.439 lires à 58.026.696.

ment, et établit de nombreuses succursales. Dans les États pontificaux, la première caisse, celle de Rome, fut fondée en 1836. La même année, d'autres furent constituées à Bologne et à Spoleto. En 1845, les États de l'Église comptaient déjà 22 instituts d'épargne. En 1843, une caisse fut établie à Modène. Dans les autres provinces de la péninsule, provinces méridionales et insulaires, les premières caisses d'épargne n'apparurent qu'en 1859 et 1860.

Toutes ces caisses ne furent pas créées, comme celles de Florence ou de Rome, par de généreux philanthropes; beaucoup, spécialement en Vénétie, en Piémont, en Ligurie, furent constituées par les monts de piété, qui en assumèrent l'exploitation ; d'autres, surtout dans le Napolitain et les Marches, ne furent que des *monti frumentarii* transformés ; d'autres encore, furent organisées par les municipes ou les administrations provinciales; celle de Palerme fut constituée par le gouvernement lui-même. Les pouvoirs publics aidèrent toujours, très vivement, à la formation et au développement des instituts d'épargne.

Ceux-ci, dès la fin de 1864, étaient déjà au nombre de 177. Leur capital s'élevait au total à 200 millions de lires. Deux années plus tard, on en comptait 184, puis en 1868, 210, en 1869, 230, en 1872, 282. A cette dernière date, toutes les provinces, sauf deux de l'Italie méridionale, en étaient pourvues; 276 communes cependant n'avaient qu'une caisse, et 8.000 n'en possédaient aucune. Par rapport à la superficie et à la population du royaume, il y avait en 1864 une caisse par 160.576 hectares et 137.140 habitants; et en 1872 une caisse par 106.660 hectares et 96.407 habitants. La proportion variait naturellement d'une façon très notable d'une province à l'autre. Les

caisses étaient surtout nombreuses dans l'Italie centrale et en Lombardie; elles étaient au contraire assez rares dans l'Italie méridionale, en Piémont, et en Vénétie. En 1872, on comptait une caisse par 91.176 habitants dans l'Italie septentrionale, une par 6.843 dans l'Italie centrale, et une par 346.535 dans l'Italie méridionale et insulaire.

Le développement accusé par les caisses d'épargne privées amena le gouvernement à constituer en 1875 une caisse d'épargne postale, qui fut elle aussi fort bien accueillie du public. On se rendra mieux compte encore des progrès réalisés par les caisses privées durant les premières années qui suivirent l'unité quand on saura la progression qu'accusèrent les dépôts.

Cette progression entre 1863 et 1872 a été constante, sauf en 1866 où par l'effet de la guerre, une diminution s'est produite. En 1863, le crédit des déposants était de 188.410.587 lires, inscrit dans 384.812 livrets; en 1872, il fut de 445.413.730 lires, inscrit dans 672 995 livrets. Les chiffres des années intermédiaires furent les suivants : 200.033.090 lires en 1864 (404.839 livrets) — 224.942.827 en 1865 (435.830 livrets) — 224.712.852 en 1866 (427.830 livrets) — 276.545.603 en 1868 (475.452 livrets) — 297.092.925 en 1869 (512.853 livrets) — 445.415.730 en 1872 (672.995 livrets).

Ces chiffres, comparés à ceux de la population, indiquent un déposant par 63 habitants en 1863; par 59 en 1864; par 55 en 1865; par 56 en 1866; par 53 en 1868; par 40 en 1872.

Les sommes déposées furent d'abord surtout employées en prêts hypothécaires; en 1864, 1866 et en 1867, 39,74 p. 100, 40,81 p. 100, 39,36 p. 100 des dépôts

furent ainsi utilisés. La moyenne tomba en 1868, 1869, 1872 à 32,57 p. 100, 30,20 p. 100, 20,99 p. 100. En 1872, 16,93, p. 100 des dépôts furent utilisés en escomptes.

Si lorsque l'unité fut proclamée, un grand nombre d'institutions sociales existaient déjà en Italie, d'autres encore étaient nécessaires pour donner aux travailleurs plus de bien-être, et par là une plus grande faculté de travail. Celles déjà existantes, qui n'étaient encore qu'à l'état rudimentaire, devaient être fortifiées et améliorées. On verra que les pouvoirs publics, qui ont, en matière sociale, constamment fait preuve de la plus lucide clairvoyance, et le pays tout entier, s'y sont employés de leur mieux.

II

Leurs efforts étaient d'autant plus nécessaires que des ferments révolutionnaires germaient dans le monde ouvrier. Celui-ci commençait de réclamer, avec une violence et une ténacité, dont jusqu'alors il n'avait pas osé user, des augmentations constantes de salaires : il voulait gagner plus, et si satisfaction ne lui était pas donnée, il n'hésitait pas à refuser le travail, jetant ainsi partout le désordre et le trouble. L'ouvrier ne tenait déjà qu'un compte minime des œuvres sociales dont il était entouré : un gain journalier plus fort était le but essentiel qu'il poursuivait. Pour l'atteindre, beaucoup lui conseillaient plus encore qu'il ne faisait : la grève ou la coalition étaient aux yeux de certains des moyens insuffisants, le socialisme prêchait la révolution sociale.

*
* *

Le socialisme italien est né à Naples. Bakounine fonda dans cette ville, en 1867, un cercle qui fut la première section italienne de l'Internationale. Cette même année, il créa un organe hebdomadaire, *Liberta e Giustizia*, qui portait en sous-titre : « journal d'éducation populaire ». D'autres feuilles suivirent : l'*Eguaglianza* en 1869, le *Motto d'Ordine* en 1871, la *Campana* en 1872. L'idée socialiste, nettement révolutionnaire, fut bien accueillie à Naples parce que, à côté de 400.000 « possédants », la ville contenait plus de 200.000 prolétaires, ignorants et cupides, que devaient naturellement séduire les mesures extrêmes. En mai 1861, Costantino Nigra, dans un rapport à Cavour, définissait ainsi la condition de Naples : « Instruction populaire nulle ; moyens de communication insuffisants ; ni les rues, ni la propriété, ni la vie des citoyens ne sont sûres ; le commerce est rare, bien que le pays soit doté de toutes les richesses naturelles ; l'industrie n'existe pas ; comme compagnes à l'ignorance, la misère et la faim ; la mendicité, sous les formes les plus variées, est commune à toutes les classes de la population ; le prolétariat est plongé dans la superstition ».

Rien d'étonnant dès lors que, comme l'écrivait d'Ischia, le 19 juin 1866, Bakounine à Alexandre Herzen, les gens accourussent à lui en foule. En 1869, la section napolitaine de l'Internationale comptait déjà 600 inscrits.

La presse avait fortement contribué à répandre l'idée socialiste. L'*Eguaglianza* avait eu très vite un vif succès. Son programme, inscrit à la fin de son premier numéro

(5 novembre 1869) : « Nous défendrons exclusivement la cause du travail, et les intérêts économiques, sociaux et politiques, de la classe ouvrière », avait soulevé l'enthousiasme. Mais l'adhésion de Garibaldi aux doctrines marxistes fut aussi l'une des plus puissantes causes de leur diffusion dans la péninsule. Garibaldi assista au Congrès international de la Loi par la Paix qui se tint à Genève en 1866, et qui avait été décidé par l'Assemblée générale de Saint-Martin's Hall. Un membre de l'Internationale, Fribourg, questionna le général : « Nous ne voulons pas, lui dit-il, de tyrannie politique, ni de tyrannie religieuse ; nous ne voulons pas non plus de tyrannie sociale, » « Je suis d'accord avec vous, répondit Garibaldi, guerre aux trois tyrannies, politique, religieuse et sociale, vos principes sont les miens. »

Garibaldi affirma d'autres fois encore ses sympathies pour le socialisme. Le 15 juin 1868, il écrivait de Caprera à Enrico Bignami, qui venait de fonder à Lodi un « périodique démocratique », la *Plebe*, dont le programme était la défense des « idées fondamentales démocratiques, républicaines et nationalistes » :

Cher Enrico,

Le titre *La Plebe* que vous voulez donner à votre journal est parfait (*molto onorevole*). La plèbe a toujours été oppressée et outragée par la féodalité des barons comme par celle des rois. En défendant ses droits, vous assumez une responsabilité grave. Mais vous vaincrez parce que vous avez avec vous la vraie force et la justice...

Un salut affectueux de votre

GIUSEPPE GARIBALDI.

Le 21 octobre 1871, Garibaldi écrivait encore à Giuseppe Petroni qui présidait le Congrès ouvrier de Rome, une

lettre où il affirmait sa foi internationale ; cependant, dans cette même lettre, il déclarait que le programme fameux : « guerre au capital, la propriété est un vol, l'hérédité est un vol, » était dangereux et néfaste. « Mais si l'Internationale, ajoutait-il, tend à l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière, laborieuse et honnête, écrasée par le sybaritisme de l'autocratie, de la théocratie et de cette pléiade goulue qui s'enrichit avec la misère des autres, je serai avec l'Internationale. » Une autre fois, le 14 novembre 1871 dans une lettre à Giorgio Pallavicini, il déclara que celle-ci était le soleil de l'avenir : « *L'Internazionale e il sole dell' avvenire* ». Le mot est à juste titre resté célèbre. On verra que Garibaldi n'est demeuré par la suite étranger à aucune des manifestations du socialisme.

Mais ce qu'il convient aussi de retenir, c'est que Garibaldi, comme l'établissent les quelques lignes que nous venons de citer, n'a pas été un révolutionnaire. Il a été un socialiste idéaliste. Les preuves en sont très nombreuses. Garibaldi écrivit un jour à un certain Crescio, de l'*Avvenire sociale* : « Vous voulez faire la guerre au mensonge et à l'esclavage : c'est fort bien ; c'est un très beau programme. Je crains cependant qu'en combattant le principe de l'autorité, ce qui est une des fautes commises par l'Internationale, vous n'empêchiez les progrès. La Commune de Paris a échoué, parce qu'il n'y avait pas à Paris d'autorité, mais seulement de l'anarchie... » En 1871, à propos d'une grève à Oggiono, dans la Haute Lombardie, il indiqua dans une lettre à Bignami, quel était son propre programme social. Il insistait sur la nécessité d'améliorer le sort des populations rurales, et pour ce faire, de réaliser d'importantes réformes sanitaires : sauver de la malaria les milliers de

travailleurs qui en souffrent; rendre salubre et bonifier l'Agro romano; régulariser le cours des fleuves, ainsi, retenir sur le sol natal, devenu plus fertile et plus productif, tous ceux qui émigrent : telles étaient, à son sens, les mesures les plus urgentes qui s'imposaient aux pouvoirs publics. Cette politique n'avait, on le voit, rien de révolutionnaire. Garibaldi, s'il se souciait d'améliorer le sort de la classe ouvrière, ne cherchait en rien à soulever et à attiser la lutte des classes.

Aussi de très nombreux socialistes, qui le trouvaient trop modéré, ne l'acceptèrent-ils par parmi eux. La *Campana* de Naples, mena contre ses idées de très vives campagnes : elle lui reprocha maintes fois son langage « mystique et prophétique », et ses désirs de réformes sociales et économiques, sages et prudentes. En mars 1874, Andrea Costa, qui était alors l'un des chefs du parti révolutionnaire italien, écrivait plus nettement encore dans son manifeste du « Comité italien pour la révolution sociale » : « Travailleurs, n'écoutez pas Garibaldi ! Le socialisme, tel qu'il l'entend, est une équivoque. Ce qu'il appelle les exagérations socialistes, ce sont précisément nos principes fondamentaux. Il voudrait que les groupements ouvriers ne deviennent presque que des sociétés de secours mutuels ! Mais en leur ôtant ainsi leur caractère révolutionnaire, on en ferait la chose la plus mesquine du monde, dont se riraient les bourgeois ! »

Bakounine lui-même n'eut toujours en Garibaldi qu'une demi-confiance. Dans ses lettres à Herzen, en 1866, il indique ses craintes que le général ne devienne, dans les mains de Victor-Emmanuel, un instrument pour tromper le peuple; il se plaint aussi que pour gagner celui-ci, il

faille lutter contre les opinions nationalistes, « contre cette abominable réthorique patriotique bourgeoise, alimentée par Garibaldi et Mazzini » ; il se plaint que Garibaldi ait accepté la monarchie comme le moindre mal, et que de héros populaire, il soit devenu un serviteur passif de la royauté. Et quand Herzen essaie de le calmer, l'invite à être moins sévère, il lui répond : « Le sentiment de la piété historique est toujours fort en moi, mais l'histoire et les mérites du passé, pour grands qu'ils soient, ne doivent pas barrer la route au présent et à l'avenir ».

Dans le manifeste adressé aux ouvriers délégués au Congrès de Rome en 1871, Bakounine lança encore à l'adresse de Garibaldi et de ses disciples de mordantes critiques. Il qualifia ceux-ci de « pauvres jeunes gens pleins d'aspirations généreuses, idéales, mais excessivement ignorants et désorientés » ; et Garibaldi, de « féroce centraliste ».

Cependant, Bakounine sentait combien Garibaldi et ses amis pouvaient être utiles à l'idée socialiste : aussi s'efforça-t-il d'entretenir avec lui, malgré la divergence manifeste de leurs aspirations, des relations amicales. Celles-ci furent facilitées par un ami commun, Celso Cerretti, de Mirandola.

Ainsi, dès l'apparition du socialisme en Italie, on a pu constater une double tendance, qui persiste encore à présent : l'Internationale était nettement révolutionnaire, Garibaldi et ses amis furent au contraire des réformistes, désireux d'améliorer le sort de la classe ouvrière en usant des moyens légaux. On s'est souvent demandé comment Garibaldi qui était un républicain — dans une lettre, de 1872, à Édouard Pontano, n'a-t-il pas déclaré que « l'avenir

de l'Italie était dans la République » ; et dans ses propres mémoires on trouve constamment l'affirmation de ses sentiments républicains, — qui était aussi un socialiste, puisqu'il se faisait gloire d'appartenir à l'Internationale (comprise dans le sens où il la voulait), — qui en 1874 devait être élu député dans deux collèges à la fois par les voix des démocrates, des républicains et des socialistes, — comment Garibaldi avait pu consentir à fonder d'abord, et à soutenir ensuite, la royauté de Victor-Emmanuel. On a répondu, avec beaucoup de raison, qu'en Victor-Emmanuel il voyait peut-être l'oppresseur de la liberté sociale, mais qu'il voyait par contre certainement l'un des auteurs et le défenseur le plus autorisé de la liberté politique et de l'unité nationale. Et c'est pour cela que malgré les défauts qu'il lui reconnaissait, il servit fidèlement la royauté. Garibaldi n'était au surplus, ni intolérant, ni exclusif : il l'a dit lui-même dans ses mémoires : « Je suis tolérant, et pas exclusif, et incapable d'imposer par la force mon républicanisme ». Et il citait à ce propos l'exemple des Anglais épris d'individualisme et de liberté, qui sont cependant contents, disait-il, de la domination de leur reine Victoria.

Garibaldi fut, comme devaient être plus tard Edmondo de Amicis et Camillo Prampolini, un moraliste du socialisme, qui parla un langage modéré et sage de prophète, qui resta étranger à la mesquine lutte politique quotidienne. « La mission de ces prophètes, qui ne se mêlent à l'agitation qu'à contre-cœur, est de donner, a écrit justement M. Roberto Michels, des hauteurs sereines où ils vivent, la parole de réconfort aux combattants poudreux et ensanglantés qui s'agitent dans la vallée. Le socialisme est le soleil de l'avenir. Mais beaucoup, trop ignorants, ne com-

prennent pas. » Le mouvement socialiste italien s'est orienté dès ses débuts, et malgré la sagesse prudente de Garibaldi, vers la révolution ; c'est à bouleverser l'édifice social établi qu'ont tendu les efforts de Bakounine et de ses amis. Peu leur importait de voir un merveilleux ensemble d'œuvres sociales destinées à réparer, ou au moins à atténuer les injustices du sort ; ce qu'ils voulaient, c'était coaliser les forces prolétariennes pour les jeter à l'assaut des forteresses capitalistes.

CHAPITRE II

L'ACTION SOCIALE DE L'ÉTAT DEPUIS L'UNITÉ

SOMMAIRE. — L'intérêt porté par les pouvoirs publics aux classes laborieuses : les lois sociales.

I. La santé des travailleurs. — L'enfance ouvrière : la réglementation du travail des enfants. — Le travail des femmes. — Les assurances sociales : l'assurance contre les accidents, la caisse de prévoyance pour la vieillesse et l'invalidité. — Les traités de travail avec les grandes puissances. — Les assurances contre l'invalidité et la vieillesse de certains employés de l'Etat, des provinces ou des communes. — Les sociétés de secours mutuels et les sociétés d'assurances sur la vie.

Le crédit populaire. — La législation des sociétés coopératives; celle des sociétés ayant pour but le crédit agraire. — Le crédit foncier.

La bonification des terrains incultes et marécageux. — La colonisation interne.

Les revenus du travail. — La législation des caisses d'épargne privées. — La loi du 27 mai 1875 sur les caisses d'épargne postales. — La caisse des dépôts et prêts.

Les pauvres. — La bienfaisance légale. — Les œuvres pies. — La bienfaisance privée.

II. Les résultats de l'action sociale de l'Etat.

L'importance des assurances sociales : l'assurance contre les accidents du travail; la caisse de prévoyance pour la vieillesse et l'invalidité; les caisses constituées en faveur de certains employés de l'Etat, des provinces ou des communes. — Le développement des sociétés de secours mutuels et celui des sociétés d'assurance sur la vie.

Les établissements de crédit foncier,

Les résultats de la bonification, et ceux de la colonisation interne.

La situation actuelle des caisses d'épargne privées et postales. — Celle de la caisse des dépôts et prêts.

La bienfaisance : les résultats de la bienfaisance légale. — Les revenus des œuvres pies. — La charité privée.

Si en Italie le mouvement social a été dû surtout à l'initive privée, si c'est par celle-ci que les œuvres sociales se sont surtout développées, on ne peut méconnaître cependant que l'État, depuis l'unité, se soit intéressé au sort des

travailleurs et de leurs familles, qu'il ait pris tout un ensemble de mesures destinées à adoucir celui-ci, à rendre la vie moins lourde à ceux qui sont les artisans mêmes de prospérité nationale. Le 4 janvier 1859, Victor-Emmanuel déclarait solennellement : « Nous ne sommes pas insensibles aux cris de douleur qui s'élèvent vers nous de tant de parties de l'Italie. » Quatre jours plus tard, passant des paroles aux actes, le Gouvernement présenta au Parlement un projet de loi, le premier, tendant à organiser une caisse de pensions pour la vieillesse. Le 14 mars 1879, le roi Humbert déclarait à son tour que « l'amélioration du sort des classes ouvrières était le programme de son règne. » Victor-Emmanuel III a lui aussi souvent répété qu'il s'employait à la même œuvre. Et de fait, si les promesses, par suite des hasards ou des difficultés de la politique, ont été parfois longues à se réaliser, elles se sont toujours finalement traduites par des actes d'où sont résultés pour le prolétariat des avantages notables.

Il ne semble pas utile de dresser des lois sociales italiennes un tableau détaillé : il n'est nécessaire que d'indiquer les plus importantes, celles qui ont véritablement poursuivi un but d'intérêt général, qui ont eu dans le pays une répercussion profonde. L'État s'est efforcé principalement de défendre la santé des travailleurs ; les lois relatives aux heures et aux conditions du travail, celles organisant les assurances sociales, n'ont pas eu d'autre but. Il a cherché aussi à faciliter le travail lui-même, à faciliter la vie quotidienne de l'ouvrier et du paysan : il a aidé, dans une large mesure, par les avantages qu'il leur a accordés, les sociétés coopératives, et a contribué ainsi à leur diffusion dans le pays. L'idée coopérative ne serait pas

répandue en Italie comme elle l'est à présent, si les pouvoirs publics n'avaient pas joint leurs efforts à ceux des particuliers. L'État a encouragé enfin l'habitude de l'épargne, en assurant à celle-ci un placement rémunérateur.

I

Le travail des enfants a été sévèrement réglementé. La première loi qui s'en soit occupé a été celle du 18 février 1886 qui a interdit d'employer à des travaux souterrains des enfants de moins de dix ans, et dans des manufactures des enfants de moins de neuf ans. L'employeur devait exiger un certificat de bonne santé. Les enfants de neuf à douze ans ne pouvaient travailler au delà de huit heures par jour.

Cette loi de 1886 a été modifiée et améliorée en 1902 et en 1907 (loi du 7 juillet 1907); le législateur a disposé non seulement pour les enfants, mais aussi pour les femmes. L'âge auquel un enfant peut travailler dans une usine a été reporté à douze ans, et à des travaux souterrains à treize ans ; aucune femme ne peut être employée à ces derniers; aucun garçon ou fille de moins de quinze ans ne peut être occupé à des travaux dangereux ou insalubres (1). Le temps de travail des femmes a été fixé à un maximum de dix heures ; le travail de nuit leur est interdit, ainsi qu'aux enfants de moins de quinze ans. Les femmes doivent s'abstenir de tout travail pendant le mois qui suit les couches. Une caisse nationale de maternité ali-

(1) V. sur le travail des jeunes Italiens à l'étranger, *infra*, p. 271.

mentée par des contributions patronales doit subvenir à leur entretien durant la période des relevailles.

Le souci de préserver la santé des travailleurs a inspiré encore beaucoup d'autres lois. La loi du 22 décembre 1888 sur la santé publique, complétée par de très nombreux règlements, constitue un véritable code de l'hygiène publique. La lutte contre la malaria, qui fait parmi les travailleurs agricoles plus de 20.000 victimes par an, a été courageusement entreprise : on distribue gratuitement la quinine aux individus atteints, et on s'efforce de supprimer, partout où elle sévit, les causes mêmes de la maladie. En 1902, on a interdit, afin de diminuer la pellagra, la vente du maïs avarié, on a obligé les communes à hospitaliser les individus atteints et à faire des distributions gratuites de sel; les zones infectées doivent être énoncées aux services de santé locaux. Des lois spéciales ont été votées sur le travail dans les mines, et dans les rizières, l'un et l'autre particulièrement dangereux et insalubre, sur l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes. En 1908, le repos hebdomadaire a été édicté; le travail de nuit dans les boulangeries interdit. On prépare une loi pour remédier au chômage. L'Ufficio del Lavoro, fort bien dirigé, rend sans cesse de multiples services. L'inspectorat du travail, quand il sera complètement organisé, assurera la stricte observation des mesures votées. On pourrait multiplier les exemples, et citer encore de très nombreuses dispositions législatives prises, comme celles-là, en vue de la santé ouvrière.

Aucune n'eut plus d'effets et ne présenta plus d'importance que celles qui organisèrent les assurances sociales. A la fin de 1883, une caisse nationale d'assurance contre

les accidents du travail fut constituée, grâce aux efforts de M. Luzzatti, à la suite d'un accord intervenu entre le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et les dix principaux établissements de crédit et d'épargne du royaume. Le fonds de garantie de 1.500.000 lires fut fourni par la Caisse d'épargne de Milan pour 625.000 lires, le Banco de Naples pour 200.000 lires, les caisses d'épargne de Bologne, de Turin, de Rome, de Gênes, de Cagliari pour chacune 100.000 lires, le Banco de Sicile pour 100.000, le Monte dei Paschi de Sienne pour 100.000, la Caisse d'épargne de Venise pour 50.000. Le gouvernement accorda à la caisse la gratuité du service postal et pour tous ses actes l'exemption de la taxe de timbre. De très nombreux chefs d'entreprise assurèrent leurs ouvriers : « nous devons offrir aux producteurs italiens de toute espèce, était-il dit dans les statuts de la caisse, l'assurance pour leurs ouvriers, dans les meilleures conditions possibles de bon marché, et avec les plus grandes garanties et commodités... » Beaucoup d'ouvriers restèrent cependant, par la négligence ou l'avarice de leurs patrons, en dehors de toute assurance. Aussi, en 1898, le gouvernement décida-t-il de rendre l'assurance-accidents obligatoire. Déjà, le 9 juin 1880, puis le 24 novembre 1881, le 7 juin 1890, des projets de loi en ce sens avaient été déposés et discutés, mais aucun n'avait abouti. La loi du 17 mars 1898 — qui fut ultérieurement plusieurs fois modifiée (notamment loi du 29 juin 1903), — combla l'une des plus importantes lacunes de la législation du travail. En obligeant les patrons à assurer leurs ouvriers, et, en cas d'accident, en renversant le fardeau de la preuve, elle a garanti les travailleurs contre tous les risques de leurs métiers.

La loi de 1898 s'appliquait plus spécialement aux ouvriers de l'industrie : d'assez nombreux travailleurs, les gens de mer, les travailleurs des campagnes notamment, ne bénéficiaient pas des avantages qu'elle stipulait. Des lois successives ont peu à peu étendu l'obligation de l'assurance à ceux qui n'y avaient pas été tout d'abord assujettis, d'autres sont en préparation pour compléter l'œuvre commencée (1). Dans un avenir prochain tous les travailleurs, quelle que soit leur occupation, seront astreints à l'assurance.

Contrairement aux lois allemandes et austro-hongroises, la loi italienne fait reposer toute la charge de l'assurance, exclusivement, sur les patrons. Ceux-ci peuvent inscrire leurs ouvriers soit à la caisse nationale, soit à une autre société d'assurance reconnue.

Également, en 1898, une autre loi, la loi du 17 juillet (plusieurs fois modifiée par la suite), constitua une caisse nationale de prévoyance pour la vieillesse et l'invalidité des ouvriers, dont le capital de 10 millions fut fourni pour moitié par les bénéfices nets et disponibles des caisses d'épargne postales, et pour moitié par les billets consortiaux définitivement prescrits en vertu de la loi du 7 avril 1881 sur l'abolition du cours forcé. La question des pensions pour la vieillesse avait depuis déjà fort longtemps préoccupé le législateur italien. En 1859, une loi instituant ces pensions avait été votée dans le Piémont (2), mais elle n'avait pu être exécutée par suite de la guerre qui avait peu après éclaté. L'idée s'était cependant développée, et, surtout

(1) Les travailleurs des campagnes, par exemple, ne sont pas encore soumis à l'assurance obligatoire : une loi est en préparation qui comblera cette lacune.

(2) V. *supra*, p. 265.

après 1877 avait été reprise et exposée plusieurs fois à la Chambre et au Sénat. Beaucoup estimaient qu'une nouvelle caisse nationale n'était pas nécessaire, et que les pensions de vieillesse pourraient et devraient être constituées par les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne, à l'aide de subsides fournis par l'Etat. La loi de 1898 n'a pas adopté cette opinion ; elle a permis cependant aux sociétés de secours mutuels et aux caisses d'épargne, et afin de calmer leur mauvaise humeur, de fonctionner comme agences de la caisse nationale qu'elle créait : elle a même donné à ces agences une assez grande indépendance. La caisse nationale a pour but le service de rentes viagères : la pension d'invalidité peut être servie à tout âge, pourvu que l'assuré ait versé sa contribution pendant cinq ans ; la pension de vieillesse ne peut être versée qu'à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes, et à condition que les versements aient duré vingt-cinq ans. Le taux de la pension varie naturellement selon la durée des versements et leur importance : ceux-ci ne peuvent être inférieurs à 6 lires par an, ni supérieurs à 100.

L'Italie est l'une des premières puissances qui ait accepté l'idée d'une législation internationale ouvrière. Le traité de travail du 15 avril 1904 qu'elle a signé avec la France, aux termes duquel les deux nations s'accordent pour leurs nationaux travaillant à l'étranger « soit la réciprocité des institutions de prévoyance, soit le développement ou la stricte exécution des mesures de protection relatives au travail des jeunes ouvriers et des femmes, » a été proposé au gouvernement français par M. Luzzatti. Depuis

sa signature, plusieurs arrangements sont intervenus entre les deux puissances, en 1904, en 1906, en 1907, relativement au transfert des dépôts d'épargne et à la réparation des dommages résultant des accidents du travail. Un nouvel arrangement a été signé le 15 juin 1910 sur la protection des jeunes ouvriers, conformément à l'article 2 du traité du 15 avril 1904. De jeunes Italiens, n'ayant pas l'âge réglementaire, étaient très souvent employés en France, notamment dans des verreries et des cristalleries : l'arrangement a eu pour but de mettre fin à cet état de choses, en renforçant et en facilitant la surveillance des inspecteurs du travail et des comités de patronage.

Le traité de travail que l'Italie a signé avec la France en 1904 et les arrangements qui l'ont suivi ont servi de modèle aux conventions passées ultérieurement par le gouvernement royal avec les autres puissances. L'Italie est actuellement liée avec la Suisse et l'Allemagne notamment par des accords qui protègent le travail italien à peu près dans les mêmes conditions où il est garanti en France. L'accord italo-allemand, qui a fait l'objet de longues négociations, mais est très complet et précis, a été définitivement signé le 5 août 1912. Son origine remonte au traité de commerce du 3 décembre 1904, qui stipulait dans son article 4 que « les parties contractantes examineraient d'un accord commun et amical le traitement des ouvriers italiens en Allemagne et des ouvriers allemands en Italie à l'égard des assurances ouvrières, dans le but d'assurer par des arrangements opportuns aux ouvriers des nations respectives dans l'autre pays, un traitement qui leur accorde des avantages autant que possible équivalents. »

La législation internationale ouvrière est, à l'heure actuelle encore, malgré les progrès qui ont été réalisés, manifestement insuffisante. De très nombreuses questions devraient faire l'objet de nouveaux accords entre les puissances. Beaucoup ont déjà été envisagées en Italie, et il est vraisemblable que le mouvement qui amènera leur solution partira d'au delà des Alpes, comme celui qui a abouti au premier traité de travail de 1904. Le deuxième congrès des Italiens à l'étranger, organisé par l'Institut colonial italien, qui s'est tenu à Rome du 11 au 20 juin 1911, sous la présidence de M. le député Fusinato, et qui a réuni plus de 800 congressistes, a émis plusieurs vœux tendant à la conclusion de conventions internationales sur diverses questions d'assistance. Il a également émis le vœu, dont on ne peut que souhaiter la réalisation prochaine, qu'une convention soit passée avec la France afin que les marins italiens victimes d'un accident du travail à bord d'un bâtiment de commerce ou de plaisance français aient droit à une indemnité, la réciprocité étant naturellement accordée aux marins français embarqués sur des navires italiens.

Diverses lois ont eu pour objet d'assurer contre l'invalidité et la vieillesse un certain nombre de personnes, employées au service de l'Etat, des provinces ou des communes, et ne possédant que des revenus modiques.

Le *mont-pensions pour les instituteurs*, institué par la loi du 16 décembre 1878, a été réorganisé par la loi du 23 décembre 1888, due au ministre Paolo Boselli, et surtout par celles des 16 septembre 1894, 19 février 1903, 5 juillet 1908 et 31 janvier 1909. Ce mont-pension qui

reçoit des subsides de l'État et des communes, est une caisse versant des pensions et des indemnités directes et indirectes proportionnées au traitement de l'assuré, et selon la contribution par lui payée et son temps de service.

Le *fonds pour l'éducation et l'instruction des orphelins des instituteurs*, géré par la Direction générale des Institutions de prévoyance, a été fondé par la loi du 5 juillet 1908 : il accorde aux orphelins d'instituteurs des bourses d'études dans certains collèges déterminés. Le fonds est alimenté, conformément à la loi du 8 juillet 1904, par la retenue annuelle d'une journée, opérée sur les traitements de tous les instituteurs, et le produit d'un timbre supplémentaire apposé sur les quittances de leurs appointements. Quand il sera suffisamment important, il servira à constituer un *Institut national pour les orphelins des maîtres élémentaires*, dont le siège est dès à présent fixé à Rome. Les lois de 1904 et de 1908 n'ont fait que compléter l'œuvre entreprise par celles de 1875 et de 1888, qui avaient créé à Assise pour les garçons, et à Anagni pour les filles, des collèges, où, moyennant une légère pension, l'instruction et l'éducation domestique sont données : ces deux collèges ont actuellement chacun plus de 200 orphelins d'instituteurs.

Une loi du 14 juillet 1898 a établi une *Caisse de prévoyance pour les médecins et vétérinaires dépendant des communes, des provinces, de l'État et des Instituts de bienfaisance*, destinée à verser à ceux-ci des pensions et des indemnités directes et indirectes. Le système financier de la caisse a été modifié par la loi du 2 décembre 1909 : les versements individuels sont combinés selon un système de mutualité, dont la principale caractéristique est que la

distribution des sommes rendues disponibles par l'élimination des assurés sans droit à indemnité ou à pension, n'est pas faite selon des bases théoriques établies d'avance, mais d'après les sommes effectivement réalisées.

La *Caisse de prévoyance pour le personnel technique adjoint du cadastre, et des services techniques de finance*, instituée par décret royal du 16 janvier 1903, en exécution de la loi du 7 juillet 1902, assure, moyennant des contributions personnelles déterminées et des allocations de l'État proportionnées aux salaires, des indemnités à ses assurés à leur cessation de services, ou, en cas de mort, à leur veuve et à leurs orphelins.

La *Caisse de prévoyance pour les pensions des secrétaires et autres employés des communes, des provinces et des œuvres pies*, instituée par les lois des 6 mars 1904 et 19 mai 1907, est alimentée par des contributions personnelles et des contributions des administrations, et distribue des pensions et des indemnités dans les limites d'âge et de services établies par la loi sur les pensions civiles et militaires.

Les deux *Caisses de prévoyance pour les pensions des officiers ministériels, et les employés des Archives notariales*, instituées par deux lois en date du 12 décembre 1907, ont commencé de fonctionner le 1er janvier 1908 ; elles servent des pensions directes et indirectes, moyennant des contributions des assurés et des administrations intéressées.

Les sociétés de secours mutuels, les sociétés d'assurances sur la vie, ont, elles aussi, et ainsi qu'on le verra plus loin, rendu dans les basses classes et les classes moyennes, des services multiples. Le législateur a pris

soin de ne pas soumettre celles-là à des formalités gênantes. Il s'est fort bien rendu compte que les sociétés de secours mutuels ne pouvaient se développer que dans la liberté. Aussi la loi du 15 avril 1886 a-t-elle décidé que la reconnaissance de leur personnalité juridique devrait être faite non par le pouvoir législatif, mais par le pouvoir judiciaire. Dès que le magistrat constate que la société possède les caractères extrinsèques fixés par la loi, il doit, sans plus de formalités, lui donner une existence officielle. C'est seulement à celles qui se proposent le service de *pensions* pour la vieillesse (et non plus seulement le service de *secours* en cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse, etc.), qu'un décret royal est nécessaire pour conférer la personnalité juridique, décret qui n'est rendu que sur l'avis du Conseil supérieur de la prévoyance et des assurances sociales. Ces sociétés de secours mutuels sont en effet de vraies sociétés d'assurance, sur les statuts et les opérations desquelles une surveillance active est nécessaire.

Les sociétés d'assurances sur la vie ont été soumises à des lois très variées. Le code de commerce de 1865 les avait obligées à l'autorisation préalable, et placées sous la tutelle étroite du gouvernement. Le code de 1883 adopta le système contraire : il obligea simplement, par l'article 145, les sociétés d'assurances à employer en fonds d'État, déposés à la Caisse des dépôts et prêts, le quart des primes par elles touchées. Mais cette mesure, de même que quelques autres édictées par le règlement du 27 décembre 1882, ne fut pas appliquée pendant dix années ! L'obligation du dépôt n'entra véritablement en vigueur qu'à la suite d'une circulaire ministérielle du 21 décembre 1893. Cependant beaucoup trouvèrent, à juste titre,

cette garantie insuffisante, et demandèrent que les sociétés d'assurances sur la vie fussent réglementées aussi sévère ment qu'elles l'étaient dans les autres pays, et notamment en France. Après de multiples projets de loi, dont aucun n'aboutit, et en présence du peu de confiance que le pays montrait pour les sociétés d'assurance-vie alors en exercice, M. Nitti, ministre du commerce, prit l'initiative d'établir pour ce genre d'assurances le monopole de l'État. Ce monopole a fait l'objet de la loi du 4 avril 1912, qui a constitué un Institut national des assurances, avec siège à Rome, et édicté tout un ensemble de mesures destinées à régler la liquidation des sociétés nationales et étrangères fonctionnant dans le royaume.

*
* *

Le crédit populaire qui, on le sait déjà, a été de bonne heure réalisé par les banques populaires, auxquelles, on le verra plus loin, se sont peu à peu ajoutées plusieurs autres institutions, est réglementé par le Code de commerce. Les banques populaires, les caisses agraires (1), les caisses rurales diffèrent les unes des autres par d'assez nombreux détails d'organisation, mais ce sont toutes —

(1) La loi du 7 juillet 1901, qui a autorisé la caisse d'épargne du Banco de Naples à faire des opérations de crédit agraire, la loi du 21 décembre 1902 qui a fondé pour le Latium un « Institut de crédit agraire pour le Latium », la loi du 31 mars 1904 qui a établi à Polenza une caisse provinciale de crédit agraire pour la Basilicate, la loi du 25 juin 1906 qui a organisé « l'Institut Victor-Emmanuel III » pour le crédit agraire dans les trois provinces calabraises éprouvées par les tremblements de terre, les lois des 2 août 1897, 15 juillet 1906 et 14 juillet 1907 qui ont établi des caisses provinciales de crédit agraire en Sicile et en Sardaigne, lois qui ont eu pour but de répandre le crédit agraire en autorisant un certain nombre d'établissements à faire dans les provinces où ils sont situés les mêmes opérations que les caisses agraires dans les communes, ont toutes réalise le crédit agraire par le moyen de la coopération.

ou presque toutes — des sociétés coopératives, qui sont régies comme telles par le titre IX, section VII (art. 217 à 228) du Code de commerce. Il en est de même d'un grand nombre de syndicats agricoles.

Les sociétés coopératives, antérieurement au Code de commerce, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1886, n'avaient pas de statut juridique propre ; le Code commercial de 1865 les avait assimilées aux sociétés ordinaires. Avec le nouveau Code, elles ont été soumises à des règles spéciales et fixes. Elles peuvent prendre l'une des trois formes suivantes : sociétés en nom collectif, anonymes, ou en commandite. Elles doivent être constituées par acte public. Les publications sont faites sans frais. Le total des actions possédées par un seul membre ne peut pas dépasser 5.000 lires. La valeur nominale des actions ne peut excéder 100 lires. Les actions sont nominatives, et ne peuvent être transférées qu'après libération intégrale, et cela avec l'autorisation préalable du conseil ou de l'Assemblée, suivant les dispositions des statuts. Chaque sociétaire ne possède qu'une voix, quel que soit le nombre de ses actions. Le capital de la société est variable et illimité. Les statuts peuvent autoriser la sortie des sociétaires à n'importe quel moment. Les sociétaires sortants demeurent responsables pendant deux ans, à partir de leur sortie, pour les affaires conclues par la société jusqu'à cette date (1).

Les coopératives jouissent d'un grand nombre d'immunités et de privilèges, qui leur ont été successivement accordés. Les principaux sont les suivants : exemption des frais de publication des actes constitutifs de la société

(1) V. Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny, *La prévoyance sociale en Italie*, Colin 1898.

(art. 227 C. comm.); exemption des taxes d'enregistrement et de timbre pour les actes constitutifs, l'admission et le retrait des sociétaires (art. 221); exemption des mêmes taxes pour tous les actes de la société pendant les cinq premières années de son existence, tant que le capital ne dépasse pas 30.000 lires (loi du 13 septembre 1894); exemption de la taxe de circulation sur les actions dont la valeur ne dépasse pas 100 lires, quand le capital social ne dépasse pas 50.000 lires (art. 68); exemption des frais de publication des bilans et des situations dans le Bulletin des sociétés par actions, excepté pour les coopératives de crédit et d'assurance qui ont atteint un certain chiffre d'affaires et de capital (décret de 1894). Les coopératives de consommation jouissent en outre de l'exemption de la taxe de consommation (loi du 11 août 1890), d'une préférence assurée dans les fournitures des œuvres pies, des hospices etc.; les coopératives de crédit, d'un monopole de faveur auprès des banques d'émission (loi du 10 août 1894); les coopératives de production, de conditions spéciales dans les adjudications de l'État (lois des 11 juillet 1889, 12 mai 1904 et 7 juillet 1907) (1). Aussi

(1) Et de beaucoup d'autres avantages, qui varient suivant leur caractère. La loi du 29 decembre 1901 a accordé divers avantages aux distilleries coopératives, la loi du 11 juillet 1904, d'autres avantages aux coopératives de pêcheurs. La loi du 19 mai 1904 a établi des prix de faveur pour la vente de la quinine d'Etat, aux coopératives de travail dans les régions où sévit la malaria. La loi du 11 juillet 1904 a mis à la disposition du ministère de l'Agriculture, une somme de 700.000 lires pour encourager la formation de cantines sociales et les associations pour la vente des vins. La loi du 19 avril 1906 a exonéré les coopératives de la caution exigée dans les adjudications publiques. La loi du 7 juillet 1907 a exempté pour dix ans de la taxe d'enregistrement et de timbre les coopératives agricoles dont le capital ne dépasse pas 30.000 lires et les mutuelles d'assurance dont la somme de risques assurés ne dépasse pas 300.000 lires. On pourrait citer encore beaucoup d'autres avantages accordés par le législateur aux coopératives.

pour jouir de ces avantages, de nombreuses sociétés s'étaient-elles prétendues coopératives de production, alors qu'elles ne remplissaient pas les conditions exigées par la loi : les fraudes furent surtout nombreuses dans les coopératives de travail proprement dites. Pour déjouer celles-ci, on a, sur l'initiative de M. Luzzatti, obligé les coopératives de production et de travail à être composées exclusivement d'ouvriers, à répartir les profits entre ceux ayant concouru à les produire, en raison de leur coopération effective, après déduction de l'intérèt servi aux actions, lequel ne saurait dépasser 5 p. 100, et prélèvement de la réserve légale ; on les a obligées de même à limiter le nombre des ouvriers auxiliaires au nombre même des membres de la société, et à assurer à ceux-ci une part égale aux bénéfices dans les travaux par eux exécutés.

Les coopératives ayant pour but la construction des maisons ouvrières ont été spécialement protégées et encouragées par le législateur. La loi du 31 mai 1903 et le réglement du 31 avril 1904 ont autorisé divers établissements de crédit à prêter moyennant des taux spéciaux aux coopératives de maisons ouvrières. La loi du 23 juin 1902 avait déjà réduit des trois quarts la taxe d'enregistrement pour tous les actes relatifs à l'attribution aux associés des maisons ou portions de maisons édifiées par les soins de coopératives. Postérieurement à 1903, d'autres lois, notamment celles des 11 juillet et 21 décembre 1907, ont eu encore pour objet de faciliter et d'encourager la construction des maisons populaires.

Toutes les sociétés ayant pour but le crédit agraire doivent être pourvues d'une autorisation spéciale qui est

conférée par décret royal (1). La loi du 21 juin 1869 fut la première qui réglementa l'exercice du crédit agraire dans le royaume. Cette loi avait autorisé les instituts de crédit agraire à émettre des « bons agraires », qui devaient être garantis par de la rente 5 p. 100 jusqu'à concurrence du tiers de leur capital. La loi du 23 janvier 1887, sur l'organisation du crédit agraire, a abrogé les dispositions édictées par la loi de 1869, et remplacé les bons agraires par des obligations agraires : le droit d'émettre ces obligations n'est accordé par décret royal qu'aux établissements qui en ont fait la demande, et après qu'ils ont prouvé posséder des créances hypothécaires pour une somme égale à la moitié du capital versé, et sur avis conforme d'une commission spéciale. La loi a stipulé de très nombreuses dispositions quant au retrait de la circulation des anciens bons agraires, et à la forme et à la durée des obligations appelées à les remplacer. Celles-ci sont des titres de rentes, représentant les dettes contractées envers les instituts de crédit agraire, et correspondant en valeur aux créances que ces instituts possèdent contre leurs emprunteurs. Ils sont en effet émis, conformément à la nature même des opérations des instituts : 1° en représentation des prêts « pour travaux à la terre »

(1) Nous avons indiqué plus haut que la plupart étaient des sociétés coopératives; mais le crédit agraire peut aussi être exercé par des établissements de credit ordinaires, des caisses d'épargne, des associations mutuelles de propriétaires, etc.; en un mot par tous établissements quelconques, dûment autorisés par décret royal. Il faut noter que de très nombreux établissements, les banques populaires par exemple, qui exercent le crédit agraire, exercent aussi le crédit ouvrier : ce sont des établissements de crédit populaire.

Les principales opérations des instituts de crédit agraire consistent : en prêts chirographaires ou hypothécaires (V. *infra*), en escomptes et négociations d'effets émis par les propriétaires ou les conducteurs des fonds, en ouvertures de comptes courants au profit de ceux-ci et de ceux-là, en émissions d'obligations agraires (V. *infra*).

(esercizio agrario) faits au comptant aux propriétaires, conducteurs de fonds ou fermiers, contre la garantie d'un privilège spécial sur les fruits et denrées récoltés dans l'année ; 2° ou en représentation des prêts hypothécaires pour transformation de la terre (miglioramenti agrari) faits au comptant aux propriétaires, sociétés ou syndicats. En un mot, les obligations agraires sont émises en représentation de prêts faits en vue du simple et normal « esercizio agrario », ou de « miglioramenti agrari ».

Trois décrets des 5 septembre 1880, 2 mars 1893 et 31 août 1901 — ce dernier rendu en exécution de la loi du 7 juillet 1901 — ont constitué auprès du ministère de l'Agriculture une commission spéciale de surveillance chargée de donner son avis sur les demandes faites en vue d'exercer le crédit agraire ou d'émettre des obligations, et d'étudier les améliorations à introduire dans le système actuel de crédit agraire.

Les instituts autorisés sont soumis à une surveillance constante du ministère de l'Agriculture, qui a pour but d'éviter que ceux-ci ne se livrent à d'autres opérations que celles autorisées par la loi.

Les instituts de crédit agraire procurent moyennant un intérêt minime, des capitaux, remboursables à longue échéance selon le système de l'amortissement, à tous les agriculteurs, même, on l'a vu, aux agriculteurs non propriétaires, qui s'adressent à eux. Les pouvoirs publics se sont de bonne heure préoccupés d'organiser dans le royaume le crédit foncier, de faciliter aux propriétaires de fonds ruraux ou urbains — qui sont souvent de condi-

tion moyenne et ne possèdent que des revenus modestes, — l'acquisition des capitaux qui peuvent leur être nécessaires. La convention du 4 octobre 1865, approuvée par décret du 8 octobre, la loi du 14 juin 1866, les décrets des 1er mai 1870, 24 juillet 1873, et 12 avril 1877 avaient accordé à certains établissements le privilège des opérations de crédit foncier, dans des zones déterminées. La loi du 21 décembre 1884, qui organisa véritablement le crédit foncier, abolit ce privilège, et décida que le gouvernement pourrait, par décret, concéder l'exercice du crédit foncier à des sociétés ou établissements ayant 10 millions de capital versé, avec faculté pour eux d'émettre des obligations foncières, s'ils prouvaient posséder des créances hypothécaires pour une somme égale à la moitié de ce capital.

L'article 1er distingua entre les instituts déjà en exercice lors du vote de la loi, et ceux qui seraient créés ultérieurement, en fixant pour ces derniers seulement une proportion entre le capital et la somme des obligations pouvant être émises.

Mais de nouvelles dispositions furent prises relativement au crédit foncier par la loi du 17 juillet 1890 qui autorisa la création d'un nouvel institut de crédit foncier, l'Institut italien de crédit foncier, exerçant dans tout le royaume, et limita les opérations de ceux existants à des zones déterminées.

La loi de 1890 ne devait pas avoir une fortune meilleure que celles antérieures. L'article 2 de la loi du 10 août 1893 sur la réorganisation des instituts d'émission interdit au Banco de Naples, au Banco de Sicile, à la Banque Nationale (aujourd'hui Banque d'Italie) de faire de

nouvelles opérations de crédit foncier (1), et mit leur section de crédit foncier en liquidation. La loi du 8 août 1895 décida que l'exercice du crédit foncier pourrait être accordé à des établissements ayant un capital de moins de 10 millions de lires (mais supérieur à 2 millions) dans les régions où il n'y aurait pas déjà d'institut local de crédit foncier. Mais aucun établissement ne trouva les capitaux nécessaires, et d'autre part l'Institut italien de crédit foncier ne put remplir les conditions qui lui avaient été imposées pour le maintien de son privilège. Un décret du 22 juillet 1894 abolit celui-ci, et autorisa simplement l'Institut à continuer ses opérations dans l'ensemble du royaume, tandis que les autres instituts encore en exercice n'exerceraient leurs opérations, conformément à la loi de 1890, que dans des zones déterminées. Mais bientôt, par des décrets des 15 novembre 1895 et 30 juillet 1896, ces instituts furent autorisés à étendre leur action d'abord dans l'ancienne zone du crédit foncier du Banco de Naples, puis indistinctement dans toute l'étendue du royaume (2).

D'assez nombreuses dispositions législatives, ayant, comme la plupart de celles prises relativement au crédit agraire ou au crédit foncier, pour but direct le développement de l'agriculture, ont eu un effet indirect sur la condition des classes laborieuses : il en a été ainsi spécialement des lois relatives à la bonification des terrains

(1) Ils ne pouvaient que terminer les opérations en cours au 1er juillet 1893. — Le Banco di S. Spirito à Rome, autorisé à exercer le crédit foncier dans la province de Rome par décret du 24 juillet 1893, fut mis en liquidation par décret du 13 novembre 1894.

(2) Une loi du 17 mars 1896 a permis aux Instituts obérés de se libérer, sans trop de pertes, de certains immeubles trop lourds qui leur avaient été adjugés.

incultes et marécageux, et à la colonisation interne, qui ont permis à un grand nombre d'individus, dépourvus de travail, de s'employer.

La bonification des terrains incultes et marécageux a fait l'objet de plusieurs dispositions législatives. Les plus importantes sont celles des 18 juin 1899 et 22 mars 1900, qui ont décidé que pour les travaux de bonification urgents et présentant un caractère d'intérêt public, l'État concourrait pour les 6/10 de la dépense, les communes et les provinces intéressées chacune pour 1/10 ; le reste de la dépense incombant aux propriétaires. C'est également ceux-ci qui doivent poursuivre les travaux de bonification de moindre importance ; l'État cependant prend à sa charge 1/10 de la dépense quand le travail présente un intérêt public certain.

Des lois spéciales ont été faites pour la bonification de l'Agro romano (11 décembre 1878, 8 juillet 1883, 8 juillet 1888) et pour celle de nombreux terrains de Sardaigne (9 juillet 1897, 28 juillet 1902).

De très nombreux vœux ont été émis soit par des associations particulières, soit par des conseils officiels, en faveur de la colonisation interne ; depuis une vingtaine d'années plusieurs propositions ou projets de lois l'ont également réclamée. Une statistique avait en effet établi que sur 28.658.000 hectares, l'Italie possédait 20.131.509 hectares productifs, et 4.649.203 hectares improductifs ; parmi ces derniers plus de 2 millions étaient incultes, mais cultivables. Attirer sur ces terres, par le moyen d'avantages particuliers, des travailleurs, des colons, tel était le but qui, dans l'intérêt même du pays sembla devoir être poursuivi. Les lois des 31 mars 1905 pour la Basilicate,

2 novembre 1905 pour la Calabre, 14 décembre 1905 sur le régime des terres dans les Pouilles, 18 décembre 1905 sur le crédit agraire en Sicile, ont autorisé l'achat par les communes à un prix de faveur, de terrains pouvant ensuite faire l'objet d'une propriété en commun. Mais c'est surtout la loi du 21 février 1892, relative au bois Montello (dans la province de Trévise), qui a réalisé la colonisation interne. Le bois comptait 5.912 hectares : la moitié, la partie la plus fertile et la plus accessible, fut divisée entre les familles pauvres domiciliées au moins depuis dix ans dans les communes de Montebelluna, Volpago, Arcade, Nervesa et Cornuda, et qui depuis ce temps avaient le droit de recueillir le bois mort dans la forêt. Sur une population de 12.036 habitants, plus de 75 p. 100 eurent droit à une quote-part. Dans la répartition de celles-ci, on tint compte des conditions particulières de chaque famille. Des 1.224 parts qui furent établies, on fit 2.015 parcelles : 533 furent données à raison de 1 par famille, 599 à raison de 1 par 2 familles, 84 à raison de 1 par 3 familles, et 8 à raison de 1 par 4 familles. L'autre moitié du bois fut divisée en portions de 5 à 6 hectares, et vendue pour 1.333.000 lires. Cette somme servit à créer un fonds spécial de prêts agraires pour les bénéficiaires du bois, qui commença à fonctionner en 1895. L'avance à chaque famille, aux termes mêmes de la loi, ne pouvait être supérieure à 600 lires, avec intérêt à 3 p. 100. De 1895 à 1900, 3.847 demandes de crédit furent présentées, sur lesquelles 3.400 furent acceptées, dont 1.377 pour une valeur de 190.000 lires furent stipulées remboursables en neuf mois, et 2.023 pour une valeur de 22.000 lires, amortissables par portions. Sur les 2.015 bénéficiaires du bois,

1.526 seulement eurent recours à la caisse de prêts : au 30 juin 1900, celle-ci comptait 885 débiteurs, et au 30 juin 1906, 118 seulement pour une somme totale de 14.925 l. 90.

* * *

Les efforts des pouvoirs publics n'ont pas tendu seulement à préserver et à secourir la vie physique des travailleurs, ainsi qu'à faciliter leur vie matérielle; ils ont encore tendu à protéger les revenus du travail.

Les caisses d'épargne privées ont été réglementées par la loi du 15 juillet 1888. Cette loi, qui a été votée à la suite du I[er] Congrès national des Caisses d'épargne, tenu à Florence en 1886, et conformément aux vœux qui y avaient été émis, a accordé aux Caisses d'épargne la personnalité juridique. Elle les a soumises au contrôle du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Les caisses peuvent être constituées soit par des corps moraux (communes ou monts-de-piété le plus souvent), soit par des associations de personnes (sociétés anonymes). Le premier fonds de dotation doit être constitué en espèces et ne peut être inférieur à 3.000 lires. Les administrateurs ne peuvent participer aux bénéfices, ni recevoir aucune indemnité, excepté dans le cas où ils sont en même temps directeurs. Les livrets sont nominatifs, ou au porteur, ou nominatifs et payables au porteur. Les statuts des caisses doivent fixer le minimum des versements, et les limites au-dessus desquelles les sommes versées cessent de porter intérêt, ainsi que le maximum des sommes remboursables à vue, et les délais de préavis pour les sommes plus importantes. Les statuts doivent éga-

lement contenir l'énumération précise et complète des modes d'emploi des fonds déposés, la proportion maxima des crédits et des comptes à hypothèque, et celle des avances à des corps moraux, par rapport au montant de l'actif. Les caisses sont absolument libres dans ces diverses déterminations. Les emplois les plus fréquents consistent en prêts hypothécaires, ouverture de comptes courants avec garanties hypothécaires ou chirographaires à des corps moraux, avances sur effets portant deux ou plusieurs signatures, escomptes d'effets, avances sur titres et valeurs, crédits en comptes courants garantis par des cautions, des effets, ou un nantissement de titres et valeurs, placements en fonds d'État, bons du Trésor, obligations foncières et agraires, obligations garanties par l'Etat, obligations des provinces et des communes, actions de banques d'émission, obligations d'institutions d'une solidité reconnue, avances sur termes de loyer, opérations de crédit agricole. Les Caisses d'épargne aident aussi par le crédit les sociétés coopératives; elles encouragent des industries locales ; elles accordent des prêts de faveur à des sociétés de logements populaires, à des ouvriers des villes et des champs pour achats d'instruments de travail, etc...

Leurs bénéfices nets annuels sont affectés jusqu'à concurrence de neuf dixièmes à la formation et à l'augmentation d'un fonds de réserve. Le dernier dixième peut être affecté à des œuvres de bienfaisance, d'utilité publique, ou au développement de l'institution fondatrice. Son emploi doit être déterminé par les statuts.

Il est à peine besoin de faire remarquer quels avantages résultent de la liberté qui est laissée aux Caisses d'épargne

pour l'emploi des fonds qu'elles reçoivent en dépôt : ces caisses sont de véritables banques qui dans la contrée où elles opèrent, centralisent, régularisent et distribuent le crédit, et permettent ainsi le développement plus rapide de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Nos Caisses d'épargne ne peuvent en rien leur être comparées : en France, l'épargne recueillie par la Caisse nationale postale, ou les Caisses d'épargne particulières, ne sert, en effet, en rien à la prospérité économique ; elle va à la Caisse des Dépôts et Consignations où elle se convertit en bons du Trésor, ou en rentes d'État.

Les caisses d'épargne italiennes jouissent de l'exemption de diverses taxes : les livrets, les reçus, les livres de comptabilité, les carnets à souches sont exemptés de la taxe de timbre ; de très nombreux actes sont exemptés des taxes de timbre et d'enregistrement. Par contre les caisses paient l'impôt sur la richesse mobilière.

Tous les six mois les caisses doivent déposer au Ministère de l'Agriculture leur situation ; tous les ans, elles transmettent à celui-ci leurs bilans, avec un rapport du conseil d'administration. Des inspections périodiques ont pour but de surveiller la gestion ; elles sont faites par les préfets, les commissaires du Gouvernement auprès des instituts d'émission, ou par d'autres fonctionnaires ou délégués ministériels.

En cas de perte de la moitié du patrimoine, et si l'assemblée des sociétaires n'est pas en mesure de reconstituer le capital sur les mêmes bases que celles ayant servi à établir le premier fonds de dotation, la caisse peut être dissoute et mise en liquidation.

Les Caisses d'épargne ne reçoivent pas seulement des

dépôts d'épargne; elles peuvent aussi recevoir des dépôts en compte courant ou d'autre nature, parmi lesquels des dépôts à échéance fixe, mais à la condition de tenir dans leur comptabilité des catégories distinctes pour chaque série de comptes. Les dépôts en compte courant, qui sont représentés par des livrets nominatifs, ne sont, contrairement aux dépôts d'épargne, limités ni quant au minimum des versements, ni quant au maximum des dépôts. Diverses autres différences existent encore entre les deux sortes de dépôts, notamment quant au retrait des fonds, à la liquidation des intérêts, etc...

Les caisses d'épargne peuvent ouvrir également des livrets nominatifs en faveur d'institutions de bienfaisance déterminées, notamment en faveur d'œuvres pies et de sociétés de secours mutuels, ou de certaines catégories de personnes (travailleurs manuels, journaliers, etc...), et établir un minimum de versement plus réduit, et un taux d'intérêt plus élevé. L'ensemble de ces livrets ne doit pas dépasser le dixième du montant total des dépôts.

Les caisses peuvent enfin recevoir, ainsi qu'il a déjà été dit, des dépôts à échéance fixe, nominatifs, et produisant un intérêt qui augmente en proportion de l'éloignement de l'échéance. Ces dépôts sont en général soumis à un minimum, mais non à un maximum. Ils ne sont pas habituellement reçus pour une échéance de plus d'une année (1).

Les caisses d'épargne postales ont été instituées par la loi du 27 mai 1875. La limite maxima des dépôts portant intérêt a été fixée à 2.000 lires, le minimum de ver-

(1) V. sur la législation des caisses postales ordinaires, Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny, *op. cit.*

sement est de 1 lire. Les remboursements se font le plus souvent à vue. Le taux de l'intérêt est fixé annuellement par le Ministre des Finances d'accord avec le Ministre de l'Agriculture. Il a été de 3 p. 100 jusqu'en 1878, de 3,50 de 1878 à 1886; le 1[er] janvier 1887, il fut réduit à 3,25, le 1[er] juillet 1885 à 3, le 1[er] janvier 1898 à 2,88, le 1[er] juillet 1901 à 2,76, le 1[er] janvier 1906 à 2,64.

La caisse postale étend ses opérations à bord des navires de guerre, en même temps qu'auprès des Italiens résidants à l'étranger; ce dernier service a pris de notables proportions, depuis la loi du 1[er] février 1901 qui a autorisé le Banco de Naples à recevoir les « remises » des émigrants.

Les livrets d'épargne sont nominatifs; la caisse peut faire pour le compte de leurs titulaires de nombreuses opérations : achat de rente, encaissement des intérêts de celle-ci, etc...

Les capitaux de la caisse sont administrés par la Caisse des Dépôts et prêts, qui les emploie conformément aux dispositions d'assez nombreuses lois, notamment en titres publics, et en prêts à des communes, provinces, syndicats, garantis par des délégations sur les revenus des impôts directs.

La Caisse des Dépôts et prêts a été organisée par les lois des 17 mai 1863, 27 mai 1875 et 13 juillet 1910. Elle a succédé à d'assez nombreux établissements qui fonctionnaient avant l'unité dans les divers États de la péninsule, et notamment à la Caisse des Dépôts et des avances de fonds pour les travaux publics, créée en Piémont par brevet royal du 11 avril 1840 et réorganisée par la loi du 30 juin 1857. Ce fut de cette loi que s'inspira celle du

17 mai 1863, qui constitua la nouvelle Caisse des Dépôts, dont le but fut de « faciliter et de garantir les dépôts volontaires et ceux ordonnés par des lois, des autorités judiciaires ou administratives, et destinées à faire produire un effet juridique déterminé; de donner aux capitaux ainsi concentrés un emploi rémunérateur, en les plaçant en titres d'État ou garantis par l'État; ou en comptes courants sur le Trésor; ou en prêts, spécialement garantis et autorisés, aux provinces ou aux communes pour des travaux reconnus d'utilité publique ou l'extinction de dettes onéreuses, etc. »

La loi de 1863, afin de parvenir à une liquidation rapide des dépôts effectués avant l'unité, et aussi de faciliter les opérations de la nouvelle institution, créa autant de caisses que de directions de la Dette publique. Mais bientôt on s'aperçut des inconvénients de ce système : la loi du 11 août 1870 supprima les caisses, et afin de donner une plus grande unité d'action, confia toutes leurs opérations à la Direction générale de la Dette publique. Cette méthode centralisatrice amena à son tour d'innombrables complications administratives. Aussi quand la loi de 1875 créa la caisse d'épargne postale, qui devait devenir la principale source des entrées de la Caisse des Dépôts et prêts, en profita-t-on pour donner à celle-ci une quasi-autonomie et décharger l'Administration de la Dette. Ce fut l'objet que poursuivirent de très nombreuses lois, notamment celles des 11 juin, 24 décembre 1896, 8 juillet 1897, 24 avril 1898, 19 mai et 29 décembre 1904, 19 juillet 1906, 13 juillet et 11 décembre 1910, 18 juin 1911, qui apportèrent dans l'organisation de la caisse d'incessantes améliorations.

D'autres lois eurent pour effet de développer les attributions de la Caisse, et de constituer à côté d'elle de nombreux services annexes. La Caisse reçut ainsi, en outre de l'administration de la caisse militaire créée par la loi du 7 juillet 1866, de la liquidation du vieux Mont-de-piété de Rome, et de diverses autres charges stipulées par des lois antérieures à 1875, la gestion des fonds des caisses d'épargne postales, le service de l'emprunt à lots de la Croix-Rouge italienne (1), le service de l'amortissement de certaines dettes, le service de la section autonome de crédit commercial et provincial, le service de l'emprunt-loterie en faveur de la Caisse nationale de prévoyance pour la vieillesse et l'invalidité, et de la société Dante Alighieri (2), la gestion des fonds constituant la dotation pour les pensions et subsides au personnel des chemins de fer, celle du fonds pour l'émigration, etc.

Toutes ces fonctions diverses qui furent sucessivement confiées à la Caisse des Dépôts et prêts firent juger nécessaire sa séparation complète avec la Direction générale de la Dette publique ; son autonomie absolue fut décidée par la loi du 24 avril 1898 et le décret du 15 mai de la même année.

Mais des caisses de prévoyance annexes ayant été peu à peu constituées sous sa protection : le mont-pension pour les maîtres élémentaires, la caisse pension pour les médecins de communes, de provinces, etc., la caisse de prévoyance pour les employés techniciens adjoints du cadastre et des services techniques financiers, la caisse de prévoyance pour les pensions des secrétaires et autres employés communaux ou provinciaux, la caisse de prévoyance pour les

(1) Autorisé par la loi du 22 juin 1885.

(2) Autorisé par décret du 5 janvier 1905.

pensions des officiers ministériels, celle pour les pensions des employés des Archives notariales, le fonds pour l'éducation et l'instruction des orphelins des maîtres élémentaires (1), — on décida de créer à la Caisse des Dépôts une direction générale adjointe — la direction de la prévoyance, à côté de la Direction du Crédit (loi du 13 juillet 1910). Aussi l'administration de la Caisse est-elle actuellement répartie en deux directions : l'une pour les services propres de la caisse, les gestions annexes, et la section autonome de crédit communal et provincial ; l'autre pour les instituts de prévoyance, — qui relèvent toutes deux d'un administrateur général. Un conseil d'administration présidé par celui-ci et une commission parlementaire de surveillance veillent à la bonne gestion des affaires de la caisse et des services annexes (2).

*
* *

Ce ne sont pas seulement les travailleurs et les classes moyennes que les pouvoirs publics ont voulu protéger ; de nombreuses dispositions législatives ont eu pour objet les pauvres, ceux qui ne peuvent parvenir à gagner par le travail leur vie quotidienne. Le pauvre, malade, est secouru dans les hôpitaux ; les enfants de moins de neuf ans, dans les hospices, aux frais de l'Assistance publique du lieu où habitent les parents, ou si celle-ci n'a pas de ressources suffisantes, aux frais de la commune, ou même aux frais de l'Etat. Les infirmes peuvent mendier ; dans certains

(1) V. *supra*, p. 272.

(2) V. sur l'organisation de la Caisse des dépôts et prêts l'*Annuario statistico italiano*, 1911.

cas, les parents, s'ils ont quelques ressources, peuvent être tenus de pourvoir à leur entretien. Mais les pauvres en bonne santé, malgré la défense qui leur en est faite et les très nombreuses contraventions dont on les frappe, se livrent aussi à la mendicité, qui est du reste pour beaucoup assez productive... Chaque commune paie un médecin et une sage-femme qui donnent gratuitement leurs soins aux malheureux ; dans certaines localités, les médicaments sont fournis à ceux-ci gratuitement (loi du 20 mars 1865 et décret du 1er août 1907). Les conseils provinciaux pourvoient à l'entretien des fous, et avec les communes, à celui des enfants trouvés. Etat, provinces ou communes assument encore beaucoup d'autres charges charitables : l'entretien des invalides, celui des enfants envoyés en correction, le rapatriement gratuit des indigents, les secours aux instituts d'aveugles, aux asiles d'enfants, aux patronages d'éducation, la vaccination gratuite, les secours contre la pellagra et la vérole, s'inscrivent annuellement à leurs budgets pour des sommes importantes. Le total des dépenses de bienfaisance de l'Etat s'est élevé en 1910 à 10.855.005 lires, celui des dépenses des provinces à 23.067.014, celui des dépenses des communes à 44.926.393. La charité légale a donc coûté au pays 78.848.412 lires.

A côté de la bienfaisance légale, les instituts publics de bienfaisance, les œuvres pies, constituées par des dotations privées, mais avec un but d'utilité publique, et à titre perpétuel, secourent un nombre presque indéfini de misères. Leurs ressources étant considérables, mais de nombreux abus ayant été constatés dans l'emploi qui en était fait, et d'autre part les lois qui les régissaient étant

fort diverses, l'un des premiers soins des pouvoirs publics après l'unité, fut d'améliorer et d'unifier les dispositions en vigueur. La loi du 3 août 1862 mit de l'ordre dans le désordre qui régnait, notamment en instituant les Congrégations de charité, à peu près analogues à nos bureaux de bienfaisance, qui ont été et sont dans chaque commune l'organe permanent et central des intérêts des pauvres en général. D'autres lois, notamment celles des 17 juillet 1890 et 18 juillet 1904 soumirent les œuvres pies à une organisation et un contrôle qui, sans avoir empêché tous les abus auxquels on voulait remédier, en ont cependant entravé un grand nombre, et produit d'heureux résultats.

La charité privée est venue de tous temps et vient encore grandement à l'aide des deux formes de charité publique, la bienfaisance légale et les œuvres pies, qui coexistent en Italie. S'il y a en ce pays de très nombreuses et profondes misères, on y trouve plus de générosité et de dévouement qu'en aucun autre.

II

L'action sociale des pouvoirs publics a le plus souvent donné des résultats heureux.

Relativement à la santé des travailleurs, les statistiques officielles fournissent des renseignements précis, d'une part quant aux effets des mesures prises pour combattre la malaria et la pellagra, d'autre part quant à ceux des assurances sociales. Les dispositions édictées en vue de combattre la malaria et la pellagra ont amené une diminution notable du nombre des décès dus à ces maladies. Alors

qu'en 1871, 71 individus par 100.000 étaient morts de malaria et 12,5 de pellagra, la proportion ne fut plus en 1909 que de 10,3 pour la malaria et de 4,1 pour la pellagra.

L'assurance obligatoire contre les accidents du travail s'est étendue en 1908 à 1.919.274 ouvriers : cinq années plus tôt, en 1903, elle n'en avait protégé que 893.925. En 1908, les indemnités liquidées se sont élevées à 14.532.126 lires, et les indemnitées présumées et non encore liquidées à 5.780.424 lires. Le service de ces indemnités, qui ont couvert 227.768 accidents, a été fait par 56 établissements : la Caisse nationale d'assurances contre les accidents, 8 sociétés d'assurance, 26 caisses syndicales et 21 caisses privées.

L'assurance obligatoire des gens de mer s'est étendue à 26.859 individus en 1908, au lieu de 24.020 en 1907 et 21.786 en 1906, et à 1.648 navires en 1908 au lieu de 1.460 en 1907 et 1.453 en 1906. Elle a été réalisée par la Caisse nationale de Milan, l'*Assicuratrice* et l'*Anonima* également de Milan, l'*Ausonia*, l'*Alleanza*, le Syndicat maritime italien de Gênes, la *Camogliese* de Camogli, le Syndicat obligatoire maritime méridional de Naples, la Caisse syndicale de Viareggio. La Caisse nationale, l'*Assicuratrice*, l'*Anonima*, le Syndicat obligatoire maritime méridional, le Syndicat maritime italien, la Caisse syndicale ont en outre assuré en 1908 15.727 assurés facultatifs, au lieu de 12.064 en 1906 et 13.267 en 1907. Les assurés obligatoires ont touché en 1908 254.766 lires, et les assurés facultatifs 61.759.

La caisse nationale de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse a augmenté annuellement ses opérations. En 1910, 358.325 individus y étaient inscrits. En 1900, le

chiffre des inscrits n'était que de 11.468, et en 1905 de 193.606. En 1910, 41.076 demandes furent présentées, au lieu de 33.831, 34.561, 35.370, 27.619 les quatre années précédentes. Les fonds en caisse passèrent de 14.340.174 lires en 1900, à 42.980.312 en 1905 et à 117.775.000 en 1910. Ceux-ci sont employés en fonds publics (rentes, obligations de chemins de fer, ou du crédit foncier) et en prêts aux provinces et aux communes.

Les diverses institutions de prévoyance créées en faveur des personnes dépendant des administrations municipales, provinciales ou d'État ont, elles aussi, rendu chaque année de plus nombreux services. Le fonds pensions pour les maîtres des écoles élémentaires, qui en 1889-90 comptait 36.478 inscrits, en 1900, 42.426, en compta en 1910 55.726. Il versa cette année-là comme pensions 3.165.814 lires, au lieu de 842.559 en 1900 et 12.652 en 1889-90.

Le fonds pour l'éducation et l'instruction des orphelins des instituteurs compte actuellement 70.720 adhérents, versant 191.005 lires à titre de contribution. Son patrimoine net est de 970-963 lires.

La caisse de prévoyance pour les médecins et les vétérinaires dépendant des communes, des provinces, de l'État, des établissements de bienfaisance, etc., a actuellement (1910) 7.950 inscrits, au lieu de 4.519 en 1899. Elle a distribué en 1910, 166.992 lires, à titre de pensions et d'indemnités directes ou indirectes.

La caisse de prévoyance pour le personnel technique adjoint du cadastre et des services techniques de finance a distribué en 1910, 9 indemnités d'une valeur totale de

8.521 livres. Elle compte 1.128 inscrits, qui versent 206.806 lires, à titre de contribution, au lieu de 784 (70.448 lires) en 1903.

La caisse de prévoyance pour les pensions des secrétaires et autres employés des communes, des provinces et des œuvres pies, compte (1910), 9.548 inscrits (2.733.811 lires de contributions), au lieu de 3.243 en 1905.

La caisse de prévoyance pour les pensions des officiers ministériels compte 2.208 inscrits (908.132 lires de contributions) au lieu de 2.067 en 1908. Elle a payé en 1910 12.728 lires à titre de pensions et d'indemnités.

La caisse de prévoyance pour les pensions des employés des Archives nationales compte 470 inscrits (85.598 lires de contributions) et a versé en 1910 3.213 lires à titre de pensions et d'indemnités.

Les statistiques relatives aux sociétés de secours mutuels, indiquent des résultats identiques : ces sociétés se sont annuellement développées. En 1873, il existait 1.447 sociétés, reconnues ou non ; 1.157 groupaient 217.906 adhérents, et possédaient ensemble un patrimoine de 9.885.995 lires. Vingt ans plus tard, en 1904 on comptait 6.535 sociétés ; 6.347 groupaient 926.026 adhérents, 5.999 possédaient ensemble 72.395.544 lires (1). Le Piémont comptait 1.339 sociétés, la Lombardie, 1.179, la Venétie 694, la Toscane 639, l'Émilie 520, la Sicile 344, la Ligurie 385, la Campanie 318, l'Ombrie 175, les

(1) Au 31 décembre 1904, il existait 1148 sociétés reconnues et 4.987 sociétés non reconnues, au total 6.535. Les 1.548 sociétés reconnues groupaient environ 288 508 adhérents, les 4.987 sociétés non reconnues 637.428, au total 926.026 adhérents. Les premières avaient un patrimoine de 36.861.581 lires, les secondes un patrimoine de 35.533.963, au total 72.395 544 lires. V. aussi sur les sociétés de secours mutuels, *infra*, chap. III.

Abruzzes et Molise 133, la Calabre 113, enfin la Sardaigne 49 et la Basilicate 43. 6.259 accordaient des secours de maladie, 2.967 des secours de dépenses funéraires, 1.969 des secours périodiques pour affections chroniques, 1.907 des secours aux veuves et aux orphelins, 1.618 des pensions de vieillesse, 1.597 des prêts, 1.238 des pensions pour invalidité permanente en cas d'accidents du travail, 1.049 des secours de vieillesse, 1.033 des secours pour invalidité permanente, 592 des secours d'accouchement, 417 des secours de chômage (1), 292 des pensions aux veuves et aux orphelins. 353 avaient inscrit leurs adhérents à la Caisse nationale de prévoyance, et 552 possédaient des magasins de consommation.

Les sociétés italiennes d'assurances sur la vie étaient au nombre de 35 en 1909 (au lieu de 18 en 1904). Ces 35 sociétés possédaient 166.151 polices ; en 1908, le chiffre des polices n'était que de 146.714, en 1907 de 124.654, en 1906 de 110.396, en 1905 de 100.190, en 1904 de 85.414. Aux 35 sociétés italiennes, il fallait ajouter 26 sociétés étrangères qui groupaient 108.398 polices : les polices des sociétés étrangères n'étaient que 105.136 en 1908, 100.519 en 1907, 98.916 en 1906, 91.855 en 1905, 85.814 en 1904. Le nombre total des polices d'assurance-vie, italiennes et étrangères, était ainsi passé de 171.228 en 1904 à 274.549 en 1909 ; le montant des capitaux assurés de 1.070.345.662 lires à 1.531.943.937. Les réserves mathématiques s'étaient accrues dans le même temps de

(1) L'assurance contre le chômage est également organisée par diverses fédérations ouvrières, notamment les fédérations du livre, des lithographes et des ouvriers chapeliers.

135.961.674 lires, passant de 263.576.761 à 397.493.425 (1).

Malgré les progrès par elles réalisés, les sociétés d'assurance-vie, en qui le public a assez peu confiance parce qu'elles n'offrent que des garanties insuffisantes, ne font aujourd'hui encore en Italie que des opérations relativement peu importantes. « Le développement des contrats d'assurance sur la vie, a dit récemment M. Nitti, ministre du Commerce, est actuellement en Italie sensiblement moins important que dans les autres nations européennes et aux États-Unis. En France par exemple, où il y a 5 milliards d'épargne, les primes pour assurances sur la vie ont atteint en 1908, 321 millions ; en Italie, où il y a 4 milliards d'épargne, les primes pour assurance-vie n'ont pas dépassé 62 millions. »

C'est en vue de développer en Italie l'habitude de l'assurance sur la vie que la loi du 4 avril 1912 a établi, pour ce genre d'assurances, le monopole de l'Etat.

* * *

Les sociétés coopératives, qu'elles aient eu pour but la consommation, le crédit, la production, le travail, ont pris une extension plus importante encore que les sociétés de secours mutuels, ou les sociétés d'assurance-vie. On trouvera au chapitre suivant, des renseignements statistiques en ce sens.

Les établissements de crédit foncier, qui sont actuelle-

(1) Notons que l'assurance contre l'incendie, contre les risques des transports, contre le vol, contre la grêle se sont elles aussi très notablement développées. Les capitaux assurés en 1905 aux 20 compagnies d'assurances contre la grêle formaient un total de 371.434.194 lires (au lieu de 143.674.367 en 1894) ; 23.010.855 lires avaient été versées à titre d'indemnité (au lieu de 4.833.612 en 1894).

ment au nombre de 7 : le crédit foncier de la Caisse d'épargne de Bologne, celui de la Caisse d'épargne de Milan, celui de la Caisse d'épargne de Vérone, le crédit foncier sarde de Cagliari, l'Institut italien de crédit foncier de Rome, le crédit foncier du Monte dei Paschi de Sienne, le crédit foncier de l'œuvre pie de Saint-Paul, de Turin — ont également, malgré des vicissitudes nombreuses, accru notablement leurs opérations. Les prêts atteignaient, à la fin de 1910, 457.824.751 lires au lieu de 345.413.633 à la fin de 1906 ; les garanties hypothécaires 1.031.733.191 lires au lieu de 792.484.204. Dans ces sommes ne sont pas comprises celles résultant des opérations des 4 Instituts de crédit foncier en liquidation : le crédit foncier de l'ancienne Banque nationale (Banque d'Italie), celui du Banco de Naples, celui du Banco de Sicile, celui du Banco du Saint-Esprit de Rome. Les prêts de ces instituts ajoutés à ceux des 7 établissements en exercice, formaient en 1906 un total de 540.318.885 lires, et les garanties hypothécaires un total de 1.217.544.026. En 1901, alors que 10 établissements de crédit foncier (au lieu de 11) fonctionnaient, le total des prêts était de 604.112.390 lires, et celui des garanties hypothécaires de 1.345.632.888 ; en 1890 (9 établissements) le total des prêts était de 752.251.178 lires, et celui des garanties de 1.645.868.786 ; en 1885 (8 établissements) le total des prêts était de 329.499.622 lires, et celui des garanties de 736.493.216 ; en 1872 (7 établissements) le total des prêts était de 68.776.910 lires, et celui des garanties hypothécaires de 147.846.751 ; enfin en 1871 (6 établissements) le total des prêts était de 49.549.754 lires, et celui des garanties hypothécaires de 106.284.489.

On a vu quels efforts les pouvoirs publics avaient faits en vue de bonifier les terres incultes du royaume, et de faciliter la colonisation interne. De 1862 à 1906, 118 millions ont été employés à des travaux de bonification; au 30 juin 1906, 502.034 hectares avaient été bonifiés. D'assez nombreuses sociétés privées se sont constituées pour mettre en valeur ces terrains. Dans le Ferrarais, *la Bonifica* cultive 16.000 hectares, l'*Azienda gallare* de la Banque d'Italie 3,700, la *Valle Volta* de la Société Vaudoise d'exploitations agricoles 1.776, la Société Lodigiana, 4.000. Le domaine de Monticchio en Basilicatê s'étend sur 5.340 hectares; il a été acheté en 1862 par la Société Lanari et C[ie] et donne un excellent rendement. En 1905, la Société agricole industrielle italienne, avec siège à Rome, plus tard la Société agricole du Latium, la Société agricole de l'Ombrie et des Marches, se sont constituées pour, comme l'a dit M. Poggi, directeur de la Société agricole industrielle, « bien cultiver les latifondi incultes de l'Italie; cultiver sans luxe, mais avec tout le capital nécessaire; ne pas cultiver en vampires pas plus qu'en dilettantes; cultiver industriellement, rapidement, prudemment; faire tous les travaux de bonification qui rendent possible et avantageuse une agriculture toujours plus intensive. » Ces sociétés ont poursuivi avec succès le programme qu'elles s'étaient tracé (1).

La colonisation interne a donné des résultats moins heureux. La location gratuite des parcelles du bois Montello devait durer six années, jusqu'à la fin de 1899,

(1) Le crédit foncier n'a pas donné au point de vue agricole tous les résultats qu'on en attendait, parce que l'agriculture n'a pu toujours supporter les conditions très onéreuses auxquelles les prêts étaient faits.

époque à laquelle les bénéficiaires devaient obtenir des concessions définitives. Mais on prolongea les locations de six nouvelles années jusqu'en 1906 : les bénéficiaires n'avaient fait en effet sur leurs parcelles que des travaux insuffisants. Celles-ci, soit par l'effet de la paresse de leurs propriétaires, soit par l'effet d'un rendement trop minime, furent subdivisées et morcelées presque à l'infini, et d'autre part beaucoup furent achetées par les propriétaires de la moitié aliénée du bois. Le partage du bois et la tentative de colonisation n'ont donc eu que des effets insuffisants. La colonisation interne a obtenu des résultats bien supérieurs en Hongrie et surtout en Prusse, où une commission spéciale de colonisation, disposant de 350 millions, a acheté, notamment dans la Prusse occidentale et dans la province de Posen, d'immenses étendues de terrains qu'après les avoir bonifiés, elle vend ou loue à des colons, moyennant un loyer annuel de 2 à 3 p. 100 de la valeur du terrain.

* * *

Les caisses d'épargne ont accusé un développement sans cesse croissant.

Les caisses d'épargne ordinaires étaient 208 en 1910; elles étaient situées principalement dans les Marches, le Midi, l'Emilie, la Romagne et le Piémont; les livrets étaient au nombre de 2.261.227 au lieu de 676.237 en 1872, 1.441.521 en 1892, 1.741.799 en 1902; le crédit des déposants se chiffrait par 2.397.107.361 lires, au lieu de 446.513.354 en 1872, 1.214.976.134 en 1892, et 1.572.211.734 en 1902.

Plus de la moitié des patrimoines et des dépôts des caisses est employée en fonds d'Etat : aussi le développement des caisses d'épargne a-t-il grandement influe sur les cours des consolidés, et a-t-il été l'une des causes qui ont permis la conversion de la rente. Quatre cents millions environ sont employés en prêts hypothécaires, spécialement en prêts sur des fonds ruraux. Des sommes importantes sont encore investies en prêts chirographaires, spécialement en prêts aux provinces et aux communes, et en comptes courants près des grandes banques d'émission.

Les caisses d'épargne postales (9.246 bureaux en 1910) possédaient en 1910 5.443.690 livrets, au lieu de 57.354 en 1876, 2.909.175 en 1896, et 4.689.669 en 1906. Le crédit des déposants se chiffrait par 1.773.587.77 lires, au lieu de 2.443.404 en 1876, 478.596.188 en 1896 et 1.210. 648.901 en 1906.

Ces chiffres sont relatifs à l'ensemble des opérations des caisses postales. Si l'on considère les opérations du service spécial des Italiens résidants à l'étranger, et celles faites à bord des navires de guerre, on constate une progression continue dans les dépôts : dans le premier service, le crédit des déposants était en 1910 de 369.981.794 lires, au lieu de 72.847 entre 1886 et 1890, et 20.329.737 en 1901 ; dans le second, il était de 884.866 lires en 1907, au lieu de 91.089 entre 1886 et 1890, et 156,279 en 1901.

Si l'on additionne les dépôts effectués aux caisses d'épargne ordinaires, et ceux effectués aux caisses postales, on arrive à un total (pour 1909) de 3.890.324.096 lires. Proportionnellement à la population, c'est en Lom-

bardie (195 l. 82 par habitant), en Piémont (161 l. 85), en Ligurie (155 l. 72), à Rome (149 l. 60), en Toscane (129 l. 34) et en Emilie (119.05), que les dépôts sont les plus élevés, et dans les Pouilles (35 l. 71), en Calabre (34 l. 80) et dans les Abbruzzes et Molise (25 l. 02) qu'ils le sont le moins.

Les capitaux des caisses postales sont, comme on sait, administrés par la Caisse des Dépôts et Prêts qui les emploie selon les modes fixés par la loi, spécialement en fonds d'Etat, en prêts hypothécaires et en prêts aux provinces, communes et associations.

A la fin de 1910, les fonds disponibles de la Caisse des Dépôts et Prêts s'élevaient à un total de 2 614.944.228 lires, sur lesquels 233.243.572 lires provenaient de l'exercice courant. Dans ces 2 milliards, les sommes d'épargne versées par les caisses postales depuis 1876 figuraient pour 1.271.500.000 lires.

Au 31 décembre 1910, 1.236.877.288 lires étaient employés en rentes, 604.626.882 en prêts au comptant, 177.006.089 en avances au Trésor, 90.862.594 en comptes courants au Trésor, 661.667.661 en prêts aux provinces, communes et associations pour exécution de travaux publics, etc.

La puissance d'épargne, dont témoignent les chiffres cités ci-dessus, constitue peut-être, ainsi qu'on l'a dit justement, le phénomène économique le plus saillant qui soit en Italie. Et les chiffres relevés ne l'indiquent pas encore dans toute son étendue. Aux dépôts dans les caisses d'épargne, il faut ajouter ceux effectués dans de nom-

breuses sociétés ordinaires de crédit (133 en 1910) et dans de plus nombreuses banques populaires (environ un millier). Ces dépôts d'épargne, qui formaient en 1872 un total de 465.359.328 lires, et en 1902 de 2.620.676.833, atteignirent en 1910 5.367.964.476 lires, ce qui représentait une moyenne de 153 l. 60 par habitant.

*
* *

La prévoyance n'a pas empêché chez le peuple italien l'exercice de la bienfaisance : on sait déjà les sommes considérables que l'État, les provinces et les communes emploient en « spese di beneficenza ». Celles-ci ont augmenté de 25 millions en moins de trente ans. Elles se chiffrent à présent par plus de 78 millions, alors qu'elles n'atteignaient que 53.162.156 lires en 1881, 59.644.249 en 1886, 62.326.313 en 1891, 64.727.850 en 1895 et 67.993.407 en 1899.

Les *opere pie* existantes en Italie en 1880 étaient au nombre de 21.866; vingt ans plus tard, en 1900, on en comptait 27.078 ; entre 1901 et 1905, il s'en fonda 240 nouvelles; entre 1906 et 1910, 516. Leur patrimoine se chiffrait en 1880 par 1.897.659.222 lires et en 1900 par 2.204.955.708 ; leurs revenus par 135.191.227 lires et 172.895.303. Les dépenses atteignirent 130.423.812 lires (dont 84.918.079 seulement de bienfaisance) en 1880, et 162.661.374 dont 107.155.711 de bienfaisance) en 1900. On voit que des sommes importantes sont perdues en dépenses de culte et en frais d'administration.

La charité privée (1) entretient 509 institutions pour

(1) Chiffres de 1910.

aumônes aux pauvres (patrimoine : 2 millions environ), qui ont distribué en 1910 1.321.365 lires en secours à domicile, entre 210.259 individus ; 163 refuges pour mendiants, asiles de nuits, etc. (patrimoine : 2.200.000) qui dépensèrent 1.459.199 lires pour secourir 363.201 individus ; 89 hôpitaux où furent soignés 15.797 individus ; 2.453 maisons pour l'enfance (patrimoine : 14 millions) qui dépensèrent 7.465.871 lires pour secourir 345.643 enfants. En additionnant ces divers chiffres, on voit que près de 3.400 établissements, ont dépensé en 1910 plus de 12 millions en exerçant la bienfaisance envers un million d'individus.

Il est à peine besoin d'ajouter que la charité — surtout la charité privée — s'exerce encore sous de multiples formes qui échappent aux statistiques les plus attentives. En dehors des œuvres qui viennent d'être mentionnées, d'autres encore font, avec une inlassable ardeur et une touchante discrétion, le bien autour d'elles.

*
* *

Les classes aisées, en Italie, remplissent avec conscience leurs devoirs envers les déshérités : la charité, la générosité sont vertus communes à tous. Chacun s'efforce d'aider son prochain, dans la mesure où il lui est possible. Aussi l'action sociale des pouvoirs publics a-t-elle toujours été comprise, approuvée, encouragée. Le pays supporte sans se plaindre les lourdes charges qu'elle entraîne : l'amélioration du sort des classes laborieuses ou souffrantes est l'une de ses constantes préoccupations.

CHAPITRE III

L'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE

Sommaire. — L'aide mutuelle en Italie : les sociétés coopératives.
I. Les coopératives de consommation.
Les coopératives de crédit. — Les banques populaires. — Les caisses rurales. — Les caisses rurales et les catholiques sociaux. — Les démocrates chrétiens. — Les caisses agraires, les chaires ambulantes d'agriculture et les syndicats agricoles.
Les coopératives de production agraires.
Les *affittanze collective*.
Les coopératives de production et de travail industrielles. — Les habitations ouvrières
II. Les résultats de l'action sociale individuelle.
L'importance actuelle des coopératives de consommation, de production, de travail. — Les *affittanze collective*.
L'importance actuelle des caisses de crédit, notamment des banques populaires et des caisses rurales. — Les instituts de crédit agraire, créés par des lois spéciales et avec des dotations particulières. — Les résultats obtenus par les syndicats agricoles.

Rien ne prouve mieux le sentiment d'aide mutuelle qui anime le peuple italien tout entier que les nombreuses institutions sociales constituées par l'initiative privée depuis l'unité, en vue d'améliorer, de faciliter, la condition des classes laborieuses.

On sait déjà qu'avant l'unité, beaucoup d'œuvres sociales avaient été créées, que les sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives, ont pris très vite dans le pays une importance notable. Ces sociétés se sont depuis cinquante ans considérablement développées, et ont multiplié sous des formes nouvelles et diverses leur action.

I

En même temps que les pouvoirs publics protégeaient par tout un ensemble de lois la santé des travailleurs, des asiles privés étaient créés, surtout dans les régions les plus peuplées et dans celles les plus pauvres, pour recueillir et secourir l'enfance. L'enfant devenu homme, trouvait aussi dans les sociétés de secours mutuels l'aide dont il pouvait avoir besoin.

Ces sociétés accrurent et étendirent peu à peu leurs opérations. Comme par le passé, elles aidèrent les travailleurs adhérents en cas de maladie ou de chômage ; elles leur assurèrent des retraites, elles secoururent leurs veuves et leurs orphelins (1). Mais surtout elles ont organisé des coopératives de consommation afin de fournir à bon compte les vivres, vêtements et autres objets de première nécessité ; surtout aussi, elles ont accordé, et accordent, des prêts soit individuels, soit collectifs; individuels, à ceux de leurs membres, qui pour une cause quelconque, se trouvent momentanément dans le besoin ; collectifs, aux coopératives ouvrières de travail et de production, pour aider celles-ci dans leurs entreprises. Ces prêts, elles ne les font pas d'ordinaire directement ; elles les font par l'intermédiaire d'une banque populaire à la constitution de laquelle elles auront pris la plus large part, et qui leur sera, bien que distincte, intimement liée.

Les sociétés de secours mutuels ne protègent donc pas seulement la vie physique de l'ouvrier ou du paysan ;

(1) Voir *supra*, chap. II.

par les secours collectifs qu'elles donnent aux coopératives de production, elles facilitent et encouragent son travail.

Les banques populaires n'ont pas seulement pour but d'aider les coopératives de production ; nous avons vu qu'elles avaient aussi un autre objet, qui est même pour elles l'essentiel : escomptes d'effets à deux signatures au moins, avec échéance ne dépassant pas six mois ; prêts aux sociétaires sur des effets directs portant au moins deux signatures et à échéance de trois mois ; ou sur une seule signature si le montant ne dépasse pas la valeur nominale des actions possédées ; prêts en comptes courants aux sociétaires moyennant des effets directs portant au moins deux signatures et dont l'échéance ne dépasse pas six mois ; avances et reports sur dépôts de titres ; émissions de livrets d'épargne, de bons à échéance fixes et ouvertures de comptes courants. C'est par ces diverses opérations qu'elles réalisent et assurent le crédit populaire. Mais afin de le rendre plus solide et plus sûr, et aussi de permettre à tous d'y recourir et d'en bénéficier (1), les banques populaires se sont groupées, et d'autre part ont organisé un service de prêts agraires. Elles se sont groupées de deux manières : d'abord elles ont formé des groupes régionaux, qui tiennent des congrès périodiques où se discutent les intérêts communs des sociétés adhérentes ; le plus ancien de ces groupes est celui de la province de Trévise qui a été fondé en février 1878 ; —

(1) Les banques populaires traitent surtout avec la bourgeoisie agricole, industrielle ou commerçante ; les petits propriétaires ruraux s'adressent plutôt aux caisses rurales.

ensuite les banques populaires ont constitué — en 1887 — une fédération, l'Association des banques populaires, qui a pour objet leur défense commune et en même temps la diffusion dans le public de leurs opérations. L'Association organise périodiquement d'importants congrès, dont les résolutions ont toujours pesé d'un grand poids dans les décisions prises quant au crédit populaire par les pouvoirs publics.

Les banques populaires font des prêts agraires, ou plus exactement elles permettent aux agriculteurs qu'elles savent honnêtes, momentanément gênés dans leurs affaires, ou désireux d'augmenter celles-ci quand ils n'en ont pas les moyens immédiats, de se procurer les fonds nécessaires pour des achats d'engrais chimiques, de semences, de bétail ; ces fonds sont faits contre des effets à six mois, renouvelables au pair une fois ; les achats, transmis par la Banque, sont effectués par un comice agricole, — nous reviendrons plus loin sur cette institution, — à un taux de faveur.

Les banques populaires ont ainsi répandu le crédit non seulement dans la classe ouvrière, mais aussi parmi les travailleurs agricoles, qui forment dans certaines régions de l'Italie, la presque totalité de la population. Elles ont été parmi les meilleurs agents du développement économique de la péninsule.

Ce n'est pas à elles seulement que celui-ci a été dû ; les agriculteurs ont trouvé aussi auprès d'autres œuvres sociales les secours dont ils avaient besoin. Ils les ont trouvés notamment auprès des caisses rurales.

Les caisses rurales sont de plusieurs sortes. Elles ont été crées afin de faciliter au paysan le recours au crédit. Les banques populaires n'accordaient, on le sait, celui-ci que moyennant certaines conditions, qui forcément en restreignaient et limitaient l'usage. Pour donner aux plus pauvres le moyen d'emprunter, un député de la gauche constitutionnelle, M. Wollemborg, qui fut pendant quelques mois membre du ministère Zanardelli, eut vers 1882 l'idée d'établir en Italie des caisses rurales, semblables aux banques allemandes Raffeisen. La première de ces caisses fut constituée, en 1883, dans un village de Lombardie, à Loreggia. Elles ont pris depuis, et pour des causes que nous indiquerons plus loin, une importance considérable. Contrairement aux banques populaires, les caisses rurales n'ont pas de capital versé : les fonds nécessaires à leur fonctionnement sont constitués par les dépôts qu'elles reçoivent, et les emprunts qu'elles font soit aux banques populaires, soit aux caisses d'épargne ; ces fonds servent à faire des prêts pour achats de bétail, fourrages, et engrais, qui sont le plus souvent garantis par des cautions ou des hypothèques ; quelquefois, cependant, les prêts, surtout ceux à courte échéance, sont consentis sur la seule signature de l'emprunteur. Comme les prêts sont faits à un taux plus élevé (généralement 6 p. 100) que celui-ci auquel la caisse a elle-même trouvé les fonds (elle emprunte aux banques populaires ou aux caisses d'épargne à 4 ou 5 p. 100), et comme d'autre part il n'y a aucun capital à rémunérer, il se constitue un fonds de réserve qui forme le patrimoine de la caisse, et ne peut jamais être partagé parmi ses membres ; ce fonds sert a couvrir les pertes éventuelles, qui sont du reste fort rares.

Si toutes les caisses rurales fondées sur le type Raffeisen ont les caractères essentiels que nous venons d'indiquer, certaines — et on peut même dire le plus grand nombre — ont une nuance religieuse qu'il convient de signaler. Elles ont été et sont l'un des principaux organes du mouvement social chrétien, qui a pris naissance en Italie, en 1891, par l'effet de l'encyclique célèbre *Rerum novarum*. On sait que pour amender le régime capitaliste qu'elle condamnait d'un point de vue moral, l'encyclique indiquait deux remèdes : l'organisation professionnelle, comportant essentiellement comme idéal le syndicat mixte de patrons et d'ouvriers, et l'intervention de l'Etat. Selon ces directions, les catholiques italiens fondèrent l'*Œuvre des Congrès*. Mais bientôt dans celle ci deux tendances se manifestèrent : d'une part la tendance libérale, qui montrait une certaine défiance vis-à-vis de l'intervention de l'Etat en matière sociale, et s'en remettait à la bonne volonté des patrons chrétiens pour améliorer la condition de leurs ouvriers ; de l'autre, la tendance démocratique qui acceptait l'intervention de l'Etat, et s'efforçait d'organiser le plus complètement possible la classe ouvrière. Les libéraux appuyèrent vivement l'institution des caisses rurales : au Congrès catholique qui se tint à Rome en 1894, — ces congrès étaient périodiques depuis 1891, — ils déclarèrent que l'un de leurs principaux buts serait d'organiser des corporations, de patrons et d'ouvriers, s'il était possible ; de patrons d'une part, d'ouvriers de l'autre, si la fusion des deux éléments ne pouvait se faire. Ce moyen devait être l'un de ceux par lesquels se réaliserait l'organisation sociale, chrétienne, catholique, à laquelle ils tendaient, sans demander à l'Etat aucun concours. Les libé-

raux firent en faveur des caisses rurales une telle propagande que celles-ci se développèrent extrêmement vite, au moins dans la Haute Italie (1), et notamment dans la province de Bergame. Nous verrons plus loin qu'ils ont, pour les ouvriers de l'industrie, organisé des syndicats, et n'ont pas craint ainsi de mêler au mouvement socialiste lui-même.

L'une des œuvres les plus fécondes qu'ait organisé les catholiques libéraux est celle des cercles, ou Unions agricoles, qui groupent, soit par diocèse, soit par province toutes les caisses rurales, et pourvoient aux besoins d'un caractère général auxquels ne pourraient efficacement satisfaire les associations locales isolées. Ces fédérations catholiques ont été constituées en exécution d'une résolution votée par le X[e] Congrès catholique italien, tenu à Gênes en 1892, et qui était ainsi conçue : « Que toutes les associations rurales catholiques procèdent à la formation de fortes associations territoriales de propriétaires et de paysans pour relever, moralement, intellectuellement et économiquement les conditions de l'agriculture. » La première Union agricole catholique fut fondée à Trévise, dès la fin de 1892 ; d'autres furent constituées ensuite à Treviglio, à Bergame, à Parme, à Venise, à Turin etc... Le but que poursuivent ces Unions agricoles a été nettement défini dans les statuts de celle de Treviglio : « L'Union a pour but de favoriser les intérêts agricoles, et en particulier : 1° de faire des achats et des ventes collectives de semences, instruments agricoles, sulfates de cuivre, soufres, engrais et autres marchandises qui servent au développement et à

(1) Don Luigi Cerutti, curé de Gambarare, en Vénétie, a été le grand propagateur des caisses rurales.

l'accroissement de la production agricole, en les achetant directement en fabrique ; 2° de faciliter la fondation de toutes les sociétés et œuvres qui protègent et défendent l'agriculture (caisses rurales, assurances contre la grêle, l'incendie, la mortalité du bétail, assurances sur la vie etc...). » De fait, les unions agricoles ont très complètement rempli le programme qu'elles s'étaient proposé. On a calculé que dans toute la province de Bergame il existait 143 cercles de jeunes gens, 120 sociétés de secours mutuels, 92 sociétés de crédit, 20 syndicats ouvriers, 94 sociétés d'assurances contre le bétail, 3 coopératives, qui tous appartiennent au parti catholique libéral. Dans la Lombardie tout entière, celui-ci a organisé ou soutient 1.056 sociétés de secours mutuels, 202 coopératives, 76 banques, 1.092 caisses rurales.

Les œuvres sociales des catholiques libéraux, et notamment les caisses rurales, qu'ils ont, en quelque sorte, monopolisées, n'ont pas été atteintes dans leur développement par la suppression, décidée par Pie X, en 1904, à la suite du Congrès de Bologne où les deux tendances libérale et démocrate s'étaient violemment heurtées, de l'œuvre des Congrès. Elles ont continué de prospérer parce que dès 1905 les libéraux, au moins les moins avancés d'entre eux, avaient, à la demande du Pape, et sous la direction du comte Medolago-Albani, constitué un nouveau groupement social, l'Union populaire, auquel, à la suite du Congrès de Florence, vinrent se joindre trois autres associations : l'Association électorale, l'Association économique sociale, la Société de la jeunesse catholique. Ces « quatre Unions », selon l'expression usitée, groupent les catholiques sociaux modérés, rigoureusement dociles, sous le contrôle et la

direction des évêques, aux directions pontificales (1). Un certain nombre de libéraux n'en font cependant pas partie et se sont rangés du côté des démocrates.

Les démocrates chrétiens, eux, sont très nettement socialistes. Leur but n'est pas de fonder des œuvres capables d'améliorer le régime capitaliste actuel, mais bien de supprimer totalement ce régime. « Le but de tout progrès social sur le terrain économique, a décidé le Congrès démocrate tenu à Imola en septembre 1910, est l'abolition du salariat et de toute forme d'exploitation où les moyens de production ne sont pas la propriété de celui qui les emploie. » Contrairement aux libéraux qui sont d'abord catholiques, les partisans de l'abbé Murri, le fondateur de la *Ligue démocratique nationale*, sont surtout des démocrates. Au Congrès d'Imola de 1910, une proposition de modifier le titre de la Ligue, en y ajoutant le mot « chrétienne » a été repoussée, à la demande de l'abbé Murri lui-même, qui déclara que le groupement était avant tout politique et économique, et qu'il ne devait avoir aucun caractère confessionnel. Le Congrès a du reste nettement affirmé qu'il mettait au premier rang, parmi les moyens de propagande et de conquête démocratiques, l'instruction populaire, l'éducation de la conscience, la pratique et l'exemple de toutes les formes de tempérance, de bonté et d'utilité sociale, et qu'il considérait qu' « un des plus graves obstacles à la défense et au progrès de ces vertus morales était le mensonge clérical, et l'alliance du pharisaïsme politico-ecclésiastique avec les intérêts et les partis de la réaction. »

(1) Les catholiques sociaux sont avant tout des catholiques.

Une telle doctrine est naturellement très mal vue au Vatican. En mars 1905, Pie X, dans une lettre au cardinal Svampa, condamna formellement l'action des démocrates; l'année suivante, il renouvela, dans son encyclique du 28 juillet 1906, sa condamnation, et interdit aux prêtres de s'associer à l'œuvre de Murri. Ceux-ci, dans un Congrès qui fut tenu à Milan deux mois plus tard, obéirent, tandis que tous les éléments laïques de la Ligue décidaient de persévérer. Ils persévérèrent, malgré la suspension *a divinis* dont le Pape frappa Murri en 1907 pour un article paru dans la *Rinnovamento*, de Milan, organe de Fogazzaro, où l'auteur prétendait qu'à l'exemple de Dante et de Savonarole on pouvait être à la fois catholique et anticlérical. L'Archevêque de Milan ayant supprimé la *Rinnovamento*, une autre revue, encore plus avancée, *Nova et Vetera*, fut lancée. Murri fut élu, le 7 mars 1909, grâce aux voix socialistes, député de Fermo ; quinze jours plus tard, Pie X prononçait son excommunication.

Les démocrates se séparent donc, chaque jour davantage, du catholicisme officiel. Ils sont intimement unis aux socialistes, et nous verrons plus loin l'appui qu'ils ont déjà apporté, et que certainement, dans l'avenir, ils donneront encore à ceux-ci.

Nous avons vu par les observations qui précèdent comment les caisses rurales, qui ont été peu à peu accaparées par les libéraux catholiques, secondaient l'action des banques populaires, et permettaient aux populations agricoles les plus humbles de recourir au crédit. Celles-ci ont également à leur disposition d'autres organes, d'origine plus récente et d'organisation assez différente, mais tendant

aussi à faciliter les travaux de l'agriculture : nous voulons parler des caisses agraires.

Les caisses agraires sont, comme les caisses rurales, des sociétés coopératives, en nom collectif, dont le capital se constitue par les bénéfices de chaque année. Elles font à leurs membres des avances, généralement à courte échéance, pour achats d'engrais, réparations à des immeubles, travaux agricoles, achats de machines, ustensiles, et bétail. Les fonds sont fournis par des emprunts effectués aux caisses d'épargne, moyennant le plus souvent le taux de 4 p. 100. Cependant, si les caisses agraires se rapprochent par les éléments que nous venons de relever des caisses rurales, elles s'en distinguent très nettement en ce que, contrairement à celles-ci, elles ne sont pas complètement autonomes et indépendantes. Elles dépendent directement d'une part des caisses d'épargne, de l'autre des titulaires des Chaires ambulantes d'agriculture. Elles relèvent des caisses d'épargne notamment en ce que, si elles peuvent recevoir des dépôts, elles sont par contre obligées de les verser à celles-ci intégralement : elles ne peuvent, comme les caisses rurales, en disposer à leur gré. Elles sont sous la surveillance incessante des établissements d'épargne, qui sont leur conseiller et leur guide, et qui même envoient assez souvent auprès d'elles certains de leurs employés. Elles sont également surveillées par les titulaires des chaires ambulantes qui peuvent opposer leur veto aux demandes de prêts dont l'objet paraît insuffisamment sûr.

Ces chaires ambulantes ont été l'une des causes de la création des caisses agraires. En 1890, le conseil provincial décida la création à Rovigo d'une « Chaire ambulante

d'instruction agricole expérimentale de la Polésine ». Ce long titre dit exactement le but qui était cherché, et qu'on a, disons-le de suite, atteint. Il s'agissait d'*instruire* — et d'instruire *expérimentalement*, — les populations agricoles, de leur montrer pratiquement les moyens de faire rendre à la terre, sans cependant l'épuiser, son maximum. L'exemple donné par la province de Rovigo fut suivi par beaucoup d'autres : ici, la caisse d'épargne, là, le comice agricole, ailleurs le conseil provincial, organisèrent, avec le concours financier de municipalités, de banques populaires, d'institutions de bienfaisance, ou de corps moraux, des chaires ou des offices d'agriculture, et leur assignèrent pour but, comme il fut fait pour celui de Bologne, crée en 1892, de « propager le progrès agricole de la province et d'aider l'administration provinciale, les comices agricoles, les propriétaires et les cultivateurs, dans le perfectionnement des systèmes de culture, dans la défense des récoltes contre les parasites, dans l'amélioration des produits de l'industrie rurale ».

Les chaires ambulantes d'agriculture que nous possédons en France ne ressemblent en rien aux chaires italiennes. Les titulaires de celles-ci ne sont pas, comme chez nous, des fonctionnaires de l'Etat relevant du ministre et du préfet : ils sont choisis par le conseil de direction de la chaire, lequel est souvent nommé moitié par le conseil provincial, et moitié par l'institution, banque, caisse d'épargne, qui a pris l'initiative de celle-ci. D'autre part, le titulaire de la chaire ne se contente pas de sèches conférences sur des sujets choisis au hasard : il donne des consultations agricoles, non seulement verbales, mais écrites, il fait des démonstrations, tente des expériences

sur place ; il fait des cours qui portent sur la taille et le greffage de la vigne, la vigilance anti-phylloxérique, l'amélioration du bétail, celle des prés et pâturages à l'aide des engrais chimiques, etc. Ainsi les agriculteurs, ou les jeunes gens qui sont appelés à le devenir, s'instruisent utilement et pratiquement : ils apprennent les meilleurs modes de culture, et suivent les progrès de la science agricole. La plupart des chaires ont un journal, le plus souvent mensuel, qui complète l'enseignement du professeur ; rédigé dans une forme simple et essentiellement pratique, il donne des conseils, que le paysan, qui les sait bons et connaît celui de qui ils émanent, s'empresse d'ordinaire de suivre.

Les titulaires des chaires ambulantes sont pour les agriculteûrs des guides sûrs, des amis, à qui ceux-ci s'adressent très souvent. C'est ainsi que les chaires ambulantes ont fait sentir le besoin des caisses agraires. Il fallait que le professeur qui conseille au paysan telle transformation, telle amélioration, pût lui donner les moyens de les réaliser : le paysan s'adressera à la caisse agraire, qui lui fera le crédit dont il aura besoin, si le titulaire de la chaire ambulante appuie auprès d'elle la requête. En fait, la caisse agraire est l'organe d'exécution de la chaire ambulante.

Nous avons dit déjà que le plus souvent ce sera pour des achats de marchandises nécessaires à son exploitation, surtout pour des achats d'engrais, que le paysan recourra au crédit que peut lui procurer la caisse agraire. En fait, sinon toujours, du moins d'ordinaire, il recevra non pas une somme d'argent, mais les produits mêmes dont il aura besoin, parce que très souvent, à côté de la chaire

ambulante et de la caisse agraire, fonctionne, sous la direction même du titulaire de la chaire, un syndicat agricole.

Les syndicats agricoles italiens, qui ont pour objet, comme nos syndicats français, bien qu'à maints points de vue ils diffèrent très notablement d'eux, l'achat collectif des marchandises nécessaires à l'exploitation du sol, sont nés des comices agricoles, qui, créés en 1866, eurent tout d'abord pour objet de renseigner les pouvoirs publics sur la situation agricole du royaume. En 1878, un règlement élargit leurs attributions en leur conférant « la mission de travailler à l'amélioration des conditions physiques et morales de la classe agricole ». Quelques-uns, au lendemain de la constitution des premiers syndicats agricoles français, organisèrent pour leurs membres l'achat collectif des engrais, semences, etc... et devinrent ainsi de véritables syndicats agricoles. En même temps, des syndicats agricoles indépendants, distincts des comices, se constituèrent; ce qui fait qu'aujourd'hui encore, l'achat collectif des matières nécessaires à l'agriculture est réalisé de deux manières. Le plus ancien comice-syndicat-agricole est celui de Plaisance qui remonte à 1889. Les syndicats agricoles autonomes ne sont pas tous copiés sur nos syndicats français; certains sont, comme ceux-ci, de simples associations de fait, régies par les principes généraux du Code civil, et sans personnalité juridique, mais beaucoup d'autres ont adopté la forme coopérative, recueilli des souscriptions d'actions, et formé ainsi le capital de véritables sociétés coopératives de consommation, régies comme telles par le Code de Commerce. Ce sont ces syndicats, autonomes ou non, qui réalisent le crédit accordé, à la

demande des chaires ambulantes, par les caisses agraires (1).

La plupart de ces syndicats se sont groupés d'abord en groupements régionaux, ensuite en une fédération générale. Le but de celle-ci, qui s'est créée en 1892 et dont le siège a d'abord été à Plaisance, est surtout d'aider et de défendre les syndicats non coopératifs, qui n'ont aucune capacité juridique, et peuvent être par suite exposés à la mauvaise foi de leurs fournisseurs. Mais la fédération soutient aussi les autres syndicats, et s'efforce de faciliter à tous l'accomplissement de leur tâche, l'achat collectif des marchandises. Elle s'est constituée comme société coopérative, et forme ainsi, contrairement à nos fédérations françaises qui sont dépourvues de personnalité civile, et ne sont guère qu'un lien moral entre les syndicats affiliés, un véritable syndicat, mieux organisé, plus puissant, un syndicat central qui met ses moyens d'action à la disposition de tous.

Les coopératives de crédit et de consommation ne sont pas les seules qui se soient développées dans les milieux agricoles; les coopératives de production, et notamment les laiteries et les élevages coopératifs (2), ont pris eux aussi une grande extension.

Une application très curieuse de l'idée coopérative a été faite dans les *affittanze collective*, les locations collectives. Ces *affittanze collective*, dont la nature et le but varient assez notablement selon les régions, ont toutes une forme

(1) Aux syndicats agricoles mentionnés ici, il faut ajouter les unions agricoles catholiques citées plus haut qui poursuivent le même but.

(2) Voir sur les laiteries coopératives notamment Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny. *La prévoyance sociale en Italie*, 1898. Colin, p. 292 et suiv.

juridique commune : ce sont des sociétés anonymes coopératives à capital illimité. Les unes distribuent les terres qu'elles louent, entre tous leurs membres, de manière que chacun devienne possesseur d'une parcelle propre qu'il exploite à son gré ; les autres font participer tous leurs membres à l'exploitation collective des terres louées. Cette seconde forme d'*affittanze collective* se présente sous deux aspects différents : dans les *affittanze* dites *chiuse*, le nombre des membres est proportionnel à l'étendue et aux besoins de main-d'œuvre du domaine : dans les *affittanze* dites *aperte*, au contraire, le nombre des membres est illimité, et chacun travaille à son tour. Dans certaines régions, notamment en Sicile, les *affittanze collective* ont un caractère confessionnel marqué : dans les statuts de la coopérative de travail de S. Giuseppe in Ribera (Girgenti), par exemple, il est dit que « pour être membre de la Société il est nécessaire d'être bon catholique, et non ennemi du gouvernement constitué » ; le règlement de la coopérative ajoute que « tous les membres et leurs familles doivent se conduire chrétiennement ».

Les premières *affittanze collective* ont été réalisées par des coopératives de Ravenne et de Calvenzano. La coopérative de Ravenne, constituée en 1883, a commencé l'exploitation du sol en 1886, année dans laquelle elle prit à bail la « Colonie de S. Vitale », dans la commune de Ravenne, d'une étendue de 260 hectares, et moyennant un loyer annuel de 23.400 lires. La coopérative de Calvenzano, constituée en 1887, commença d'exploiter en 1894 un grand domaine rural de 600 hectares. On verra plus loin l'importance qu'ont actuellement dans tout le royaume les *affittanze collective*.

*
* *

On voit par l'ensemble des observations ci-dessus le développement qu'ont pris en Italie les œuvres sociales. Elles ont été constituées surtout en faveur des travailleurs agricoles, mais ce serait une erreur de croire que les travailleurs de l'industrie n'ont pas été également protégés. Nous avons vu déjà le rôle des sociétés de secours mutuels et celui des banques populaires, dont les opérations se font dans tous les milieux sociaux indistinctement. De très nombreuses coopératives de consommation ont été constituées par les travailleurs de l'industrie. De même, les coopératives de production se sont également surtout formées en vue de productions industrielles. La plupart appartiennent à présent aux métiers relatifs à la construction. Des manœuvres, des plâtriers, des marbriers, des stuqueurs, des fumistes, des forgerons, des charpentiers, des menuisiers, des vitriers, des peintres, des décorateurs, des doreurs, ont constitué des coopératives de production. Certaines se sont également formées entre fabricants de meubles, tapissiers, carrossiers, selliers, teinturiers, potiers, tailleurs, gantiers, cordonniers, tresseuses de paille, typographes, imprimeurs, relieurs, éditeurs, etc... Ces diverses coopératives se sont fédérées, et ont formé la Ligue nationale des sociétés coopératives italiennes, qui, dirigée par un conseil général de 20 membres et un comité exécutif de 7, tient des congrès périodiques, d'ordinaire tous les deux ans, et a un organe hebdomadaire, *la Cooperazione italiana*, qui traite des intérêts communs à toutes les coopératives.

Les plus importantes coopératives de production sont celles constituées par les *braccianti* (manœuvres, terrassiers, carriers, charretiers, portefaix) que la loi du 11 juillet 1889 a autorisé à prendre part aux adjudications de travaux publics inférieures à 100.000 francs. Ces sociétés de braccianti, qui ont prospéré très rapidement, ont un capital illimité, formé d'actions nominatives non supérieures à 100 lires ; elles répartissent les bénéfices, après prélèvement de la réserve, et du service des actions, entre les sociétaires ouvriers qui ont participé à la production, et en proportion du travail fait ou des salaires reçus. Ceux-ci sont d'ordinaire fixés par un comité technique, auxiliaire du conseil d'administration, qui a en même temps pour mission d'étudier les travaux à exécuter. Le salaire est tantôt fixe, tantôt proportionnel.

Les sociétés de braccianti font partie de la Ligue nationale des coopératives, et ont en même temps formé des fédérations régionales qui ont surtout pour objet d'empêcher la concurrence entre les groupements d'une même contrée, et de régulariser la distribution des travaux entre les diverses sociétés. Certaines, comme celle de Ravenne, qui a assumé l'entreprise de la bonification des terrains marécageux de la région d'Ostie, Camposalino, Maccarese, Isola sacra, ont créé dans leur sein une section d'entreprises agricoles : la « Société coopérative nationale pour la culture des terres incultes et abandonnées, » qui s'est créée en 1896, pour « pourvoir à la culture des terrains incultes et abandonnés moyennant l'acquisition, près les administrations publiques et les particuliers, de pièces de terre, dans n'importe quelle région du territoire, les mettre en culture afin de développer et coordonner la

production de l'industrie agricole » a débordé les cadres de la société ordinaire de Craccianti, et essayé de généraliser la colonisation coopérative.

La condition de l'ouvrier de l'industrie n'a pas été améliorée seulement par les coopératives de consommation et de production ; nous avons dit déjà comment l'idée coopérative avait été appliquée à la construction de maisons populaires. Les coopératives de construction pour habitations ouvrières se sont multipliées, en s'inspirant des mêmes méthodes que les sociétés de braccianti, et en ayant en vue les mêmes intérêts économiques.

II

La prévoyance et la coopération, qui tendent l'une et l'autre, comme l'a dit justement M. le comte Guicciardini, ancien ministre de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, « à la distribution des biens économiques plus exactement en harmonie avec les besoins moraux des hommes, » ont en Italie donné d'incomparables résultats. Grâce à elles, les classes laborieuses ont pu améliorer leur sort. C'est à elles aussi, qu'est due la prospérité croissante du pays, car l'agriculture et l'industrie ne se seraient pas aussi intensément développées si par le moyen des institutions de crédit, l'argent n'avait pas partout circulé, et donné à toutes les entreprises, mêmes les plus modestes, les moyens de vivre et de prospérer.

L'enfance ouvrière est recueillie et soignée dans de

très nombreux asiles. Alors qu'en 1883-84 il existait 2.035 asiles publics et privés recueillant 229.510 enfants, en 1891-92 2.348 asiles recueillant 292.214 enfants, en 1901-02 3.314 asiles recueillant 355.594 enfants, en 1907-08 le nombre officiel des asiles a été de 3.576 : 343.563 enfants y étaient admis.

Les sociétés de secours mutuels aident, on l'a vu au chapitre précédent, un nombre considérable de travailleurs. Les sociétés coopératives, de consommation de crédit, de production, et de travail, ont pris elles aussi un développement étendu, que quelques chiffres indiquent clairement.

Les coopératives de consommation sont actuellement (fin 1910) au nombre de 1.764 ; elles groupent ensemble 346.474 adhérents, possèdent un capital versé de 17.288.907 lires, et 5.579.802 lires de réserves.

Les coopératives de production sont au nombre de 1.608. Il existe 926 coopératives de productions agraires et œnologiques (660 d'industries agraires et de cultures spéciales, 116 de viticulture et œnologie, 12 de sériciculture et apiculture, 138 de laiteries et de fromageries), 87 d'industries alimentaires (53 de boulangeries, de meuneries, 34 de boucheries et autres industries de l'alimentation), 31 de pêcheurs, 564 de productions industrielles (48 d'industries textiles, 84 d'industries du bois, 95 d'industries mécaniques et métallurgiques, 46 d'industries chimiques et pharmaceutiques, 67 d'arts décoratifs, 60 d'entreprises électriques, 91 d'industries polygraphiques, 32 d'entreprises à but d'hygiène, 31 d'industries céramiques et verrières, 10 d'industries diverses).

Ces 1.608 coopératives de production groupent ensemble

250.763 adhérents (les coopératives de productions agraires, 161.115 adhérents, celles d'industries alimentaires 16.058, celles de pêche 2.871, celles de productions industrielles 70.719) — possèdent un capital versé de 39.233.049 lires (les premières 11.708.662, les secondes 1.981.263, les troisièmes 75.904, les quatrièmes 15.467.210) — et un fonds de réserve de 7.076.985 lires (les premières 3.978.537, les secondes 253.566, les troisièmes 35.553, les quatrièmes 2.809.329).

A ces coopératives de consommation et de production, il faut ajouter : 379 coopératives de construction groupant 49.466 adhérents, et possédant un capital versé de 40.600.617 lires et un fond de réserve de 2.508.620 lires, et 1.017 coopératives de travail, groupant 94.738 adhérents, et possédant un capital versé de 2.840.954 lires et un fonds de réserve de 1.500.900 lires.

Ces 1.017 coopératives de travail sont composées de 448 coopératives de maçons et cimentiers (27.507 adhérents), de 336 coopératives de terrassiers et braccianti (55.387 adhérents), de 65 coopératives de transporteurs et charretiers (2.796 adhérents), de 69 coopératives de travailleurs des ports (5.427 adhérents), et de 20 coopératives diverses (3.621 adhérents).

Si à ces diverses sociétés, on ajoute 124 coopératives d'assurance (48.087 adhérents, 10.440.254 lires de capital versé et 2.763.843 de fonds de réserve), et 172 coopératives diverses (28.00 adhérents; 5.166.313 lires de capital versé et 350.016 de fonds de réserve), on arrive à un total de 5.064 coopératives *reconnues* (1), fonctionnant dans

(1) Il faut noter qu'il existe un très grand nombre de sociétés *non reconnues* — qui ne sont pas mentionnées ici.

toute l'étendue du royaume (1) : ces 5.064 sociétés groupant 817.529 associés, possédant 105.570.084 lires de capital versé, et 19.780.166 lires de fonds de réserve (2).

Ces 5.064 sociétés sont répandues très inégalement dans les diverses provinces du pays. C'est en Emilie (1.085) et en Lombardie (1.017) qu'elles sont le plus nombreuses ; on en compte aussi 504 en Toscane, 469 en Piémont, 432 en Vénétie, 245 en Ligurie. La province de Rome en possède 317, la Sicile 246, les Pouilles 169, la Campanie 163. C'est en Calabre (58), dans les Abbruzzes (54), en Sardaigne (33) et en Basilicate (23) qu'on trouve le moins de coopératives. Relativement au nombre des adhérents, ce sont les sociétés de Lombardie (213.096), d'Emilie (122.695) et du Piémont (107.170) qui en groupent le plus ; ce sont celles d'Ombrie (8.645), de Sardaigne (6.592) et de Basilicate (1.949) qui en groupent le moins. Relativement au patrimoine social, les sociétés de Lombardie (43.066.920), de Ligurie (38.044.051), d'Emilie (9.042.915) et de Vénétie (8.318.970) sont les plus riches, les sociétés des Abbruzzes (475.651), d'Ombrie (347.137), de Sardaigne (240.909) et de Basilicate (115.323) les plus pauvres.

(1) Sans compter les coopératives de crédit dont il sera parlé plus loin.

(2) En 1906, 180 sociétés ou groupements avaient pour but la construction de maisons ouvrières ; 142 étaient des sociétés coopératives, 12 des sociétés de secours mutuels, 10 des instituts autonomes, 10 des œuvres pies, et 6 des municipalités. A Milan, la municipalité a déjà construit plus de 2.500 maisons ; dans d'autres villes, les pouvoirs publics locaux ont aidé les instituts privés très souvent en leur fournissant gratuitement les terrains. Beaucoup de ceux-ci ont emprunté aux caisses d'épargne, conformément à la loi du 31 mai 1903. — Ailleurs, des ligues de locataires se sont formées pour peser sur les propriétaires et obtenir une diminution du prix des loyers. A Parme, la municipalité est même intervenue officiellement dans le conflit ; le Conseil communal a approuvé un règlement instituant une commission de surveillance chargée de veiller au paiement des loyers, de statuer sur les réclamations des locataires, et de conseiller ceux-ci en cas de difficultés.

Si l'on poursuit la même étude quant aux seules coopératives de consommation, on arrive aux résultats suivants : c'est en Lombardie (484), en Emilie (267) et en Toscane (257) que ces coopératives sont le plus nombreuses, en Calabre (28), dans la province de Rome (16) et en Basilicate (2) qu'elles le sont le moins; ce sont les sociétés de Lombardie (12.806.330), de Toscane (2.186.653) et de la province de Rome (1.908.535) qui ont le plus fort patrimoine social, et celles de Sardaigne (116.804), de Calabre (83.354) et de Basilicate (1.900) le plus faible; enfin ce sont celles de Lombarbardie (38.835.191), de Toscane (14.175.732) et d'Emilie (8.169.637) qui font le plus fort chiffre de ventes, et celles de Sicile (607.928), de Calabre (448.926) et de Basilicate (15.564) le plus faible.

Les coopératives ayant pour but des *affittanze collective* se sont tout d'abord assez lentement développées. De 1886 à 1890, il ne s'en créa que 5. En 1901 8 prirent naissance, en 1902, 15; en 1903, 16; en 1904, 22; en 1905, 12. En 1906, il existait 168 *affittanze collective*, dont 88 déjà en exercice, et 20 constituées, mais ne fonctionnant pas encore. La plupart, 70 sur 88, appartenaient au type des « *affittanze* à directions multiples » (chaque membre cultivant en propre une portion de terrain); les « *affittanze* à direction unique » existaient surtout en Emilie et en Romagne, spécialement dans la province de Reggio-Emilie. Sur les 88 *affittanze* en exercice, 78 possédaient ensemble 29.496 hectares ainsi répartis : 2.168 en Emilie et Romagne; 2.852 en Lombardie et Piémont; 25.476 en Sicile. C'est surtout dans les provinces de Reggio-Emilie et Bologne, Milan et Bergame, Palerme, Girgenti, Trapani,

Caltanisetta que les *affittanze collective* étaient répandues. Les 8 *affittanze* de la province de Reggio-Emilie comptaient 1.518 membres et cultivaient 709 hectares. En 1907, elles comptèrent 1.616 membres et cultivèrent 913 hectares ; la valeur des bestiaux, des instruments aratoires, etc., était passée de 126.641 lires à 261.262. Depuis 1907, les *affittanze* de la province de Reggio-Emilie ont continué d'accuser une progression constante (1).

On se rendra compte de l'importance exacte de quelques *affittanze collective* en examinant le nombre de leurs membres, la quantité d'hectares qu'elles exploitent et le loyer qu'elles paient. Voici, pris au hasard, quelques exemples : En 1906, la coopérative agricole de Fabbrico comptait 471 membres, possédait 136 hectares, payait un loyer de 9.100 lires ; la coopérative des braccianti de Ravenne comptait 3.010 membres, cultivait 260 hectares, payait un loyer de 23.400 lires ; la Société *La Madre Terra* de Castrogiovanni payait 25.815 lires de loyer (722 membres, 895 hectares), la Société *Piccole Industrie agricole Sant' Isidoro* de Caltagirone 36.500 (117 membres, 750 hectares), la Coopérative agricole de Molinella 41.900 ; la Société des *Probi Contadini* de Treviglio 48.000 ; la Coopérative agricole de Monte S. Giuliano 135.000 ; la Coopérative agricole de Marsala 176.206 lires.

Les sociétés coopératives de crédit ont pris un développement plus important encore que les coopératives de consommation ou de production.

Les banques populaires sont au nombre de 736 ; c'est

(1) Voir notamment l'intéressant ouvrage de M. Henri Joly. *L'Italie contemporaine. Enquêtes sociales* (Paris, Bloud, 1911).

en Campanie (104), en Lombardie (77), en Vénétie (75), en Sicile (72), en Emilie (71) qu'elles sont le plus répandues; il n'y en a au contraire que 17 en Ombrie, 15 en Basilicate, 8 en Sardaigne, et 6 en Ligurie. Ces 736 banques ont un actif de 609.070.805 lires (portefeuille : 586.099.593; avances et reports 22.971.212). Au passif, leur capital souscrit figure pour 100.669.533 lires, le capital versé pour 98.310.108, le fonds de réserve pour 57.354.279, les comptes courants pour 163.548.654, les dépôts pour 676.968.236, les *buoni fruttiferi* pour 130.650.754 lires. Ce sont les 77 banques de Lombardie qui font de beaucoup le plus fort chiffre d'affaires : portefeuille 176.023.087; avances et reports 15.350.548; capital souscrit 40.866.300; capital versé 40.457.200; fonds de réserve 25.936.232; comptes courants 56.575.253; dépôts 272.489 751 ; *buoni fruttiferi* 45.406.817. Viennent ensuite les 75 banques de Vénétie et les 71 banques d'Emilie. Ce sont les 15 banques de Basilicate et les 8 de Sardaigne qui font le chiffre d'affaires le plus faible.

Les caisses rurales sont (juin 1910) au nombre de 1.168. Leur actif s'élève à 71.904.122 lires : le numéraire en caisse se chiffre par 1.915.321 ; les effets en portefeuille par 45.911.397 ; les prêts hypothécaires et chirographaires par 2.219.814 ; les titres, actions et obligations par 5.270.360 ; les comptes courants (actifs) par 9.071.033 ; les marchandises par 764.586. Au passif, le patrimoine social est porté pour 1.969.310 lires, les comptes courants passifs pour 7.111.268, les dépôts pour 50.087.705, les lettres de change pour 6.194.423. C'est en Vénétie que les caisses rurales sont de beaucoup le plus répandues : on en compte 412 ; il y en a 184 en Sicile, 182 en Lom-

bardie, 113 en Piémont, 109 en Émilie, et seulement 11 en Campanie, 4 en Basilicate, 3 en Ombrie, 3 en Ligurie. Ce sont les caisses de Vénétie et de Lombardie, et ensuite celles de Sicile qui font les plus fortes opérations.

On se rendra un compte exact de l'importance qu'ont actuellement les Banques populaires et les caisses rurales en comparant leur situation présente à celle du passé. Les banques populaires étaient de 696 en 1898, et 206 en 1882 ; elles avaient un actif de 269.959.292 lires en 1898 et de 172.226.571 en 1882 ; au passif, en 1898 et en 1882, le capital souscrit figurait pour 76.204.655 lires, et 47.078.240, le capital versé pour 74.643.270 et 44.394.074, les comptes courants, dépôts et *buoni fruttiferi* pour 377.590.295 et 206.899.142.

Les caisses rurales étaient de 1.386 en 1905, 895 en 1898, 44 en 1890, 6 en 1884. En 1905, leur actif s'élevait à 47.049.998 lires : numéraire en caisse 2.002.357 ; effets en portefeuille 33.464.274 ; prêts hypothécaires et chirographaires 1.266.536 ; titres, actions et obligations, 849.749 ; comptes courants actifs 5.978.556, marchandises 806.686. Au passif, le patrimoine social était porté pour 1.200.522 lires, les comptes courants passifs pour 4.855.456, les dépôts pour 32.499.463, les lettres de change pour 6.392 654.

Parmi les instituts exerçant le crédit agraire, il convient de citer spécialement le Banco de Naples, dont la Caisse d'épargne a été autorisée par la loi du 7 juillet 1901 à employer partie de ses dépôts en opérations de crédit agraire dans les provinces méridionales et en Sardaigne. En 1902 (loi du 21 décembre 1901), un institut de Crédit

agraire pour le Latium a été constitué, avec un capital de 1 million de lires, fourni par la Caisse d'épargne des provinces lombardes de Milan, la Caisse d'épargne de Rome et la Banque d'Italie. D'autres instituts destinés à faciliter l'agriculture dans les régions les plus pauvres ont été encore ultérieurement constitués : la Caisse provinciale de Crédit agraire pour la Basilicate, par la loi du 31 mars 1904 ; le Crédit agraire pour la Sicile (crée comme section du Banco de Sicile), par la loi du 29 mars 1906 ; l'Institut Victor-Emmanuel pour l'exercice du crédit agraire dans les provinces calabraises, par la loi du 25 juin 1906. Enfin, la loi du 15 juillet 1906 a décidé que dans chaque province du Napolitain (la province de Naples exceptée), de la Sicile, et de la Sardaigne, des caisses provinciales de crédit agraire seraient constituées. Ces caisses sont destinées à compléter l'œuvre des caisses agraires et des autres établissements de crédit agricole, et à faire dans la province ce que ceux-ci font dans chaque commune.

La Caisse d'épargne du Banco de Naples a, en 1910, réescompté pour 6.061.413 lires, escompté pour 1.629.312 lires, et fait des prêts directs pour 139.675 lires ; ses opérations de crédit agraire ont donc atteint le chiffre de 7.830.400 lires, tandis qu'elles ne s'étaient chiffrées en 1908 que par 4.823.440 lires et en 1909 par 5.390.203. Les opérations ont été faites avec 140 établissements intermédiaires au lieu de 104 en 1909 et 108 en 1908.

De même, les opérations du Banco de Sicile sont passées de 2.192.298 lires en 1908 à 4.061.269 en 1909, et 7.119.720 en 1910 (réescomptes 6.089.063 ; escomptes directs 999.201 ; prêts directs : 31.455). Le Banco a été en rap-

ports avec 202 intermédiaires au lieu de 111 en 1908 et 157 en 1909.

L'Institut de Crédit Agraire pour le Latium a fait en 1910 avec 99 établissements intermédiaires des opérations qui se sont chiffrées par 7.070.362 lires (au lieu de 6.573.512 en 1909 avec 86 intermédiaires, et 6.021.404 en 1908 avec 73 intermédiaires), et des opérations directes avec des agriculteurs qui ont atteint 1.145.431 lires, au lieu de 802.737 et 697.410. Le montant total des opérations a atteint 8.215.794 lires, au lieu de 7.376.249 en 1909 et 6.718.815 en 1908.

L'Institut de Crédit agraire Victor Emmanuel III pour la Calabre a fait en 1910, 969 prêts d'une valeur de 985.776 lires aux agriculteurs, et 6 prêts d'une valeur de 89.000 lires aux syndicats et caisses agraires : au total 975 prêts d'une valeur totale de 1.074.776 lires. En 1909, il n'avait fait que 814 prêts, d'une valeur de 889.062 lires, et en 1908, 334 prêts d'une valeur de 454.188 lires.

La caisse provinciale de crédit agraire pour la Basilicate a fait en 1910 à 21 instituts intermédiaires 343.367 lires d'avances (au lieu de 239.737 à 19 instituts en 1909, et 137.345 à 8 instituts en 1908), et 456.760 lires d'avances pour des constructions rurales et des achats de bestiaux (au lieu de 282.309 et 109.872).

Les coopératives pour l'achat de matières nécessaires à l'agriculture — les syndicats agricoles — ont acquis très vite un développement important. La plupart, on le sait, font actuellement partie de la « fédération générale des Consorzi agrari » fondée en 1892 et présidée par le profes-

seur Giovanni Raineri. A la fin de 1904, cette fédération, dont nous avons déjà indiqué le but (acheter soit pour son compte, soit pour le compte de ses membres, soit pour le compte des syndicats affiliés, soit pour le compte de tiers, tout ce qui est utile à l'exercice de l'agriculture, et vendre les produits agraires), comptait 416 syndicats agraires affiliés et 396 particuliers. Elle avait procuré pour 9.389.188 lires de marchandises, au lieu de 711.147 en 1893 (65 associations et 207 particuliers). En 1907, la fédération comptait 540 associations agraires affiliées, et 490 particuliers, et avait procuré 12.257.423 lires de marchandises. Les syndicats étaient surtout nombreux en Lombardie (130), en Vénétie (123) dans le Midi Méditerranéen (123), en Piémont (77), en Toscane (57), en Emilie (55).

Parmi les plus importants, il convient de citer spécialement : le Syndicat agraire coopératif de Milan ; l'Union agricole lombarde ; le Syndicat agricole de Turin ; le Syndicat agricole de Padoue ; le Syndicat agraire de Florence ; celui de Pise ; l'association agraire du Frioul ; le Syndicat agraire de Sicile.

*
* *

Les sociétés coopératives ont, on le voit, dès à présent atteint en Italie un développement remarquable : tout fait prévoir qu'elles continueront encore de progresser. Elles ont été parmi les meilleurs agents du relèvement économique du pays : sans elles, les paysans, ouvriers, petits propriétaires eussent vécu et vivraient chaque jour moins aisément. Par les très nombreuses et diverses banques coopé-

ratives, l'argent a circulé dans tous les milieux sociaux : nulle somme n'est demeurée improductive. Tout gain a été employé à la production de nouvelles richesses. La solidarité sociale est, à l'heure actuelle, mieux pratiquée et comprise en Italie qu'en tout autre pays.

CHAPITRE IV

LE SOCIALISME DE L'UNITÉ A 1904

Sommaire. — Les progrès de l'idée socialiste en Italie.

Les premières sections de l'Internationale. — Leur composition : les bourgeois, les ouvriers et les paysans.

Le Congrès de Rimini de 1872.

Les premiers mouvements révolutionnaires : les mouvements de 1875 et de 1876. — La répression.

Les congrès de 1877 et de 1880. L'apparition du socialisme légalitaire. — La part prise par une fraction des socialistes à la vie politique. — Les députés socialistes.

Le congrès de Milan de 1891 : la constitution définitive du parti socialiste italien.

Les congrès postérieurs : la scission des réformistes qui entendent prendre part à la vie politique, et des révolutionnaires, partisans seulement de la lutte des classes. — Le programme minimum réformiste de 1895.

Les réformistes chassés, en 1904, du parti socialiste par les révolutionnaires.

Les organisations prolétariennes, dues aux socialistes. — Les organisations rurales : les « ligues de résistance ». — L'émeute des *fasci* en 1891. — La répression. — Les *fatti di maggio* 1898. — La reconstitution des « ligues de résistance ».

Les organisations industrielles : les syndicats.

Les organisations prolétariennes, agricoles et industrielles, catholiques.

Les ferments révolutionnaires qu'avaient répandus dans le monde ouvrier italien Bakounine et ses disciples se développèrent très vite. Le mouvement qui avait, on le sait, pris naissance dans le sud, gagna la Haute Italie. Il se constitua des sections de l'Internationale à Turin et à Milan. Au début de 1870, plus de trente périodiques défendaient dans la péninsule le socialisme international.

Les Garibaldiens adhérèrent en masse à l'Internationale : celle-ci vit aussi venir à elle un grand nombre de sociétés de secours mutuels et de coopératives : les « fils du travail » de Cortone, les « faisceaux » ouvriers de Bologne et de Florence, le Congrès des négociants en peaux de Turin, le Congrès ouvrier de Toscane, furent parmi les premiers adhérents. Le « faisceau » ouvrier de Florence groupait plusieurs milliers de travailleurs, divisés en de nombreuses sections : les plus importantes étaient celles des cordonniers, des mécaniciens et des maçons. En 1871, on estimait que l'Internationale comptait environ 10.000 inscrits.

Ces 10.000 inscrits étaient de milieux et de conditions très différents. Parmi eux se trouvaient beaucoup « d'intellectuels », de condition bourgeoise ou noble ; le reste était des ouvriers des villes, et des paysans.

On a beaucoup reproché au socialisme italien son « embourgeoisement » ; certains ont traité d'apostats les Carlo Cafiero, les Covelli, les Fanelli, les Malatesta, les Zanardelli, les Merlino, les Costa, qui furent parmi ses premiers chefs, parce qu'ils n'appartenaient pas au prolétariat. Cafiero — le marquis Carlo Cafiero, de Barletta — était en effet d'une vieille famille de la noblessse pouillienne. Il était attaché d'ambassade quand il se prit d'amitié pour Marx, et démissionna pour se ranger à ses côtés ; il vendit peu après, en 1871 — il avait alors vingt-cinq ans — toutes ses propriétés, et mit ainsi à la disposition du parti 700.000 lires. Covelli, de Trani, aussi de famille noble et riche, fut d'abord professeur d'économie sociale, et bientôt abandonna sa profession pour se consacrer uniquement au mouvement socialiste. Fanelli, Napolitain, élu

député en 1870, dut aux idées nouvelles qu'il défendait, de perdre son mandat parlementaire. Malatesta, aussi Napolitain, après avoir consacré tout son temps et sa fortune à la défense du mouvement prolétarien, finit, dans un dénûment complet, marchand ambulant à Londres. Costa, qui avait été l'un des plus brillants étudiants de Bologne, et l'un des disciples favoris de Carducci, connut lui aussi maintes fois la misère, notamment quand, exilé et réfugié à Paris, il devait, pour vivre, travailler dans un magasin de fleurs artificielles (1). Merlino était d'une vieille famille napolitaine ; son père était conseiller à la cour d'Appel, et son frère procureur du Roi. Il défendit à Naples même, et malgré l'opposition des siens, les doctrines socialistes, et endura sans se plaindre la prison et l'exil. Zanardelli, Gnocchi Viani traversèrent eux aussi des jours difficiles. M. Roberto Michels, au livre duquel *Proletariato e borghesia nel movimento socialista italiano*, nous empruntons quelques-uns de ces détails, conclut avec raison que les « bourgeois » qui adhérèrent à l'Internationale et en devinrent les chefs, furent socialistes par conviction, et non par ambition. Ils souffrirent pour leurs idées, et consacrèrent à la défense de celles-ci tout leur talent et leur activité. Deux seulement tirèrent quelque profit de la lutte qu'ils avaient engagée : et encore ne convient-il pas d'exagérer ce profit. Si Andrea Costa est devenu d'abord député, puis vice-président de la Chambre, il ne faut pas oublier que le mandat parlementaire est en Italie gratuit. Merlino, après de très nombreuses années d'exil, a béné-

(1) Andrea Costa connut par la suite — quand il fut venu au réformisme — une fortune meilleure. Il est mort en 1910, vice-président de la Chambre des députés.

ficié d'une amnistie, et rentré en Italie, a ouvert un modeste cabinet d'avocat. Quant aux autres, leur fin fut lamentable. Nous avons dit déjà ce que fut celle de Malatesta : il couchait à Londres dans les refuges de nuit; Zanardelli mourut petit professeur de langues en Belgique, Covelli, Fanelli, Cafiero devinrent fous et durent être enfermés. Le socialisme ne fut pour aucun un tremplin, un moyen de conquérir la fortune et la gloire.

Bakounine avait de bonne heure cherché à enrôler sous la bannière de l'Internationale les ouvriers des campagnes. « Le prolétariat des villes, écrivait-il à Ceretti, est beaucoup plus intelligent, et possède mieux aussi la conscience révolutionnaire, mais la force naturelle dynamique est bien plus forte dans le prolétariat des campagnes. » Et aussi : « Les ouvriers des villes sont fortement enclins à la discipline et à la centralisation ; ceux des campagnes ont surtout des sentiments fédéralistes, ils ne sont pas favorables à la centralisation. Ils sont plus voisins de la nature, et par conséquent ils sont au fond plus révolutionnaires. » Ailleurs encore : « Le paysan, dans la majeure partie de l'Italie, est très pauvre, plus pauvre encore que l'ouvrier des villes : il n'est pas propriétaire, et par conséquent il est tout prêt à coopérer à la révolution sociale. Dirigée par le prolétariat urbain et organisée par la jeunesse socialiste révolutionnaire, la masse des paysans italiens formera une armée qui sera invincible. Aussi le devoir consiste-t-il non seulement à organiser le socialisme urbain, mais aussi à unir celui-ci au socialisme rural, à combler le fossé qui sépare les ouvriers des villes du peuple des campagnes. »

Bakounine ne se trompait pas quand il considérait les

paysans italiens comme les meilleurs agents possibles du mouvement révolutionnaire. Dès 1871, d'importantes révoltes paysannes s'étaient produites en maints endroits, notamment à Oggiono, dans la Haute Lombardie ; à Cavarzere, à Adria, en Vénétie et dans le Mantouan, aux environs de Rome, à Ostiglia et à Gesenzano, les contadini s'étaient soulevés prétendant avoir un droit de participation dans la propriété du sol ; le gouvernement avait dû recourir contre eux à la force. Ce fut pour encourager ces tendances révolutionnaires que le second congrès fédéral italien qui se tint à Bologne en mars 1873, — ce congrès fut le premier qui s'occupa d'une manière précise de la propagande socialiste rurale — déclara que « l'émancipation prolétarienne, but unique de son action, n'était possible que par l'alliance complète de tous les travailleurs, et que par suite les ouvriers des villes avaient pour devoir de faire une propagande intense dans les campagnes, où des millions de contadini mouraient de faim et attendaient anxieusement l'heure de l'émancipation ».

Le socialisme italien tenta, au cours de ses premières années d'existence, de très nombreux mouvements révolutionnaires. Nous venons de dire ceux qui se produisirent en 1871 ; les années suivantes, les coups de force se renouvelèrent, toujours plus audacieux. Les socialistes restaient ainsi fidèles au programme qu'ils s'étaient tracé. En 1872, s'était tenu à Rimini le premier congrès des sections socialistes italiennes constituées en fédération nationale ; le secrétaire de la fédération était Andrea Costa, alors l'un des plus ardents disciples de Bakounine, et l'organe de celle-ci une feuille très violente, le *Martello*. Le congrès avait été marqué par la rupture avec le

marxisme, mais aussi par l'adhésion des sections italiennes à l'*Alliance internationale de la Démocratie socialiste,* association secrète et *très nettement révolutionnaire* que Bakounine venait de fonder.

L'un des plus importants mouvements socialistes de la période qui s'étend entre 1872 et 1882 fut celui de 1874, fomenté par Bakounine, commandité par Carlo Cafiero, et organisé dans les Pouilles par Malatesta, en Calabre par Carlo Dotto de Dauli, à Naples par Giovanni Domanico, Le mouvement n'aboutit qu'à l'arrestation des meneurs, et une période de « terreur blanche » commença où le gouvernement organisa une répression très violente. Un décret ministériel dissout et interdit l'Internationale. Cependant les efforts des socialistes redoublèrent. En 1876, ceux-ci organisèrent un nouveau mouvement que le Procureur Général Eugenio Forni, a excellemment décrit dans son livre l'*Internazionale e lo Stato ;* d'autres suivirent, surtout au lendemain de l'avènement du roi Humbert, à la tête desquels se placèrent Domanico et la section socialiste napolitaine. Plusieurs journaux furent lancés, qui eurent dans le peuple un succès considérable : le *Socialisto* dans le Napolitain et la Calabre, le *Povero* à Palerme, la *Plebe* à Milan. Ils entretinrent dans tout le pays une agitation intense, dont témoignèrent les bombes de Pise et de Florence, et que, malgré ses efforts, le gouvernement ne parvint pas à calmer.

Cependant, un grand nombre de socialistes répudièrent peu à peu les théories et les pratiques anarchistes pour se rallier au socialisme légalitaire, dont Enrico Bignami et Osvaldo Gnocchi Viani venaient de jeter les premières bases. Ce fut la loi électorale de 1882 qui décida de ces

conversions. Cette loi étendit notablement le droit électoral et tripla le nombre des électeurs. Jusque-là, la tactique des socialistes en matière d'élections avait été l'abstention. En 1874, une seule candidature socialiste avait été présentée, celle de Enrico Bignami, à Pescarolo Cremonese. Et encore, cette candidature n'avait-elle eu pour but qu'une protestation contre la répression et les violences gouvernementales. Bignami n'avait même pas l'âge légal ! « Mais, a-t-il raconté à M. Roberto Michels, je me trouvais au moment des élections en prison, à la suite des tentatives insurrectionnelles de Tarente et de Molfetta (que j'avais du reste très vivement déconseillées), et quelques généreux amis, poussés par Garibaldi, posèrent une candidature en manière de protestation contre les continuelles persécutions du gouvernement. »

Au lendemain de la loi de 1882, certains socialistes — l'extrême gauche de l'Internationale, avec à sa tête Malatesta — conseillèrent de persévérer dans la tactique ancienne, et de ne prendre aucune part aux élections. Mais la droite du parti se prononça en sens contraire, et finalement l'emporta. Dès 1877, elle avait tenu à Milan, sous la présidence de Bignami, un congrès où il avait été donné lecture d'une lettre de Frederic Engels, indiquant l'efficacité de la lutte politique. Gnocchi Viani, dans un discours enflammé, avait lui aussi conseillé la participation aux élections ; dans une nouvelle harangue au congrès de l'Internationale, tenu à Chiasso en 1880, il montra de nouveau la participation à la lutte électorale comme un moyen de propagande et de revendication. La droite finit par convaincre quelques membres de la gauche : Andrea Costa, qui appartenait à celle-ci,

alors qu'il était emprisonné à Paris, déclara, modifiant complètement sa tactique antérieure, qu'il approuvait les vues de Bignami, de Gnocchi Viani, de De Franceschi, de Macchi et de tous les autres « évolutionnistes ». Cafiero, le chef des intransigeants antiparlementaires, se laissa lui aussi peu à peu gagner. Le dernier coup fut porté par Bignami, rédacteur en chef de la *Plebe*, qui résuma dans une brochure qui fit quelque bruit, *Il candidato socialista*, les raisons pour lesquelles le parti socialiste avait le devoir de présenter aux élections des candidats.

Ceux-ci furent en 1882 au nombre de 10. Antonio Maffi, candidat du « parti ouvrier » (1), fondeur de caractères, se porta à Milan ; Gnocchi Viani, se présenta également à Milan, Cafiero à Turin et à Florence, Costa à Imola, Giuseppe Barbanti Brodano, un avocat qui avait défendu les socialistes dans de nombreux procès, à Reggio-Emilie ; les autres candidats furent Emilio Covelli, Carlo Gambuzzi, Amilcare Cipriani et Napoleone Colajanni. Ces 10 candidats recueillirent ensemble 49.154 voix, c'est-à-dire environ 4 p. 100 des voix émises. Aux élections suivantes, en 1886, en 1890, en 1892, un plus grand nombre de candidats socialistes se présentèrent. Mais les résultats ne correspondirent pas aux efforts qui furent tentés.

Dans la législature 1882-1886, le Parlement italien ne compta que 4 députés socialistes. Andrea Costa fut élu à Imola, Luigi Castellazzo à Grosseto [dans une élection

(1) Ce parti ouvrier avait été constitué en 1880 par les socialistes de Romagne et d'Emilie, réunis en Congrès à Bologne sous la présidence d'Andrea Costa.

complémentaire (1)], Maffi à Milan; en 1884, le Dr Luigi Musini fut élu à Borgo S. Donnino.

Dans la législature 1886-90, les socialistes furent représentés au Parlement par Costa (Imola), le journaliste Alcibiade Moneta (Mantoue) et le Dr Musini (Borgo S. Donnino) ; — dans la législature 1890-92, le nombre des députés socialistes augmenta de deux. Il fut de 10 dans la législature 1892-95 ; de 12 dans la législature 1895-97 ; de 16 (8,9 p. 100 des voix émises dans tout le royaume) dans la législature 1897-1900 ; de 32 (13 p. 100 des voix émises) dans la législature 1900-04 ; de 28 dans la législature 1904-09).

Ce fut en 1891, à un congrès qu'ils tinrent à Milan, que les socialistes s'organisèrent en un véritable parti politique. 150 associations de travailleurs, dont beaucoup étaient de date récente, — M. Filippo Turati, un riche avocat milanais, et Anna Kuliscioff, une révolutionnaire russe, avaient fondé une revue, la *Critica sociale*, qui avait eu sur le mouvement socialiste une influence profonde (2), — étaient représentées au congrès. L'année suivante, un nouveau congrès se tint à Gênes, qui détermina nettement la voie dans laquelle les socialistes italiens allaient entrer.

Le parti décida de vivre d'une vie propre, de se séparer définitivement des anarchistes. Désormais socialisme et anarchisme seront en Italie deux termes distincts. Mais bientôt une autre question se posa : le parti, dans

(1) L'élection fut annulée : un républicain Ettore Socci fut élu à la place de Castellazzo. Castellazzo ne s'était pas présenté avec l'appui officiel du parti socialiste.

(2) La *Critica sociale* est, à l'heure actuelle encore, l'un des plus importants organes socialistes de l'Italie.

son action parlementaire, pouvait-il s'allier à d'autres groupes politiques? Des discussions très vives éclatèrent, et des résolutions contradictoires furent prises. Au congrès de Reggio Émilie, on décida que le parti socialiste ne pourrait coopérer avec aucun autre ; mais à celui de Parme, en 1895, on se montra moins intransigeant, et on fixa les cas dans lesquels une alliance pourrait s'établir. Au congrès de Rome en 1900, à celui d'Imola en 1902, on persévéra dans la même voie. Tandis que le congrès repoussait par 456 voix contre 279 l'ordre du jour Ferri, aux termes duquel « dès aujourd'hui le parti socialiste, dans les différents domaines de son action politique et économique, suivra une ligne de conduite indépendante et distincte de toute autre classe ou couche sociale, quelle qu'elle soit, ou de tout autre parti politique », l'ordre du jour Bonomi autorisant les alliances avec les partis « bourgeois », était adopté, et le congrès « affirmait la nécessité pour le parti socialiste d'ajouter à la propagande révolutionnaire de ses débuts l'action politique de chaque jour par la participation aux luttes politiques et économiques, par les alliances et les appuis donnés aux fractions des partis bourgeois au dedans et au dehors du Parlement, selon les circonstances, les lieux et l'opportunité ».

Les deux tendances, la tendance exclusiviste, et la tendance transigeante, furent encore très vivement débattues aux congrès qui se tinrent à Brescia et à Bologne en 1904. A Bologne, l'ordre du jour Labriola reproduisit l'ordre du jour Ferri, du congrès d'Imola : « Toute activité réformatrice, en régime bourgeois, même lorsqu'elle est partiellement utile aux travailleurs, est toujours imparfaite et ne change rien au mécanisme fondamental de la production

capitaliste ». A l'inverse, l'ordre du jour Bissolati se prononça, comme deux années plus tôt, l'ordre du jour Bonomi « en faveur d'une politique de réformes qui ne pouvait être pratiquement poursuivie qu'avec l'appui et le concours du gouvernement et des autres partis politiques ».

Cette politique de réformes était indiquée dans le « programme minimum » qui avait été établi en 1895, et revu et amélioré en 1900. Le suffrage universel, l'indemnité parlementaire, la liberté de la presse et de la parole, de réunion et d'association, la neutralité du gouvernement dans les conflits du capital et du travail, l'égalité religieuse, l'établissement d'une armée permanente, la revision du code pénal, l'instruction publique vraiment obligatoire, étaient au point de vue politique les articles principaux du programme. En matière économique, les socialistes demandaient la protection du travail des femmes et des enfants, l'interdiction du travail de nuit, le repos hebdomadaire de trente-six heures consécutives, l'assurance obligatoire contre la maladie, les accidents et l'invalidité, le développement de l'arbitrage dans les conflits du travail, l'autorisation pour les coopératives de prendre part aux adjudications de travaux publics, la réforme des contrats agraires, l'institution d'un Ministère du Travail, la nationalisation des mines et des Chemins de fer. Le programme de réformes financières comportait l'abolition des droits sur les blés, la suppression des octrois, l'impôt sur le revenu et les successions, des économies sur les budgets militaires et les services publics, une réduction de la dette publique. En 1895, un programme de politique municipale avait été également élaboré : il comprenait la municipalisation des services publics, la journée de huit heures et le

minimum de salaires pour les employés municipaux, l'interdiction des dépenses « de luxe », la concession des travaux publics aux associations de travailleurs, des subventions aux Chambres du Travail, la fourniture d'aliments et de vêtements ainsi qu'un système de bourses pour les enfants des écoles. Mais en 1900, la majeure partie de ce programme municipal fut supprimé, et les socialistes se prononcèrent seulement en faveur de la liberté municipale et de la décentralisation.

M. Pasquale Villari, parlant du programme socialiste de réformes politiques, économiques et sociales, avait raison de dire qu' « il pouvait être accepté dans son intégralité par tout homme de bon sens ». On verra au chapitre suivant combien sont en effet nombreux tous ceux qui y ont peu à peu adhéré. Le programme a été également accepté, sinon officiellement, du moins en fait, par les autres groupes parlementaires de gauche : c'est ainsi que socialistes, républicains et radicaux ont formé peu à peu dans le Parlement un bloc, qui a eu en maintes circonstances et a encore une influence souvent prépondérante.

Bien que le Congrès de Bologne eût proclamé la nécessité pour les membres du parti socialiste de rester étroitement unis, une scission ne tarda pas à se produire : les exclusivistes, conduits par M. Arturo Labriola, chassèrent du parti les représentants de la tendance transigeante : MM. Bissolati, qui dirigeait le journal l'*Avanti*, Turati, Bonomi, Treves, Chiesa, Prampolini, Vergnanini, et les très nombreux réformistes à la tête desquels ils se trouvaient, furent excommuniés comme trop modérés et suspects.

Ainsi, depuis 1904, deux socialismes coexistent en Italie :

les réformistes (tendance transigeante) s'opposent aux révolutionnaires (tendance exclusiviste), — révolutionnaires qu'au surplus il ne faut pas confondre avec les anarchistes, — dont nous l'avons vu le parti socialiste italien s'est séparé en 1892, — et malgré les principes violents sur lesquels repose leur action.

Ce ne fut pas seulement au lendemain de la constitution du parti, sur la question de l'action législative que des divergences de vues se manifestèrent entre socialistes. Les réformistes, ceux qui estimaient que les changements sociaux devaient être réalisés non par la violence, mais par la loi, qui jugeaient par conséquent indispensable que le parti prît une part active dans la politique du pays, afin d'orienter celle-ci chaque jour davantage dans le sens démocratique, comprirent de bonne heure que leur action ne pourrait être féconde que si leur nombre s'augmentait sans cesse. Et pour attirer au socialisme des adhérents nouveaux, il ne convenait pas, ainsi que l'eussent voulu les révolutionnaires, de prêcher partout la guerre sociale et la lutte de classes, il fallait au contraire réunir, grouper, des éléments sociaux distincts, et les réunir en vue de la protection et de la défense de leurs intérêts communs. La coopération a semblé aux réformistes devoir être un agent très sûr du socialisme. Aussi dès 1893 ceux-ci s'employèrent-ils à développer dans tout le royaume les théories et les pratiques coopératives ; le congrès socialiste de 1896 décida officiellement de soutenir « toute forme de coopération » ; le parti devait également « faire tous ses efforts pour hâter la disparition de la petite propriété et faciliter l'avènement de la propriété collective ». Mais dès l'année suivante, ce reste du vieil évangile marxiste dis-

paraissait de l'évangile socialiste : les réformistes comprirent que, même dans une société socialiste, il y avait place pour la petite propriété, et ils limitèrent leurs efforts à propager, spécialement parmi les populations rurales, toutes les institutions coopératives.

Nous avons vu déjà l'essor que celles-ci ont pris : notons seulement ici que cet essor eût été certainement moindre si les idées socialistes n'avaient pas dans le pays gagné du terrain. Mais les efforts socialistes n'ont pas eu seulement pour résultat la diffusion de la coopération ; ils ont aussi engendré des organisations rurales, ayant pour but une amélioration des conditions du travail, qui ont eu, dès leur fondation, et ont encore dans toute l'Italie, une influence considérable.

Ces ligues apparurent d'abord dans le Mantouan. D'autres suivirent sur des points divers du royaume. Les plus importantes furent celles qui, sous le nom de *fasci*, furent constituées en Sicile en 1891.

Si les « ligues de résistance » — ce fut le premier nom que portèrent les institutions originaires du syndicalisme rural italien, — et plus spécialement les *fasci* siliciens se développèrent avec rapidité, et prirent vite une grande extension, ce fut parce que le pays tout entier souffrait d'un malaise profond. Nous avons vu qu'en 1887, et par l'effet de causes que nous avons signalées : aggravation du régime protectionniste, rupture commerciale avec la France, avait commencé pour l'Italie une période de dépression économique intense. Plus que toute autre région, la Sicile, dont les produits, vin, soufre, agrumes, subissaient une dépréciation très forte, souffrait de l'aggravation constante de la condition du pays. Aussi

accueillit-elle avec enthousiasme les *fasci* que les socialistes constituèrent. Ces *fasci* — sorte de « land leagues » irlandaises, comme on l'a dit justement, n'avaient au surplus rien de révolutionnaire. Fondés et administrés par des hommes de la bourgeoisie et même par quelques jeunes nobles, ayant des tendances religieuses et même cléricales, les *fasci* eurent à l'origine pour but de développer les sociétés coopératives, et de répandre dans le peuple l'instruction, en ouvrant des écoles et des bibliothèques. Dans les salles de réunions, étaient le plus souvent, à côté d'un crucifix, les portraits de Mazzini et de Marx, ainsi que ceux du Roi et de la Reine.

La police et les propriétaires, cependant, virent avec peur ces organisations se constituer et grandir: ces derniers décidèrent de refuser tout travail à un individu affilié à un *fasci*. Si un ouvrier se permettait de demander une augmentation de salaire, aussitôt la police le surveillait, ou même l'arrêtait pour fait de grève. Le gouvernement, auquel présidait M. Giolitti, déversa dans l'île une multitude de soldats, qui ne firent qu'augmenter la mauvaise humeur populaire. L'inévitable arriva : au début de 1893, une rencontre eut lieu entre la foule et la troupe à Caltavaturo, dans laquelle celle-ci, énervée, manqua de sang-froid, et tua un grand nombre de paisibles citoyens. M. Giolitti promit de faire ouvrir une instruction contre les soldats, — mais omit de tenir sa promesse. Bien au contraire, pendant toute l'année, il laissa la troupe et la police se livrer à de déplorables excès : dans les journées de décembre, qui furent particulièrement acharnées, plus de 200 individus furent tués, tandis que la troupe ne comptait qu'un seul mort.

M. Giolitti essaya bien d'amener une entente entre

propriétaires et fasci, mais irrésolu, plus enclin surtout à employer la violence que la conciliation, il n'aboutit à rien. Crispi, qui lui succéda, usa, lui, sans hésitation, de la manière forte : pendant plus de sept mois, la Sicile fut soumise à la loi martiale, et une épouvantable répression y fut organisée. Les arrestations se faisaient sans preuves, et les condamnations étaient prononcées sans que le plus souvent les accusés eussent pu être défendus. Les inculpations étaient aussi fantaisistes que possible : « avoir coopéré à l'émancipation morale et matérielle des travailleurs » était un délit sévèrement réprimé. Au mois de juin 1894, plus de 1.800 individus avaient déjà été condamnés au « domicilio coatto ».

Quand le mouvement né en Sicile se fut étendu, et eut gagné d'autres points du territoire, Carrare notamment, où les ouvriers des carrières durent à leur tour subir les rigueurs de la loi martiale, Crispi, de plus en plus violent, entreprit, ainsi qu'on l'a dit justement, une véritable croisade contre le socialisme et les groupes politiques voisins. « Quiconque excitait à la lutte des classes de manière à mettre en péril la sécurité publique » était passible du « domicilio coatto ». MM. Bolton King et Okey, dans leur ouvrage sur l'*Italia d'oggi*, où les fasci siciliens sont très complètement étudiés, citent l'exemple d'un avocat qui fut condamné au « domicilio coatto » pour avoir chanté l'Internationale; dans la province de Crémone, le gouvernement dissout les ligues de résistance; un journal fut suspendu pour avoir critiqué la politique africaine de Crispi. L'Italie vécut à cette époque sous un régime de tyrannie plus sévère que tous ceux qu'elle avait connus avant l'unité.

Les désastres que les troupes italiennes subirent en Afrique amenèrent, on le sait, la chute du ministère Crispi. Rudini, avec son ministère de gentilshommes, revint d'abord à une politique plus modérée, qui causa dans tout le pays un véritable soulagement ; mais bientôt, attaqué par les conservateurs qui lui reprochaient trop de complaisance envers la gauche, il sévit selon la manière crispinienne. Tous faits de grève furent poursuivis ; le chant de l'Hymne des travailleurs fut de nouveau considéré comme séditieux ; les réunions socialistes furent interdites, les correspondances des députés socialistes décachetées ou détruites ; deux conseils municipaux furent dissous parce que comprenant des conseillers socialistes ; le gouvernement empêcha la constitution de la ligue de résistance de Crémone, et dissout une ligue sicilienne.

La tyrannie se fit plus vive encore quand au début de 1898, la guerre hispano-américaine ayant fait monter de 0 l. 35 à 0 l. 60 au kilogramme le prix du pain, des troubles se furent produits à Naples et dans tout le Midi, en Sicile, dans les Pouilles et les Marches : ces troubles n'avaient cependant aucun caractère politique, et les socialistes n'en étaient en rien responsables. Ils étaient nés dans le peuple du mécontentement soulevé par le renchérissement du pain, renchérissement qu'on imputait aux négociants en grains et aux conseils communaux. Le gouvernement sévit sans pitié, en même temps qu'il diminuait, puis abolissait le droit sur les céréales. Cette dernière mesure ne put arrêter le mouvement révolutionnaire ; comme une vague de fond longtemps contenue, celui-ci déferla sur l'Italie entière ; du Midi il gagna le Nord. La grande grève des manœuvres (braccianti) de

Bologne, les émeutes de Ravenne, de Parme et de Plaisance amenèrent celles de Milan, les *fatti di Maggio*, qui furent une véritable insurrection.

A Milan, depuis longtemps déjà, et pour des causes à la fois politiques et économiques, un malaise général existait, qui avait engendré un état de trouble latent. Le meurtre dans un conflit avec la police, à Pavie, du fils du syndic de Milan, Muzio Mussi, fit éclater le mécontentement de la foule. Une épouvantable collision se produisit entre le peuple et les troupes, après que celles-ci eurent arrêté des ouvriers qui distribuaient par les rues un manifeste contre « l'assassinat » commis à Pavie. Les pouvoirs publics locaux, d'abord frappés de stupeur, se ressaisirent, et organisèrent une répression sanguinaire. En trois jours, plus de 90 personnes furent tuées, et plusieurs centaines blessées : un seul soldat fut mortellement frappé par une tuile lancée d'un toit. Le gouvernement proclama la loi martiale, de même qu'à Florence et à Naples ; tous les employés des services publics, les ferrovieri notamment, furent mobilisés et soumis au régime du temps de guerre, ce qui rendait tout acte de désobéissance passible de deux années de prison. De très nombreuses œuvres coopératives furent suspendues, et virent leurs fonds confisqués. Socialistes et républicains furent surveillés, traqués, emprisonnés. Un professeur de l'Université de Bologne dut cesser son cours pour avoir versé une cotisation à un fonds de grève : le *Secolo*, de nuance radicale, qui pourtant n'avait cessé pendant toute l'émeute de prêcher le calme et la conciliation, fut suspendu pendant quatre mois ; son directeur, M. Romussi, un journaliste distingué, fut condamné à six ans de prison, « pour de continuelles attaques

aux institutions et à l'autorité, pour avoir exagéré les souffrances du peuple et avoir ainsi poussé à la lutte de classes, enfin pour avoir créé une ambiance qui avait engendré les désordres ». Le Tribunal militaire de Milan prononça encore beaucoup d'autres condamnations, aussi imméritées, aussi injustes que celle-là ; le délit d'opinion fut à la base de toutes les poursuites. Quiconque n'approuvait pas sans réserves la politique du gouvernement se voyait déféré à la justice, et immédiatement condamné. M. Turati, M. de Andreis, Mlle Paolo Lombroso, combien d'autres encore... furent arrêtés et poursuivis pour avoir simplement critiqué les pouvoirs publics. Ceux-ci, devant les tribunaux, étaient représentés par des magistrats ignorants et partiaux, qui violaient effrontément la loi : les règles les plus élémentaires d'instruction ou de procédure étaient négligées, et le droit de défense presque toujours interdit.

La répression violente qui suivit les faits de mai souleva l'indignation du pays entier. 360.000 personnes demandèrent l'amnistie pour les condamnations prononcées : le gouvernement, cédant à la pression de l'opinion publique, mit en liberté 2.700 individus. Dans les élections municipales qui eurent lieu l'année suivante, les candidats socialistes ou républicains triomphèrent presque partout avec de très fortes majorités. Cependant, le gouvernement, qui était passé des mains de Rudini dans celles de Pelloux, tenta un dernier effort pour arrêter l'expansion socialiste : il déposa un projet de loi qui donnait aux préfets et à la police la faculté d'interdire les réunions en plein air, et de « supprimer toutes les associations destinées à porter atteinte à l'ordre social établi ou à la consti-

tution de l'Etat ». Très mal accueillie par la gauche du Parlement, qui fit une obstruction systématique, la loi dut être déclarée en vigueur par un décret-loi, dont au mois de février 1900, la Cour de Cassation de Rome prononça la nullité. Ce décret-loi, et la loi à la suite de laquelle il avait été pris, et qui fut ultérieurement retirée, engendrèrent une grave crise constitutionnelle : les tumultes qu'ils soulevèrent dans le Parlement eurent pour effet une modification du règlement de la Chambre qui ne fut que très difficilement votée, après que le Président de l'Assemblée et le ministère lui-même eurent démisionné. Le gouvernement échut d'abord à M. Sonnino, puis à M. Saracco. A la suite de ce dernier, en février 1901, M. Zanardelli revint au pouvoir, et M. Giolitti, comme ministre de l'Intérieur, commença à l'égard des socialistes une politique nettement différente de celle qui avait été pratiquée durant les années précédentes. Le nouveau roi Victor-Emmanuel fut pour beaucoup dans le changement qui se produisit.

La liberté de parole et la liberté de réunion furent de nouveau respectées. Le gouvernement ne sévit plus contre les associations ouvrières ou les institutions coopératives ; dans les conflits du travail, il déclara vouloir rester neutre. M. Giolitti dit formellement que « le Gouvernement ne prendrait le parti de personne » ; une autre fois, qu' « il était nécessaire de montrer au pays que toute espèce de progrès et de liberté était compatible avec la monarchie (1) ».

Nous avons dit déjà quelle avait été l'œuvre sociale du gouvernement italien durant ces dernières années. Mais

(1) V. sur les *Faits de Mai*, Bolton King et Okey, l'*Italia d'Oggi*. p. 124 et suiv.

la preuve de la sollicitude de celui-ci pour les travailleurs n'est pas seulement dans les lois qui furent votées, elle est aussi dans la liberté qui fut laissée à toutes les organisations syndicales. Au mois de novembre 1901, un congrès — le premier — des travailleurs de la terre se réunit à Bologne. 704 ligues de résistance ou d'amélioration groupant 150.000 travailleurs agricoles y furent représentées. L'année suivante, on compta 1.235 ligues, avec 227.991 adhérents. La Lombardie possédait à elle seule 472 ligues avec 65.962 adhérents, et l'Emilie 440, avec 80.059. Ces ligues se groupèrent en une Fédération nationale des travailleurs de la terre, mais celle-ci n'eut qu'une existence éphémère. Elle cessa de fonctionner en 1903, les ligues agricoles ayant elles-mêmes à cette époque beaucoup perdu de l'influence et du prestige qu'elles avaient su conquérir. Leur nombre et leur force avaient tout d'abord fait impression sur les propriétaires, qui avaient cédé devant toutes les demandes d'augmentation de salaires qu'elles formulaient : ils savaient que s'ils ne s'inclinaient pas, les travailleurs se mettraient en grève (1). Mais un jour vint où, malgré la menace, les propriétaires résistèrent (2), et cette résistance suffit pour jeter le désarroi parmi les ligues. En août 1902, plusieurs grèves échouèrent dans le Polésine ; cet échec amena la dissolution d'un grand nombre de ligues, et par contrecoup celle de la Fédération nationale (3).

(1) Voir *infra* le nombre annuel des grèves depuis 1879.

(2) Les lock out, entre 1879 et 1904, se sont produits surtout en 1901 (30), en 1902 (22), en 1903 (21), en 1898 (18), en 1897, et 1900 (14). Jusqu'en 1894, la mesure avait été tout à fait exceptionnelle. On ne compta annuellement que 1 ou 2 lock out.

(3) Celle-ci cependant s'est peu après reconstituée.

Mais nous verrons au chapitre suivant que peu à peu le prolétariat rural s'est de nouveau organisé, et qu'aujourd'hui, après quelques années difficiles, les ligues agricoles, à la constitution et au fonctionnement desquelles le gouvernement a pris soin de ne plus apporter aucune entrave, sont au moins aussi puissantes qu'elles le furent vers 1902.

En même temps que s'était organisé le prolétariat rural, le prolétariat industriel s'était à son tour groupé, en vue d'une amélioration de ses salaires. Les cheminots, les lithographes, les maçons, les métallurgistes, furent les premiers à se syndiquer. De 1900 à 1902, se constituèrent la fédération du Livre, la fédération des verriers, la fédération des tanneurs, celle des menuisiers, celle des tisseurs, celle des employés de tramways, celle des chapeliers, celle des travailleurs de la mer. Et de même que les ligues agricoles s'étaient fédérées à l'issue du congrès de Bologne en une Fédération Nationale des travailleurs de la terre, de même les syndicats ou « fédérations » d'ouvriers, après s'être réunis en congrès à Milan, en 1902, décidèrent la création d'un grand organe de coordination, destiné à unifier le mouvement ouvrier, qui prit le nom de Secrétariat central de la résistance.

Ce secrétariat central ne fut pas le seul organe fédératif des syndicats ouvriers ; ceux-ci s'organisèrent aussi localement dans des Chambres du Travail, à peu près analogues à nos bourses, ayant pour but la défense de tous les intérêts prolétariens. Ces Chambres, dont la première fut fondée à Milan, étaient déjà au nombre de 20 en 1898 ; en 1903, elles se groupèrent en une fédération des Chambres du Travail.

Nous verrons aux chapitres suivants qu'aussi bien le

Secrétariat central de la résistance que la Fédération des Chambres du Travail ont subi durant les dix dernières années écoulées de très nombreux changements ; mais nous constaterons aussi que malgré ces modifications, le prolétariat industriel, après avoir, comme le prolétariat agricole, connu des heures difficiles, est à présent très puissamment organisé.

Il est assez difficile de déterminer exactement si les organisations prolétariennes de l'Italie ont été dues plus au parti révolutionnaire qu'au parti réformiste. Il est certain que la plupart des ligues de travailleurs, surtout les ligues agricoles, ont été à leur début guidées plus par les idées réformistes que par les idées révolutionnaires ; mais peu à peu, ce sont celles-ci qui ont prédominé dans leur direction. Les révolutionnaires ont eu en effet dans tout le pays vers 1900 une influence considérable, qui, par la suite, chaque année grandit. Nous avons vu les victoires que dans de très nombreux congrès les réformistes avaient remportées, mais on sait aussi que finalement, en 1904, les révolutionnaires restèrent maîtres du terrain, et prononcèrent l'exclusion des réformistes du parti socialiste. C'est qu'ils avaient conscience de leur force : ils avaient pu, en effet, maintes fois la mesurer (1). Les émeutes de

(1) Entre 1879 et 1904, le nombre des grèves s'est considérablement accru. Alors qu'en 1879 il n'y avait eu que 32 grèves (4.011 ouvriers), il y en eut 126 en 1889 (23.322 ouvriers), 259 en 1899 (43.194 ouvriers), 383 en 1900 (80.858 ouvriers), 1.042 en 1901 (196.540 ouvriers), 810 en 1902 (197.514 ouvriers), 549 en 1903 (109.327 ouvriers), 631 en 1904 (118.356 ouvriers).

Entre 1895 et 1903, c'est surtout en Lombardie, dans le Piémont et en Toscane que des grèves industrielles se sont produites : 37 en 1895, 38, 40, 46, 42, 34, 29, 34, 44 ont été défavorables aux ouvriers.

Les grèves agricoles ont été surtout nombreuses en Lombardie et en Emilie. En 1901, 122 sur 504 ; en 1902, 55 sur 123 ; en 1903, 9 sur 33 ; en 1904, 31 sur 185 échouèrent. Les autres furent totalement ou partiellement favorables aux ouvriers.

Milan, en 1898, bien que nées spontanément, dues au seul mécontentement populaire, ont été cependant favorisées et encouragées par les révolutionnaires. Le meurtre du roi Humbert, à Monza, en juillet 1900, a été l'œuvre d'un anarchiste, mais il a été très vivement approuvé par tous les révolutionnaires. « Nous laissons la presse bourgeoise, lit-on dans une brochure récente de M. Lanzillo sur le mouvement ouvrier en Italie, salir à son aise la mémoire de Bresci, les révolutionnaires italiens n'oublieront jamais l'acte de Bresci... » Les très nombreuses grèves soit agricoles, soit industrielles, qui se sont produites dès que le gouvernement eut laissé toute liberté aux organisations syndicales, eurent elles aussi, un caractère révolutionnaire : dans la seule année 1901, on compta 504 grèves agraires, auxquelles prirent part près de 250.000 grévistes. On verra qu'en 1904 et dans toute la période qui s'étend depuis cette date, la poussée révolutionnaire a été, malgré les progrès certains du réformisme, extrèmement vive, et que les organisations syndicales ont continué d'être des foyers de troubles et presque d'anarchie.

Si le socialisme révolutionnaire a pris en Italie une extension si grande, ce fut par l'effet même des mesures qui avaient tenté de l'enrayer. On sait la peur que les *fasci* siciliens de 1894, première ébauche de défense prolétarienne, qui n'avait dans son principe rien de révolutionnaire, inspirèrent au gouvernement, et la répression beaucoup trop violente, maintes fois inutile et vexatoire, toujours mal conduite, que celui-ci, et notamment Crispi, poursuivit jusqu'au lendemain de l'avènement de Victor-Emmanuel, et le retour au pouvoir de MM. Zanardelli et Giolitti. Cette répression fit incontestablement le jeu du

socialisme révolutionnaire. Celui-ci gagna du terrain parce que la population était soulevée d'indignation par les excès et les violences de l'autocratie.

A côté des organisations prolétariennes, agricoles et industrielles, intimement unies au mouvement socialiste révolutionnaire, existent en Italie d'autres groupements qui sont des émanations des œuvres catholiques. On sait déjà quelles institutions coopératives ont été dues à l'activité des catholiques ; ceux-ci ont également organisé des ligues agricoles, qui ont pris dans certaines provinces, notamment dans celles de Brescia, de Bergame, de Milan, une très grande importance. A la fin de 1902, ces ligues groupaient déjà plus de 10.000 adhérents. Elles étaient affiliées à des « secrétariats du peuple », dont le nombre, d'abord modeste, était déjà de 21 en 1904, et qui constituaient des fédérations régionales. Il est à peine besoin de dire que les ligues catholiques ont été exclusivement soutenues et patronnées par les catholiques libéraux, et que les démocrates n'ont eu dans leur organisation aucune part.

Les ligues catholiques ne se sont pas affiliées aux Chambres du Travail. Cependant, les promoteurs du mouvement social chrétien ont eu la sagesse de ne pas rompre ouvertement ni complètement avec celles-ci. Un congrès catholique, qui s'est tenu à Pistoia, a décidé d'autoriser les ouvriers à s'inscrire dans des organisations extra-confessionnelles, quand aucune ligue purement catholique n'aurait pu être constituée.

On voit par les pages qui précèdent que le socialisme italien n'a pas progressé selon une direction unique. Dès

l'heure où les socialistes ont pris conscience d'eux-mêmes et sont devenus un parti dans l'État, des tendances diverses se sont manifestées, qui, chacune ont groupé et retenu des partisans sans cesse plus nombreux. La scission qui s'était produite entre Bakounine et Garibaldi s'est perpétuée. Aujourd'hui encore, réformistes et révolutionnaires, voisinent, sans se confondre. Bien au contraire, le fossé devient chaque jour entre eux plus profond.

CHAPITRE IV

LE SOCIALISME RÉFORMISTE DEPUIS 1904

SOMMAIRE. — Les efforts des réformistes après 1904.

Leurs premiers échecs. — Ils attirent à eux peu à peu beaucoup d'organisations prolétariennes, dirigées jusqu'alors par des révolutionnaires. — La Confédération générale du Travail est plus réformiste que révolutionnaire. — Les réformistes s'entendent, en 1906, avec les intégralistes, contre les révolutionnaires. — Leurs efforts pour apaiser les mouvements grévistes, fomentés par les révolutionnaires. — Leurs sympathies pour les institutions coopératives. — Leur programme d'action, formulé aux Congrès de Modène et de Florence de 1908. — La composition du parti réformiste. — Son avenir.

L'importance actuelle des organisations prolétariennes non révolutionnaires. — Les syndicats indépendants et catholiques. — Les ligues des travailleurs de la terre et celles des travailleurs de l'industrie indépendantes et catholiques.

Le succès des ligues agricoles dû à la condition difficile du paysan italien. — Les divers contrats selon lesquels il cultive.

Les ligues de défense patronales : leur rôle.

Jetés en juin 1904 hors du parti socialiste par les révolutionnaires, les réformistes n'en continuèrent pas moins ardemment leur propagande. Mais celle-ci ne donna plus les résultats qu'ils espéraient. La cause en fut dans la grève générale qui, au mois de septembre 1904, éclata à Milan et à Gênes, et eut dans tout le pays un immense retentissement. Le président du Conseil, M. Giolitti, ayant obtenu du Roi la dissolution de la Chambre, des élections eurent lieu au mois de novembre, qui furent pour les socialistes sinon une déroute complète, du moins une défaite. Le pays avait vu avec un vif mécontentement la poussée

révolutionnaire qui avait engendré la grève. Il n'en rendit pas responsable seulement le parti révolutionnaire, mais indistinctement tous les socialistes. De fait, d'assez nombreux réformistes, M Turati en tête, avaient, à ses débuts, vivement encouragé la grève : la plupart toutefois n'avaient pas tardé à la désavouer, désireux d'en laisser la direction et l'entière responsabilité aux révolutionnaires. Mais ce désaveu n'avait pas eu raison de la méfiance du pays. 28 députés socialistes seulement furent en 1904 envoyés à Montecitorio, au lieu de 32 dans la précédente législature. Une consolation, qui a son prix, resta cependant aux socialistes : alors qu'aux élections de 1897 sur 1.208.140 voix exprimées, il n'y avait eu que 108.086 voix socialistes, qu'à celles de 1900 sur 1.269.061 voix exprimées il n'y avait eu que 164.946 voix socialistes, aux élections de 1904 il y eut 301.525 voix socialistes sur 1.581.702 voix exprimées. Ces voix nouvelles furent celles de très nombreux révolutionnaires qui, selon les ordres de leur parti, aux précédentes élections s'étaient abstenus de voter, et qui cette fois avaient été aux urnes pour protester contre la répression organisée par le gouvernement à la suite de la grève générale qu'ils avaient faite.

Les réformistes, malgré l'échec qu'ils subirent aux élections de 1904, ne se découragèrent pas. Ils firent de Milan leur quartier général. M. Turati défendit sans relâche dans la *Critica sociale* le programme du parti ; le *Tempo* agit plus spécialement sur les masses. Le *Lavoro* de Gênes et la *Giustizia* de Reggio Emilie secondèrent celui-ci dans son action.

Les réformistes et le parti socialiste parlementaire entamèrent maintes fois la lutte contre les révolutionnaires,

qui avaient, ainsi qu'on le verra, fait du syndicalisme l'une des bases de leur politique. Lors de la grève des ferrovieri en 1905, le Secrétariat de la Résistance qui était, on le sait, l'organe de la fédération des syndicats d'ouvriers, et avait, à n'en pas douter, un caractère plus révolutionnaire que réformiste, déconseilla cependant très vivement le mouvement. Le Secrétariat s'était laissé circonvenir par le groupe socialiste parlementaire, et avait finalement suivi ses conseils. Ce fut un réformiste de Gênes, M. Murialdi, qui obtint de lui qu'il désavouât la grève commencée.

Les réformistes employèrent pareille tactique bien d'autres fois encore, malgré les protestations indignées et les menaces des révolutionnaires : lors d'une nouvelle grève des cheminots (1907), lors de la grève de Parme, en 1908, notamment, les réformistes et le groupe socialiste parlementaire blâmèrent ouvertement la lutte prolétarienne.

Peu à peu, à force d'énergie et de propagande, les réformistes gagnèrent du terrain. Le Secrétariat de la Résistance, vivement attaqué par les révolutionnaires, finit par rejeter ceux-ci ; la direction en resta aux réformistes. De très nombreuses fédérations passèrent également dans le camp de ces derniers : on a estimé (août 1908) que sur les 57.000 ferrovieri faisant partie des 3 fédérations, le *Riscatto Ferroviario*, la fédération des syndicats, et l'Association des chauffeurs et mécaniciens, plus de 20.000 étaient réformistes. Les organisations ouvrières locales, les Chambres du Travail, ne résistèrent pas non plus aux efforts des réformistes : beaucoup passèrent aux mains de ceux-ci. Les révolutionnaires organi-

sèrent alors dans de nombreux centres des organisations concurrentes, qui s'appelèrent presque toujours des Bourses du travail.

Mais ce fut en 1906 que les réformistes remportèrent leurs plus grandes victoires. Au mois de septembre 1906, à Milan, un congrès des organisations ouvrières décida la transformation du Secrétariat de la Résistance en un organisme plus complet et plus vaste qui prit le nom de *Confederazione Generale del Lavoro*. Si l'organisation de celle-ci a été calquée sur celle de notre Confédération Générale du Travail, ses tendances en sont cependant nettement différentes : l'ordre du jour qui fut voté à Milan a proclamé « l'antisyndicalisme de la Confédération ». La C. G. L. a pour mission de « diriger le mouvement prolétarien », mais elle ne vise pas à la révolution sociale, — au moins à une révolution immédiate. Elle s'efforce de créer dans le monde ouvrier « un esprit de discipline et de subordination favorable à une action quotidienne et multiple, qui, en tirant parti de tous les moyens dont dispose le prolétariat, élèvera graduellement les conditions matérielles et morales de la classe ouvrière, en la préparant par là même à la gestion de la société future ». C'est là un programme qui n'a rien de bien révolutionnaire : la « société future » n'est mentionnée qu'*in fine*, et pour qu'on ne l'oublie pas tout à fait. Au surplus, M. Rigola, qui est un ancien député, et un ancien anarchiste converti, et qui est à présent le secrétaire de la C. G. L., a bien des fois indiqué la politique que celle-ci devait suivre : « Nous voulons bien, a-t-il dit notamment au congrès de Modène en septembre 1908, de la lutte de classes, mais nous ne saurions refuser le concours des forces bourgeoises qui viennent à nous poussées

par l'élan de leur cœur ou la largeur de leur esprit. » La C. G. L. italienne « embourgeoisée », est une organisation presque exclusivement réformiste. A côté de M. Rigola, est M. Félix Quaglino, un ancien ouvrier, devenu député.

En 1906, les réformistes remportèrent une autre victoire. Un congrès national socialiste se tint à Rome, au mois d'octobre, qui mit en déroute les révolutionnaires syndicalistes.

Entre les réformistes, socialistes de droite, et les révolutionnaires syndicalistes, socialistes d'extrême-gauche, un parti — un centre — s'était constitué grâce aux efforts de M. Enrico Ferri, un ancien révolutionnaire. Au congrès de Bologne de 1904, M. Ferri avait été l'un des plus acharnés contre les réformistes. Il était devenu directeur de l'*Avanti* ; peu à peu il atténua ses critiques, et se fit plus modéré. Il ne combattit plus indistinctement tous les actes du ministère ou du parti socialiste parlementaire ; bien au contraire on le vit en approuver certains. Grande fut la stupeur des révolutionnaires quand ils virent M. Ferri soutenir ouvertement dans l'*Avanti* la réaction, et donner son concours à M. Sonnino pendant son éphémère ministère de février-mai 1906. Des discussions très violentes s'élevèrent entre M. Ferri et la rédaction révolutionnaire du journal. Finalement, celle-ci, avec à sa tête Enrico Leone, démissionna. L'*Avanti* et M. Ferri étaient reniés par les syndicalistes ; ils allaient être accaparés par les réformistes.

Au changement d'attitude de M. Ferri et de l'*Avanti*, les réformistes avaient au surplus contribué. Il y avait déjà un certain temps qu'ils subventionnaient officieusement le journal ; ils le menacèrent de lui supprimer tous sub-

sides s'il n'opérait pas de leur côté une conversion définitive. Le revirement de M. Ferri eut sans doute encore d'autres causes que ses anciens amis ne manquèrent pas de relever : le procès Murri, et la grâce dont bénéficia par la suite l'ex-comtesse Bonmartini dont M. Ferri avait été l'avocat, furent parmi les principales. M. Ferri, on l'a dit avec quelque raison, ne s'était au surplus mis dans le camp révolutionnaire que par intérêt et ambition. Désireux de conquérir vite une situation importante dans le parti socialiste, il devait prendre position contre M. Turati; il le fit avec ardeur. Mais quand il vit que dans le camp réformiste une place pourrait lui être faite, il abandonna ses amis de la veille, et renia ce qu'il avait jusqu'alors servi.

Les réformistes, qui connaissaient le tempérament de M. Ferri, surent admirablement s'en servir. M. Ferri ne se jeta pas tout d'un coup des bras des révolutionnaires dans ceux des réformistes. Au congrès de Rome de 1906, il représenta une tendance nouvelle du socialisme, à laquelle on donna le nom d'intégralisme, qui marquait le milieu entre le réformisme et le syndicalisme. « Le nom d'intégraliste, écrivait M. Bissolati dans la *Nuova Antologia*, peu de jours avant le congrès de Rome, a été choisi pour signifier l'éclectisme de la méthode *qui accueille et consacre l'action directe et l'action parlementaire*, qui reconnaît une valeur égale à l'activité économique et politique, qui attache du prix à toute modeste réforme sans jamais perdre de vue les grands idéals et les buts suprêmes. » Les réformistes combattirent d'abord très vivement, pendant le cours du congrès, — au moins autant que les syndicalistes, — la nouvelle fraction intégraliste;

mais ils finirent par voter l'ordre du jour que celle-ci présenta... Ce revirement fut un véritable coup de théâtre, qui causa grand émoi dans le camp des syndicalistes. Il eut en même temps pour effet la défaite complète de ceux-ci dont l'ordre du jour fut repoussé par 26.947 voix contre 5.374.

Les réformistes, renforcés par les intégralistes, victorieux des syndicalistes, ont après 1906 continué leur propagande et développé leur action. Ils sont restés fidèles à la politique qu'ils avaient jusqu'alors suivie. On sait déjà qu'ils prirent parti dans les deux grandes grèves de 1907 et de 1908, celle des cheminots et celle de Parme, contre les grévistes. Au cours de la première, Ferri, dans un interview, déclara avec quelque solennité que « l'État ne pouvait pas se suicider », voulant dire par là qu'il avait le devoir de frapper les cheminots. La Confédération Générale du Travail se prononça à son tour contre ceux-ci. Deux heures après la publication de l'ordre du jour de la Confédération, le gouvernement suivait les conseils qui lui étaient donnés, et 500 cheminots étaient révoqués ou arrêtés.

La grève de Parme, juste dans son principe, fut tout d'abord soutenue par les réformistes, qui votèrent à la fin d'avril (1908) l'ordre du jour suivant. « L'Assemblée engage les organisations des Travailleurs de la terre à accorder tout leur appui moral aux grévistes, et à envoyer leur obole à la Fédération nationale de Bologne (la Fédération des Travailleurs de la terre a, on le sait, son siège à Bologne), qui assurera la distribution des secours par l'entremise du Comité nommé d'accord avec la Confédération du Travail de Parme. » Mais peu de temps après,

quand ils eurent vu l'esprit révolutionnaire qui animait les grévistes et les troubles que ceux-ci causaient dans tout le bassin du Pô, les réformistes combattirent le mouvement, et firent tous leurs efforts pour l'arrêter. Les représentants de la Confédération Générale du Travail, de la Fédération des paysans, et du groupe parlementaire socialiste se réunirent deux fois à Parme ; la première fois, ils proclamèrent la fin de la grève, et comme celle-ci se continuait, ils décidèrent, dans leur seconde réunion, de refuser désormais tout subside aux grévistes.

Le rôle du groupe parlementaire socialiste dans la grève de Parme fut approuvé par la majorité du pays. On s'en est rendu compte lors des élections générales qui eurent lieu quelques mois plus tard, et qui doublèrent le nombre des députés réformistes.

Les réformistes n'ont pas seulement fait échouer les divers mouvements révolutionnaires fomentés et encouragés par les syndicalistes ; ils ont encore développé et secondé le mouvement coopératif partout où il leur a été possible. Cette politique est celle-là même qu'ils avaient adoptée au Congrès de 1896. Ils l'ont mise en pratique spécialement dans l'Emilie et le Mantouan. « En 1907, il y avait dans l'Emilie 175 coopératives tant industrielles que rurales. Le mouvement d'affaires, ajoute M. Pagliari dans son livre sur l'*Organisation ouvrière en Europe*, est très important. Les coopératives de consommation possédaient en 1905 un capital souscrit de 415.506 lires, avec une moyenne d'affaires annuelle de 35.585 lires. Les coopératives de production possédaient un capital de 397.377 lires et un fonds de réserve de 94.220 lires. Elles étaient adjudicataires de travaux pour une somme de

1.434.607 lires avec un bénéfice net de 69.472 lires. Les coopératives agricoles étaient au nombre de 16 ; elles avaient en tout 27 propriétés, pour un loyer annuel de 130.000 francs. » Les réformistes ont en effet constamment soutenu l'usage des « loyers collectifs » (*affittanze collettive*). Le parti a applaudi chaleureusement à l'arrivée au pouvoir de M. Luzzatti, et soutenu presque constamment son ministère, montrant ainsi qu'il se trouvait en communion d'idées avec lui quant au développement à donner au mouvement coopératif.

La politique des réformistes a été au surplus très nettement indiquée dans les ordres du jour qui terminèrent le Congrès de la Résistance de Modène, et le Congrès national socialiste de Florence. Ces deux congrès, tenus à quelques semaines de distance (septembre et octobre 1908) ont abouti à des conclusions identiques :

Le Congrès, est-il dit dans l'ordre du jour de Modène, décide de réglementer les appels à la solidarité nationale et internationale, en cas de grève ou de lock-out, dans la forme suivante :

1° Les appels à la solidarité nationale et internationale seront adressés au prolétariat organisé, exclusivement par la Confédération Générale du Travail.

Les organisations adhérentes à la Confédération ne répondront pas, par conséquent, aux appels qui leurs seront adressés de l'Italie ou de l'étranger, par toute autre organisation économique ou politique.

2° Les Fédérations nationales de métier sont autorisées à prendre l'initiative de souscriptions nationales parmi les travailleurs de leur catégorie, mais seulement en faveur de leurs adhérents. Elles sont également autorisées à faire appel à la solidarité internationale, en s'adressant exclusivement aux Fédérations internationales auxquelles elles adhèrent.

Les Chambres du Travail peuvent ouvrir des souscriptions dans les limites de leurs circonscriptions, quand il s'agit d'or-

ganisations qui ne possèdent pas de Fédération ou de Syndicat national. Ces souscriptions cependant ne devront pas léser — en ce qui concerne les ligues fédérées — les intérêts des Fédérations qui ont déjà ouvert des souscriptions ou s'imposent des surtaxes spéciales.

3° L'intervention de la Confédération pour obtenir, en cas de grève, l'appui financier des organisations ouvrières, doit être demandée par la Fédération nationale directement intéressée. La Confédération ne sera tenue d'accueillir favorablement les demandes que lorsque les ouvriers en grève seront organisés et confédérés.

A défaut de Fédération nationale, la demande sera faite par la Chambre du Travail de la localité où a lieu la grève.

4° Avant d'appuyer la demande, la Confédération devra s'assurer, par tous les moyens possibles, que l'acte de solidarité demandé répond et à l'intérêt particulier de la catégorie des travailleurs en grève, et à l'intérêt général du prolétariat organisé. L'appel confédéral ne pourra, en tout cas, être adressé aux organisations avant le trentième jour de la grève, sauf lorsqu'il s'agira de grèves autorisées par la Fédération ou de lock-out comprenant plusieurs milliers d'ouvriers.

5° La Confédération aura droit d'intervenir dans toutes les questions de tactique, et dans la direction de toutes les grèves soutenues par les subsides confédéraux. Elle pourra contrôler la distribution des subsides et, en général, les dépenses nécessaires à la prolongation de la grève. Elle pourra aussi exiger, toutes les semaines, du Comité qui dirige la grève, un rapport détaillé sur le mouvement.

La Confédération refusera tout subside aux organisations qui ne voudront reconnaître ces droits.

6° Si pendant une grève on constate que celle-ci n'a aucune chance de succès, le Comité exécutif de la Confédération devra ouvrir immédiatement un *référendum* parmi les membres du Conseil directeur et du Conseil national. Ce *référendum* dira s'il y a lieu ou non d'inviter le Comité dirigeant de la grève à décider la reprise du travail, et s'il y a lieu ou non de supprimer les subsides aux grévistes, en cas de refus de l'invitation confédérale.

7° Tout changement, partiel ou total, parmi les dirigeants

d'une grève subventionnée, ne pourra jamais être opéré que par les organisations intéressées, d'accord avec la Confédération Générale du Travail.

8° Les sommes allouées ou recueillies à la suite de l'appel de la Confédération, seront envoyées par les organisations au siège confédéral. Le Comité exécutif pourvoira à la distribution des subsides aux grévistes selon le mode qui aura été fixé d'accord avec le Comité directeur de la grève.

9° Les reliquats de toutes les souscriptions, ainsi que toutes les sommes recueillies après la grève, seront versés à la Caisse nationale de Résistance, existant près de la Confédération.

10° Lorsqu'il s'agira de grèves déclarées par des travailleurs non organisés, la Confédération du Travail statuera, qu'elle qu'en soit l'importance, sur chaque cas séparément, en s'inspirant de l'intérêt général de la Fédération nationale du métier que les grévistes exercent, et de celui de la Chambre du Travail de la localité où a lieu la grève, lorsque bien entendu ces institutions participent à la vie confédérale.

Le Congrès prescrit enfin aux organisations groupant des sociétés confédérées (Chambres du Travail, Fédérations provinciales et Fédérations nationales), de s'abstenir de toute agitation pouvant engager provincialement ou nationalement, la responsabilité de tous les travailleurs ou de la majorité des travailleurs de leur catégorie, sans avoir obtenu au préalable l'adhésion de la Confédération Générale du Travail. Les organisations qui ne tiendront pas compte de cette prescription, n'auront plus droit aux subsides des organisations confédérées, à moins qu'il s'agisse de grèves défensives, ayant comme but le maintien des conditions du travail ou la défense de l'organisation elle-même, et dont l'immédiate proclamation aura été postérieurement reconnue nécessaire par la Confédération du Travail.

Ces déclarations ont été renouvelées dans une forme presque identique au Congrès de Florence.

Le Congrès porte l'ordre du jour voté :

Déclare incompatibles les principes et les méthodes du parti

socialiste avec la doctrine et la pratique du syndicalisme révolutionnaire...

Considère la grève générale comme une arme dangereuse... parce qu'elle détourne le prolétariat de l'œuvre patiente d'organisation, d'élévation et de conquête graduelles...

Affirme que la grève générale peut être efficace comme *extrema ratio* du prolétariat, si elle est combinée avec l'action socialiste dans les pouvoirs publics, lorsque l'ascension prolétarienne est gravement menacée par les résistances ou les assauts de la réaction ; et la grève démonstrative, limitée à une localité ou à une catégorie de travailleurs peut être engagée de façon efficace, seulement dans les cas d'une gravité exceptionnelle pour la défense des intérêts prolétariens locaux ou de catégories...

Déclare que les employés des services publics doivent être engagés à ne proclamer la grève que pour de très graves motifs, et quand tous les autres moyens de conciliation sont inutiles.

Dit en outre que pour obtenir, dans le champ politique, les réformes qui peuvent faciliter la marche ascendante du mouvement ouvrier, il faut repousser l'action négative et d'opposition perpétuelle qui, d'après ses partisans, devra exaspérer le conflit fondamental des classes, et affirmer la stérilité immédiate de tous les pouvoirs publics détenus par la bourgeoisie.

Déclare donc qu'il n'est pas contraire aux principes et aux méthodes socialistes de se servir des organismes de l'Etat, des communes, de l'Office du Travail, etc., pour faire œuvre positive dirigée de plus en plus dans le sens de l'obtention de nouvelles positions avantageuses à l'ascension prolétarienne...

Sans renoncer à la conquête éventuelle d'autres réformes, si l'occasion s'en présente, le parti doit, pour la prochaine législature, se proposer dès maintenant un programme minimum de réalisation immédiate, et le concrétise ainsi :

Législation du travail réclamée par l'organisation prolétarienne (assistance sociale pour la maternité, l'invalidité, la vieillesse des travailleurs, réforme de l'instruction des travailleurs). — Abolition du droit de douane sur le blé. — Impôt progressif. — Suffrage universel. — Réduction du service militaire. — Opposition à toute augmentation des dépenses militaire. — Réforme, extension et laïcisation complète de l'école primaire.

On voit par les observations qui précèdent les progrès que le réformisme a faits en Italie, durant ces dernières années; il a vaincu le syndicalisme, qui est, à l'heure actuelle, au dire même de ses partisans, dans une situation critique. La victoire remportée récemment par celui-ci au Congrès de Reggio Emilie n'aura pas pour le réformisme de conséquences profondes. Si le réformisme a ainsi progressé, c'est que les ouvriers italiens, enrichis par l'activité économique du pays, ont peu à peu compris que s'ils tentaient de briser leurs chaînes ils compromettraient ce qu'ils avaient amassé. « Le temps est passé, a dit justement M. Rigola au Congrès de Modène, où Marx pouvait affirmer que les prolétaires n'avaient rien à perdre dans la lutte hors leurs chaînes. Ils ont aujourd'hui quelque chose à défendre qu'ils ne peuvent compromettre dans des agitations irréfléchies et intempestives. » L'observation est plus juste encore pour le prolétariat italien que pour tout autre.

Le mouvement démocratique a aussi incontestablement favorisé le réformisme. Certains professent une opinion contraire. On a dit que les républicains et les radicaux avaient enlevé et enlevaient chaque jour au socialisme des adeptes. Il est très vrai que l'Italie marche chaque jour plus avant dans la voie radicale, mais il convient de ne pas oublier que dans le Parlement et au dehors républicains, radicaux et réformistes sont associés et forment bloc. Ils se sont entendus parce que leur programme était, en fait, le même. Et ce furent les radicaux qui le déclarèrent avec franchise. Au lendemain du Congrès socialiste de Florence (1908), le *Secolo*, le grand organe radical de Milan, en reproduisant l'ordre du jour qui avait

été voté, s'écriait : « Mais tout cela, c'est notre programme ! » Il avait pleinement raison. Le mouvement démocratique, qui a donné naissance au parti radical, a contribué à développer dans le monde ouvrier les idées réformistes.

Celles-ci ne sont pas seulement répandues parmi les travailleurs. Les classes moyennes vont aussi au réformisme ; la petite bourgeoisie, la bourgeoisie cultivée, votent aux élections en grand nombre pour les candidats socialistes : de très nombreux ingénieurs, avocats, médecins, chefs d'entreprise, fonctionnaires sont socialistes. On a constaté après les élections de 1900 que sur 32 députés socialistes, 2 seulement étaient des ouvriers et que les autres étaient des avocats (15), des professeurs (9), des publicistes (3) et des hommes d'affaires (3). On pourrait faire la même observation en consultant les résultats des élections de 1904 et de 1909. De grands écrivains, des savants éminents fraternisent avec les socialistes : Lombroso, le grand criminaliste, De Amicis l'écrivain populaire, les poètes Graf, Guerrini et Giovanni Pascoli, Sanarelli qui a découvert le microbe de la fièvre jaune, Chiaruggi qui est parmi les plus célèbres embriologistes d'Italie, Battelli un physicien renommé, Fradeletto l'organisateur des Expositions de Beaux-Arts de Venise, l'économiste Pantaleoni, ont été ou sont députés socialistes ou d'extrême gauche. D'Annunzio, et beaucoup d'autres hommes de lettres ou de sciences, appartiennent eux aussi à ce dernier parti.

Le réformisme a fait surtout des progrès dans les grands centres, mais il a aussi peu à peu gagné les campagnes. S'il est encore très peu répandu parmi les fermiers

métayers ou locataires, il a pris au contraire quelque extension parmi les paysans propriétaires ; et cela spécialement dans le Piémont, la Romagne et l'Émilie. C'est en effet surtout dans le Nord qu'aux élections les candidats réformistes ont obtenu des succès. On verra au chapitre suivant que le Sud de l'Italie est surtout syndicaliste et révolutionnaire.

Les députés socialistes appartiennent presque tous, nous l'avons dit déjà, à la bourgeoisie. Si les députés ouvriers sont aussi peu nombreux, c'est que l'indemnité parlementaire n'existe pas encore en Italie, et que le parti socialiste lui-même est assez pauvre. On ne peut en Italie entrer dans la carrière politique que si on possède des revenus personnels : un ouvrier ne peut guère s'y aventurer, car le parti ne met à sa disposition que de rares et maigres subsides, insuffisants pour le faire vivre. Certains travailleurs cependant ont fait preuve d'une belle énergie : on cite le cas d'un ouvrier devenu député et qui n'ayant pas le moyen d'avoir un logement à Rome prenait chaque soir le train pour une destination quelconque, afin de passer la nuit à l'abri ; il s'alimentait dans la journée à la buvette de la Chambre. Les députés ouvriers ont reçu maintes fois la récompense publique du dévouement avec lequel ils s'acquittaient de leur mission. On rappelle volontiers la première séance de la Chambre où un député ouvrier prit la parole. C'était à la suite des élections de 1900 ; les voix socialistes avaient élu, comme par le passé, des députés de condition bourgeoise, et aussi — ce qui était une nouveauté — deux ouvriers, MM. Rigola et Chiesa. Quand M. Chiesa demanda la parole, la droite murmura, et lança de multiples plaisanteries. Ignorant de

l'art oratoire, l'ouvrier parvint cependant à exprimer clairement sa pensée : une demi-heure était à peine écoulée qu'il avait conquis l'attention de la Chambre. Deux ou trois conservateurs continuèrent pourtant leurs interruptions et leurs sarcasmes, mais un député de la gauche se leva, et leur cria ces seuls mots, aux applaudissements de toute l'Assemblée : « Silenzio ! Parla il lavoro ». Silence ! Le travail parle ! — L'effet fut magique : M. Chiesa put achever son discours : l'ouvrier, quelque malhabile que fût son langage, avait conquis dans le Parlement le droit à la parole.

Les progrès faits par le réformisme durant ces dernières années sont le gage de ceux qu'il fera sans nul doute dans l'avenir. Il pourra d'autant mieux progresser qu'il a rompu tous liens avec le syndicalisme révolutionnaire. Le nouveau parti réformiste qui vient de se constituer (1) peut avoir dans tout le pays une action profonde. Les révolutionnaires croient eux-mêmes aux progrès futurs du réformisme. « On ne peut pas exclure, a écrit récemment l'un d'eux, M. Lanzillo, la possibilité d'une renaissance révolutionnaire, subordonnée au développement toujours plus grand de l'industrie, qui crée de nouveaux centres ouvriers. *Mais aujourd'hui, en l'état actuel de l'économie nationale et des conditions politiques, toute prévision serait plutôt hasardée.* » On verra au cha-

(1) Jusqu'à ces derniers temps, malgré la différence de leur politique, réformistes et révolutionnaires relevaient d'une même direction. Il n'existait qu'*un* parti socialiste, dans lequel deux tendances se manifestaient. Depuis le Congrès de Reggio Emilie (juillet 1912. Voir *infra*) qui a amené une scission définitive, *deux* partis socialistes coexistent en Italie, avec des directions absolument distinctes : le parti réformiste et le parti révolutionnaire.

pitre suivant, d'une manière plus précise encore, l'avenir difficile qui semble réservé au syndicalisme, malgré la victoire récente qu'il a remporté, par l'effet même de la fortune heureuse qu'ont trouvée et que trouveront les idées réformistes.

Malgré la condition difficile du syndicalisme, on ne peut nier que la plupart des organisations ouvrières actuellement existantes soient inspirées de l'idée de la lutte des classes. Certaines cependant, dont le nombre au surplus s'accroît sans cesse, ne professent pas les mêmes théories, et n'agissent pas selon les mêmes principes : leur but n'est pas l'action directe ou la grève. Il est plutôt une amélioration progressive, par les moyens légaux, du sort de la classe ouvrière. Ce ne sont pas des ligues révolutionnaires, mais des ligues de « miglioramento ».

Il y a en Italie deux sortes principales d'organisations ouvrières : des ligues de travailleurs, et des fédérations de métiers.

Les fédérations de métiers (au nombre de 35), qui comptaient 3.176 sections en 1911, réunissant 210.621 associés, sont pour la plupart directement inspirées des idées révolutionnaires. Mais deux syndicats organisés par les catholiques : le *sindacato ferrovieri cattolici*, et le *sindacato italiano tessile*, n'agissent que selon les principes chrétiens, et désapprouvent l'action directe et la lutte des classes.

Le *sindacato tessile* a son siège central à Milan. Au 31 décembre 1910, il comptait 34 sections (dont 32 en Lombardie) groupant 6.047 associés. Le syndicat est constitué sur les bases de la plus sévère centralisation : il existe un

fonds unique, dit caisse de résistance, qui remet en cas de grève des subsides identiques à tous les grévistes. Les sections dépendent directement de la présidence du syndicat, à côté de laquelle fonctionnent dans les diverses provinces des offices directeurs locaux. Les recettes du syndicat ont été en 1910 de 8.102 lires et les dépenees de 5.979. Le syndicat publie un journal professionnel mensuel, l'*Organizzazione tessile*, qui est envoyé à tous les syndiqués. Le syndicat a été en 1910 et en 1909 impliqué dans 29 différends (*vertenze*) ; 18 aboutirent à des grèves (4.396 grévistes), dont 13 furent complètement favorables aux grévistes (2.915), 14 partiellement favorables (2.707 grévistes) et 2 défavorables (200).

Le syndicat des *ferrovieri cattolici* a été constitué en 1909. Son organisation, moins centralisée, n'a pas encore reçu sa forme définitive. Le 31 décembre 1910, il comptait 13 sections avec 2.225 associés. Le syndicat publie mensuellement le journal professionnel *Il Direttissimo,* qui est adressé à tous les associés.

Sur les 5.402 ligues de travailleurs existantes en 1910, qui groupaient 817.034 associés (1), 1.354 avec 320.286 adhérents, étaient indépendantes, c'est-à-dire n'étaient inscrites ni à des Chambres du Travail, ni à des fédérations.

Sur ces 1.354 ligues, 697 étaient des ligues catholiques (2), 472 groupaient 69.193 travailleurs de l'industrie et 225, 45.942 travailleurs de la terre. Les ligues catholiques sont, comme leur titre l'indique, des ligues avant

(1) 3.808 ligues de travailleurs de l'industrie avec 426.183 associés et 1.594 ligues de travailleurs de la terre avec 390.851 associés.

(2) La plus ancienne de ces ligues remonte à 1894 ; c'est surtout à partir de 1901 qu'elles se sont développées.

tout confessionnelles ; elles diffèrent par là même des autres ligues indépendantes qui sont seulement anti-syndicalistes, mais qui ne s'inspirent pas comme elles, dans leur action sociale, « des principes de la justice chrétienne, du programme social chrétien, de la morale catholique. »

Les ligues catholiques sont « simples », c'est-à-dire quelles ne comprennent que des travailleurs : 4 seulement peuvent être mixtes, leurs statuts les autorisant à comprendre aussi des patrons. Mais en fait, toutes sont restées exclusivement prolétariennes.

Les ligues sont surtout des ligues locales ; les unes (270) ne comprennent que des travailleurs d'une seule profession, les autres (104) sont formées de travailleurs de professions diverses. Les organisations sont généralement fédérées par diocèse, par province, ou par région. L'organisation centrale, l'Union populaire entre les catholiques d'Italie, a son siège à Florence.

C'est surtout en Lombardie et en Vénétie que les ligues catholiques sont nombreuses et puissantes. En Lombardie elles groupent 57.870 travailleurs (dont 42.171 de l'industrie), et en Vénétie 18.950 (dont 11.082 de l'industrie). En Sicile, elles ne comptent que 6.397 travailleurs, en Piémont 4.611, en Emilie 4.347, dans les Marches 3.939. Il existe également un embryon d'organisation dans la province de Cosenza.

107 des ligues catholiques avaient en 1910 touché 83.670 lires, et dépensé 62.543, dont 1.403 p. 100 pour la propagande, 23,99 pour des grèves et des agitations, 6,52 pour le service de placement, 8,91 pour l'instruction, 8,26 pour des secours de chomage, 4,96 pour des secours divers, 38,23 pour l'administration. Le patrimoine social

s'élevait à 79.964 lires. Les contributions des adhérents variaient entre un minimum de 0 l. 20 et un maximum de 20.40 par an; la moyenne annuelle était de 0.50 à 4 lires.

En 1910, 65 ligues groupant 48.207 adhérents avaient été mêlées à 114 grèves, et 112 ligues groupant 78.856 adhérents à 175 différends (*vertenze*). 36 grèves et 99 différends furent pleinement favorables aux grévistes, 37 grèves et 59 différends l'ont été partiellement, 5 grèves et 6 différends échouèrent. Mais il importe de retenir quelle est en matière d'agitation, la tactique des ligues catholiques : cette tactique est, malgré l'opposition que paraissent présenter les mots, pacifique, en ce sens que les organes directeurs des ligues recherchent tous les moyens possibles d'entente, l'arbitrage notamment, et n'autorisent la grève que comme moyen dernier. Quand celle-ci a été reconnue nécessaire, des secours sont fournis aux grévistes, mais en aucun cas la violence et l'action directe ne sont autorisées.

Si les organisations paysannes, catholiques ou neutres (1) sont aussi nombreuses, c'est que la condition de l'ouvrier des campagnes est extrêmement difficile, et que l'association a paru à tous le seul moyen par lequel une amélioration du sort commun pourrait être tentée. La grève n'est qu'une arme d'occasion; la « ligue d'amélioration » a, au contraire, un pouvoir et un effet continus.

L'Italie, dans son ensemble, n'est pas un pays de paysans propriétaires. Il y a à peine 400.000 familles (1.300.000 individus) qui cultivent leurs propres terres. La majeure partie du sol appartient à de grands propriétaires

(1) Et même « rouges » (voir *infra*, chap. v).

qui le louent, selon des contrats de *mezzadria*. La *mezzadria*, ou *colonia parziaria*, est un contrat de participation entre le propriétaire et le locataire. Le propriétaire fournit les vignes et les oliviers, le fermier les instruments aratoires et les bestiaux; celui-là paie les impôts fonciers, celui-ci donne gratuitement son travail. Les semences et les autres dépenses courantes sont partagées par moitié, de même les recettes et les revenus du bétail, de même aussi les pertes de l'exploitation.

Mais cette forme de *mezzadria*, en quelque sorte idéale, n'est que très peu répandue : elle n'existe guère que dans l'Italie centrale. Ailleurs, les charges du locataire sont toujours plus lourdes : ici, celui-ci doit payer la moitié de l'impôt foncier, là, il doit fournir les œufs et les volailles, ou bien faire sans salaire pour le compte du propriétaire des travaux supplémentaires; ailleurs, comme dans le Latium, le propriétaire prend à son compte les deux tiers des charges et des bénéfices de l'exploitation, mais soumet le métayer à une surveillance incessante; ailleurs, comme en Romagne, la *mezzadria* n'est qu'un contrat de location ordinaire, mais le plus souvent les propriétaires cèdent leurs droits à des intermédiaires qui rançonnent les métayers.

Dans certaines régions d'Italie, notamment dans le Midi et en Sicile, c'est le régime de la location ordinaire qui prévaut : le propriétaire donne sa terre à loyer, et le loyer est payé soit en argent, soit en nature; quelquefois, il est proportionnel à la récolte effectuée. Le prix en est souvent très élevé; sur la *Conca d'oro* où les terrains sont plantés en agrumes, la location d'un hectare monte parfois jusqu'à 2.000 lires. Et comme les

baux sont d'ordinaire assez courts, les locataires ne peuvent faire les améliorations nécessaires, et par là ne tirent pas du sol ce qu'ils pourraient en obtenir. Mais ce sont les paysans qui travaillent pour le compte des grands propriétaires, de ceux qui possèdent ou qui louent d'immenses étendues de terrains en Lombardie, dans les Maremmes, dans l'*Agro romano*, dans les Pouilles ou en Sicile, dont la condition est la plus misérable et la plus digne d'intérêt : ces paysans subissent, sans pouvoir l'alléger, l'oppression du capitaliste qui les emploie, comme de vraies bêtes de somme, et doivent encore lutter contre la pellagra et la malaria qui sévissent dans la plupart des régions où s'étendent les latifondi.

Le contrat d'emphythéose — bail à long terme ou même à perpétuité — n'est plus guère répandu que dans la province de Rome. A Velletri et à Frosinone, de même que dans les Pouilles et en Basilicate, la terre est assez souvent donnée à bail pour un temps long (trente ans au maximum) avec l'obligation pour le locataire d'améliorer. Quelquefois, le propriétaire contribue aux dépenses d'amélioration et au paiement des impôts; le loyer est souvent proportionnel à la récolte. D'autres fois, le propriétaire ne contribue pas à la dépense, mais indemnise le locataire pour les améliorations apportées. Comme les améliorations consistent le plus souvent en des plantations, et que celles-ci ne donnent de revenus qu'après un temps assez long, il arrive fréquemment que le locataire ne peut plus, au bout de quelque temps, payer son loyer, que la terre fait retour au propriétaire, et que le locataire perd ainsi tout l'argent qu'il a dépensé pour améliorer.

Dans certaines régions enfin, les propriétaires font cul-

tiver leurs terres, tout en restant à la tête de l'exploitation, selon un contrat de *boaria*. Le paysan reçoit une parcelle de l'exploitation ; il est logé, a son potager, et touche même un léger salaire mensuel; surtout, il reçoit une part des récoltes. Dans le Ferrarais, certains paysans gagnent ainsi 3.000 lires par an. Le contrat est cependant moins avantageux pour le travailleur qu'il ne le semble au premier abord : car le propriétaire qui cultive ainsi *en économie*, arrive à opprimer ses ouvriers aussi durement que les grands capitalistes propriétaires de latifondi (1).

On voit ainsi combien sont variés les modes de culture de la terre. Leur effet est presque toujours le même : la condition du paysan italien est extrêmement difficile, écrasé qu'il est sous les charges que lui imposent les propriétaires. Le salaire qu'il reçoit, le gain qu'il peut réaliser, est infime, en comparaison du travail qu'il fournit. Il y a des régions où véritablement le sort du travailleur agricole est lamentable. L'ouvrier des rizières de la plaine du Pò, qui, pendant les plus chaudes journées de juillet, travaille sous le soleil, dans l'eau jusqu'aux genoux, celui des latifondi de Sicile ou de Basilicate qui, à raison de l'éloignement, ne peut voir sa famille qu'une fois par semaine, celui de l'Agro romano qui loge dans dans des grottes ou dans des huttes de paille, qu'atteignent la pellagra et la malaria, sont plus que tous autres dignes de pitié. C'est la condition misérable dans laquelle ils doivent vivre qui est l'une des causes de leur émigration vers l'Amérique. C'est aussi elle qui est la raison dominante de l'intérêt que ceux qui, en Italie, se préoccupent de

1. Voir sur tous ces points Bolton King et Okey, l'*Italia d'oggi*, p. 260 et suiv.

la question sociale, portent aux ligues de paysans : tous, même les moins malheureux, sont en droit d'espérer un sort meilleur, une réforme des contrats, le plus souvent tyranniques, qui les lient aux propriétaires. Cette réforme est l'un des buts que doivent constamment poursuivre les organisations rurales (1).

En face des ligues d'amélioration paysannes se sont peu à peu constituées des ligues de défense patronales. Les plus importantes sont la fédération des propriétaires de Crémone, la Société des propriétaires et conducteurs de fonds de Fiorenzuola d'Arda, Cavarzere, Cova, Codogno ; l'Association Agraire Alfonsine, l'Association provinciale des propriétaires de Rovigo, l'Association des propriétaires de Comacchio, l'Organisation des Agriculteurs de Lendinara, la Ligue des négociants d'agrumes de Barcelona de Sicile, la Fédération interprovinciale des associations agraires (constituée au Congrès de Parme le 18 octobre 1907), l'Association des agriculteurs de Spinazzola...

Dans l'industrie, les ligues patronales sont aussi très nombreuses. Citons entre autres : la Fédération des fabricants de rubans de Milan, la Ligue industrielle de Biella,

(1) Il faudrait dédommager dans tous les cas le locataire des améliorations par lui faites, empêcher les augmentations injustifiées de loyer, abolir les intermédiaires, interdire les paiements en nature, établir au besoin des conseils d'arbitrage pour l'interprétation et l'application des baux. Certains vont même plus loin, et demandent que les propriétaires de grands domaines soient tenus de louer ceux-ci selon des baux à longs termes, et d'appliquer à toutes les locations le contrat de *mezzadria*. Déjà, en 1894 Crispi avait déposé une proposition de loi pour la Sicile conçue à peu près en ce sens, mais il ne tarda pas à la retirer et à s'en remettre, pour la réforme des contrats agraires, à la Commission parlementaire. Celle-ci a bien proposé de donner sanction légale « aux usages locaux relatifs aux contrats de mezzadria » et de protéger le locataire contre les abus de pouvoir du propriétaire. Mais la solution à laquelle elle est parvenue est tout à fait insuffisante et dénuée de portée.

l'Association des propriétaires rouliers de la province d'Alexandrie, l'Association des propriétaires typographes de Rome, l'Union des industriels métallurgistes de Palerme, la Ligue industrielle de Turin, l'Association des propriétaires boulangers de Padoue, l'Association des négociants et fabricants de chaussures de Naples, la Société des meuniers de Cuneo, l'Association des propriétaires et conducteurs de moulins de Bologne, la Ligue commerciale industrielle de Girgenti, la Fédération des industriels de Monza...

Si ces ligues patronales doivent s'opposer aux revendications, à caractère révolutionnaire, des organisations prolétariennes (1), elles nuiraient par contre à leur propre cause en ne donnant pas aux ouvriers de la terre ou de l'industrie, dans la rémunération du travail, la large part qui leur est légitimement due. Le travailleur se laisse souvent entraîner par les « mauvais bergers » ; souvent aussi, ses revendications sont justifiées. C'est aux patrons, plus instruits et plus éclairés, qu'il appartient de faire le départ entre les droits qu'il faut accorder, et les concessions que l'intérêt général interdit. Les ligues patronales peuvent jouer, si elles sont dirigées avec intelligence, un rôle éminemment salutaire : elle ne doivent pas avoir pour seul but la défense du capital contre la classe ouvrière : elles devraient être animées aussi d'un esprit de conciliation et d'entente, et chercher par là à éviter les conflits entre les deux grands organes, également nécessaires, de toute production.

(1) Voir *infra*, chap. v.

CHAPITRE V

LE SOCIALISME RÉVOLUTIONNAIRE DEPUIS 1904

SOMMAIRE. — Le programme des socialistes révolutionnaires.

Leur action. — Les grandes grèves de 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, fomentées et conduites par les révolutionnaires.

Les révolutionnaires combattent le mouvement coopératif, les Chambres du Travail, la Confédération générale du Travail en qui ils n'ont plus confiance.

La presse révolutionnaire.

La force des révolutionnaires est dans le syndicalisme, mais celui-ci est mal compris par la classe ouvrière elle-même.

Le Congrès de Reggio Emilie (juillet 1912) et la victoire des révolutionnaires sur les réformistes. — La scission complète des deux groupes socialistes. — Le nouveau parti socialiste réformiste.

Le socialisme révolutionnaire, malgré sa victoire au Congrès de Reggio, traverse actuellement une crise grave.

Les anarchistes : leur nombre diminue sans cesse.

L'importance actuelle des organisations prolétariennes rouges en Italie. — Les ligues de travailleurs. — Les syndicats. — Les Chambres du Travail. — La Confédération générale du Travail. — Les grèves. — Depuis 1908, les grèves sont moins importantes, plus localisées.

« Je ne m'habille pas, s'écriait à Noceto dans le courant de 1908, un révolutionnaire militant, M. de Ambris, chez chez le tailleur qui vend cette marchandise avariée qu'on appelle la paix sociale. » Cette phrase seule dit tout le programme qu'ont poursuivi et que poursuivent les révolutionnaires. La lutte des classes est la base de leur politique : la paix sociale est pour eux contraire aux principes socialistes.

Bien des fois, ils l'ont affirmé ; bien des fois ils sont passés de la théorie à la pratique. A leurs yeux, le socialisme ne peut sans déchoir « collaborer au gouvernement de la

bourgeoisie » pour obtenir des réformes sociales : celles-ci ne pourront se faire que quand le régime capitaliste aura pris fin. « Toute activité réformatrice en régime bourgeois, a dit l'un des chefs des révolutionnaires, M. Labriola, au Congrès de Bologne en 1904, même lorsqu'elle est partiellement utile aux travailleurs est toujours imparfaite, et ne change rien au mécanisme fondamental de la production capitaliste. » De même au Congrès de Milan de 1910, où les révolutionnaires ont proclamé qu' « à tout moment de la domination bourgeoise l'action politique du parti doit être constamment orientée vers la lutte contre le gouvernement, et le renforcement des institutions politiques et économiques, par lesquelles la bourgeoisie maintient sa prédominance dans la vie nationale » ; ils ont affirmé encore la « nécessité de repousser le ministérialisme et toute forme directe ou indirecte de collaboration au gouvernement de la bourgeoisie ». A tous les congrès où les révolutionnaires ont pris part, ils ont fait des déclarations de principes indentiques. Leurs journaux, l'*Avanguardia* de Milan, la *Propaganda* de Naples, le *Divenire sociale*, l'*Azione* ne cessent de prêcher la nécessité de la lutte des classes.

De fait, les révolutionnaires ont fort souvent semé ou entretenu la discorde dans le pays. Victorieux en juin 1904 des réformistes qu'ils venaient d'exclure du parti socialiste, ils aidèrent de toutes leurs forces les mouvements grévistes qui éclatèrent peu après sur divers points du territoire, et qui prirent vite une importance considérable. Le 9 septembre 1904, un conflit éclata en Sardaigne, à Buggerru, entre des ouvriers mineurs et la force publique. Deux ouvriers furent tués, plusieurs blessés. L'*Avanti,* qui

était alors révolutionnaire, fit aussitôt entendre une énergique protestation, laquelle était en réalité une excitation au désordre : l'article échauffa les esprits, déjà surexcités. Le 15 septembre, un nouveau conflit se produisit en Sicile, à Castelluzzo, le lendemain, un autre à Sestri Ponente en Ligurie : les deux fois la troupe fit feu ; plusieurs ouvriers furent mortellement atteints. Un vent de révolution souffla aussitôt dans les grands centres industriels : à Milan et à Gênes, la grève générale fut déclarée. Toute la vie de ces deux villes s'arrêta subitement. Avec une rapidité prodigieuse, le mouvement s'étendit : il gagna Turin, Bologne, Mantoue, Parme, Venise, Florence, Terni, Rome. Il se répandit dans les campagnes qui se soulevèrent en masse. Tandis que 80.000 grévistes, ouvriers de l'industrie, assistaient aux meetings de Milan, 160.000 ouvriers agricoles s'agitaient dans le Mantouan, et amenaient à eux, souvent par la peur, les populations de la Romagne et de l'Émilie.

Les pouvoirs publics furent surpris par la soudaineté de la crise. D'abord débordés, ils se ressaisirent et organisèrent une répression extrêmement violente, qui finit par vaincre le mouvement. Les révolutionnaires sont cependant restés très fiers de la terreur que pendant trois jours ils parvinrent à répandre dans tout le pays, et de la semi-révolution qu'ils déchaînèrent. « Le prolétariat d'Italie, a dit l'un d'eux avec orgueil, a fait alors son entrée spécifique de classe dans notre histoire nationale. » « Les prolétaires, dit un autre, connaissent désormais ce que peut être un mouvement révolutionnaire italien. »

La grève générale de 1904 a bien été la première affirmation — et sans doute la plus décisive, — qu'ait faite du

syndicalisme le prolétariat italien. « La grève générale, a écrit avec raison M. Lanzillo, a bien prouvé, par ses sentiments de solidarité de classe l'existence d'une âme syndicaliste dans le mouvement prolétarien italien. » En bien d'autres circonstances, cette âme syndicaliste s'est de nouveau manifestée. Si le syndicalisme est entré en Italie tardivement, — on prétend d'ordinaire que ce fut la traduction faite en 1902 de l'*Avenir socialiste des syndicats* qui le fit connaître, — il s'y est très vite acclimaté et développé. Six mois à peine s'étaient écoulés qu'une seconde grève générale éclatait. Au mois d'avril 1905, les ferrovieri suspendirent en masse le travail et paralysèrent pendant cinq jours tout le trafic : l'intervention du groupe socialiste parlementaire et du Secrétariat de la Résistance qui amenèrent la fin de la grève furent considérés par les révolutionnaires comme une véritable trahison. Un mois plus tard, un troisième mouvement révolutionnaire se produisit encore, auquel la majorité de la population refusa de se mêler ; les éléments bourgeois, en formant des bataillons de volontaires, organisèrent en maints endroits, à Bologne notamment, la résistance, et eurent raison de la tentative insurrectionnelle.

De pareilles menées se renouvelèrent encore les années suivantes : les plus graves furent celles qui se produisirent à Verceil, à Ravenne, à Mantoue, à Saletto (Bologne), à Parme, dans le Novarois, à Argenta (Ferrare) en 1906 ; à Ferrare, dans les provinces de Foggia, Bari et Lecce en 1907 ; à Parme, en 1908 : ces diverses grèves furent organisées par les ligues de travailleurs agricoles contre les syndicats de capitalistes qui s'étaient constitués pour leur tenir tête. Les syndicats industriels, et notamment

celui des ferrovieri, organisèrent également de nombreux mouvements, dont le plus important fut celui de 1907, qui se termina par l'arrestation de 500 cheminots. Cette fois encore, les révolutionnaires crièrent à la trahison : ils expulsèrent de la salle où ils délibéraient les délégués de la Confédération Générale du Travail, laquelle s'était, on le sait, déclarée contre la grève, et accusèrent celle-ci, ainsi que le parti socialiste parlementaire, de la nouvelle défaite que subissait le prolétariat. « Aujourd'hui encore, écrit en 1911 M. Lanzillo, nous ne croyons pas pouvoir changer le mot de trahison, prononcé dans les premiers moments d'indignation, contre le *crime* des réformistes. »

La grande grève agraire de 1908 fut la suite de celle qui avait éclaté l'année précédente en vue de l'abolition du métayage, et qui dans le Ferrarais s'était terminée par la victoire des paysans. Les patrons avaient aussitôt renforcé leurs ligues de défense ; tout adhérent avait dû signer et remettre des effets en blanc, destinés à couvrir les amendes qui devaient frapper ceux qui auraient manqué à la solidarité patronale, en traitant individuellement avec les grévistes. Le président des patrons, M. Carrara, déclara, dès que le nouveau conflit eut éclaté, que la lutte serait « définitive ».

Les paysans, que dirigeait Alceste de Ambris, secrétaire de la Chambre du Travail de Parme, organisèrent une attaque vigoureuse. Dès le début, ils furent 30.000 enrôlés sous le même étendard. Afin d'éviter que les paysans des provinces voisines, antigrévistes, ne fassent avorter le mouvement, la Chambre du Travail de Plaisance se solidarisa avec celle de Parme et proclama dans la province

la grève générale. Des deux côtés, du côté patronal comme du côté ouvrier, la lutte fut extrêmement vive. Le gouvernement, qui avait au début évité de prendre parti, se rangea peu à peu, sous l'influence des réformistes, du côté patronal, et M. Giolitti déclara à la Chambre que les grévistes n'étaient qu' « une association de malfaiteurs ». La troupe et la police reçurent des ordres très sévères : on opéra des arrestations en masse : tous les chefs du mouvement furent emprisonnés, ce qui jeta aussitôt le désarroi parmi les grévistes. Beaucoup — plus de 6.000 — quittèrent le pays pour éviter des poursuites. Le gouvernement finit par se rendre maître de l'émeute, et trouva dans les réformistes un appui constant. Ceux-ci agirent de toutes leurs forces sur les éléments modérés du mouvement pour obtenir d'eux qu'ils abandonnent la lutte.

« Il n'y a pas de mots assez forts, a écrit M. Lanzillo, à propos de l'intervention des réformistes, pour stigmatiser l'œuvre criminelle de ces bandits... Le prolétariat n'avait jamais été victime d'une pareille infamie... » Le fossé qui séparait en 1908 les syndicalistes des réformistes a été sans cesse en s'élargissant. « Un abîme nous sépare à présent des réformistes, » a dit encore M. Lanzillo. Les syndicalistes ont combattu sans cesse le mouvement coopératif que ceux-ci encourageaient et développaient. « Nous connaissons les grands dangers que les coopératives présentent pour le mouvement révolutionnaire ; il est bien difficile que ces coopératives gardent leur caractère combattif, et ne finissent pas par se transformer en autant d'entreprises capitalistes. » Au Congrès socialiste de 1906, M. Labriola avait déclaré aussi nettement, au milieu des protestations des réformistes, que « le

mouvement coopératif émilien n'avait rien de commun avec le socialisme. »

Les syndicalistes ont combattu les Chambres du Travail réformistes ; dans la plupart des grands centres, ils ont créé des organisations concurrentes. « Notre tactique, écrit M. Lanzillo, ne soulève pas trop de difficultés auprès des travailleurs ausi bien industriels que ruraux. » M. Lanzillo déclare cependant, d'accord en cela avec tous les révolutionnaires, qu'aujourd'hui « le syndicalisme traverse une crise très grave ».

Les syndicalistes ont combattu la Confédération Générale du Travail. « La C. G. L. n'est qu'une comédie. Elle n'a été créée que pour servir d'instrument à certains membres du parti. La classe ouvrière n'est que la victime bien involontaire de cette colossale mystification... Relisez, ajoute M. Lanzillo, l'ordre du jour du Congrès de Modène ; les intentions de la C. G. L. y sont clairement manifestées. Elle veut se créer une arme pour étrangler *légalement* tout mouvement ouvrier qui n'a pas reçu l'approbation des grands chefs. Le statut de la C. G. L. ne vise que ce but. Il affirme ouvertement que la classe ouvrière italienne doit suivre les traces de l'organisation allemande, et non celles de l'organisation française. »

Malgré l'aversion qu'ils éprouvaient pour la C. G. L., les syndicalistes, comprenant la force dont elle dispose, ont cependant essayé de s'en rapprocher. Au Congrès de la Résistance syndicaliste qui se tint à Bologne en 1909, il fut décidé que toutes les Chambres ou Bourses du Travail syndicalistes, et les syndicats qui y étaient affiliés, adhéreraient en masse à la C. G. L. Mais ces bonnes intentions ne purent se réaliser. « Le statut de la C. G. L. présentait,

écrit M. Lanzillo, tant d'entraves et d'embûches, les cotisations étaient tellement élevées que cette entrée ne put s'effectuer qu'assez difficilement et d'une façon partielle. Ce statut n'était fait que pour créer des obstacles, grâce à son esprit bureaucratique... La C. G. L. n'est inspirée que par un mercantilisme éhonté et sans bornes... »

L'un des plus efficaces moyens d'action du syndicalisme a été la presse. Les révolutionnaires se sont servis de leurs journaux comme d'armes redoutables. Les réformistes ont fait de leur côté tout le possible pour ruiner les effets qu'ils pouvaient en tirer. Ce furent eux qui attaquèrent l'*Azione*, l'un des principaux organes des syndicalistes ; ils l'accusèrent d'être aux gages du Gouvernement, et parvinrent ainsi à nuire au crédit qu'il avait trouvé dans le monde ouvrier. L'*Avanti* a longtemps lutté avec ardeur contre le *Sindacato operaio*, le *Divenire sociale*, l'*Avanguardia*, et la *Prapaganda*, où s'étaient réfugiés les collaborateurs qui n'avaient pas voulu suivre l'évolution de M. Ferri (1). Le *Sindacato operaio* et le *Divenire sociale*, où collaborèrent dès la première heure Enrico Leone, Sabatini, De Ambris, ont été les premiers organes de diffusion syndicaliste.

Au lendemain du Congrès socialiste qui se tint à Milan en 1910, et malgré les résolutions qui y avaient été votées, — certains réformistes, les réformistes de gauche, avaient rappelé que la lutte de classes était l'essence même du socialisme, et s'étaient ainsi rapprochés des révolutionnaires, — (2) la scission entre les deux camps du parti socialiste

(1) Peu à peu, l'Avanti a évolué vers la gauche : M. Trèves, député, qui était jusqu'à ces derniers temps son directeur, a été l'un des chefs des « réformistes de gauche » (voir *infra*). M. Trèves avait remplacé M. Bissolati, à la suite du Congrès de Milan.

(2) L'ordre du jour Savelli-Salvemini-Modigliani, indiquant « la nécessité

était complète. Cependant réformistes et révolutionnaires relevaient d'une direction unique. Tout récemment, la situation s'est modifiée, et les deux groupes ont rompu toutes relations, sont devenus complètement indépendants l'un de l'autre. La rupture s'est faite au Congrès qui s'est tenu à Reggio Emilie les 7, 8 et 9 juillet dernier (1912).

Le Congrès de Milan avait, on le sait, révélé l'existence de réformistes de gauche : ceux-ci à la tête desquels se placèrent le député Turati, le député Treves, directeur de l'*Avanti*, le député Montemartini, M. Campanozzi, se retrouvèrent plus nombreux encore à Reggio Emilie. Plus nettement qu'en 1910, ils joignirent leurs efforts à ceux des révolutionnaires, et critiquèrent avec eux la politique de M. Bissolati, de M. Bonomi, de M. Cabrini, de M. Podrecca, en un mot de la droite réformiste. Les critiques portèrent non seulement sur la politique générale que les chefs du parti avaient pratiquée, mais aussi et surtout sur l'attitude que ceux-ci avaient prise relativement à la guerre de Tripolitaine. Alors que M. Treves dans l'*Avanti* et la gauche réformiste, ainsi que tous les révolutionnaires, n'avaient

d'imprégner le parti réformiste de l'esprit socialiste et de la lutte des classes, » recueillit 4.524 voix. M. Turati avait de son côté proposé la motion suivante :

« Considérant que, l'urgence de la lutte pour la liberté n'existant plus, les alliances électorales, administratives et politiques, ne se justifient que par des motifs exceptionnels, et tendent à devenir un système qui amoindrit et adultère, par l'illusion des bénéfices restreints et infimes, la force et le caractère du parti, perpétuent une situation politique artificielle, contraire aux exigences de la lutte des classes...

« Le Congrès invite les sections à considérer le danger de faire durer la politique du bloc, d'autant plus que dans le parti et dans les organisations s'exerce l'influence de sociétés fondamentalement étrangères à l'esprit de la classe prolétarienne. »

Mais les réformistes de gauche s'étaient plutôt ralliés à MM. Savelli-Salvemini et Modigliani, à raison du discours qu'avait, à la suite de son rapport, tenu M. Turati, et qui avait été trouvé trop modéré.

cessé de désapprouver le conflit, la droite l'avaient au contraire accepté, plaçant l'intérêt national au-dessus de la question politique. On reprocha aussi aux députés de droite diverses visites qu'ils avaient faites au Quirinal, et notamment celle qui avait suivi l'attentat dirigé contre Victor-Emmanuel, alors qu'il se rendait au Panthéon pour l'anniversaire de la mort du roi Humbert. Les révolutionnaires réclamèrent en grand nombre l'expulsion pure et simple de la droite hors du parti socialiste : ce fut l'objet d'un ordre du jour déposé par M. Mussolini. Quelques-uns cependant se montrèrent moins acharnés : un ordre du jour Modigliani proposa au Congrès de déclarer simplement que « la droite s'était mise elle-même hors du parti » ; un autre, déposé par M. Reina, ne consistait qu'en un simple blâme, presque amical. Au vote, ce fut l'ordre du jour Mussolini qui l'emporta à une forte majorité : 12.556 voix ; les ordres du jour Reina et Modigliani recueillirent chacun respectivement 5.633 et 3.250 voix. Les abstentions — il avait été convenu que celles-ci seraient considérées comme des voix favorables à la droite — furent de 2.072.

La victoire des révolutionnaires, qui fut saluée d'applaudissements enthousiastes, ne fut pas en réalité aussi complète qu'elle le semble. La droite n'a pas obtenu seulement 2.072 voix (abstentions) ; l'ordre du jour Reina, qui recueillit 5.633 voix, ne fut pas, en fait, un ordre du jour hostile. Le groupe qui a été le plus complètement battu, est certainement celui des réformistes de gauche, de MM. Turati et Treves, qui s'était rallié à l'ordre du jour Modigliani. Les votants de l'ordre du jour Reina étaient sans aucun doute plus favorables aux réformistes de droite qu'à ceux de gauche.

Quoi qu'il en soit, le Congrès de Reggio Emilie a amené une scission complète entre révolutionnaires et réformistes. Les révolutionnaires, dans les rangs desquels sont entrés les réformistes de gauche (1), ont élu comme secrétaire du parti — c'est maintenant, du fait de sa victoire, le parti officiel socialiste — M. Constantin Lazzeri (2). Un nouveau directeur a été nommé à l'*Avanti*, à la place de M. Treves : M. Giovanni Bacci, secrétaire de la Chambre du Travail de Ravenne (3). Le premier acte du parti a été un télégramme à la Confédération Générale du Travail : « La nouvelle direction du parti socialiste, en commençant ses travaux, envoie un salut fraternel au prolétariat organisé *en lutte de classes.* »

Les députés réformistes de droite, MM. Bissolati, Bertesi, Bonomi, Cabrini, Podrecca, Berenini, Trapanese, Canepa, décidèrent tout d'abord qu'ils enverraient leurs démissions de député, mais peu s'y résolurent. Ils prirent le parti de constituer un nouveau groupement politique qui put continuer la lutte contre le parti officiel, le parti révolutionnaire. Dès le 14 juillet, un groupe important de réformistes se réunit à Bologne : des échanges de vues qui eurent lieu alors, naquit le parti socialiste réformiste, dont la première réunion officielle est imminente. Le nouveau parti, qui aura son siège soit à Rome, soit à Florence, aura pour organe une feuille hebdoma-

(1) Ceux-ci ont cependant refusé les deux sièges qui leur étaient offerts dans la direction du parti, sous le prétexte que l'expérience des révolutionnaires était plus grande que la leur... mais désireux surtout de laisser à ceux-ci toute la responsabilité des décisions qui seraient prises.

(2) Les autres membres directeurs du parti sont, outre M. Lazzeri et M. Bacci, MM. Aguini, Della Seta, Cagnoni, Fioretti, Mastracchi, Musatti, Mussolini, Smorti, Crematore, Vella, Ratti, Balabanoff.

(3) M. Bacci a peu après démissionné.

daire, l'*Azione socialista*. La *Ragione socialista* de Come, le *Mezziogiorno socialista* de Messine, la *Calabria del Popolo* de Tropea, la *Rinàscita* de Lari et Pontedera, la *Martinella* de Colle, la *Battaglia* de Palerme, la *Siena Nuova* de Sienne, sont également acquises à son programme.

La séparation complète qui s'est produite entre les réformistes et les révolutionnaires a naturellement causé un vif émoi dans le camp socialiste tout entier. Dans chaque ville, la section socialiste, qui était souvent mi-réformiste mi-révolutionnaire, a dû prendre parti. Un certain nombre sont allées au parti officiel, d'autres se sont rangées sous la bannière réformiste. Grâce surtout aux efforts de M. Pompeo Ciotti et de M. Bonomi, en quelques semaines le parti réformiste comprenait déjà près de 75 sections. Celle de Rome comptait plus de 200 associés. Comme le disait récemment M. Bonomi, ces débuts permettent de bien augurer de l'avenir.

La victoire des révolutionnaires à Reggio Emilie est en réalité plus apparente que réelle : elle n'entravera pas la marche et les succès du réformisme. Elle a été due à une préparation intensive : toutes les sections socialistes avaient reçu des instructions précises sur les questions qui seraient mises en discussion, et les réponses qui devraient y être faites. Les réformistes au contraire sont arrivés au Congrès sans s'y être préparés. Mais l'échec qu'ils ont subi est, répétons-le, moins grave qu'il ne paraît. Les révolutionnaires sont divisés — le Congrès de Reggio Emilie l'a prouvé — sur de nombreuses questions, surtout sur celle qui est capitale, des alliances avec les partis bourgeois dans les élections. Sur ce point au contraire, la politique des réformistes est très nette : les alliances sont permises; elles le

sont parce que le parti veut non seulement étendre son action dans tous les milieux parlementaires, mais encore conquérir le pouvoir : les réformistes sont des « ministrables ». Une autre cause de faiblesse des révolutionnaires, c'est que, malgré les voix qu'ils ont recueillies à Reggio Emilie, le gros des troupes prolétariennes n'est pas avec eux. La Confédération Générale du Travail n'a pas jusqu'ici secondé officiellement leurs efforts ; c'est même en vue d'obtenir son concours que le parti, au lendemain du Congrès de Reggio Emilie, lui a envoyé le télégramme de sympathie qu'on sait. Les réformistes prétendent, de leur côté, qu'elles les soutiendra, et peut-être n'ont-ils pas tort, puisque les syndicalistes eux-mêmes la considèrent depuis longtemps comme suspecte et embourgeoisée. Au Congrès de Reggio, où elle fut représentée par son secrétaire général M. Rigola, elle a gardé une absolue neutralité (1). Les révolutionnaires ne peuvent pas se targuer d'avoir su encore la conquérir. Si la masse des travailleurs partageait les idées des chefs du groupe révolutionnaire, nul doute que la Confédération Générale eût déjà adhéré officiellement à celui-ci.

(1) M. Enrico Ferri est lui aussi resté neutre. Il a écrit dans la *Provincia di Mantova* une de ces lettres à double face dont il a le secret. Tout réformiste qu'il est, il a déclaré qu'il n'entrerait pas dans le nouveau parti réformiste ; par contre, il est disposé à lui « donner tout son concours pour chacune des initiatives qu'il prendra et des revendications pratiques qu'il tentera, qui, dans le Parlement et au dehors, auraient pour but d'élever les conditions économiques, morales, politiques des travailleurs, dans la coïncidence des intérêts matériels et moraux de chaque classe sociale, résultante historique des compétitions civiles de vie publique. Quant aux amis qui me demanderont conseil, a ajouté M. Ferri. si leurs convictions et les conditions locales les empêchent de rester dans le parti officiel, je crois qu'ils feront bien de s'inscrire dans le nouveau parti réformiste, puisqu'autrement leurs forces individuelles se trouveraient paralysées par l'isolement ou la confusion... »

Il semble que M. Ferri ferait bien de suivre lui-même le conseil qu'il donne à ses amis, et de ne pas rester isolé. Il lui sera sans doute difficile de persister dans la neutralité qu'il affecte, et il devra vraisemblablement bientôt évoluer de nouveau vers la droite ou vers la gauche.

La réalité est bien telle que la représentait au moment du Congrès de Reggio, le *Nuovo Giornale* de Florence. « Mais enfin, écrivait M. Michele Campana, dans le n° du 9 juillet, que feront donc les révolutionnaires ? Que veulent-ils ? La révolution ? Et contre qui ? Contre quoi ? Le temps des barricades et des grandes luttes sociales et politiques est passé. La victoire des révolutionnaires représente un véritable anachronisme ; le socialisme est retourné bien avant 1898, avec toutefois cette différence qu'il n'a plus avec lui les masses ; son triomphe n'est que fictif... »

Le fossé profond qui s'est creusé entre les révolutionnaires syndicalistes et les réformistes ne pourra dans l'avenir être comblé que bien difficilement. Les syndicalistes ne pourront pas fusionner avec les réformistes parce que « le syndicalisme est avant tout un mouvement révolutionnaire, c'est-à-dire un mouvement qui fait abstraction des contingences », alors que le réformisme a pour principes « la collaboration des classes, l'appui à la démocratie de gouvernement, la négation de l'action directe des travailleurs ». Incapables de s'entendre avec les réformistes, les syndicalistes auront sans doute grande peine, malgré leur récente victoire, à répandre leurs doctrines dans la masse prolétarienne. On sait déjà quelles furent les causes des victoires répétées de ceux-là. « Le mouvement coopératif a pris une trop grande extension..., et il oppose aujourd'hui une résistance difficile à vaincre... Toutes les prévisions des syndicalistes ont été... démenties par les conditions générales politiques du pays, et par le grand développement démocratique, qui augmente toujours et ne s'arrêtera peut être plus. » Aussi les syndicalistes les plus militants disent-ils aujourd'hui que la politique à suivre

doit être faite de patience, de prudence et de temporisation. « Le syndicalisme n'est en réalité à présent qu'un mouvement d'intellectuels venus du parti. Dans une société aussi mélangée, aussi divisée, aussi bigarrée, instable et sans traditions historiques, que la société italienne, où se posent encore des problèmes que d'autres pays civilisés ont déjà résolus, le syndicalisme, a dit justement M. Labriola, ne peut se développer que dans quelques groupes d'élite de la classe ouvrière. » Aussi pour atteindre la masse elle-même, faut-il d'abord s'efforcer de l'instruire. M. Panunzio a écrit qu' « aujourd'hui le plus grand devoir du syndicalisme est tout pédagogique », et M. Labriola de même, que « la tâche de ce dernier est purement éducative ». Mais que ses adeptes les plus fervents ne s'illusionnent pas, l'éducation du peuple dans le sens syndicaliste sera longue : « Le syndicalisme aujourd'hui doit avoir deux vertus : la modestie et la patience. L'heure n'est pas aux révolutions. Il doit attendre, c'est encore M. Labriola qui parle, avec beaucoup de patience la décomposition finale du socialisme parlementaire et légalitaire. » Mais, avec le temps, d'après ce dernier, « la renaissance du marxisme révolutionnaire sous la forme syndicaliste est assurée ».

M. Labriola berce une espérance qui aura quelque peine à devenir réalité. La renaissance du syndicalisme n'a guère de chances de se produire non seulement parce que le réformisme, pour les causes déjà indiquées, est solidement implanté en Italie, mais aussi parce qu'elle demanderait des hommes complètement étrangers au socialisme politique, et qu'à l'heure actuelle les milieux syndicalistes ne possèdent pas de tels chefs. Les syndicalistes les plus convaincus le reconnaissent eux-mêmes.

« Le syndicalisme italien, écrit M. Lanzillo, est menacé lui aussi par la gangrène électionniste. C'est là son faible. » La Chambre compte déjà un député syndicaliste, M. Marangoni... ; et celui-ci a adhéré au groupe parlementaire réformiste. Les syndicalistes redoutent que d'autres parmi eux suivent son exemple. « Le groupe syndicaliste composé d'hommes jeunes, intelligents et habiles, perd *a priori* toute sa valeur par son incertitude et ses doutes vis-à-vis du parlementarisme. Un syndicalisme parlementaire serait absurde Ou les syndicalistes iront aux urnes, et ils n'existeront plus comme groupe politique ; ou ils s'arrêteront sur la pente, et se réclameront d'une politique nettement antiparlementaire, et nous pourrons alors discuter sur ce que leur réserve l'avenir. »

Quelle que soit la tactique qu'adopte le syndicalisme, et malgré sa victoire d'hier, son avenir apparaît difficile. Une alliance avec le réformisme outre, nous l'avons dit déjà, qu'elle serait extrêmement difficile à réaliser, « équivaudrait pour lui à un suicide ». Il est, on ne saurait trop le répéter, « par essence un mouvement révolutionnaire, et il ne peut être que cela : il ne se comprend que s'il est intransigeant, s'il est en antagonisme absolu avec le pacifisme démocratique, et nourri par une critique vivace de tous les pouvoirs constitués, s'il s'inspire d'un grand idéal révolutionnaire, et travaille à balayer devant lui toutes les ignobles scories du XIX[e] siècle ». « Une telle tactique syndicaliste intransigeante pourrait être, dit M. Lanzillo, très féconde », elle pourrait, d'après lui, déterminer, « un mouvement de pénétration des masses prolétariennes ». Mais il faudrait d'abord qu' « un groupe de combattants résolument hostiles à toute illusion démocratique » fût

décidé à l'adopter. Or, les syndicalistes, sans doute parce qu'à beaucoup la victoire semble impossible, manquent à présent de décision et d'énergie.

Encore une fois, le syndicalisme italien traverse une crise très grave, que le récent Congrès de Reggio, malgré les apparences, n'a pas enrayée.

*
* *

A côté des révolutionnaires, *et séparés d'eux*, — formant un groupe distinct, et naturellement assez difficile à étudier, — sont les anarchistes, dont le nombre a certainement diminué à la suite des mesures répressives très violentes prises par le gouvernement en 1898 et en 1904. Beaucoup, quelque peu convertis, sont passés dans les rangs des révolutionnaires; d'autres ont quitté l'Italie. Cependant, le pays en renferme encore plusieurs milliers, notamment à Ancône, Bologne et Carrare. Dans ces villes, de même qu'à Rome, à Massa, à Pise, à Milan, à Palerme, des feuilles anarchistes paraissent chaque semaine. Rome a même une revue mensuelle anarchiste, le *Penseur*. Chaque année, paraissent d'assez nombreuses brochures libertaires, mais outre que le plus souvent elles n'ont rien de scientifique, elles ne possèdent qu'une influence extrêmement restreinte : elles ne sont lues que dans les milieux déjà acquis à l'anarchisme. Il est vraisemblable que dans l'avenir ceux-ci diminueront encore, comme ils ont déjà diminué durant ces vingt dernières années.

*
* *

L'Italie tout entière est éprise d'ordre comme les nations qui se sont régénérées par le travail, et qui par

lui veulent conquérir l'avenir. Elle sait que si le progrès économique a pour conséquence nécessaire les réformes sociales, il n'est possible que dans la paix et la sécurité intérieures : ces réformes ont précisément pour but, en donnant satisfaction aux revendications légitimes du monde ouvrier, de diminuer les sources de conflits entre le capital et le travail. L'Italie, et le prolétariat lui-même, répugne aux moyens violents, parce qu'ils entravent celui-ci sans profiter, d'une manière durable, à celui-là, et qu'ils font ainsi un mal égal à tous ceux qui concourrent à la prospérité nationale.

Bien qu'il soit assez peu syndicaliste et révolutionnaire, le prolétariat italien s'est cependant peu à peu fortement groupé, et les organisations qu'il a constituées, si elles ne souhaitent pas toutes le renversement de l'ordre social, ne répugnent pas pourtant aux moyens violents et à l'action directe. L'idée de la lutte des classes est l'un de leurs principes directeurs.

Si il existe 1.354 ligues de travailleurs indépendantes (groupant 320.286 associés), on en compte 4.048, avec 496.748 associés qui ne le sont pas. 2.863 (avec 315.751 associés) sont en effet inscrites à des Chambres du Travail, 494 (avec 44.894 associés) à des fédérations, et 691 (avec 136.103) à des fédérations et à des Chambres du Travail.

Ces 4.048 ligues de travailleurs comprennent principalement (pour les 2/3 environ) des ligues de travailleurs de l'industrie (1) ; les ligues de travailleurs de la terre sont moins nombreuses.

(1) Il existe actuellement 3.808 ligues de travailleurs de l'industrie ; celles-ci étaient 3.040 en 1907. Elles groupent 426.183 associés (soit 52 p. 100 des travailleurs de l'industrie), au lieu de 404.533 en 1907. Ces ligues sont nombreuses surtout en Lombardie (749 avec 88 808 adhérents), en Romagne

Ces ligues de travailleurs de la terre se sont fédérées en une Fédération nationale des Travailleurs de la terre, qui, d'après le dernier congrès de Bologne (2-5 mars 1911), grouperait 157.099 travailleurs. Les recettes de la fédération seraient (1910) de 28.622 lires et les dépenses de 19.527 ; le patrimoine de 12.719. La Fédération a un service de propagande et des offices locaux de placement. Le Congrès de Bologne a décidé en outre la constitution d'une Caisse nationale de Résistance (1).

Les fédérations de métiers sont au nombre de 35. Les plus importantes sont la *Federazione nazionale edilizia* (41.963 associés en 1910 ; — 238.611 l. de recettes, 203.296 de dépenses ; a dirigé 47 mouvements et 32 grèves) ; la Fédération italienne du livre (12.400 associés ; 48.719 l. de recettes et 30.056 de dépenses, dont 14.000 pour « agitation », 5 000 pour propagande, 3.000 pour administration) ; la *Federazione nazionale metallurgici* (11.330 associés) ; le *Sindacato ferrovieri* (44.961 associés ; 202.326 de recettes ;

(674 avec 49.787), dans le Parmesan et le Modénois (495 avec 37.473) : elles sont au contraire très peu répandues en Sardaigne (21 avec 3.022), dans les Abruzzes et Molise (19 avec 2.972), en Calabre (18 avec 885) et en Basilicate.

Sur les 3.808 ligues des travailleurs de l'industrie, 2.182 avec 192.589 adhérents sont inscrites exclusivement aux Chambres du Travail ; 494 avec 44.894 adhérents sont inscrites exclusivement aux fédérations ; 691 avec 136.103 adhérents sont inscrites aux Chambres du Travail et aux fédérations ; 441 avec 52.597 adhérents sont indépendantes.

(1) Les ligues de travailleurs de la terre qui étaient 1 293 en 1907 sont actuellement 1.594 ; tandis qu'elles groupaient 273.698 associés, elles en réunissent à présent 3.0.851 ; 48 p. 100 des travailleurs de la terre en font partie. Ces ligues sont surtout répandues en Romagne (453 avec 130.368 associés), dans le Parmesan et le Modénois (210 avec 57.537), en Lombardie (238 avec 48.242), en Sicile (118 avec 22.330), en Vénétie (103 avec 25.604). C'est en Ligurie (16 avec 1.161), en Ombrie (13 avec 2.006), dans les Abruzzes et Molise (7 avec 813), en Basilicate (5 avec 2.122) et en Sardaigne (3 avec 255) qu'elles sont en plus petit nombre.

Sur ces 1.594 ligues, 681 avec 123.162 adhérents sont inscrites aux Chambres du travail ; 913, avec 267.689 adhérents sont indépendantes.

196.400 l. de dépenses) ; les fédérations des chapeliers (5.802 adhérents), du tissage (9.491), de la vitrerie (3.526), des travailleurs de la mer (5.765), des travailleurs de l'Etat 4.953), etc. Selon un rapport présenté par M. Rigola au 8e Congrès national de la Résistance de Bologne des 24-28 mai 1911, les recettes et les dépenses des fédérations auraient été ainsi réparties en 1910 : pour 22 fédérations, sur 454.683 lires de recettes, 300.152 auraient été fournies par les adhérents mêmes ; sur 352.763 lires de dépenses, 115.350 auraient été employées pour la « résistance » (grèves, agitations...), 43.316 pour la propagande, 93.394 en salaires, 14.250 en secours de chômage, 13.301 en subsides de mutualité, et 73.148 en dépenses d'administration et dépenses diverses.

En 1900, fut fondé le Secrétariat central de la Résistance qui devint l'organe fédératif des fédérations de métiers : en 1906, toutes les fédérations, sauf 3, avaient adhéré à ce secrétariat central. Celui-ci a été remplacé, ainsi qu'on le verra, par la Confédération Générale du Travail.

Les Chambres du Travail sont au nombre de 94 ; elles comprennent 4.794 sections et groupent 485.563 associés. Les plus importantes sont celles de Gênes-Sampierdarena (13.375 adhérents), Milan (32.711), Bologne (23.592) Ferrare (35.000), Parme (15.541), Ravenne (21.839), Reggio Emilie (44.981), Rome (9.244), Naples (16.100), Foggia (25.715), Palerme (29.995) (1). En 1909, le total de leurs recettes a été de 541.470 lires, et celui de leurs dépenses de

(1) Les Chambres du Travail, qui étaient 82 en 1906, et 93 en 1910, sont actuellement 94. Elles sont ainsi réparties : 16 en Lombardie, 13 en Toscade, 12 en Romagne, 11 en Piémont, 8 en Campanie, 7 dans les anciens Duchés, 6 en Ligurie, 4 en Vénétie, 4 dans les Pouilles, 4 en Sicile, 3 dans les Marches, 2 à Rome, 2 en Sardaigne, 1 en Calabre, 1 en Ombrie.

500-546 lires. 36 avaient un service de placement ouvrier, 62 un service de consultations légales, 29 un service de consultations médicales, 17 des écoles, 41 des bibliothèques. Selon le rapport de M. Rigola au Congrès de la Résistance de 1911, les 352.042 lires de recettes de 38 Chambres avaient été fournies jusqu'à concurrence de 134.378 par les adhérents, 75.264 par des allocations le plus souvent des municipalités, 143.399 par des sources diverses ; sur un total de 316.002 de dépenses, 47.098 avaient servi à la résistance (grève, solidarité), 30.900 à la propagande, 82.371 à des salaires, 6.464 à l'instruction ; 2.094 avaient été employées par le service de placement, 4.773 par le service de consultations légales ; les dépenses d'administration et les dépenses diverses avaient absorbé le surplus (143.298 lires).

En 1903, les 12 Chambres alors existantes fondèrent une fédération des Chambres du Travail; en 1905, le Comité Fédéral s'est fondu avec le Secrétariat central de la Résistance.

Ce secrétariat central a été remplacé en 1906, à la suite du Congrès des associations ouvrières qui s'était tenu à Milan, et sur l'initiative des syndicalistes, par la Confédération Générale du Travail.

La Confédération Générale du Travail, d'après le rapport de M. Rigola, comptait en 1910 302.400 ouvriers fédérés, ce qui représentait environ 37,01 p. 100 des travailleurs italiens organisés. Depuis sa fondation, son développement a été continu : le nombre de ses adhérents est passé de 190.422 en 1907 à 258.515 en 1908, 292.305 en 1909, et 302.400 en 1910. D'après ses statuts, qui ont été revisés au congrès tenu à Padoue du 24 au 28 mai 1911,

la Confédération ne se compose pas seulement des « fédérations de métiers et des Chambres du Travail, *qui sont sur la directive de la lutte de classes* », elle se compose aussi « des coopératives de travail, production et consommation *qui sont aussi sur la directive de la lutte de classes* ». Dans l'article 3 des statuts, il est dit que la Confédération générale veut « mener la direction générale du mouvement prolétarien (industriel et agricole) au dessus de tous les partis politiques, » — et aussi qu'elle se propose de « faciliter les accords entre les partis politiques *qui acceptent la lutte de classes.* » De fait, la Confédération Générale participe à toutes les agitations révolutionnaires.

En 1910, les recettes de la Confédération se sont chiffrées par 36.636 lires (dont 32.026 fournies par les adhérents) et les dépenses par 31.723. Le journal de la Confédération avait 3.230 lires de recettes et 12.701 de dépenses. Au 31 décembre 1910, le patrimoine de la Confédération était de 5.661 lires. La Caisse de Résistance de la Confédération, qui est spécialement alimentée par les adhérents, et a pour but de soutenir les agitations et les grèves, avait touché dans les années 1907-10 178.965 lires et dépensé 176.481.

Si la plupart des Chambres du Travail ont pour principe directeur la lutte des classes, certaines cependant sont moins « avancées », plus imprégnées de l'esprit réformiste que de l'esprit syndicaliste-révolutionnaire. Nous avons déjà signalé que dans certaines villes, il s'était fondé à côté des Chambres du Travail trouvées trop réformistes, des bourses du travail fréquentées seulement par les syndicalistes. La Confédération Générale du Travail elle-même est considérée par de très nombreux syndicalistes, nous l'avons déjà noté, comme une organisation réformiste.

Cela est si vrai que certaines fédérations ont jusqu'à présent refusé d'y adhérer.

A Milan, par exemple, plusieurs fédérations vivent en dehors des organisations socialistes, dont elles réprouvent le réformisme. La Chambre du Travail compte environ 30.000 membres ; elle vit d'une double subvention (1) : la municipalité lui octroie 20.000 lires par an, l'*Umanitaria* (2) lui fournit le local, et la Société des Bibliothè-

(1) Sans compter les cotisations annuelles qui dépassent 35.000 lires. En 1910, le budget des dépenses de la Chambre a compris 30.000 lires pour frais d'administration, 16.000 pour la propagande, et 12.000 pour les grèves et la solidarité.

(2) « Le mouvement ouvrier milanais est une filiale de l'*Umanitaria*. Qu'est-ce que l'*Umanitaria* ?

C'est une société d'action populaire fondée par un riche banquier de Milan, Moïse Loria. Ce philanthrope juif laissa, en mourant, dix millions à cet effet. De 1892 à 1900, cette somme resta inutilisée : ce retard porta le patrimoine social à treize millions. Aujourd'hui, il y a là un revenu annuel d'environ 600.000 francs, qui est distribué aux coopératives, aux syndicats, aux œuvres d'éducation populaires, etc.

Le fonctionnement de la Société est des plus démocratiques. Le caractère en est donc bien milanais. Il suffit de verser 1 franc par an pour être associé. C'est à la portée de toutes les bourses. Les membres forment une sorte de petite commune autonome, aux institutions variées, se gouvernant elle-même, par le libre choix de ses administrateurs. Il y a, à la tête, deux sortes de corps élus : 1° un groupe de 50 délégués chargés du contrôle du budget et de l'application du règlement ; 2° un conseil directeur de 15 membres, dont 10 sont désignés par les 50 délégués, et 5 selon des dispositions spéciales.

On devine comment les choses ont dû se passer. Il a suffi au parti le plus actif de faire inscrire ses amis, moyennant la légère contribution exigée. sur les listes de l'*Umanitaria*, pour avoir la majorité et conquérir le pouvoir. Les socialistes n'y ont pas manqué. Ils ont pu dériver ses ressources importantes vers les organisations ouvrières. Ils exécutaient ainsi la volonté du donateur : « procurer des secours, du travail et de l'instruction aux déshérités, afin de les mettre en mesure de se relever eux-mêmes. »

Les 600.000 francs de revenus annuels de l'*Umanitaria* sont répartis comme suit :

Charges générales	72.000
Frais d'administration	60.000
Fonds de chômage	150.000
Instruction professionnelle	2.0.000
Travailleurs agricoles	35.000
Coopération	20.000
Office médico-légal	25.000
Subventions diverses	15.000

(Hubert Lagardelle, dans l'*Humanité*.)

ques populaires, qui est une émanation de l'*Umanitaria*, lui remet 500 francs. Malgré la force de cette Chambre du Travail, la Fédération des ouvriers des chemins de fer, qui a son siège à Milan, n'a pas adhéré à l'organisation (1). Elle n'a pas adhéré non plus à la Confédération générale du Travail, se refusant à accepter son réformisme.

Malgré ces dissensions, il faut cependant reconnaître que les organisations prolétariennes rouges agissent toujours de concert dès qu'un mouvement semble possible à susciter.

Depuis 1904, c'est en 1907 que les grèves ont été le plus nombreuses : cette année-là, il y en eut 1891 (327.113 ouvriers), au lieu de 631 en 1904 (124.834 ouvriers), 628 en 1905 (110.832 ouvriers), 1.299 en 1906 (264.029 ouvriers), 1.417 en 1908 (188.015 ouvriers), 931 en 1909 (141.988 ouvriers), et 1.021 en 1910 (172.969 ouvriers). Sur les 1.891 grèves de 1907, 481 avaient éclaté en Lombardie, 274 dans le Piémont, 205 en Toscane, 186 en Émilie, 169 en Vénétie, 150 en Sicile, 107 en Campanie et en Ligurie. C'est du reste en Lombardie, en Vénétie, en Émilie, en Toscane et en Piémont que chaque année on constate le plus de grèves : celles-ci sont, au contraire, extrêmement rares — ce qui se comprend sans peine, — dans les Abbruzzes et Molise, en Ombrie, en Basilicate, en Calabre et en Sardaigne.

Beaucoup de grèves industrielles, sinon la majeure partie, ont échoué : sur 100 grèves, en 1904, 51 ; en 1905,

(1) « Quant à... l'appui de l'*Umanitaria*, disait, en 1911, M. Franz Weiss, un jeune écrivain syndicaliste, à M. Hubert Lagardelle, *ce peut être là pour le mouvement ouvrier milanais une cause de faiblesse* sous des apparences de force supérieure. »

54 ; en 1906, 45 ; en 1907, 38 ; en 1908, 46 ; en 1909, 47 ; en 1910, 48 furent totalement ou partiellement défavorables aux ouvriers ; il n'y en eut que 24, 15, 20, 21, 20, 21, 18 en 1904 et les années suivantes qui leur furent complètement favorables. L'issue des autres fut douteuse.

41 grèves agricoles sur 100 en 1905, 20 en 1906, 39 en 1907, 39 en 1908, 38 en 1909, 38 en 1910 échouèrent : la proportion est, comme on voit, moins forte que pour les grèves industrielles. 12, 26, 15, 10, 20, 18 seulement firent aboutir les revendications paysannes. La plupart des mouvements ont eu une issue douteuse, ou bien se sont terminés par des transactions mi-favorables et mi-défavorables aux deux parties.

L'Italie n'a plus connu, durant ces trois ou quatre dernières années, de grèves aussi importantes que celles qui éclatèrent entre 1904 et 1908. Il y eut à cette époque de véritables tentatives de révolution qui n'échouèrent que grâce à la fermeté du gouvernement et à l'habileté des réformistes. Les grèves ne sont plus maintenant que des mouvements locaux. Les ouvriers n'ont plus dans la violence qu'une demi-confiance : ils espèrent davantage des pouvoirs publics et des patrons, et s'unissent, sous la bannière réformiste, pour obtenir des uns et des autres, non par l'action directe, mais par la persuasion morale, la reconnaissance d'un plus grand nombre d'avantages.

CHAPITRE VII

L'AVENIR SOCIAL DE L'ITALIE

Dans son discours d'accession au trône le 11 août 1901, devant le Sénat, le nouveau roi Victor-Emmanuel III, d'une voix coupée par l'émotion, déclarait : « Ma première pensée est pour mon peuple, c'est une pensée d'affection et de gratitude. Le peuple a pleuré sur le cercueil de son Roi, il s'est groupé tout entier avec confiance autour de ma personne, et a prouvé ainsi quelles solides racines avait dans le pays la monarchie libérale. » Et aux applaudissements chaleureux de l'Assemblée, le jeune souverain termina ainsi son discours : « Sans peur, sans craintes, (*impavido e securo*), je monte sur le trône avec la conscience de mes droits et de mes devoirs de Roi : que l'Italie ait confiance en moi, comme j'ai confiance dans les destinées de la patrie : l'*Italia abbia fede in me, come ho io fede nei destini della patria.* »

L'Italie a eu confiance, et chaque jour s'accroît son affection pour son souverain. Celui-ci a eu conscience de ses devoirs, et il les a remplis avec fidélité. Et parmi tous ceux auxquels a été sa sollicitude, le travailleur a tenu la première place. Ce n'est pas seulement Léon XIII, qui en Italie a mérité le beau nom de « père des ouvriers » : les souverains qui se sont succédés au Quirinal ont compris,

eux aussi, ce que M. Henry Michel a si justement appelé l'éminente dignité de la personne humaine ; ils ont compris, et Victor-Emmanuel III mieux encore que son père ou son grand-père, de quels soins il convenait d'entourer les classes laborieuses, et combien le travail était digne de respect. Le Roi actuel n'est pas seulement un libéral, c'est aussi un démocrate. Lui qui avait vu son père tomber sous les balles d'un anarchiste, à qui le peuple, avec ses vices et ses passions eût dû faire horreur, il a constamment écouté sa voix et ses plaintes. On l'a appelé : un petit bourgeois radicalisant, et l'épithète est loin d'être fausse. C'est un bourgeois, qui voisine même volontiers avec ceux inférieurs à lui. S'il conseille parfois vis à vis d'eux la manière forte, il ne s'y résout que quand elle lui semble indispensable. Il agit de concert avec la gauche du pays, et c'est sans aucune répugnance qu'il a appelé au pouvoir des radicaux. Plusieurs fois déjà, il a été question de confier un portefeuille à un socialiste. Il est vraisemblable que dans un avenir prochain, M. Ferri, ou quelque autre, fera partie du gouvernement. Victor-Emmanuel entend gouverner avec le peuple, pour le peuple, et non contre lui : il sait que c'est le peuple, parce qu'il est la majorité, qui est le plus sûr soutien d'un trône.

Le gouvernement, orienté à gauche, continuera dans l'avenir l'œuvre de réformes sociales qu'il a déjà commencée. A mesure que s'accroîtra le nombre et partant la force de la classe ouvrière, les lois tendant à améliorer son sort, à protéger sa santé, à faciliter sa vie quotidienne, à assurer sa vieillesse, deviendront plus nombreuses et formeront un tissu plus serré. Ces lois entraîneront pour le pays, dans l'avenir comme dans le passé, de

lourdes dépenses, mais celles-ci pourront être compensées par une plus grande productivité du travailleur mieux protégé : s'il coûte beaucoup, il est nécessaire qu'il produise plus, ou qu'il produise mieux. Et ce ne sera pas seulement en Italie même qu'il sera secouru : le gouvernement s'efforcera de conclure avec les puissances auxquelles ne le lie encore aucun traité de travail, des accords conçus dans le même esprit que ceux déjà passés avec la France et l'Allemagne.

La condition matérielle du travailleur sera demain meilleure encore qu'aujourd'hui : plus encore qu'à présent, il participera aux lois qui régiront le pays, à celles dont il sera lui-même l'objet. Ce sera lui-même qui statuera sur son sort, qui décidera des réformes et des améliorations nécessaires. Une nouvelle loi électorale permettra à plus de 2 millions d'individus, jusqu'ici éloignés des urnes, de voter : 2 nouveaux millions de travailleurs vont faire connaître leurs sentiments et leurs vœux, et prendront part à la vie du pays. Certains Italiens s'effraient de cet élargissement du suffrage, des droits sans cesse plus étendus que le gouvernement reconnaît au peuple. Ces droits ne sont pas évidemment sans danger. Cependant, la classe ouvrière sait qu'ils ne sont pas absolus, et comportent pour elle des devoirs. Le vœu exprimé par d'Azeglio : « L'Italie est faite, maintenant il nous faut faire les Italiens » ne s'est pas encore complètement réalisé. L'éducation morale des Italiens n'est pas achevée : elle est pourtant commencée. Et si elle est commencée, si par conséquent les concessions sans cesse plus nombreuses, la protection sans cesse plus étendue qui sont faites ou donnée au peuple, présentent moins de dangers qu'on ne pourrait

tout d'abord le supposer, c'est à la coopération qu'on le doit. Les œuvres sociales, nées de l'initiative individuelle, toutes constituées d'après les principes coopératifs, ont été au premier chef, des centres d'éducation politique.

Par la coopération, l'Italien a appris et compris ses devoirs sociaux. Comment aurait-il pu en être autrement, quand il voyait les coopératives de consommation ne pas se contenter de faciliter la vie quotidienne de leurs membres, mais placer la majeure partie de leurs réserves dans des caisses de crédit, et par là stimuler, soutenir et étendre la production ; quand il voyait les coopératives de production multiplier la puissance et le rendement du travail, les coopératives de crédit faire des prêts sur l'honneur, mais surtout faire des avances à la production, c'est-à-dire prêter aux travailleurs non pas seulement de quoi vivre, mais aussi de quoi se rendre utiles. « Le vrai crédit personnel, a écrit justement M. Mabilleau, est une avance à la production : c'est un moyen de travail, un instrument de richesse, mis entre les mains d'un homme qu'on sait digne et capable de s'en servir. » Et dans l'organisation même du crédit, l'Italien a appris encore la solidarité. Quand une caisse agraire ou une caisse rurale a accordé un prêt, chaque membre est responsable pour sa part de l'avance qui a été faite, et si l'emprunteur vient à manquer à l'échéance, c'est la société tout entière qui devra pourvoir au remboursement : « c'est le système de la solidarité illimitée de tous les associés, dans le domaine des opérations concertées en commun. » Le crédit est répandu dans les milieux agricoles comme dans les milieux ouvriers : chacun peut y recourir ; chacun peut frapper à la porte d'une banque qui soit par elle-même,

soit par d'autres qui lui en donneront les moyens, rendra les services qui lui sont demandés. « La banque, a encore écrit M. Mabilleau, devient ainsi une sorte de fonction sociale, analogue à la fonction vitale du cœur, qui reçoit le liquide chargé de la substance nourricière, et qui le propulse, allégé et régénéré dans toutes les parties de l'organisme. »

Et ces capitaux qui sont ainsi distribués proviennent encore de la coopération. Ils proviennent soit des membres mêmes des coopératives de crédit, soit des coopératives de consommation, soit encore des caisses d'épargne : « Le principe sur lequel repose toute la législation, toute la tradition de l'épargne en Italie, est celui du libre emploi ; et cette liberté est comprise comme un moyen de favoriser avant tout les entreprises locales, l'industrie, le commerce, l'agriculture, qui réclament précisément les capitaux soustraits à la dépense journalière. » Les caisses d'épargne, qu'elles soient générales ou particulières, — car on sait le nombre considérable de sociétés de travail qui reçoivent les dépôts de leurs membres et deviennent ainsi de véritables caisses d'épargne, — sont, avec les banques populaires, les créditeurs, les prêteurs, les commanditaires les plus actifs des caisses rurales et des caisses agraires.

Ainsi, coopératives, caisses d'épargne, banques, syndicats agricoles, sont étroitement unis les uns aux autres ; ils sont solidaires comme les organes divers d'un même corps ; ils donnent à la vie sociale, par cette solidarité même, une force particulière. Toutes ces institutions, soudées et enchaînées, ont eu une influence sur l'âme populaire : elles ont appris à la foule, qui y a sans cesse plus nombreuse recouru, à mieux connaître et apprécier ses inté-

rêts ; elles lui ont appris les bienfaits de la paix sociale, et que l'amélioration de la vie quotidienne s'obtient plus par l'aide mutuelle que par la lutte de classes et la révolution.

La coopération fera certainement encore dans l'avenir des progrès nombreux : c'est l'une des sources les meilleures auxquelles s'abreuve le peuple italien. Parce qu'il sait les services qu'elle lui a déjà rendus, il y recourt, et y recourra, dès qu'il veut entreprendre une œuvre nouvelle. Certains ont émis récemment des craintes sur la solidité de quelques banques coopératives, et précisément parce qu'elles recueillent directement ou indirectement une somme d'épargne considérable, qu'elles remuent des capitaux presque innombrables, qui par elles circulent en tous sens, ont demandé que diverses obligations nouvelles leur fussent imposées, afin de donner à tous ceux qui y recourrent le maximum possible de garanties. On a demandé notamment que chaque institut de crédit soit tenu d'élever, dans un certain délai, son patrimoine au moins à la valeur des engagements par lui contractés envers les déposants ; et tant que cette condition ne serait pas remplie, qu'il lui soit interdit de distribuer sous forme de dividendes ou d'intérêts une part quelconque de ses bénéfices, afin que ceux-ci aillent tous grossir les réserves. On a demandé également que chaque banque soit tenue de tenir libre et disponible, en valeurs sûres et facilement réalisables, une portion importante de ses dépôts, afin qu'il lui soit possible de rembourser ceux-ci à vue, ou après un court délai de préavis. Ces mesures, si elles étaient adoptées, pourraient certainement avoir de salutaires effets. Il n'est pas douteux qu'il y a quelque imprudence pour une banque

qui a promis à ses déposants la restitution à vue de leurs dépôts à présumer que ces dépôts ne seront retirés que dans une proportion infime ; qu'il y a quelque danger à ce que ces dépôts dépassent, comme il arrive le plus souvent, de beaucoup le patrimoine total, capital et réserves réunis. Il y a des banques qui administrent des dépôts qui sont 60 fois supérieurs à leur patrimoine ! Il ne semblerait en rien excessif d'imposer aux coopératives, qui ne sont que des caisses d'épargne perfectionnées, et comme il a été imposé aux caisses d'épargne ordinaires, une proportion minima entre leur patrimoine et leurs dépôts. Il pourrait être utile d'éviter dans l'avenir qu'elles ne fassent un trop grand nombre d'opérations, dont certaines sont mêmes étrangères à l'exercice du crédit, et le plus sûr moyen de réglementer leur action, serait évidemment de limiter leur disponibilités. Il pourrait n'être pas mauvais que les banques coopératives soient soumises à une certaine surveillance, qui pourrait réagir contre les entraînements possibles — dus à la liberté même qui leur est laissée, — de ceux qui les administrent. Le maître de la coopération italienne, M. Luigi Luzzatti, a lui-même, au Congrès des coopératives de crédit à Crémone en 1905, lancé l'idée d'une inspection obligatoire à laquelle les Banques populaires devraient périodiquement se soumettre. L'idée fut, par le Congrès, assez mal accueillie. On invoqua que la liberté complète laissée aux coopératives pouvait seule favoriser l'extension du crédit, que celui-ci diminuerait, se ralentirait, si les coopératives étaient assujetties à des règles restrictives. Sans méconnaître la valeur de cet argument, on ne peut cependant ne pas tenir compte des dangers possibles que fait courir à l'épargne nationale la

liberté qui est laissée aux coopératives, moins par elle-même que par les tentations, les opérations hasardeuses qu'elle peut susciter.

Ces dangers, que certaines coopératives n'ont pu éviter, et qui ont amené de véritables catastrophes, n'ont cependant pas empêché le peuple tout entier d'avoir dans les institutions coopératives, de quelque nature qu'elles fussent, une entière confiance. Comprenant les avantages qu'elles lui assuraient, il a été à elles comme au remède le plus efficace pour améliorer sa condition (1). Les institutions coopératives ont été constamment soutenues, encouragées par le parti socialiste réformiste : réformisme et coopération se sont mutuellement aidés. Tous ceux qui avaient recours à la coopération, qui avaient confiance en elle, sont, politiquement, entrés dans le parti réformiste quand celui-ci s'est constitué ; et à l'inverse, le réformisme a fait connaître la coopération à ceux qui l'ignoraient encore. La coopération a contribué au succès du réformisme, et inversement le réformisme au développement de la coopération.

L'une des causes qui ont éloigné et éloignent le peuple du syndicalisme révolutionnaire est que celui-ci ne soutient jamais, qu'il combat souvent, les institutions coopératives. Le peuple est trop attaché à celles-ci pour s'en éloigner aisément. Il comprend mieux les bienfaits quotidiens modestes qu'elles lui assurent que l'avenir grandiose, mais imprécis et incertain, que la révolution lui promet. Il préfère le travail régulier et assuré dans la paix et la sécurité, à la jouissance passagère dans le trouble.

(1) Certains prétendent que la coopération a beaucoup moins d'action et d'étendue en Italie que les chiffres officiels ne le laisseraient croire. On ne peut nier cependant le développement considérable qu'ont pris, depuis l'unité, dans le royaume, toutes les institutions coopératives.

Si dans ce peuple il y a des exceptions, la majorité possède bien ces sentiments-là : la victoire des idées réformistes, le succès des institutions coopératives, le prouvent à l'évidence. L'avenir social de l'Italie sera d'autant plus brillant que la coopération y multipliera ses rameaux.

L'autre condition de sa prospérité est que pour atteindre toutes les misères que ni l'action de l'État par les lois sociales, ni l'action individuelle par la coopération, ne peuvent soulager, la bienfaisance publique et la bienfaisance privée se soutiennent et s'entr'aident mutuellement. Faire la charité est tellement naturel à l'âme italienne que plus de mains se tendront sans cesse vers les infortunes, que celles-ci trouveront constamment plus de refuges où s'abriter. On pourrait presque craindre qu'elles en trouvassent trop ! C'est le devoir des pouvoirs publics de réglementer, comme ils l'ont déjà fait, et avec un soin toujours en éveil, les institutions charitables, afin que celles-ci ne gaspillent aucune parcelle de leurs immenses revenus, et que l'action des unes ait toujours pour seul but de compléter celle des autres. La rivalité n'a pas toujours pour effet de stimuler l'action : quand il s'y mêle de la jalousie, elle fait souvent plus de mal que de bien. Il vaut mieux d'ordinaire une seule œuvre charitable, que deux qui se combattent, ouvertement ou non... En Italie, heureusement, on se soucie plus du bien à faire que de ceux qui le font dans des œuvres voisines.

La bienfaisance n'a pas seulement pour champ le sol même du royaume. Il est à sonhaiter qu'elle étende ses bienfaits à l'extérieur, et que l'Italie passe avec les autres grandes puissances des traités de réciprocité relativement à l'assistance charitable, comme elle a déjà conclu des traités

de travail. Le 2e Congrès des Italiens à l'étranger, tenu à Rome du 11 au 20 juin 1911 sous la présidence de M. le député Fusinato, a émis entre autres vœux celui « que en réalisant les prévisions de la loi française du 15 juillet 1893 un traité de réciprocité soit conclu entre la France et l'Italie pour l'assistance hospitalière et à domicile des indigents malades et blessés » — et ces deux autres « en ce qui concerne les aliénés, qu'une convention soit conclue à bref délai entre la France et l'Italie en termes qui pourraient être analogues à ceux de la Convention franco-suisse du 27 septembre 1882; — en ce qui concerne les enfants abandonnés, qu'une convention soit conclue entre la France et l'Italie analogue à la convention franco-suisse du 27 septembre 1882. » — Si ces conventions étaient signées, bien des misères, qui n'ont jusqu'ici aucune protection, seraient certainement soulagées.

La bienfaisance et la prévoyance éloigneront dans l'avenir, comme elles l'ont déjà fait dans le passé, le peuple italien des tentations dangereuses que lui offre le syndicalisme révolutionnaire. Certain de ses droits, mais conscient aussi de ses devoirs, il ne faillira pas à sa tâche de créer par le travail quotidien, dans l'ordre et la paix intérieurs, une Italie constamment mieux armée pour la lutte économique.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

LA CRISE DE 1873 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE DE 1873 A 1878.

CHAPITRE III

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DE 1878 A 1887.

CHAPITRE IV

LA CRISE DE 1887 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE DE 1887 A 1898

CHAPITRE V

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ITALIE DE 1898 A 1907

CHAPITRE VI

LA CRISE DE 1907 ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE POSTÉRIEURE

Pages.

CHAPITRE VII

DEUXIÈME PARTIE

L'ITALIE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DU MOUVEMENT SOCIAL EN ITALIE

CHAPITRE II

L'ACTION SOCIALE DE L'ÉTAT DEPUIS L'UNITÉ

CHAPITRE III

L'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE

CHAPITRE IV

LE SOCIALISME DE L'UNITÉ A 1904

CHAPITRE V

LE SOCIALISME RÉFORMISTE DEPUIS 1904

CHAPITRE VI

LE SOCIALISME RÉVOLUTIONNAIRE DEPUIS 1904

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

